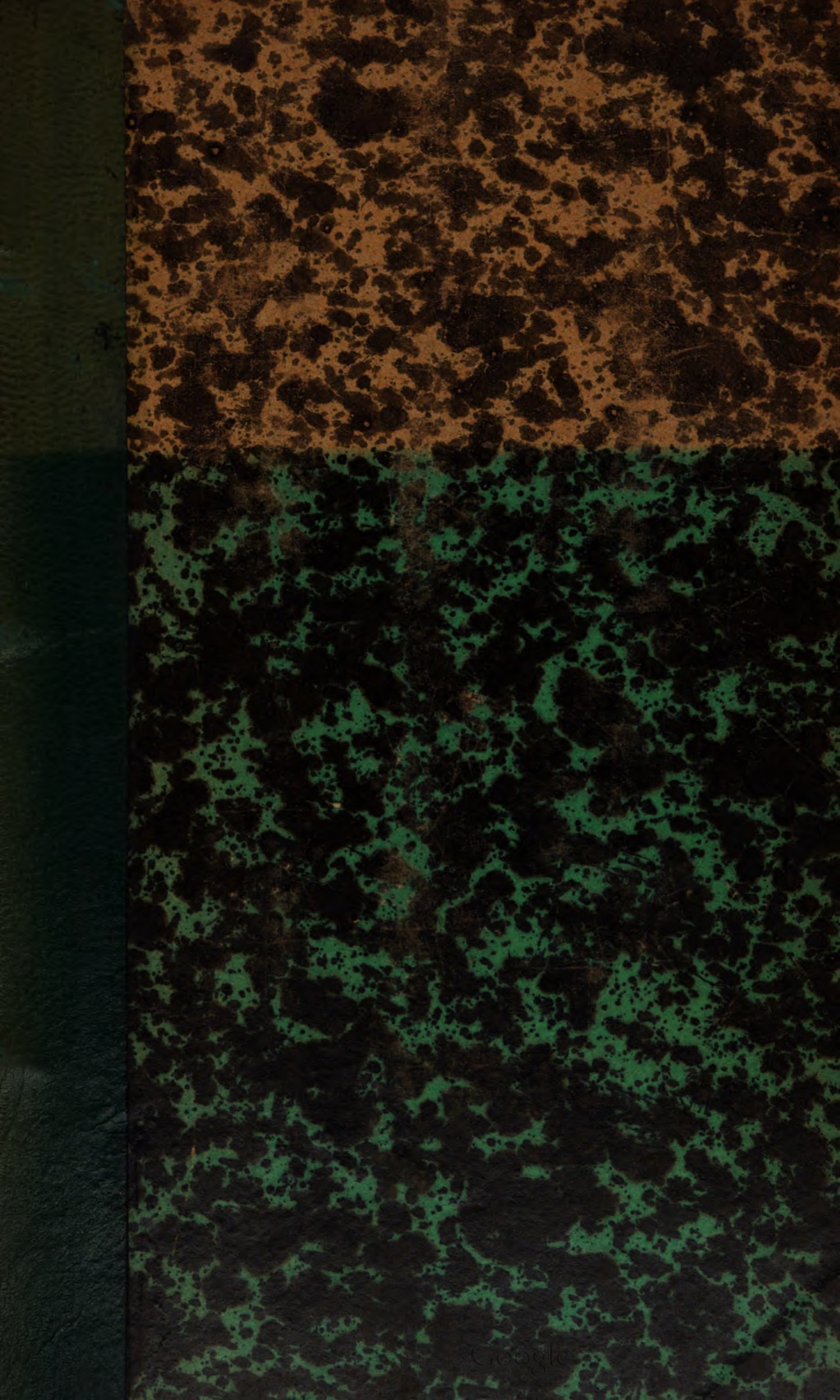
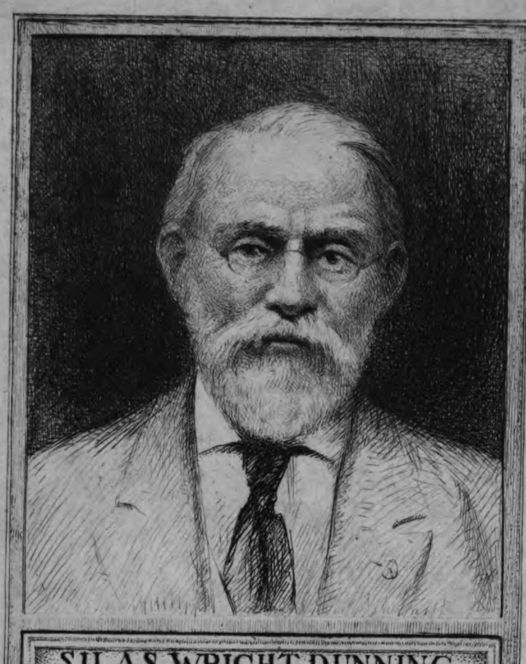
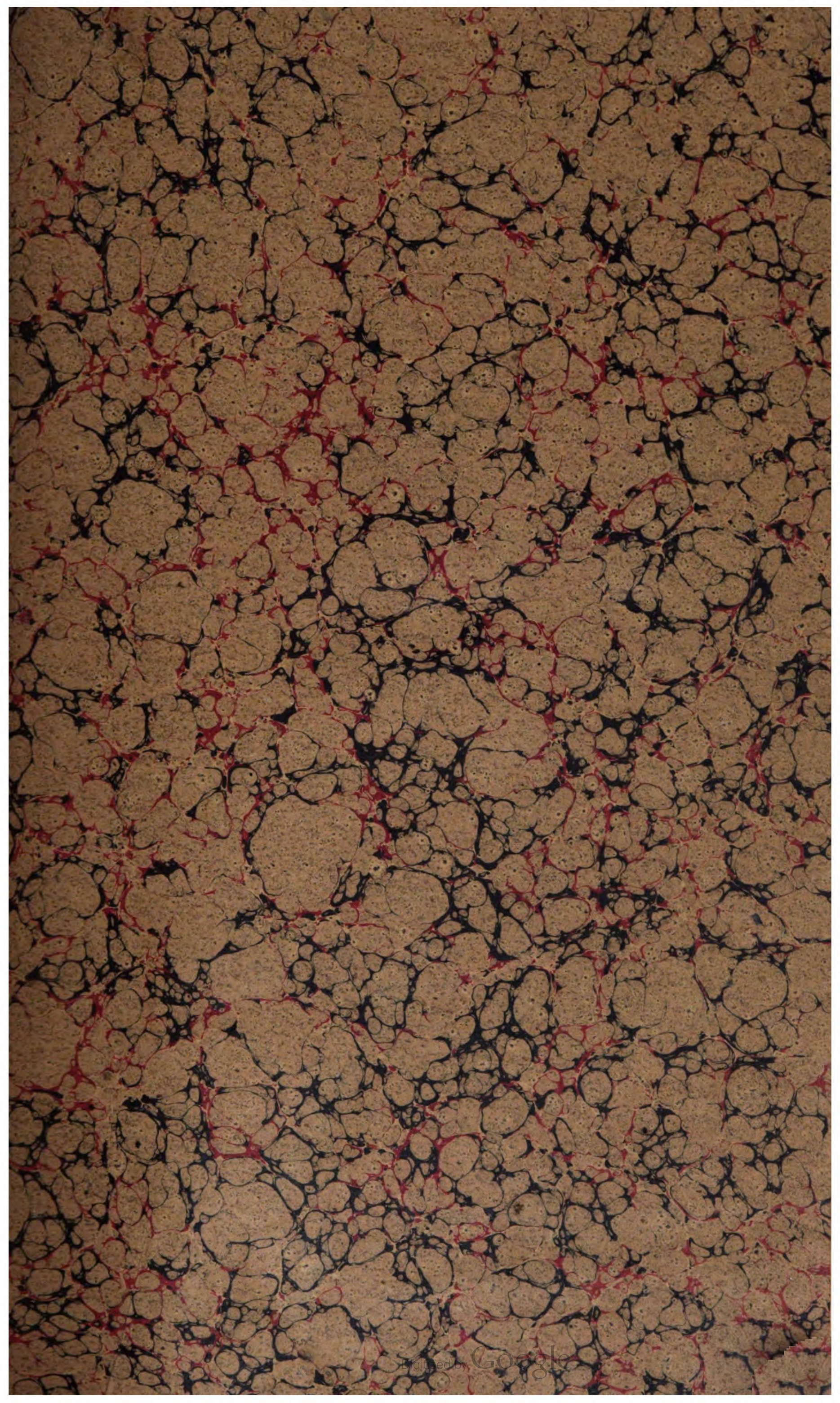



SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY





MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

D'ORLÉANS.

MÉMOIRES

DE LA

d'agriculture,

SOCIÉTÉ ~~ROYALE~~

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

d'Orléans.

Series 2. TOME TROISIÈME.



ORLÉANS.

IMPRIMERIE DE DANICOURT-HUET,

Rue de la Vieille-Poterie, n° 7.

1840.



MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ ROYALE

DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS D'ORLÉANS.

MÉMOIRE

SUR LA SITUATION AGRICOLE DE LA SOLOGNE (1);

Par M. BOURDON.

Séance du 23 *août* 1839.

> L'agriculture est la base de la richesse publique et de la prospérité particulière.
>
> (PARMENTIER.)

MESSIEURS,

LE programme des questions que la Société académique d'Orléans a soumises au concours ne laisse aucun doute sur le but principal que se sont proposé les hommes savans qui la composent; c'est de réunir des documens propres à démontrer réellement si la Sologne est susceptible de recevoir

(1) Ce mémoire a obtenu le prix d'agriculture proposé par la Société en 1837. (Voir le programme de ce prix, tome, I, page 56.)

les améliorations agricoles dont la possibilité est depuis longtemps admise par les uns et contestée par les autres, et si ces améliorations, en les admettant possibles sous le rapport de la science, présentent, pécuniairement parlant, des avantages capables de déterminer à de semblables entreprises.

Ce but, tout à la fois d'intérêt local et national, est digne de la reconnaissance publique.

Né en Sologne, animé par ce sentiment naturel qui nous rend toujours cher notre pays natal, éclairé par l'expérience des travaux que nous avons ardemment suivis dans cette contrée, et triomphant enfin du dégoût qu'on éprouve à traiter de choses contre lesquelles tant de préjugés et de préventions existent encore, nous oserons exprimer les observations que, depuis d'assez longues années, nous avons été à même de faire dans le cours des travaux exécutés par nous-mêmes, ou de ceux que nous avons vu exécuter chez d'autres. Présentées principalement comme le résultat d'une pratique raisonnée, avec la simplicité de style qui appartient à l'homme des champs, ces observations auront du moins le mérite d'être écrites consciencieusement et de conviction; et si nous ambitionnons les suffrages des savans qui en ont provoqué la rédaction, c'est surtout parce que, si nous avions l'honneur de les obtenir, nous devrions en conclure à juste titre que d'après, un tel témoignage, d'utiles enseignemens peuvent être puisés dans le mémoire que nous leur soumettons.

Pour répondre clairement au vœu de l'Académie d'Orléans, nous ne croyons pouvoir mieux faire que de nous conformer à l'ordre établi dans son programme.

Ainsi ce mémoire sera composé de cinq chapitres :

Dans le premier nous traiterons, comme préliminaires, de quelques considérations générales sur la Sologne;

Dans le second nous examinerons quel était l'état agricole de la Sologne il y a vingt ans ;

Le troisième contiendra un aperçu des améliorations qui y ont été introduites depuis cette époque ;

Dans le quatrième on indiquera celles qu'il est encore possible d'y introduire;

Enfin, dans le cinquième, un tableau comparatif démontrera les avantages réels d'un bon système d'améliorations sur l'ancien système de culture.

Le tout sera appuyé sur des faits personnels, ou recueillis autant qu'il a été en notre pouvoir de le faire.

CHAPITRE Ier.

QUELQUES CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LA SOLOGNE ORLÉANAISE.

Sa position et ses limites.

La Sologne, au centre de la France, et à trente lieues de Paris, est cette partie de l'Orléanais bornée au nord par la Loire, à l'est par la ligne de Châtillon-sur-Loire, Concressant, Henrichemont et Vierzon; au midi par le Cher; à l'ouest par Montrichard, Pont-le-Voy et Blois. A ce dernier aspect une portion de la Sologne est connue sous le nom de Sologne blaisoise; mais nous ne devrons nous occuper que de celle qui est comprise dans les limites du département du Loiret.

Constitution physique du sol.

Son sol, généralement plat et cependant sillonné de vallons, est composé tantôt de pur sable, tantôt d'une terre légère sur un fond argileux et plus ou moins rapproché de la superficie; la partie méridionale y est plus graveleuse. La moitié seulement est cultivée, l'autre moitié consiste en mauvais prés, en bois rongés par les bestiaux, et beaucoup de bruyères. On y voit encore quelques futaies échappées à la spéculation, et, depuis quelque temps, une assez grande étendue de semis de pins.

Un grand nombre de rivières et de ruisseaux traversent la Sologne en tous sens; les principales rivières sont la Sauldre,

le Beuvron et le Cosson. Partout on y rencontre des étangs, des fonds marécageux, des sources, et souvent une espèce de tourbe spongieuse, qui rend le terrain mobile et tremblant, ce qui prouve qu'en beaucoup d'endroits les eaux restent stagnantes ; la tourbe flotte toujours sur le sable.

Que le terrain soit plus ou moins incliné, si la couche végétale est sur argile et peu profonde, il devient humide aux moindres pluies et sec aux moindres rayons du soleil. Les parties basses, excepté celles où se trouve la tourbe, doivent être considérées comme les plus propres à la végétation, et cependant elles sont presque toutes couvertes de mauvais bois et abandonnées aux bestiaux. Au premier aspect, cette province doit donc attrister l'œil du voyageur, qui, sans se rendre compte ni du passé ni de l'avenir, compare nos plaines de bruyères aux champs fertiles qu'il vient de traverser.

Ses productions.

Les productions y sont variées suivant la nature du sol ; du seigle, du sarrazin, peu d'orge et d'avoine, des troupeaux nombreux de bêtes à laine, chevaux et aumailles ; de la volaille, du chanvre, quelque peu de pommes-de-terre, et des raves pour les porcs qu'on y élève et pour les vaches ; du bois, du gland, du poisson et du gibier : voilà les produits ordinaires de la Sologne ; mais les propriétés qui depuis quelques années sont soumises à de bons systèmes d'amélioration offrent d'autres genres de productions ; c'est ce que nous aurons à expliquer plus tard.

Son état prospère d'autrefois, et causes de sa dégénération.

Il paraît hors de doute, d'après tous les auteurs qui ont écrit sur la Sologne, que cette province a eu son temps de prospérité ; que la culture et l'assainissement de ses terres ont été convenablement pratiqués ; qu'une assez grande étendue de terrain y était plantée en vignes, ce qu'on recon-

naît en effet par les traces que ce genre de culture a laissées; que les châteaux, encore assez nombreux aujourd'hui, y étaient alors très-multipliés, et qu'enfin, parmi sa grande population, on comptait une infinité de petits propriétaires, ce qui annonce toujours l'aisance d'un pays.

Ces temps heureux remontent à l'époque surtout où Louis XII tenait sa cour à Blois, où la duchesse d'Angoulême habitait Romorantin, et où François Ier, qui avait passé une partie de sa jeunesse dans cette dernière ville, fit construire le magnifique Chambord, qui devint sa résidence.

De semblables hôtes, suivis de tous les grands seigneurs, ont dû y attirer une nombreuse population et avoir la plus grande influence sur l'agriculture; tous les genres de productions y trouvaient nécessairement leur débouché.

Mais on conçoit que la cour se fixant à Paris, il dut s'opérer une révolution bien triste pour la Sologne; comme toujours, les princes furent suivis des grands seigneurs, et ceux-ci de tous ceux qui leur étaient attachés par intérêt ou par affection. Les denrées, devenues trop abondantes, ne se vendirent plus qu'à vil prix, faute de débouchés: et loin de diminuer les impôts dans la proportion des pertes que ces circonstances firent éprouver aux producteurs, on les augmenta considérablement à cause des guerres qui affligèrent la France pendant quarante ans; la perception, mise en ferme, devint de plus en plus vexatoire; enfin le mal était si grand que tous les petits propriétaires furent obligés de vendre leurs biens aux grands seigneurs; et c'est ainsi que se sont formés les grands domaines qui existent aujourd'hui, et qui, exploités par de malheureux fermiers sans moyens et sans appuis, ont dû être négligés au point que les champs les plus fertiles se sont naturellement convertis en accrues de mauvais bois, en marécages, et en ces plaines de bruyères et de chardons que nous voyons encore.

Ce résumé de l'état ancien de la Sologne, appuyé du témoignage de l'histoire, n'est pas sans importance pour con-

communément sur ce littoral, tandis qu'on la rencontre très-difficilement au centre de la Sologne.

Voici les propriétés qu'on peut citer comme ayant reçu des améliorations telles qu'il n'est plus possible d'établir de comparaison entre ce qu'elles étaient il y a vingt ans et ce qu'elles sont aujourd'hui :

1° La terre du Mardereau, appartenant à M. le marquis de Potherat, située commune de Cléry. Ce propriétaire a lui-même dirigé les grands changemens opérés dans cette propriété ; il a défriché toutes les bruyères dont elle était couverte en majeure partie, semé et planté des taillis de différentes essences, et, quoique un peu tardivement, entrepris le marnage de ses terres, marnage qu'il continue avec le plus grand succès, et auquel il doit les plus belles prairies artificielles, et par suite la prospérité d'un troupeau mérinos qui jusque-là paraissait un peu languissant.

2° La terre des Gaschetières, située commune de Lailly, et qui appartenait à M. Verdier, encore propriétaire de la portion qui s'étend sur la commune de Jouy-le-Pothier. Cette grande propriété, qu'on indiquait autrefois comme faisant partie de la Sologne pouilleuse, et qu'on signale maintenant comme une Beauce, a reçu, par les soins directs de ce propriétaire, toutes les améliorations possibles ; 800 arpens de bruyères ont été totalement convertis en 800 arpens de terres arables donnant les plus belles récoltes de céréales, même de froment, des prairies artificielles et des plantes-racines non moins belles ; 800 arpens qui, il y a vingt ans, étaient en mauvaise culture, ont été, pour la plus grande partie, semés en pins maritimes de la plus belle venue. Les plus mauvais des 800 arpens de bois taillis dépendant de cette terre ont été remplis en arbres de la même essence ; enfin les prés naturels seuls nous paraissent encore susceptibles de quelques améliorations. La marne est également venue en aide à M. Verdier, qui, dit-on, pour la découvrir dans sa propriété, n'a eu besoin que de promettre et de payer 150 fr. Nous ne pouvons nous empêcher de croire que c'est

principalement à cette précieuse substance qu'est due la prospérité de ses prairies artificielles, ainsi que du beau troupeau de mérinos qu'il y a pareillement introduit ; mais il faut se rappeler ce qu'étaient les Gaschetières alors que M. Verdier en fit l'acquisition, pour apprécier ses grands travaux, qui lui ont mérité le titre de l'*homme utile*, que souvent nous lui avons entendu donner.

3° La terre de Mézières (commune de Mézières), appartenant à M. de Lockhart. Nous ne connaissons pas la quantité de bruyères qu'il a défrichées; mais l'aspect de cette propriété suffit pour convaincre que M. de Lockhart l'a soumise à un bon système d'amélioration ; les prairies artificielles et les mérinos semblent y opérer des merveilles. Les prairies naturelles y ont acquis une grande valeur, grâce aux soins de ce propriétaire, que la marne a dû favoriser dans son exploitation.

4° La terre de l'Emérillon, près de la précédente, s'étend sur les communes de Cléry, Jouy-le-Pothier et Ardon, et appartient à M. le comte de Tristan. Les moutons de Sologne y sont conservés, et nous ne pensons pas qu'on ait tenté d'y introduire des mérinos. Les prairies artificielles n'y sont pas communes, et la culture du seigle y est essentiellement dominante ; mais d'immenses semis d'arbres résineux principalement y ont été faits avec le plus grand succès ; et ce système d'amélioration, eu égard à la situation de la propriété, nous paraît avoir été suivi de la manière la plus heureuse.

5° La terre de la Rousselière (commune d'Ardon). La métamorphose que M. Pryvé-Detté, ancien propriétaire, lui a fait subir, le rendait digne d'un meilleur sort que celui dont il est accablé dans ses vieux jours. 500 arpens de terres en partie couvertes de bruyères y ont été convertis en terres arables dont la fertilité égale les bons terrains de la Beauce. Le froment, les prairies artificielles, les mérinos, tout enfin y prospère à merveille. Cette amélioration remarquable est due uniquement aux labours profonds, aux engrais, ainsi

qu'à la marne, employés avec une rare intelligence. Le fermier de Beauce qui l'exploite aujourd'hui la maintient sans frais extraordinaires en parfait état de prospérité, et en retire les plus riches récoltes. Si l'on compare les produits actuels aux anciens produits, on verra que M. Pryvé a dû être plus que couvert de la dépense de son opération justifiée par le prix de la vente. Nous pensons donc que son exploitation agricole ne lui a pas été à charge, comme on l'a prétendu dans le public, et que ses malheurs ont d'autres causes.

6o La terre du Bruel, commune de Marcilly-en-Villette. Son ancien propriétaire, M. Cournol, a procédé comme M. Pryvé, quant à la culture des terres; 1,600 arpens ont été assolés par lui avec une activité et une intelligence extraordinaires. Les plaines de bruyères sont devenues des plaines de froment et de fourrages de la plus grande beauté. Il opérait sur une grande échelle, mais il a eu l'avantage de trouver la marne chez lui. Malheureusement la quantité énorme de fourrages qu'il a obtenue n'a pas été dans le principe employée avantageusement; au lieu de s'attacher à l'éducation d'un troupeau de mérinos, il a préféré engraisser des bœufs, qui ont mal réussi. Quoi qu'il en soit, ses dépenses agricoles sont bien loin d'atteindre la plus-value qu'il a donnée à ses 1,600 arpens de terre, dont l'aspect frappe d'étonnement ceux qui les ont vus dans leur état primitif.

7° La grande terre de la Ferté-Lowendal, appartenant au prince Masséna. Les améliorations qu'on y remarque consistent en semis importans d'arbres résineux, en défrichemens de bruyères convertis en terres arables bien assolées. Les nombreuses maisons que ce prince a fait construire sur la route d'Orléans à la Ferté sont agréables et fructueuses. Le terrain qui les environne est parfaitement cultivé; mais l'éloignement des marnières est un grand obstacle à la culture des céréales et à l'obtention des prairies artificielles, indispensables pour remplacer les troupeaux indigènes par des troupeaux mérinos, évidemment plus avantageux,

Toutefois nous croyons à la possibilité d'employer d'autres moyens, que nous indiquerons au chapitre ci-après.

8° La terre de Chilly, commune de Marcilly-en-Villette, appartenant à M. Mallet. Cette terre est encore une de celles qui, dans notre Sologne orléanaise, ont subi une grande métamorphose. Peu éloignée des marnières du Val-de-Loire, une grande quantité de terres a été marnée, et les prairies artificielles qui en sont résultées ont suffi à la nourriture d'un troupeau mérinos assez nombreux. Cependant, par un motif que nous ignorons, M. Mallet a abandonné ce genre de production, ainsi que son exploitation agricole, pour se livrer exclusivement à l'amélioration et à l'extension de ses bois; les terres, usées par la mauvaise culture des anciens fermiers, ont été semées en arbres résineux; des plantations de même essence ont été faites dans des terres incultes avec un plein succès; les bois taillis essence de chêne, et quelques portions de futaie, ont été l'objet d'un système d'aménagement et de dépressage digne d'être cité pour modèle. En définitive, la terre de Chilly a acquis par les soins de ce savant agronome une valeur incomparable à celle qu'elle avait autrefois.

9° La terre de Maisonfort, communes d'Olivet et Ardon, appartenant à M. Edouard Delaage-Demeux. L'heureuse situation de cette propriété, près d'un grand vignoble et à la proximité d'Orléans, a dû déterminer M. Delaage à adopter pour système d'amélioration les semis de bois résineux et les plantations. Les immenses résultats qu'il en obtient déjà justifient l'excellence de son entreprise, et on peut dire qu'il a suivi cette maxime : Le grand art de l'agriculture est de savoir donner à chaque nature de terrain ce qui lui convient le mieux. Du reste, les terres arables sont aussi devenues l'objet de sa sollicitude, et il a d'autant mieux réussi que la marne était à sa disposition.

10° La terre de la Maltolière de Tigy, appartenant à M. Robert, est remarquable par l'étendue des semis de bois,

et notamment de pins, et par les plantations que ce propriétaire y a faites avec autant d'activité que d'intelligence.

11° Enfin nous ne pouvons passer sous silence la terre de Concire, commune de Dry, appartenant à Mad. veuve Lorion, et la ferme de l'Orme-au-Loup, appartenant à M. Firmin Lemaigre, de Cléry. Ces deux propriétés ont aussi changé du tout au tout depuis vingt ans. Défrichemens de bruyères et de mauvais bois, semis, plantations d'arbres et de vignes, engrais abondans, marnage, assainissement, tout y a été convenablement mis en pratique, et nous ne doutons pas que la valeur locative et foncière n'en soit quadruplée, mais nous devons dire aussi qu'elles ont été favorisées par le voisinage de pays populeux, ce qui a permis d'en diviser l'exploitation par petites parties, moyen qui, s'il donne quelques embarras de détails, n'en est pas moins le plus avantageux.

Nous pourrions encore citer la terre de Villefalier, commune de Jouy-le-Pothier, appartenant à M. le vicomte de Morogues, et celle de Montizeau, commune de Lailly, appartenant à M. le duc de Lorges; mais le système d'amélioration adopté par ces deux propriétaires n'a pas encore reçu tout son développement; nous pouvons seulement dire qu'ils dirigent leurs opérations de manière à faire espérer un plein succès.

En général, nous pensons qu'un sixième de la Sologne comprise dans le département du Loiret est complètement amélioré.

Tels sont les renseignemens que nous nous sommes procurés sur les améliorations introduites en Sologne depuis vingt ans; certes nous n'avons pas la prétentiou de croire que dans ce travail aussi extraordinairement laborieux, et qui exigerait véritablement le concours simultané de plusieurs agronomes, nous n'avons commis aucune faute, aucune omission; mais ce que nous pouvons attester, c'est que, n'ayant pas l'honneur de connaître assez intimement tous

les propriétaires dont nous parlons pour les consulter directement, nous avons fait les recherches les plus consciencieuses, et puisé dans les meilleures sources, pour répondre au vœu de l'Académie, dont l'intention est sans doute de combattre par des faits les préjugés et les préventions si préjudiciables à cette province. Du moins c'est avec le sentiment que nous a suggéré la gravité de la question que nous l'avons méditée. Puissent les personnes dont nous nous sommes cru obligé de décliner les noms n'être pas blessées de nos observations ; il est possible qu'on y reconnaisse des erreurs, mais on en commettrait une bien grave si on les imputait à mauvaise intention.

Et que doit-on conclure des améliorations apportées en Sologne ? On est forcé de reconnaître que la matière imposable, et conséquemment la fortune publique, y a été augmentée de trois millions au moins, déduction faite de la plus-value acquise aux propriétés par les événemens politiques, ou plutôt par l'accroissement du signe représentatif. Cette augmentation, qui, quoi qu'on en ait dit, a laissé des bénéfices aux propriétaires, est assez importante pour activer la marche des progrès ; mais encore deux autres avantages doivent en résulter : 1° la salubrité ; en effet, ne sait on pas que ces miasmes que l'on respire en Sologne proviennent des fonds marécageux remplis de broussailles, des étangs et des mouillères, qui disparaissent toujours avec un bon système d'amélioration ; 2° le bon exemple, car il n'est pas douteux que celui qui a été donné jusqu'ici par quelques grands propriétaires ne pénètre journellement chez tous les cultivateurs intelligens. Ils sont lents, il est vrai, à adopter les innovations, mais enfin ils se décident déjà à faire des essais, et leur réussite ne peut manquer d'avoir la plus grande influence. Sans doute que la propagation des nouvelles méthodes eût été plus rapide, si quelques propriétaires n'eussent pas échoué dans leurs entreprises, par l'effet soit d'une mauvaise direction, soit des circonstances atmosphériques ; mais il faut croire que nous sommes

parvenus assez avant pour que l'exemple des succès triomphe des craintes qu'on avait pu concevoir.

CHAPITRE IV.

DES AMÉLIORATIONS DONT LA SOLOGNE EST ENCORE SUSCEPTIBLE.

La possibilité d'améliorer encore les propriétés de la Sologne ne nous paraît nullement problématique. Mais si l'art de l'économie agricole doit faire la plus grande part de tout ce qu'il est nécessaire d'exécuter pour que cette province sorte enfin du déplorable état dans lequel nous la voyons, l'administration publique a besoin aussi d'y concourir sous plus d'un rapport. Par ce motif nous diviserons ce chapitre en deux sections : dans la première nous traiterons des améliorations par l'emploi des bons principes de l'économie agricole et de la culture, et dans le second des moyens d'amélioration par le concours de l'administration publique.

PREMIÈRE SECTION.

Des améliorations par l'emploi des bons principes de l'économie agricole et de la culture.

D'après les expériences dès aujourd'hui parfaitement acquises, les moyens que l'économie agricole doit employer pour améliorer la Sologne se réduisent à trois points principaux : 1° créer de nouvelles prairies naturelles et réparer les anciennes ; 2° faire des semis d'arbres résineux dans toutes les mauvaises terres ; 3° et défricher les bruyères pour former de bonnes et nouvelles terres arables. Quant aux bois, en essence de chêne ou autres, s'ils sont bons on doit les conserver, s'ils sont mauvais nous les plaçons au rang des bruyères, et nous leur donnons la même destination. Tel est

le sytème que nous adoptons, et dont les développemens feront l'objet principal du présent mémoire.

Les trois points dont nous venons de parler formeront autant de paragraphes. Dans un quatrième nous indiquerons brièvement les moyens de tout cultiver.

§. Ier.

Des prairies naturelles.

Nous plaçons au premier rang des moyens d'améliorer la Sologne les prairies naturelles, d'abord parce qu'il est évidemment reconnu que les fourrages qu'elles donnent sont les plus substantiels, les moins dispendieux et les plus certains, ensuite parce que les fourrages sont inconstestablement la base de toute exploitation agricole bien dirigée. Les fourrages permettent d'augmenter le nombre des bestiaux ; les bestiaux procurent des engrais, et avec des engrais toute terre devient fertile.

Nous ne pouvons donc trop recommander la réparation et l'entretien des prairies qui existent déjà, ainsi que le choix du terrain pour celles qu'on devra créer avec le plus d'extension possible.

Presque tous les prés de Sologne ont besoin d'être remis en bon état ; des accrues de mauvais bois et des taupinières à extirper, des accidens de terrain à niveler, des égouts à donner, des prises d'eau à établir, des rigoles pour l'irrigation et l'assainissement à faire, enlever et brûler la tourbe que l'on rencontre dans beaucoup d'endroits, remplacer cette tourbe par un lit de terre, voilà à peu près tout ce que réclament nos prairies dans leur état actuel. Toutes ces dépenses sont bien minimes en comparaison des avantages. Une fois faites, l'entretien ne consistera que dans le nettoyage des rigoles et dans l'emploi des engrais, qu'on aura le soin de ne répandre

que dans les endroits où ils ne peuvent être entraînés par les eaux.

Quant aux prairies, qu'il est essentiel de créer, il est indubitable qu'elles ne peuvent être mieux placées que dans les fonds humides, où les céréales se défendent d'ailleurs difficilement des mauvaises herbes qui croissent malgré les soins du laboureur. Les pâtures sacrifiées aux chevaux et aux vaches peuvent être presque toutes converties en prés; c'est ainsi que M. de Mainville, à Marcilly-en-Villette, a obtenu de belles prairies naturelles à peu de frais. Nous ne parlerons donc pas ici des terres actuellement en culture, que nous regardons comme épuisées, et des bruyères en général; nous y reviendrons aux paragraphes qui suivent.

Si donc les pâtures que nous destinons à faire des prés sont bien garnies d'herbe bonne ou mauvaise à l'apparence, il suffit, suivant nous, d'en faire disparaître le mauvais bois et les aspérités qui s'y trouvent ordinairement. Du reste les procédés à suivre pour les mettre en bon état sont les mêmes que ceux indiqués ci-dessus pour les prairies existantes. Les engrais seuls auront bientôt changé la nature de l'herbe. Il est clair que les endroits attaqués par la pioche doivent être semés. Dans cette circonstance, nous attestons avoir semé de la charrée sur un fond de pré couvert de mousse et de petite bruyère dont la disparition s'est opérée sans culture et sans graine, dans la même année, pour faire place à une très-belle récolte de foin.

Si au contraire l'herbe qu'il y a toujours dans les pâtis était dominée par la grande bruyère, il deviendrait nécessaire de retourner le terrain à la pioche et de l'ameublir par deux récoltes, une de sarrazin d'abord, et une d'avoine bien fumée avec laquelle on sèmera la graine de foin bien épurée et convenablement choisie. Ici nous devons encore rendre hommage à M. de Mainville, qui paraît avoir adressé à l'académie un mémoire où il démontre qu'il n'emploie que pour 10 fr. 50 c. de graine par arpent de terre, tandis qu'on

l'achète à Cléry sur le pied de 50 à 60 francs. La différence, comme on le voit, est énorme, et la publicité de ce mémoire rendra son auteur digne de la reconnaissance publique.

Dans tous les cas, les prés doivent être fumés de trois ans en trois ans, et partout où ils ne sont pas fécondés par les rivières, et où les eaux ne peuvent entraîner les engrais.

Un grand agronome, M. de Dombasle, a été trop absolu lorsqu'il a dit que mieux valait mettre un terrain en culture que de le mettre en pré, si le pré ne pouvait être arrosé à volonté. Nous concevons cette préférence lorsqu'il s'agit d'un terrain affermé vingt et trente francs l'arpent; mais dans un terrain de Sologne, où le revenu n'est que de trois ou quatre francs l'arpent, une telle préférence serait contraire aux plus simples règles de l'économie agricole, d'autant plus que les terrains humides que nous indiquons pour faire des prés seraient peu propres aux céréales.

Mille fois heureux sont pourtant les propriétaires qui peuvent déverser l'eau sur leurs prés naturels toutes les fois que la température en réclame l'emploi. L'expérience nous en a depuis long-temps démontré les bons effets; mais les irrigations exigent souvent des retenues d'eau et des coupures de terrain parfois gênantes, surtout pour les voisins qui ne partagent pas vos idées, et dès lors un obstacle invincible se rencontre dans le moyen le plus simple et le plus puissant.

Quoi qu'il en soit, il est en Sologne beaucoup de propriétés particulières qui pourraient jouir du bienfait de l'irrigation. Des ruisseaux, des sources, de misérables étangs donnant beaucoup plus d'embarras que de profits, peuvent fournir des eaux en assez grande abondance pour l'exécuter en temps opportun. Le tout est de savoir les ménager convenablement en les conservant au besoin dans des réservoirs que des accidens de terrain peuvent souvent former, à l'aide de bâtardeaux peu dispendieux. Au surplus, on concevra facilement que nous ne saurions poser des règles dans une

matière où la possibilité de faire dépend nécessairement des positions et des localités.

Ce que nous ne pouvons trop recommander dans l'intérêt de tous, c'est de mettre à profit l'irrigation; elle triplerait au moins les revenus de la Sologne par l'augmentation des fourrages que nous croyons possible d'obtenir; ce qui peut un jour nous affranchir du tribut que nous payons aux étrangers dont les bestiaux garnissent nos marchés.

Profondément convaincu des immenses avantages qu'on en obtiendrait, nous avons examiné, dès le mois de février 1835, s'il ne serait pas possible de faire une prise d'eau dans la Loire, sur un point assez élevé, à l'est de la Sologne, pour former un canal susceptible d'arroser une grande partie de cette province; nous avons communiqué nos observations à l'un de nos honorables députés. Depuis, un projet de loi a été présenté par le gouvernement; il avait pour objet des concessions de prises d'eau dans les rivières navigables; nous pouvions espérer l'accomplissement de nos vœux. Malheureusement, comme nous ne voyons pas tous par les mêmes yeux, et que dans les chambres les agriculteurs ne sont pas dominans, le projet n'a pas été goûté; ses avantages, qui seront appréciés plus tard, ont été méconnus, et le projet a été rejeté.

Il nous reste un mot à dire des mauvais prés bordant en Sologne les petites rivières et les ruisseaux qui la traversent. Généralement ces prés sont souvent submergés, soit par les retenues d'eau que font les usines établies sur ces petits cours d'eau, soit par leur défaut de curage et d'entretien. Dans cet état, les bestiaux qu'on y envoie au pacage les défoncent, et l'herbe qu'on en obtient est nécessairement grossière, aqueuse et peu nutritive. Une partie même de ces prés, reposant sur une espèce de lit de tourbe, est constamment mouvante et très peu productive, à cause des eaux froides qui les baignent sans cesse. Que faire d'un sol aussi ingrat, surtout s'il n'y a pas de moyens coërcitifs pour faire nettoyer



convenablement les rivières et ruisseaux dans lesquels doit s'opérer l'écoulement de ces eaux superflues et si nuisibles? multiplier les fossés d'assainissement, et en rejeter les terres sur le pré, où elles renouvelleront l'herbe sans frais.

§. II.

Des arbres résineux.

Les arbres résineux, si avantageusement introduits dans notre département, doivent, suivant nous, occuper tous les terrains secs et arides de la Sologne. La mauvaise culture en billons, qui forment autant de ruisseaux, et occasionnent l'entraînement du peu d'humus que renferme la couche végétale, l'usage qu'ont les fermiers de chaumiller ou plutôt d'arracher le chaume, et mille autres vices de pratique vainement reprochés, ont épuisé ces terres au point que ce serait une folie de prétendre les ramener à un état de production capable d'indemniser de la dépense qu'il faudrait faire pour y parvenir. Nous n'hésitons donc pas à dire qu'il vaudrait mieux les abandonner au déplorable système que nous signalons, s'il n'existait pas un autre moyen d'en tirer parti. Mais ce moyen existe, il est fondé sur le motif qui nous a déterminé à y placer exclusivement les bois résineux, c'est-à-dire sur l'expérience généralement acquise de la parfaite réussite de ces arbres, surtout le pin maritime, dans les mauvaises terres.

Quant aux avantages qu'ils présentent, ils seront nécessairement relatifs à la position des lieux; car plus les débouchés seront faciles, plus les bénéfices seront grands; les dépressages produisent beaucoup auprès d'un pays populeux, tandis que l'éloignement les réduit presque à zéro. Mais les propriétaires éloignés n'en commettraient pas moins une erreur profonde s'ils renonçaient aux semis d'arbres résineux.

En effet, les propriétés situées auprès des villes ou d'un

grand vignoble produisent 500 fr. par hectare de pins exploités à dix ans, ce qui donne 50 fr. par an. Si l'exploitation n'est faite qu'à quarante ans, les dépressages jusque-là donneront. .... 3,000 fr.
Et 500 pieds d'arbres, qui doivent rester, à 8 fr. chaque.......................... 4,000

Le produit d'un hectare en quarante ans serait donc de .... 7,000 fr.
c'est-à-dire de 175 fr. par année.

En descendant les prix aussi bas que la raison le permet, par rapport aux propriétés éloignées des débouchés, nous supposons, ce qui est le plus probable, qu'on ne fasse exploiter qu'à quarante ans, et qu'au lieu de 3,000 fr. on évalue les dépressages seulement à 320 fr. Ce produit paiera au moins le fermage sur le pied de 8 fr. par an ; et si on évalue les 500 arbres qui doivent toujours se trouver à la fin à raison de 3 fr. l'un, on aura encore un bénéfice de 1,500 fr. par hectare des plus mauvaises terres.

Au surplus notre calcul peut être justifié par le témoignage des propriétaires qui ont déjà de l'expérience sur ce point.

Qu'on remarque bien encore 1° que cette augmentation de produits s'obtient on peut dire sans frais, tant l'ensemencement d'un hectare de pins est peu coûteux ; 2° qu'après le premier, et surtout après le second dépressage, les pinières deviennent des pacages pour tous les bestiaux, meilleurs que ceux qu'ils ont aujourd'hui ; 3° que les jeunes branches de pins remplaceront les feuillards que les fermiers coupent sur de misérables têtards qu'on doit proscrire ; 4° enfin que les pins offrent l'espérance de grands bénéfices par la résine qu'ils doivent produire.

Ce sont tous ces avantages qui nous font placer la culture des bois résineux parmi les importantes améliorations de la Sologne. Ils sont tels, à notre avis, qu'il n'est pas de moyens plus sûrs, plus positifs et plus faciles d'augmenter la valeur des propriétés qu'on y possède.

En vain on nous dira que la grande quantité en fera diminuer le prix ; ces craintes ne nous touchent pas. Bien d'autres genres de produits devaient être anéantis alors qu'il s'agissait d'en introduire d'analogues ; les prairies artificielles, par exemple, devaient rendre nulles les prairies naturelles. Qu'est-il arrivé ? que les foins naturels se sont toujours très-bien vendus, bien que les prairies artificielles se soient très-multipliées ; la raison en est simple, c'est qu'à côté d'un nouveau moyen de production est toujours un nouveau moyen de consommation. Dans tous les cas, le plus bas prix des bois résineux donnera cinq à six fois le produit qu'on retire actuellement des mauvaises terres où nous les plaçons, et conséquemment nous ne pouvons trop engager à ce genre de culture, dussent les trois quarts de la Sologne, d'ici à cinquante ans, former une vaste forêt ; nous le désirons dans l'intérêt des propriétaires comme dans l'intérêt public. Enfin on doit encore recommander la culture des pins, dans la prévoyance que la loi, dont nous parlerons plus loin, qui s'oppose au libre défrichement des bois, cessera bientôt d'être en vigueur. Alors, en effet, beaucoup de propriétaires, qui reconnaîtront un avantage à mettre en terre arable ce qui est en bois, ne manqueront pas de défricher. Les bois deviendront nécessairement plus rares, et les pins en acquerront d'autant plus de valeur.

§. III.

Du défrichement des bruyères et des mauvais bois.

La moitié ou à peu près de la Sologne est encore en bruyères, broussailles, genièvres, chardons et mauvais bois ne produisant guère que les frais de garde.

Leur défrichement serait-il une amélioration réelle pour le pays ?

Sous le rapport de la salubrité, cette question n'est pas douteuse. Tout le monde sait en effet que les terres incultes, constamment livrées au pâturage des bestiaux dont le piétinement serre la surface et empêche les eaux pluviales de pénétrer, restent dans un état d'humidité tel que l'eau et l'herbe en contact, en se corrompant mutuellement, occasionnent ces émanations putrides, ces miasmes délétères dont la Sologne est victime.

Point de doute non plus sous le rapport de l'agrément. Rien de triste et misérable, suivant nous, comme ces plaines de bruyères sans verdure et sans fleurs, les trois quarts de l'année, et que les trois quarts de l'année aussi on voit couvertes d'eau qu'elles ne peuvent absorber ; quelle déplorable physionomie, en comparaison des terres du Bruel, de Mézières, des Gaschetières, etc., d'où ces bruyères ont entièrement disparu.

Mais le défrichement des bruyères serait-il une opération avantageuse, pécuniairement parlant ?

Cette question appartient au chapitre V, où nous espérons démontrer, par une réponse affirmative, qu'elle n'est pas plus douteuse que celles que nous venons d'examiner ; seulement nous devons dire ici que les grands avantages du défrichement n'existeront qu'autant que notre système sera suivi à peu près dans tout son ensemble, car nous le considérons comme lié dans toutes ses parties.

Ce système, ainsi que nous l'avons précédemment énoncé, consiste : 1° A employer tous les fonds humides et froids en prairies naturelles ; 2° à faire des semis de bois résineux dans tout le terrain sec et aride, et dans les terres sableuses épuisées par la mauvaise culture qu'elles ont reçue et reçoivent encore ; 3° à convertir en terres labourables les bruyères et les mauvais bois, et à remettre en bon état de culture les terres arables qui ont encore conservé assez d'humus, et qu'on ne jugerait pas assez fraîches pour être mises en prés naturels.

Si nous n'avions pas une entière confiance dans nos

moyens, nous pourrions être arrêtés ici par cette hérésie, par ce préjugé que des hommes graves ont partagé, en prétendant qu'au bout de cinq ou six ans les terres de défrichemens de bruyères deviendraient aussi peu productives que les autres. Ces hommes ont vu de malheureux fermiers, qui n'avaient peut-être que quelques années de bail, et qui après avoir défriché se croyaient dispensés de mettre des engrais et d'alterner. Mais nous n'établissons pas nos convictions sur de pareils faits; nous mettons au contraire la condition de fumer de suite et de se conformer d'ailleurs aux règles tracées dans le paragraphe suivant.

Tout ce que nous avons dit des bruyères est entièrement applicable aux bois, que le temps, la dent des bestiaux ou les eaux stagnantes ont fini par rendre mauvais. Nous en connaissons en Sologne une grande quantité qui ne rapportent pas deux francs la feuille, et c'est sur ce produit, qu'il faut attendre douze ou quinze ans, que se paient chaque année les frais de garde et chaque mois l'impôt.

Qu'on s'empresse donc de défricher ces mauvais bois; mais notre législation semble s'y opposer; il faut du moins une permission préalable; une loi défend ou permet le défrichement, suivant que l'administration forestière le juge convenable. Peut-on croire, sous un gouvernement constitutionnel, que cette loi, qui porte aussi évidemment atteinte au droit de propriété, puisse être de longue durée? Nous ne le pensons pas. Elle impose dans un prétendu intérêt public un sacrifice qu'on ne devrait exiger d'un particulier que moyennant une indemnité qu'elle n'accorde pas. Il est en effet un grand nombre de propriétaires pour lesquels la conservation de leurs bois est une charge en ce sens que si le terrain était mis en culture il leur rapporterait beaucoup plus. Nous n'avons pas besoin d'aller loin pour trouver des exemples. Le bois de Briou, sur les confins de notre département, était d'une rare beauté; cependant, par une faveur toute spéciale, l'ancien propriétaire a obtenu la permission de le défricher. On l'a vendu, et les acquéreurs ont prompte-

ment usé de la permission. Il rapportait un revenu annuel d'environ 50 francs l'hectare. Eh bien ! aujourd'hui le terrain nu est affermé sur le pied de 170, 180 et jusqu'à 200 f. l'hectare, et ils ont en outre les bénéfices de la superficie. Or, il est évident que cette loi arbitraire ne peut plus exercer son empire.

Le défrichement en général se fait de différentes manières : à la charrue, à la pioche, à tranche ouverte, ou en écobuant. Toutes sont bonnes. Celle qui est préférable est celle qui coûte le moins, et à cet égard encore la position des lieux et la facilité d'avoir des ouvriers auront beaucoup d'influence sur le mode à suivre.

Au surplus, nous allons entrer dans tous les détails nécessaires sur la manière de cultiver les différentes natures de terrain que nous avons à améliorer.

§. IV.

De la manière de cultiver.

Notre système est simple et vaste tout à la fois : simple, puisque le travail matériel peut, sans aucune difficulté, être fait par tous les cultivateurs ; vaste, parce qu'il tend à changer entièrement la face de la Sologne, soit sous le rapport des produits, soit sous le rapport de la salubrité, soit enfin sous le rapport de l'agrément.

Mais ce n'est pas le tout que d'exécuter de grands travaux, il faut encore entretenir les choses convenablement et les diriger suivant les meilleurs principes d'économie agricole. Voici nos idées à cet égard.

1° Pour les prairies naturelles :

Nous avons donné au premier paragraphe les moyens de remettre celles qui existent en bon état ; nous y avons indiqué ceux qu'il fallait employer pour en faire de nouvelles ;

il ne nous reste donc ici qu'à examiner celles qui seront susceptibles d'être alternées ou renouvelées, et celles qu'il n'est pas possible d'assainir par les moyens ordinaires.

Il y aura des prés ou des portions de prés qui, sans être sur une éminence, se trouveront assez sains pour être cultivés ; alors on fera bien, quand le foin y paraîtra languissant, de les retourner au versoir ; on en obtiendra assurément deux ou trois bonnes récoltes de céréales, en les fumant, puis on les remettra dans leur première nature par un dernier labour bien hersé, sur lequel on passera le rouleau après avoir semé la graine de foin.

Quant aux prés qu'il n'est pas possible d'assainir par les moyens ordinaires, il n'y en a pas d'autres, pour éviter des transports de terre, que d'y pratiquer de grands fossés, qui en diminueront l'étendue sans doute, mais dont les terres serviront à l'exhaussement du pré.

L'entretien de tous les prés, en général, ne consiste qu'à maintenir les choses faites en bon état, de les arroser quand on le peut, pendant les temps secs et chauds, et même dans les gelées de janvier et février, si l'eau est chargée d'engrais ; enfin d'éviter le piétinement des bestiaux dans les saisons humides.

2° Pour les bois :

Il serait superflu de s'occuper ici de la culture de tous les bois acclimatés en Sologne, même des nombreuses espèces de résineux, entre lesquelles nous en remarquons seulement trois qui doivent remplir la place la plus importante dans les améliorations à faire : le pin maritime, qui prospère très-bien dans les terrains sableux, secs et profonds ; le pin sylvestre, et le pindeRiga, qui se plaisent dans les terrains frais.

Le chêne, l'orme, le frêne, le noyer, le châtaignier, le bouleau, et mille autres espèces de bois, viennent parfaitement en Sologne, en donnant à chacun le sol qui lui convient ; le mûrier ne pourrait-il pas aussi y tenir une place marquante ?

On sait qu'en général les semis de bois n'exigent qu'une

première culture, et que la graine ainsi que le petit plant sont peu coûteux.

Les arbres à haute tige exigent quelques frais de plantation et des soins jusqu'à ce qu'ils aient acquis une certaine grosseur; mais quel bel aspect donneraient des allées plantées sur tous les chemins et sur les fossés de limites de chaque propriété.

3° Enfin pour les terres arables :

La manière de cultiver ces terres exige d'assez longs développemens. Elles doivent se composer de celles qui proviendront des défrichemens de bruyères et de mauvais bois, plus des meilleures terres qui se cultivent en ce moment dans chaque ferme. Ce sont toutes ces terres, considérées comme étant mises en bon état de culture, qui doivent servir de point de comparaison dans les tableaux qui doivent faire l'objet de notre cinquième et dernier chapitre.

Des labours.

Ce à quoi tout cultivateur doit d'abord s'attacher, c'est à former une couche végétale aussi bonne et aussi profonde que le sous-sol le permet. C'est ainsi que MM. Pryvé-Detté et Cournol, plus particulièrement, sont parvenus à obtenir des récoltes de céréales et de fourrages aussi belles que dans le meilleur terrain de Beauce. Nous avons vu chez M. Pryvé deux charrues se suivre immédiatement et opérer un labour de dix à onze pouces de profondeur. Il est évident qu'avec une pareille couche végétale et le concours des engrais on doit réussir. Il est impossible de donner un exemple où les résultats soient plus satisfaisans.

Il n'est pas absolument nécessaire de faire ce défoncement dans les endroits où le sous-sol permet l'infiltration des eaux, et par des labours simultanés. Pour ne point compromettre la récolte suivante, les terres arables conservées pourront

être défoncées en plusieurs fois; mais la charrue et la pioche ne peuvent entrer trop profondément dans les bruyères au moment de leur défrichement, auquel il faut toujours donner le temps de se diviser, afin d'en obtenir avec des engrais une première récolte passablement bonne, ce qui nous fait donner la préférence à ce mode de défrichement sur l'écobuage, dont les résultats sont immédiats, il est vrai, mais qui, indépendamment de ce qu'il met le terrain dans une espèce d'état d'épuisement, après une première récolte sans fumier, exige encore cette culture profonde que nous désirons.

Les planches de six ou huit raies sont celles qu'on doit adopter, en ayant le soin de les bien arrondir afin que les eaux n'y séjournent pas. Ces planches ont l'avantage de conserver la fraîcheur, dans les hâles du printemps, dont les blés en billons ne peuvent se défendre; elles occasionnent moins de perte de terrain et permettent d'y semer du trèfle avec le blé, et de faucher plus facilement.

Les meilleures charrues sont celles qui retournent le mieux la terre et qui fatiguent moins les chevaux; chaque cultivateur doit user de toute son intelligence pour se procurer, parmi celles que l'industrie invente tous les jours, les plus commodes et les moins dispendieuses.

Engrais et amendemens.

La puissance des engrais est si grande, que celui qui ménage tout pour s'en procurer peut être considéré comme le meilleur agriculteur, et nous ajoutons que, le jour où l'on découvrira un engrais pulvérisé, actif et d'un prix modéré, sera le plus beau jour qu'on puisse désirer en faveur de l'agriculture.

Si ceux que nous annoncent les journaux sont bons, ils sont chers; on nous en démontre l'emploi dans des propor-

tions toujours insuffisantes, pour ne pas nous effrayer; il faut donc se mettre en garde contre ces annonces mensongères.

Que faire dans cet état de choses? L'engrais Jauffret nous a suggéré l'idée de mettre de la tourbe en fermentation avec de la chaux vive; l'accueil que ce projet a reçu d'un professeur d'agriculture nous détermine à l'exécuter prochainement. Le cultivateur ne peut exercer son art sans engrais, c'est un fait bien démontré; on doit toujours fumer dans la proportion de dix-huit voitures à trois chevaux par hectare, comme en Beauce; on ne pourrait que se louer des résultats. Les fermiers de Sologne, qui n'obtiennent en ce moment dans les terres altérées que de faibles récoltes de seigle, ont, il est vrai, peu d'empaillement; mais le fumier qu'ils en retirent est entièrement consommé lorsqu'ils l'enlèvent de leur cour, où il reste une année entière, pour le répandre dans les terres, dénué de tous les sels qui doivent exciter la végétation. Ce vice est une des causes les plus réelles de la dépréciation des terres arables. Les jardins, mieux cultivés, et qui ont la meilleure part des engrais, donnent la preuve de ce que nous avançons.

L'écobuage, lorsqu'il y a impossibilité absolue de se procurer des engrais, peut devenir un secours, parce qu'avec l'engrais que donne son incinération on obtient des empaillemens que l'on peut convertir en fumier pour les récoltes suivantes; sous ce rapport beaucoup de propriétaires le considèrent comme un excellent point de départ.

Parmi les amendemens indiqués par les auteurs, il en est un dont la puissance est extraordinaire sur nos terres de Sologne, c'est la marne. Dans la proportion de deux toises cubes l'arpent, elle y produit des effets miraculeux. En effet, des expériences répétées ont démontré qu'il n'existe dans la couche végétale aucune partie calcaire; or, les eaux qui y séjournent finissent par se corrompre et par lui donner cette acidité si nuisible à la végétation, acidité qu'une substance calcaire doit neutraliser ou détruire.

Un propriétaire de Nouan-le-Fuzelier nous a dit qu'il avait été très-satisfait de la chaux employée dans ses terres dans la proportion de quatre à cinq poinçons l'arpent; cet amendement conviendrait aux propriétés éloignées de la marne. Les effets en sont passagers; mais si l'on se rend bien compte des frais de transport de deux toises de marne seulement à deux lieues, on y trouvera peu ou point de différence avec le coût de la chaux.

Quant au plâtre, nous ne pouvons encore en garantir l'efficacité sur les prairies artificielles de la Sologne. A trois fois différentes nous en avons répandu au milieu et sur une rive de la même pièce sans résultat apparent. D'autres propriétaires au contraire en ont été satisfaits.

Fauchage.

Nous avons déjà dit que le chaumillage était une des causes nombreuses de la dégradation de la Sologne; dans le voisinage des vignobles les chaumes sont coupés ou arrachés à moitié, et au centre de la Sologne on ne chaumille guère avant la Toussaint, et encore laisse-t-on le chaume dans les champs, où il reste une partie de l'hiver, de sorte qu'on peut dire que la totalité ne vaut pas la moitié laissée par le vigneron, qui du moins a chaumillé en bonne saison.

Il doit nous suffire de rappeler ces vices pour prouver l'avantage qu'il y a de faucher tous les grains indistinctement, ainsi que font les propriétaires intelligens.

Instrumens aratoires.

Les instrumens aratoires, les charrues surtout, sont en nombre si considérable qu'un volume ne suffirait pas pour les décrire, et c'est ce qu'un mémoire de la nature de celui qui nous occupe ne peut comporter; nous ne pouvons que renvoyer au savant ouvrage de M. le baron de Morogues

intitulé *Essai sur les moyens d'améliorer l'agriculture en France ;* on y trouvera sous le titre *labours* les détails les plus satisfaisans.

Les instrumens perfectionnés, ou annoncés comme tels, ont pour but l'économie dans les frais, l'allégement de charge des bêtes de traits, la célérité du travail, etc. Mais il est bon de réfléchir avant d'en faire la dépense. Beaucoup de ces instrumens ne produisent pas l'effet qu'on en attend, et d'ailleurs il ne faut pas trop demander à la fois aux cultivateurs de la Sologne. Déterminons-les d'abord à faire des défrichemens et de bons labours, ils peuvent y parvenir avec leur versoir ordinaire ; le succès suivra l'impulsion et leur fera adopter spontanément les instrumens qui leur paraîtront les plus commodes et les plus expéditifs. Toutefois, comme nous n'admettons pour la culture des céréales d'automne que des planches de six ou huit raies, nous proscrivons de prime-abord la charrue à deux oreilles, qui n'attaque pas entièrement la terre et ne fait qu'un labour imparfait ; nous ne la conserverons tout au plus que pour les entr'hivernages, parce qu'en billons plus de surface se trouve exposée aux influences atmosphériques, et les eaux s'écoulent mieux.

On ne peut trop recommander l'emploi de bonnes herses et de forts rouleaux ; le travail qu'ils opèrent est si précieux, surtout après les défrichemens, que souvent le succès d'une récolte dépend de leur bonne ou mauvaise confection.

Assainissement.

Les bancs d'argile imperméable, qui se rencontrent dans beaucoup d'endroits sous la couche superficielle empêchent les eaux pluviales de pénétrer ; si l'on ne les fait pas écouler elles noient les racines des plantes, et l'absorption s'opérant au premier rayon du soleil, la terre devient d'autant plus compacte, et les mauvaises herbes y dominent la récolte. Les labours profonds modèrent bien un peu l'effet des intempé-

ries ; mais, dans le cas que nous signalons comme dans celui où l'humidité est constante, il est indispensable de multiplier les fossés et de les faire à une profondeur suffisante pour l'écoulement des eaux ; les évières à la charrue ne peuvent suppléer aux fossés que dans les cas ordinaires. Qu'on observe bien que les eaux ainsi égouttées sont toujours chargées d'engrais, et qu'en les dirigeant sur un pré naturel l'opération deviendra doublement profitable. Les ados, qui ne font qu'employer du terrain et qui gênent l'écoulement du côté où ils sont jetés, peuvent, si l'on ne veut pas les planter d'arbres, être employés à combler les bas-fonds, qu'il vaudrait mieux laisser en prés quand on ne peut les assainir. Il est indispensable d'entretenir ces fossés, dont il faut constamment ménager la berge que la charrue attaque lorsqu'on la conduit trop près.

Assolement.

Le mode d'assolement est nécessairement subordonné à la nature du terrain ; celui de la Sologne, par sa position plus ou moins près des marnières, se trouve dans des conditions différentes.

Ainsi les terres marnées peuvent recevoir l'assolement de la Beauce, si on les fume bien ; céréales, pois, vesces, jarraudes, plantes-racines, trèfles, passablement de luzerne, enfin tout ce qui donne des produits réels doit y prospérer avec les troupeaux mérinos indispensables à une bonne exploitation. L'ordre dans lequel les différentes plantes doivent être semées est tracé par les agronomes ; nous conseillerons seulement ici de ne jamais semer deux fois de suite la même plante dans un champ ; l'avoine, que l'on sème presque toujours après le blé, est déjà un inconvénient ; même en la fumant ; elle plante le chiendent que le trèfle qu'on a semé avec elle favorise, surtout si on le laisse deux ans ; il nous

paraît donc préférable, au moins en beaucoup de circonstances, de semer le trèfle avec le blé, et de faire l'avoine sur un trèfle, et ensuite de la vesce, de la jarraude et des plantes-racines. (Voir les tableaux au cinquième chapitre.)

Les terres non marnées ne produiront guère que du seigle, à moins de suppléer à la marne par de la chaux; le terrain de Sologne manquant de la partie calcaire, celui qui restera en cet état ne peut être assolé de même que le terrain marné; du seigle, de l'avoine, de l'orge, quelques jarraudes, des pommes-de-terre, un peu de trèfle, voilà à peu près ce qu'on pourra en obtenir, et alors point de troupeaux mérinos; on sera obligé de conserver les bêtes à laine du pays. Mais il n'est pas douteux que les prairies et les terres bien exploitées produiraient beaucoup plus de fourrages qu'aujourd'hui, et permettraient de nourrir au toit une grande quantité de vaches et d'élever des poulains.

Diverses productions des terres arables.

Ne perdons pas de vue que nous travaillons toujours sur des terres neuves ou de bonne qualité, puisque nous avons livré les autres aux arbres résineux.

A ces bonnes terres cultivées selon nos principes, si l'on a marné convenablement, on peut confier toute espèce de plantes, même des plantes oléagineuses; elles prospéreront comme dans les meilleurs pays, sauf quand il surviendra des sécheresses extraordinaires; car, quoique de bonne qualité, elles ne cessent pas d'être à base sableuse, et, par ce motif, moins capables, de résister aux intempéries que les terres fortes de la Beauce, où le froment sera toujours cultivé avec plus de succès. Cependant il ne faut pas en conclure qu'on ne doit pas cultiver le froment en Sologne; notre expérience nous a prouvé le contraire. Si le grain y a un peu

moins de qualité, elle s'en dédommagera sur les plantes-racines.

Nous avons déjà dit, en faisant nos assolemens, que les terres non marnées ne pouvaient produire de fourrages artificiels; cette différence d'avec celles qui ont reçu ce secours puissant est d'une très-grande gravité, puisque sans lui il n'y a pas moyen de se livrer à l'éducation des troupeaux mérinos. Si cette grande ressource manque à l'exploitation, on s'en tiendra aux troupeaux indigènes, mais il faudra mieux les traiter qu'on ne le fait aujourd'hui. Le produit des mérinos, comparativement au produit des moutons indigènes, est au moins comme trois est à un; et l'on conçoit qu'une telle différence doit avoir une grande influence sur la valeur locative d'une ferme, selon qu'elle peut ou qu'elle ne peut pas être marnée; c'est ce que nous projetons de démontrer dans le cinquième chapitre.

Les autres bestiaux qu'on peut faire entrer dans une exploitation agricole bien organisée en Sologne, sont les chevaux, les vaches et les porcs. Ces deux dernières espèces, bien choisies, nourries à l'étable et au toit, en donnant beaucoup d'engrais donneraient aussi certains bénéfices par les élèves et le laitage. Enfin, comme il entre dans notre système de faire le plus possible de prairies naturelles, on pourrait y élever des poulains. La race des chevaux est assez nerveuse en Sologne; il ne s'agit que de choisir de bonnes poulinières et de bons étalons.

Il nous paraît superflu de donner plus de détails sur la nature des plantes qui peuvent être cultivées en Sologne. A cet égard on peut encore recourir à l'ouvrage de M. le baron de Morogues.

Vices dans le personnel.

Le personnel d'une exploitation agricole est de la plus haute importance, et sous ce rapport nous devons signaler

les vices que nous avons remarqués dans les fermes de Sologne.

La position d'un fermier, surtout d'un fermier à moitié, y est tellement précaire qu'il se trouve d'égal à égal avec ses domestiques. De là ce manque de respect et d'obéissance qui dérange toute l'harmonie de l'administration. Les mœurs y sont d'ailleurs singulièrement relâchées.

Tous les sept jours, maître et maîtresse de maison vont avec cheval et voiture conduire au marché voisin pour cinq ou six francs de denrées, qu'ils vendraient chez eux presque aussi bien à des marchands coquetiers. Ces voyages répétés ont de plus grands inconvéniens qu'on ne pense ; le manque de travail et de surveillance, joint à la dépense qu'ils occasionnent, forme un déficit considérable dont on ne se rend pas compte au bout de l'année, qui cependant ne représente pas 250 jours de travail, avec tous les dimanches et toutes les fêtes du vieux calendrier, qu'on observe exactement en toutes saisons. La religion n'y est pour rien ; on ne connaît pas cette ancienne maxime : Qui travaille prie.

Le travail des domestiques est proportionné aux faibles gages qu'on leur donne ; il s'étend du lever au coucher du soleil, même pendant les moissons. La garde des bestiaux est pitoyablement faite ; il faut voir surtout ces misérables troupeaux de bêtes à laine éparpillés sur une grande étendue de bruyères et harcelés par des chiens mal conduits, et qui, en tourmentant les voyageurs de leurs aboiemens, quelquefois de leurs morsures, compromettent la santé du troupeau et laissent endommager les récoltes.

Nous n'en finirions pas si nous voulions récapituler tous les vices qui existent dans le personnel. Il faut véritablement avoir suivi de près le fermier solognot pour connaître toutes les imperfections de son exploitation, imperfections que le temps, l'instruction et les bons exemples peuvent seuls réformer.

DEUXIÈME SECTION.

Des moyens d'améliorer la Sologne par le concours de l'administration publique.

Si le système d'amélioration que nous venons de développer était adopté, si surtout de grands semis de bois résineux se faisaient, les moyens de transport et de communication deviendraient extrêmement importans. Certes on ne peut blâmer l'administration des ponts-et-chaussées; de nouvelles routes se percent sur tous les points, et la Sologne ne serait pas fondée à se plaindre de la part qui lui a été faite.

Mais nos chemins vicinaux laissent beaucoup à désirer; on doit faire attention que le pays est pauvre, et que précisément le terrain n'y ayant qu'une faible valeur, présente une étendue de chemins vicinaux hors de proportion avec sa population et ses ressources. C'est donc le cas de réclamer en faveur de la Sologne des secours sur les fonds départementaux, et de dire qu'on ne peut être trop généreux à son égard.

Canaux.

Un projet de canalisation du Cosson et du Beuvron, traversant la Sologne et ayant leur embouchure dans la Loire, a été conçu. Cette idée est heureuse; le transport des bois et de la marne particulièrement en réclameront bientôt l'exécution, et dans cette circonstance l'administration ne doit pas perdre de vue un projet aussi encourageant pour les propriétaires améliorateurs.

Instruction.

L'instruction primaire est devenue l'objet de la sollicitude

du gouvernement, et la Sologne en partage les bienfaits; mais une chose manque encore aux enfans qui peuvent aller aux écoles rurales, c'est un bon catéchisme d'agriculture où ils se pénétreraient des meilleurs principes, et où les vices et les erreurs de routine leur seraient signalés.

Médecine.

Pour travailler avec toute la vigueur qu'exige une exploitation agricole, il faut de la santé, et malheureusement chez les Solognots elle n'est pas très-robuste. Les secours de la médecine leur sont souvent nécessaires, et comment peuvent-ils se les procurer? Éloignés des villes, la visite du médecin est de six francs, tandis que le millionnaire de la ville ne la paie que deux francs; cette circonstance bizarre est digne des méditations du législateur. Moyennant une subvention pareille à celle qu'on accorde aux desservans de paroisse, on soumettrait les médecins à des visites cantonnales, et les malheureux ne resteraient plus abandonnés comme des sauvages à la nature. En vérité, pour l'homme dont les sentimens d'humanité ne sont pas éteints, le tableau que présente la Sologne sous ce rapport est effrayant.

Population.

Il est reconnu que les cantons de la Sologne ont beaucoup de peine à fournir leur contingent; tous les jeunes gens valides y sont enlevés par le recrutement de l'armée, et ici un grand vice de la loi se fait sentir. En effet, les trois-quarts des jeunes gens appelés y sont réformés à la visite, tandis que dans la Beauce le nombre des invalides n'est que d'un quart; évidemment il n'y a pas de juste proportionnalité, ce qui tient à ce que la répartition se fait avant l'examen; et il en

résulte qu'il y a surcharge pour la malheureuse Sologne. Une telle injustice doit être signalée.

La population fait la richesse de tous les pays; or, le moyen de régénérer la Sologne n'est pas d'exiger d'elle plus de jeunes gens qu'elle n'en doit à l'état, qui, au contraire, devrait la dispenser d'en fournir en temps de paix. Si l'on considère qu'un arpent de bruyères apprécié ici à 50 fr. vaudrait en Flandre 1,000 fr., on verra combien la population a d'influence sur la fortune territoriale, et combien alors la Sologne a de droits aux faveurs du gouvernement.

Capitaux.

Sans doute qu'on nous présentera comme un obstacle à l'accomplissement des améliorations qui entrent dans notre système les avances qu'elles exigent. Nous ne pouvons nier que le concours de capitaux même assez considérables ne soit nécessaire pour atteindre notre but; mais il ne s'agit pas seulement de l'adoption d'une méthode plus ou moins complète, et d'augmenter plus ou moins aussi les produits, ceci est de l'agriculture ordinaire; notre système embrasse toute une industrie nouvelle qu'il faut créer dans l'intérêt du pays, et qu'on doit offrir à la spéculation des hommes versés dans l'économie agricole et susceptibles de comprendre les grands bénéfices qu'elle promet dans un avenir plus ou moins éloigné. Or, comme toutes les autres industries, celle-ci réclamera indispensablement des capitaux, et nous sommes persuadés qu'ils y seront incomparablement mieux employés que ceux qu'on livre avec tant d'engoûment à ces entreprises gigantesques dont les pompeux prospectus couvrent les murs de Paris et des villes de province.

L'augmentation en quantité du signe représentatif accroît la valeur des choses, et son influence s'exercera d'abord et toujours sur la propriété territoriale. Ainsi les lingots d'or du

Pérou, de même que les coupons de rentes sur l'état, et toute espèce d'actions en circulation qu'on peut assimiler au numéraire, n'ont d'autre effet que d'augmenter le prix de la propriété. Or, comme les esprits sont aujourd'hui fixés sur les immenses progrès de l'industrie, on en conclura que l'accroissement de valeur de la propriété foncière est certain, surtout pour la Sologne, qui porte en elle-même le germe, le principe d'une bien autre augmentation; nous voulons parler des améliorations dont elle est susceptible.

Cette courte réflexion, justifiée par l'expérience de tous les temps, doit suffire pour démontrer que le père de famille qui vend son domaine pour augmenter son revenu en en plaçant le prix à un taux supérieur, fait en cela une mauvaise spéculation. Effectivement, un capital de cent mille francs placé aujourd'hui ne vaudra toujours que cent mille francs dans vingt ans, et il est plus que présumable qu'un domaine de cent mille francs en vaudra cent vingt et même cent cinquante mille; c'est ainsi que le veut le cours naturel des choses.

Il n'est aucun propriétaire qui, ayant cultivé suivant les bons principes, ait à se plaindre des résultats. Il en est pourtant qui ont éprouvé des mécomptes; ce sont ceux qui, tout d'abord, n'ayant pas prévu tout ce que leur entreprise devait occasionner de dépenses, ont été obligés de recourir aux banquiers. La banque s'arrange toujours de manière à retirer à peu près 9 p. o/o de ses capitaux. Comment veut-on que l'agriculture puisse s'en accommoder, elle qui, pour réussir dans ses améliorations, peut tout au plus supporter l'intérêt de 5.

Quels que soient donc les grands avantages attachés à notre système, nous désespérons de le voir adopter par la spéculation, si le gouvernement, jusqu'à présent peu libéral envers l'agriculture, ne trouve pas le moyen de lui créer des ressources à un taux modéré.

Le projet de loi sur la conversion des rentes a été vu avec faveur, dans l'espérance que cette conversion conduirait à la

réduction de l'intérêt ordinaire à 4 p. o/o. Or, à ce taux, des entreprises agricoles du genre de celles que résume notre système pourraient hardiment se faire à l'aide d'emprunts, avec délais proportionnés à la durée des travaux.

Un nombre considérable de caisses d'épargnes, de prévoyance, de survivance, etc., a été créé depuis quelques années. Toutes ces caisses tendent à attirer les capitaux des extrémités au centre, où ils ne restent pas oisifs sans doute. Mais comment se fait-il que rien, absolument rien, ne s'en échappe en faveur de l'industrie agricole, nous ne disons pas seulement de la Sologne, mais de la France entière, qui compte encore un huitième de sa surface en terres incultes, et qui en a peut-être le quart mal cultivé? Croit-on que si la France recevait tous ces genres d'amélioration et de perfectionnement, elle serait encore long-temps tributaire de l'étranger pour l'immense quantité de denrées qu'il nous apporte et que nous sommes forcés d'admettre sur nos marchés? Ne devine-t-on pas, d'un autre côté, qu'alors la matière imposable se trouverait augmentée dans une proportion telle que toutes les plaintes qui s'élèvent sans cesse contre le taux de la contribution foncière cesseraient bientôt de se faire entendre?

L'agriculture offre tant de ressources qu'on peut s'étonner de ce que le gouvernement ne tente rien pour la faire marcher. Les fonds que la caisse d'épargnes seule met à sa disposition devraient, suivant nous, recevoir une destination plus conforme à leur origine que celle qu'on leur donne. Ainsi, par exemple, puisque son but doit être d'accroître la fortune publique, qui repose sur la propriété foncière, ce but ne pourrait-il pas être atteint avec une CAISSE HYPOTHÉCAIRE créée exclusivement en faveur de l'agriculture, et fondée par le gouvernement lui-même? D'un autre côté, comment ne se forme-t-il pas une société particulière dont l'objet serait de prêter, aussi hypothécairement, des fonds aux propriétaires améliorateurs, avec prime sur les bénéfices? Voici, sauf les modifications qu'on voudra apporter à sa

fondation, comment nous entendrions l'établir pour le département du Loiret.

La société, protégée par le gouvernement, prêterait des fonds aux propriétaires qui déclareraient être dans l'intention d'améliorer leurs propriétés. La nature de ces améliorations serait indiquée.

Les propriétés seraient alors estimées par des experts respectivement choisis par les parties intéressées.

Le prêt aurait lieu pour dix ans au plus.

La somme prêtée ne pourrait excéder la moitié de la valeur libre des propriétés; mais elle resterait en caisse et ne serait délivrée qu'au fur et à mesure des besoins du propriétaire, auquel un compte-courant serait ouvert.

L'intérêt, payable par année, ne serait que de 2 1/2 ou 3 p. o/o au plus.

Mais à l'expiration du terme pour lequel le prêt aurait été fait, une nouvelle estimation aurait lieu, et alors la société aurait droit au quart ou au cinquième, à titre de prime, de l'excédant que donnerait la seconde estimation sur la première; et dans le cas où par événement la seconde estimation ne s'élèverait pas à la première, la société n'aurait rien à supporter dans le déficit.

Du reste, des dispositions accessoires seraient arrêtées pour obliger les emprunteurs à remplir les conditions du prêt ou à restituer les fonds avec dommages et intérêts. Il faudrait aussi stipuler que les propriétaires emprunteurs auraient la faculté de rembourser avant le terme, même d'éviter la seconde estimation, et conséquemment le paiement de la prime dont nous venons de parler. Dans ce cas il serait tenu de payer à la société un supplément d'intérêts tel que le prêt serait censé avoir été fait dès l'origine, au taux de 5, 5 1/2 ou 6 p. o/o.

Enfin, à défaut de paiement aux échéances, un mode simple d'exécution serait tracé pour éviter les frais et les embarras de l'expropriation ou saisie immobilière.

Nous sommes intimement convaincu qu'une association

formée sur ces bases retirerait un grand bénéfice de ses opérations, et que la Sologne particulièrement devrait bientôt ses plus belles et ses plus fructueuses améliorations à un tel établissement, que le gouvernement pourrait protéger.

On se tromperait gravement si, de ce que nous avons avancé que le gouvernement se montrait peu libéral envers l'agriculture, on en tirait la conséquence que nous ne lui sommes pas sincèrement attaché. Nous croyons au contraire lui prouver notre dévoûment en lui indiquant les moyens qui nous paraissent propres à lui concilier tous les esprits. Par exemple, n'est-il pas constant que le gouvernement, dans la crainte de mécontenter les populations agglomérées, et quelquefois redoutables, des grandes villes, a été obligé d'imposer des sacrifices à l'agriculture, c'est-à-dire aux cultivateurs, qui, en effet, vivant isolément, ne présentaient pas les mêmes dangers? Pourtant leur existence est assez pénible pour qu'enfin on puisse manifester, maintenant que le calme est heureusement rétabli, le désir que ces sacrifices aient un terme.

L'impôt sur le sel est un fardeau énorme pour l'habitant des campagnes, qui par là contribue dans les charges publiques au-delà de toute proportion.

L'importation des grains dans les momens de disette n'est pas moins funeste aux cultivateurs, qui, dans cette circonstance, contribuent seuls au maintien de la tranquilité publique, et alors qu'ils auraient besoin de se récupérer d'un manque de récolte.

Le monopole du tabac est une atteinte portée au droit de propriété; enfin l'impôt établi sur le sucre indigène doit nécessairement retarder cette branche précieuse de production.

Nous ne dissimulerons pas que les objets dont nous venons de parler ont donné lieu à des plaintes de la part des cultivateurs, et sous ce rapport nous croyons devoir appeler l'attention du gouvernement.

On parle d'établir à son compte des fermes-modèles et des écoles d'agriculture. S'il est vrai qu'il en ait le projet, nous l'en félicitons, car c'est encore le plus sûr moyen de propager les bons principes, qui désormais doivent être suivis par les cultivateurs; mais s'il est des pays où de pareils établissemens soient nécessaires, ce sont ceux où l'agriculture est encore dans l'enfance, et particulièrement en Sologne. Tout ici est à créer; les progrès s'y manifesteront bientôt, et deviendront assez sensibles pour frapper d'étonnement les yeux les plus étrangers à la culture des champs, tandis qu'ils ne seraient que faiblement aperçus dans les contrées déjà bien cultivées. Nous voudrions que l'école d'agriculture fût annexée à la ferme-modèle, parce que nous nous méfions de ces écoles établies au milieu des villes, où la pratique ne peut accompagner ni justifier la théorie. Le gouvernement prendrait à ferme pour vingt-sept ans deux domaines assez importans et séparés dans l'étendue de la Sologne; le directeur de l'exploitation serait le professeur de l'école, sauf à se faire seconder par des sous-chefs, et un inspecteur départemental serait chargé de la surveillance, de l'apurement des comptes, etc. Il serait possible qu'en définitive le bénéfice de l'exploitation tournât tout entier au profit du propriétaire, qui à la fin du bail trouverait sa ferme singulièrement améliorée et d'une bien plus grande valeur qu'auparavant. Qu'importe, si l'intérêt public est satisfait?

Les comices agricoles, dont le gouvernement a provoqué l'institution dans les départemens, ont sans doute leur degré d'utilité; les récompenses pécuniaires et les médailles qu'ils décernent ont pour but d'exciter le courage, la bonne conduite et l'intelligence des domestiques de fermes, de les faire arriver au perfectionnement de leurs travaux ordinaires, à une meilleure tenue de leurs bestiaux, etc. Tout cela est utile, nous le répétons, et le gouvernement aurait très-bien fait d'être un peu plus libéral envers ces comices agricoles, surtout envers ceux de la Sologne, qui sont à peu

près sans ressources personnelles. C'est dans le commencement principalement qu'il ne faut pas être trop parcimonieux lorsqu'il s'agit de faire prendre racine à une institution. Nous voudrions aussi que plus de pompe fût donnée aux concours et aux distributions de prix, afin d'attirer le plus de spectateurs possible, que tout y prît en un mot la physionomie des anciennes fêtes de l'agriculture.

Mais, à notre avis, on s'abuserait si l'on croyait que les récompenses pécuniaires et les médailles qui se distribuent dans les comices sont susceptibles d'encourager à ces grandes entreprises dont notre plan peut donner l'idée. Les comices ne peuvent s'occuper que des détails, que des choses prises en particulier, tellement qu'il accordera même un prix à celui qui aura la plus belle pièce de trèfle, bien que tout le reste de son exploitation soit mal dirigé. Dans les grandes entreprises, au contraire, c'est tout l'ensemble qu'il faut embrasser; ce sont tous les nouveaux produits qu'il faut comparer, afin d'apprécier le bien que tous les changemens opérés, que tous les travaux exécutés, ont fait à la fortune publique.

La munificence royale est donc seule capable de récompenser et d'encourager d'aussi précieuses entreprises. Malheureusement la croix d'honneur n'a pas encore été chercher le laborieux agriculteur au milieu de ses champs. En vain a-t-il consacré toutes ses veilles à de pénibles travaux dont le résultat est l'amélioration du bien-être de tous; eût-il seul accru les richesses de la France de plusieurs millions, eût-il sauvé cent familles ouvrières de la misère, que de semblables services, qui pourtant en valent bien d'autres, resteraient même ignorés du chef-lieu. Or, quand l'agriculture est si peu honorée parmi nous, comment espérer cette grande émulation que par tant de considérations on devrait s'attacher à faire naître?

Ve ET DERNIER CHAPITRE.

TABLEAUX DE COMPARAISON DES PRODUITS QU'ON OBTIENT ACTUELLEMENT ET DE CEUX QU'ON OBTIENDRAIT EN ADMETTANT LE SYSTÈME PROPOSÉ.

Avant d'entrer dans le détail de tout ce qui se rattache à l'exploitation d'une ferme entière de la Sologne, il nous semble à propos de démontrer d'abord les avantages que chaque nature de terrain peut offrir en opérant sur un hectare seulement. Par ce motif nous diviserons ce chapitre en deux parties.

PREMIÈRE PARTIE.

Comparaison entre le produit actuel d'un hectare de terrain et le produit qu'il donnerait s'il était soumis au système proposé.

Un hectare de terrain frais maintenant en culture, et qu'on mettrait en pré :

Dans son état actuel il donne un revenu net de 16 fr., qui, capitalisé au denier 30, produit	480 fr.	» c.
Pour le mettre en pré, il en coûterait à ajouter au capital seulement la graine, puisqu'on la sèmerait dans l'avoine, qui paierait le labour; cette graine, suivant M. de Mainville, vaudrait, frais de main-d'œuvre compris.... 35 f. / Avec de la graine non épurée ou fleurin 150 f. } 185 f. moye.	92	50
Ce qui porterait le prix de l'hectare à..	572 fr.	50 c.
Cet hectare désormais en pré rapporte-		
A reporter........	527 fr.	50 c.

	Report......	527 fr. 50 c.
rait 40 quintaux au moins, qui, à raison de 1 f. 50 c., prix moyen net de tous frais, font............... 60 f. / Impôt à déduire... 10 } reste 50 fr.		
qui, au denier 30, comme ci-dessus, donneraient un capital de..................		1,500 »
	Bénéfice......	927 fr. 50 c.

Un hectare semé en pins maritimes :

La terre qu'on prendrait pour semer en pins serait, comme nous l'avons déjà dit, épuisée ou de nature à ne pouvoir être conservée en culture.

La valeur d'un hectare ne peut être estimée à plus de 5 fr. de revenu, ce qui donne au denier 30.........................		150 fr. »
A ajouter : Labours et hersage.	24 f.	
Graine..........	10	74 »
Fossés............	40	
Total du prix auquel reviendrait l'hectare semé en pins.....................		224 fr. » c.

Ce capital donne au denier 30 un revenu annuel de 7 fr. 46 c., et pendant 40 ans ce revenu formerait un total de 298 fr. 80 c.

C'est, au lieu de ce revenu accumulé pendant quarante ans, montant à 298 fr. 80 c., que les pins donneraient pendant le même laps de temps :

Dans les lieux à proximité du vignoble et des débouchés, un produit total en futaie et dépressage de 7,000 fr., ce qui ferait un bénéfice sur les revenus de 6,701 fr. 60 c. ;

Et dans les lieux éloignés de débouchés un bénéfice de 1,500 fr., prix que nous avons donné à la futaie seulement, ayant considéré les dépressages comme représentatifs du revenu qu'on aurait obtenu du terrain laissé en culture.

Il est difficile de faire autrement ressortir l'avantage de la conversion des mauvaises terres en pins, parce que le cours d'un hectare de pins, fonds et superficie, n'est point encore établi, et aussi parce que chaque âge du bois doit donner un prix différent, de même que sa situation. Toutefois, nous ne croyons pas trop hasarder en disant qu'un hectare de pins ne peut valoir moins de 800 fr., fonds et superficie, à dix ans, moins de 1,500 fr. à vingt ans, moins de 2,200 fr. à trente ans, et moins de 3,000 fr. à quarante ans. Il est donc de toute évidence que ce genre de culture est le meilleur à suivre, quelques mécomptes qu'on puisse supposer, soit à cause de la très-grande quantité de semis qu'on pourra faire, soit à cause des accidens ou de quelques mauvaises réussites.

Un hectare en bruyères qu'on défricherait pour le mettre en bonnes terres arables :

On estime communément les bruyères à un reveau annuel de 5 fr. l'hectare, ce qui donne au denier 30 un capital de.	150 fr.	» c.
Frais et défrichemens à la pioche.	120	»
Total du prix de revient de l'hectare. . .	270 fr.	» c.
Ainsi, mis en terre neuve et maintenu en bon état par des fumures convenables, cet hectare vaudrait au moins 20 fr. de fermage. Capital au même taux.	600	»
Bénéfice.	330 fr.	» c.

Tel serait le résultat, dans l'hypothèse où la terre ne pourrait pas être marnée.

Si au contraire elle était marnée, le fermage de l'hectare pourrait être de 30 fr. au moins, et voici dans ce cas le résultat qu'on obtiendrait :

Prix de revient ci-dessus....	270 f.	395 fr. » c.
Frais de marnage..........	125	
Et les 30 fr. de revenu donneraient un capital de..........................		900 »
Bénéfice.........		505 fr. » c.

Et pour preuve que le revenu fixé ci-dessus à 20 fr. sans la marne et à 30 fr. l'hectare marné n'est pas exagéré, nous croyons à propos d'établir les produits et les dépenses pendant la durée de l'assolement, qui doit être de trois ans pour les terres non marnées, et de quatre ans pour les terres marnées. Les dépenses seront portées comme si les travaux étaient faits par des cultivateurs étrangers, ce qu'on appelle vulgairement à façon.

TERRAIN NON MARNÉ ASSOLÉ A TROIS ANS:

Première année.

La récolte de seigle pourrait produire 16 hectolitres au prix moyen de 10 fr.................. 160 fr. » c.

Dépenses:	Fumure compensée avec la paille provenue ou à provenir du seigle et non portée au produit net.		
	Semence, 2 hectol..	22 f.	120 »
	3 labours au versoir..	54	
	2 hersages.........	8	
	Fauchage.........	12	
	Chargement et transport en grange.....	12	
	Battage...........	12	

Reste net sur cette première année. 40 fr. » c.

Deuxième année.

Produits en pommes-de-terre, 125 hectolitres, à raison de 1 fr. 60 c		200 fr.	» c.
Dépenses :	Semence 12 hect. 1/2.	20 f.	
	2 labours au versoir.	36	
	Journées d'ensemencement	5	
	2 façons au buttoir. .	20	156 »
	Arrachage à la charrue	15	
	Ramassage.	20	
	Transport, chargement compris.....	40	
Restant net sur cette 2e année........		44 fr.	» c.

On peut, au lieu de pommes-de-terre, semer pour cette seconde année des pois, de la vesce, de la jarraude, ou autres fourrages qui peuvent prospérer sans le secours de la marne. Le résultat sera le même, ou il ne s'en éloignera pas de beaucoup.

Troisième année.

Produit d'avoine, 18 hectolitres, à 7 fr., prix moyen..........................		126 fr.	» c.
Dépenses :	Labour d'entr'hivernage.	18 f.	
	Labour d'ensemencement.	18	» »
	Hersage.	5	
	Façon du rouleau...	3	
A reporter........	44 fr.	170 fr.	» c.

	Report........	44 f. » c.	170 fr. » c.
Dépenses :	Semence, 2 hect. bonne qualité.	16 »	85 20
	Fauchage......	6 »	
	Ramassage.....	6 »	
	Transport.....	6 »	
	Battage........	7 20	

Restant net sur cette 3e année.... 40 fr. 80 c.

On n'a pas porté au rang des produits de cette troisième année la paille d'avoine, parce qu'on la compense, comme la paille de seigle, avec les fumiers.

RÉCAPITULATION :

Reste net	De la 1re anné..	40 f. » c.	124 fr. 80 c.
	De la 2e.......	44 »	
	De la 3e.......	40 80	

Nous avons estimé le fermage annuel de l'hectare à 20 fr., ce qui ferait pour les trois années........................ 60 »

Il resterait donc en boni sur les trois années. 64 fr. 80 c.

TERRAIN MARNÉ, ASSOLEMENT DE QUATRE ANS.

Première année.

Produit de betteraves, 20,000 kilogram. à 14 fr. les 100 kil.................... 280 fr. » c.

Dépenses :	Semence..........	12 f.	» »
	2 labours..........	36	
	Frais d'ensemencemt.	6	
	Dépressage........	15	

A reporter....... 69 fr. 280 fr. » c.

	Report........	69 fr.	280 fr. » c.
Dépenses :	2 binages, 3 au besoin.............	40	169 »
	Arrachage et décolletage.............	20	
	Transport	40	

Restant net de cette première année... 111 fr. » c.

On peut, au lieu de betteraves, mettre des pommes-de-terre ou toutes autres plantes-racines. Le résultat sera toujours à peu près le même.

Deuxième année.

Produit de l'hect. en deux parties.	Froment, 8 hectolitres à 18 f.........	144 f.	224 fr. » c.
	Seigle, 8 hectolitres à 10 f..............	80	
	Paille compensée avec le fumier, *néant*....		
Dépenses :	Semence de froment, 1 hectolitre.........	20	135 »
	Semence de seigle, 1 hectolitre..........	11	
	3 labours............	54	
	2 hersages...........	5	
	Fauchage..........	12	
	Transport en grange, chargement et déchargement.......	15	
	Battage, 1/13e......	18	

Restant net sur cette 2e année ...... 89 fr. » c.

Troisième année.

Produit de 72 quintaux de trèfle, luzerne ou minette, qu'on aura semé soit avec le blé, à l'automne, soit sur le blé, au printemps, à 2 fr.		144 fr.	» c.
Dépenses : Semence, de valeur moyenne	15 f.		
Fauchage	6		
Plâtrage	10	52	»
Fanage	6		
Transport, chargement, etc.	15		
Reste net sur cette 3e année		92 fr.	» c.

Quatrième année.

Produit : 25 hectolit. d'avoine à 7 fr.	175 f.	175 fr.	» c.
Paille, *néant*.			
Dépenses : Labour d'entr'hivernage	18		
Labour d'ensemencement	18		
Hersage	5	»	»
Façon du rouleau	3		
Semence, 2 hectolitres bonne qualité	16		
Fauchage	6		
A reporter	66 fr.	175 fr.	» c.

	Report.......	66 fr.	175 fr. » c.
Dépenses :	Ramassage.........	6	91 »
	Transport..........	9	
	Battage............	10	

Reste net sur cette 4e et dernière année.	84 fr. » c.

RÉCAPITULATION :

Reste net	Sur la 1re année....	111 f.	376 fr. » c.
	Sur la 2e..........	89	
	Sur la 3e..........	92	
	Sur la 4e..........	84	

Nous avons porté le fermage de l'hectare marné à 30 fr. par an, ce qui fait pour les quatre années......................	120 »
Resterait donc un bénéfice pour le fermier, en quatre ans, de..................	196 fr. » c.

On remarquera sans doute que le rendement que nous avons supposé n'a rien d'exagéré; que les dépenses sont portées même au-delà de ce qu'elles sont réellement, et que par conséquent nos prix de fermage à 20 fr. et à 30 fr. sont dans de justes proportions.

DEUXIÈME PARTIE.

Comparaison entre les produits actuels d'une ferme de 400 hectares, et ceux qu'elle donnerait avec le système proposé.

Nous supposons que cette ferme de 400 hectares est en ce moment composée et louée comme il suit :

	Contenance.	Prix partiel de location.	Prix total.
Bonnes terres fraîches en culture, susceptibles de faire des prés...........	15 hect.	16 fr.	240 fr.
Mauvaises terres en culture, susceptibles d'être mises en pins maritimes...	110	5	550
Prés naturels de médiocre qualité susceptibles d'amélioration..............	12	30	360
Pâtures, *idem*.........	12	15	180
Étangs pouvant être mis en prés..................	10	15	150
Bruyères ou brumailles..	241	5	1,205
Totaux.......	400 hect.		2,685 fr.

Sur le fermage total de 2,685 fr., déduisant les contributions, qu'on estime à.....	470
Resterait un revenu net de.........	2,215 fr.

Lequel, au denier 30, donnerait, comme valeur actuelle de la ferme, un capital de.......................... 66,450 fr. » c.

C'est à ce capital qu'on doit ajouter toutes les dépenses qu'occasionneraient les changemens et améliorations que notre système prescrit. En voici l'état d'après les appréciations déjà fixées dans la première partie.

15 hectares de bonnes terres qu'on mettrait en prés, à raison de 92 f.

15 hectares. A reporter...... 66,450 fr. » c.

15	hectares. Report......			66,450 fr.	» c.
	50 c. l'hect. pour les frais........	1,387 f.	50 c.		
110	de mauvaises terres, qu'on mettrait en pins maritimes, à 74 f..	8,140	»		
12	de prés naturels à 40 f. pour fossés, etc.......	480	»		
12	de pâtures, à 100 f. pour le défrichement.....	1,200	»		
10	d'étangs, à 92 f. 50 c. pour être mis en prés.....	925	»		
	Plus pour fossés, etc........	200	»		
241	de bruyères, à 125 f., pour leur défrichement...	30,125	»		
400	hectares. Total.	42,457 f.	50 c.	42,457	50

En ajoutant ces 42,457 fr. 50 c. de dépenses à la valeur actuelle de la ferme, on trouve que le prix de revient serait (mais sans marnage) de.. 108,907 fr. 50 c.

Et avec le marnage des 241 hectares de bruyères défrichées, à raison de 125 fr. l'hectare, ce qui forme...... 30,125 »

Le prix total de revient serait définitivement de...................... 139,032 fr. 50 c.

Maintenant il nous reste à déterminer d'abord le revenu

et ensuite le capital que donnera la même ferme, après avoir reçu les diverses améliorations dont nous venons de calculer les dépenses.

Ces changemens et améliorations opérés, elle se trouverait composée et en état d'être affermée comme il suit :

			Contenance.	Prix partiel du fermage.	Rev. total.
Prés nouveaux	Faits avec les bonnes terres........	15 hect.	49 hect.	40 fr.	1,960 fr.
	Avec les étangs.....	10			
	Avec les pâtures......	12			
Prés anciens améliorés......		12			
Terres arables provenant des défrichemens.........			241	»	»
A reporter......			290 hect.		1,960 fr.

Nous avons estimé ces nouvelles terres, dans la première partie, à raison de 20 fr. l'hectare non marné ; mais en corps de ferme la valeur locative n'est jamais aussi élevée qu'en affermant partiellement, à cause des pertes de temps qui ont toujours lieu dans une exploitation agricole, par suite des froids ou autres intempéries pendant lesquelles les chevaux, en repos, n'en doivent pas moins être nourris ;

	Contenance.	Prix partiel du fermage.	Rev. total.
Report......	290 hect.		1,960 fr.
et à cause aussi que les fermages, que nous portons dans la première partie suivant le prix de vente au marché, ne produisent pas autant lorsqu'on les fait consommer par les bestiaux de la ferme. Par ces motifs nous en réduisons à 15 f. le prix de location par hectare, ce qui forme un total de 3,615 f.................ci	»	15	3,615
Total des dépendes afferms..	290 hect.		
Total du prix de location (les terres non marnées)...			5,575 fr.
A ce revenu on doit ajouter celui des sapins, de la contenance de...........	110	»	»
On sentira qu'il nous est difficile, d'après ce que nous avons déjà dit de ce genre de produit, d'en fixer le revenu annuel, parce qu'il dépend de la facilité des débouchés et de la situation, qui varient à l'infini. En considérant les pins maritimes dans une période de 40 ans, les résultats, dans tous les cas,			
A reporter......	400 hect.		5,575 fr.

	Contenance.	Prix partiel du fermage.	Rev. total.
Report......	400 hect.		5,575 fr.
sont extraordinaires, puisque dans la position la moins avantageuse (celle où nous n'estimons que la futaie), la moyenne pour chaque année et par hectare serait encore de 75 f. Mais pour prévenir toute espèce d'objections et rendre les appréciations incontestables, nous n'en porterons le revenu qu'à 40 f. l'hectare, soit pour le tout..	»	»	4,400
Total de la contenance......	400 hect.		
Total du produit brut de la propriété entière..........................			9,975 fr.

Nous estimons que les améliorations auront doublé au moins l'impôt que la ferme payait avant qu'elle les eût reçues, et par cette raison nous diminuons ici.......................... 975

Revenu net et définitif...... 9,000 fr.

Ce revenu, calculé comme dessus, au denier 30, donne un capital de 270,000 fr., formant la valeur de la propriété améliorée, mais les terres non marnées........................ 270,000 fr.

Pour connaître le revenu et le capital de la propriété (terres marnées), on doit ajouter aux 5,575 f. de fermage ci-dessus, ci.......................... 5,575 fr.

A reporter...... 5,575 fr.

Report...... 5,575 fr.

une somme de 2,410 f. pour la différence entre la valeur locative des 241 hectares de terres arables non marnées et leur valeur locative marnées, à raison de 10 f. par hectare. En effet, le motif qui nous a conduit à réduire les premières à 15 f. l'hectare considéré en corps de ferme, au lieu de 20 fr. que nous avons fixés comme valeur locative partielle, est le même; ainsi nous réduirons les terres marnées à 25 f. au lieu de les porter à 30, comme nous l'avons fait dans la première partie du présent chapitre, ci.............................. 2,410

Ce qui porte le revenu ou prix de location de la nouvelle ferme, marneé, à........... 7,985 fr.

A quoi il faut ajouter le revenu des 110 hect. de pins de.............................. 4,400

Ce qui porte le revenu brut de la propriété entière à................................ 12,385 fr.

Impôt à déduire comme dessus........... 975

Reste pour revenu net et définitif de toute la propriété, terres arables marnées, une somme de................................... 11,410 fr.

Cette dernière somme, au denier 30, forme un capital de.............................. 342,300 fr.

Ainsi, en résumé, toutes ces opérations présenteraient, pour les deux cas de terres non marnées et de terres marnées, les résultats suivans :

La valeur de la ferme, dans son état actuel, et toutes les dépenses d'amélioration (moins le marnage), ont été fixées ci-dessus en capital à.............. 108,907 fr. 50 c.

A reporter...... 108,907 fr. 50 c.

Report......	108,907 fr. 50 c.
À cette somme il convient d'ajouter :	
1° 20,000 f. à quoi nous estimons tous les bâtimens qu'il deviendra indispensable de construire, en augmentation de ceux qui existent maintenant, à cause du grand accroissem[t]. que prendrait la nouvelle exploitation agricole.......... 20,000 f. 2° Et 25,125 f. que coûteraient tous les fumiers et empaillemens qu'on serait obligé de se procurer, pour la première année seulement, pour fumer la première saison de seigle de 241 hectares de terres neuves, ainsi que les prés naturels, ce qui formerait 129 hect. à raison de 125 fr..... 15,125 f.	35,125 fr. » c.
De manière que la propriété (terres non marnées) reviendrait définitivement à..............................	144,032 fr. 50 c.
Or, toutes les améliorations qu'elle aurait reçues portant la valeur capitale, comme nous venons de l'établir, à..............................	270,000 »
Le bénéfice du propriétaire serait de.	125,967 fr. 50 c.

Dans le cas de terres marnées nous avons vu que la valeur de la ferme actuelle et les dépenses d'amélioration, celles du marnage comprises, étaient de... 139,082 fr. 50 c.

En ajoutant les 35,125 f. fixés ci-dessus pour les frais de nouvelles constructions et de première fumure, ci. 35,125 »

Le prix de revient serait définitivement de........................ 174,157 fr. 50 c.

Et comme la propriété mise dans cet état complet d'amélioration serait, sur le pied de son revenu total de 11,410 f., d'une valeur capitale de........... 342,300 »

Il en résulterait un bénéfice pour le propriétaire de.................... 168,142 fr. » c.

Tous ces tableaux de comparaison étant ainsi terminés, nous avons pensé qu'on pourrait nous objecter que rien ne justifiait que les 5,575 f. portés dans les revenus pour le fermage de la nouvelle ferme, terres non marnées, et les 7,985 f. pour son fermage, terres marnées, ne fussent pas exagérés, et qu'à ces prix il fût possible qu'un fermier fît un bénéfice raisonnable et proportionnel.

Afin de prévenir cette objection, nous plaçons ici les tableaux de recettes et de dépenses, qui, suivant notre expérience et nos renseignemens, auraient lieu dans chacune des deux hypothèses suivantes :

PREMIÈRE HYPOTHÈSE.

Terres non marnées.

On se rappelle que dans ce cas nous divisons les 241 hectares de terres arables provenant du défrichement des bruyères en trois saisons, que nous composons de la manière suivante :

***Premier tiers.* — Seigle fumé.**		**80 hectares.**
Deuxième tiers. — En pommes-de terre.	20 hect.	
En pois, vesce, jarraude ou autres fourrages d'hiver.	20	
Et 40 hectares que nous réservons pour le parcours des bêtes à laine, pendant que toutes les autres terres sont couvertes de récoltes. On pourra y semer du ray-grass, de la minette, du trèfle incarnat ou du seigle, pour être mangé en vert et rendre le pâturage aussi abondant que possible. .	40	80
Troisième tiers. — Avoine.		81
Total égal.		241 hectares.

RECETTE.

Les 80 hectares de seigle, abondamment fumés suivant nos principes, devront donner 16 hectolitres à 1 hectare, soit au total 1,280 hectolitres, qui, au prix moyen de 10 francs, produiront une somme de. . . . . 12,800 fr.

Les pommes-de-terre, pois, vesce, jarraude, etc., doivent être consommés par les vaches, moutons, porcs, etc., qui seront attachés à la ferme, et dont le produit sera porté ci-après; ici pour . . . . *ordre.*

Les 81 hectares en avoine à raison de 18 hectolitres par hectare donnent. . . . . 1,458 hect.

A reporter. . . . . 1,458 hect. 12,800 fr.

Report. . . . . 1,458 hect. 12,800 fr.

Les 15 chevaux de labour en consommeront pendant l'année. 962

Restera à vendre. . . . . . 496 hect.
à raison de 7 fr. l'un. . . . . 3,472 fr.

Le produit des 49 hectares de prés naturels doit être consommé par les chevaux et autres bestiaux de la ferme. . . . . *ordre.*

Produit en laine et croît de 400 brebis portières indigènes, mais de la plus belle branche et bien entretenues. 4,000

Produit, tant en élèves qu'en laitage de 60 vaches de belle espèce, qui seront d'autant mieux nourries que les 20 hectares de pommes-de-terre leur seront presqu'entièrement destinées. 4,800

Produit de la basse-cour, en volailles et en élèves de porcs, outre ceux qui seront conservés pour la consommation de la ferme. . 1,200

Enfin, on doit porter au rang des produits les charrois extraordinaires que pourraient faire les chevaux avec les charretiers et voitures de la ferme, pour transporter des bois ou tous autres objets pour le compte du propriétaire ou des étrangers, pendant les mauvais jours d'hiver; et alors qu'on ne pourrait les occuper à l'exploitation. Ce produit, à raison du nombre des chevaux, ne peut être porté à moins de. 1,200

Total des recettes ou produits. . . . . 27,472 fr.

DÉPENSES.

Semence de seigle, 160 hectolitres à 11 fr.	1,760 fr.
Semence d'avoine, 160 hectolitres à 8 fr. .	1,280
Semences de divers fourrages.	720
Journées d'ouvriers pour semer les 20 hectares de pommes-de-terre	100
Fauchage des seigles, à 12 fr. un hectare.	960
Fauchage des avoines, à 6 fr.	480
Idem des 49 hectares de prés naturels, à 8 fr..	392
Fauchage des 20 hectares de fourre, à 6 fr.	120
Fanage des prairies naturelles et artificielles (comme le fauchage).	512
Ramassage et chargement des 20 hectolitres de pommes-de-terre.	400
Bottelage des foins et autres fourrages à un seul lien.	300

Personnel.

7 charretiers, gages, nourriture, blanchissage, chauffage, etc., à 450 fr. chacun.	3,150 fr.
1 homme de basse-cour.	450
3 bergers ou bergères, nourriture des chiens comprise..	1,200
2 filles-servantes à 350 fr.	700
Gens de journée pour charger et écarter les fumiers, l'entassement des grains, etc., huit environ.	800
A reporter.	13,324 fr.

Report.	fr.
Le charron.	400
Le maréchal.	500
Le vétérinaire.	100
Le bourrelier.	400
Le cordier.	100
Intérêt et dépréciation du matériel, dont on estime la valeur à 23,000 fr.	1,500
Total général des dépenses.	16,324 fr.

BALANCE.

Les recettes ou produits s'élèvent à.	27,472 f.	Excéd. de rec^e^.	11,148 f
Et les dépenses à.	16,324		

Le fermage, dans cette hypothèse, n'étant fixé qu'à.	5,575
Il en résulterait un bénéfice annuel pour le fermier de.	5,573 fr.

DEUXIÈME HYPOTHÈSE.

Terres marnées.

Nous avons précédemment, et dans ce cas, adopté l'assolement quadriennal; en conséquence, nous allons diviser les 241 hectares de terres arables en quatre saisons, comme il suit:



1re saison fumée :	Betteraves.	30 hect.	60 hect.
	Pomme-de-terre, carottes, etc. .	30	
2e	*idem.*	Froment.	30	60 hect.
		Seigle.	30	
3e	*idem.*	Trèfles, luzernes, ou autres fourrages.		61
4e	*idem.*	Avoine.		60
		Total égal.		241 hect.

RECETTES OU PRODUITS.

Les 30 hectares semés en betteraves donneront, à raison de 20,000 kilogrammes l'hectare, 600,000 kilogrammes.

Deux manières existent pour tirer parti de ce produit : acheter des bestiaux en quantité suffisante pour en faire la consommation, ou les vendre soit aux fabricans de sucre indigène, dont on obtiendrait un prix net de 14 fr. les mille kilog., soit aux cultivateurs, qui n'hésitent pas à les payer 10 fr., ainsi que l'expérience l'a déjà prouvé, comme elle a prouvé aussi que ce prix s'obtient et au-delà en faisant consommer par soi-même.

Les fabriques de sucre indigène n'étant pas assez nombreuses pour en régler le prix, nous adopterons celui de 10 fr. les mille kilog., ce qui forme un total de. . . . . 6,000 fr.

Les 30 hectares de terres semées en plantes-racines ne figurent ici que pour ordre, le produit étant consommé par les bestiaux de la ferme.. . . . . *ordre.*

30 hectares de froment, estimés à un ren-

A reporter. . . . . 6,000 fr.

Report. . . . . . 6,000 fr.

dement de 16 hectolitres l'hectare, donneront un total de 480 hectolitres, qui, au prix modéré de 18 fr. l'un, formeront une somme de. 8,640

30 hectares de seigle estimés à un même rendement de 480 hectolitres, donneront, à 10 fr. 4,800

61 hectares de trèfle et autres fourrages, consommés dans la ferme. . . . . *ordre.*

60 hectares d'avoine produiront, à 25 hectolitres l'un, un total de. . . . 1,500 hect.

La consommation pour les 12 chevaux de l'exploiton étant de. 770

il n'en restera à vendre que... 730 hect.

qui, au prix de 7 fr., donneront. 5,110

Le foin à provenir des 49 hectares de prés naturels étant également destiné à la nourriture des bestiaux de l'exploitation, ils ne sont ici mentionnés que pour. . . . . *ordre.*

Produits en laine et agneaux de 400 mères brebis mérinos, évalués à 20 fr. seulement pour chaque, eu égard à la mortalité qui peut avoir lieu. 8,000

Produits en élèves et laitage de 40 belles vaches mères presque constamment nourries à l'étable, à 80 fr. 3,200

Produits de la basse-cour en volailles et élèves de porcs, outre ceux qui seront conservés pour la consommation de la ferme. . . . 1,200

Produit des charrois extraordinaires d'hiver, comme dans l'hypothèse précédente. 1,200

Total des recettes. . . . . 38,150 fr.

DÉPENSES.

Frais de culture à payer aux ouvriers étrangers pour les 30 hectares de betteraves, graine comprise, l'ensemencement, le dépressage, les deux ou trois binages, l'arrachage et le décolletage, à raison de 93 fr. l'hectare, prix fixé dans les calculs de la première partie du présent chapitre.	2,790 fr.
Journées d'ouvriers pour semer les 30 hectares de pommes-de-terre.	150
Semence de froment (30 hectares à 2 hectolitres font 60 hectolitres, à 20 fr.).	1,200
Semence de seigle (même quantité, à 11 fr. l'hectolitre).	660
Semence de trèfle ou autres fourrages (60 hectares à 10 fr.).	600
Semence d'avoine sur 60 hectares à 2 hectolitres, 120 hectolitres à 8 fr.	960
Fauchage de 60 hectares froment et seigle, à 12 fr.	720
Fauchage de 60 hectares d'avoine, à 6 fr. .	360
Idem. de 60 hectares de prairies artificielles, à 6 fr.	360
Fauchage de 49 hectares de prés naturels, à 8 fr.	392
Fanage des 60 hectares de prairies artificielles et des 49 hectares de prés naturels, compris le chargement.	752
Ramassage de 30 hectares de pommes-de-terre et chargement.	600
Bottelage à un lien de tous les fourrages. .	450
Personnel.	
6 charretiers à 450 fr.	2,700
A reporter.	12,694 fr.

Report.	fr.
1 homme de basse-cour.	450
Le maître berger et son chien..	500
2 autres bergers avec leurs chiens.	800
2 servantes.	700
Le charron.	350
Le maréchal.	400
Le vétérinaire.	100
Le bourrelier.	350
Le cordier.	100
Gens de journée pour le chargement et l'épandement des fumiers, l'entassement des grains, etc.	600
Intérêt et dépréciation du matériel, dont on estime la valeur à 38,000 fr.	2,500
Total des dépenses. . . .	19,544 fr.

BALANCE.

Les recettes ou produits s'élèvent à.	38,152 fr.
Et toutes les dépenses à.	19,544
Excédant de recette.	18,606 fr.
Et comme le fermage précédemment fixé n'est que de (terres marnées).	7,985
Il en résulterait un bénéfice pour le fermier de.	10,621 fr.

Ces deux derniers tableaux nous paraissent démontrer qu'alors même que des erreurs légères se seraient glissées dans nos appréciations, le fermage attribué à la ferme amé-

liorée n'a rien d'exagéré, ni dans le cas de marnage, ni dans le cas de non marnage; et nous devons en tirer la conséquence qu'en fixant la valeur capitale de toute la propriété à 342,300 fr., terres marnées, et à 270,000 fr., terres non marnées, nous ne nous sommes point éloignés de la vérité.

Au surplus, à ces prix, la valeur moyenne de chacun des 400 hectares serait, *après le marnage*, de 855 fr. 75 c., ce qui mettrait le prix de l'arpent de 42 ares 21 centiares (ancienne mesure locale) à 360 fr.

Eh bien! qui pourrait dire, en voyant ou plutôt en se figurant, avec quelque connaissance des propriétés territoriales, un tel arpent, soit en pré dans le meilleur état possible de production, soit en pins maritimes parvenus seulement à l'âge de dix ans, soit enfin en bonnes terres labourables donnant de belles récoltes, qu'il ne vaut pas ici 360 fr., quand dans d'autres pays un pareil arpent, qui intrinsèquement ne vaudrait pas mieux, se vendrait 800 fr., 1,000 fr., et au-delà?

CONCLUSION.

Les développemens que nous venons de donner au cinquième et dernier chapitre ont-ils résolu la grande et importante question du programme, celle de savoir si, *pécuniairement parlant*, on peut avec avantage entreprendre d'améliorer les propriétés de Sologne.

Nous croyons pouvoir répondre affirmativement, et nous sommes intimement convaincu que le système qui consiste à faire des prés, des semis de bois résineux et de bonnes e rres arables, est le plus certain et le plus simple de tous ceux qui, jusqu'à présent du moins, ont été indiqués.

Ce système a en outre le mérite d'être franchement déterminé, en ce sens qu'on peut facilement en concevoir toute la portée, puisque chaque propriétaire peut apprécier toutes les dépenses qu'il doit lui occasionner, et les résultats

qu'il doit en attendre. Les améliorations partielles, nécessairement lentes dans leurs effets, n'ont point cet avantage; elles laissent toujours les choses dans un état vague et incertain, qui, trop souvent, a fait renoncer à de grandes et utiles entreprises. Bien des personnes, par exemple, dans l'intérêt de leurs fermes de Sologne, ont fait défricher à leurs frais quelques arpens de bruyères, qu'elles ont ensuite livrés à leurs fermiers pour qu'ils en fissent leur profit et pour les encourager. Mais si on ne donne pas en même temps les engrais convenables pour entretenir ces terres, à quoi peuvent servir de semblables générosités, si ce n'est à dégoûter d'en faire de nouvelles, puisque, faute d'engrais, le sol épuisé ne tarde pas à devenir infertile. D'autres ont donné des semences de trèfle, de luzerne, etc. Les fermiers en ont couvert quelques terres privilégiées; mais celles-ci n'étant pas bien préparées, les fourrages sont mal venus. Et, en supposant leur réussite, quelle espèce de bestiaux ces fermiers possèdent-ils pour dédommager de ces dépenses extraordinaires? Comment serait-il possible de se convaincre des avantages? Non, dans tous les cas d'essais partiels faits avec plus ou moins d'intelligence, la question économique, dont en pareille matière on ne doit jamais se séparer, n'est pas même saisissable.

Au contraire, tous les détails dans lesquels nous venons d'entrer ont dû faire voir que notre système en rend la solutión facile et concluante, puisqu'il embrasse tous les terrains de la Sologne, quels qu'ils soient, et qu'il les réduit à trois genres de productions parfaitement appréciables. Tout dans ces détails prouve en effet que si les avantages qu'ils promettent peuvent à la rigueur être moindres sur quelques points, ils seront du moins toujours tels que les améliorations n'auront absolument rien de douteux dans leurs résultats, et sous ce rapport il peut nous être permis d'assurer que l'exécution de notre plan serait dans tous les cas d'un intérêt aussi incontestable pour la fortune publique que pour la fortune particulière.

Mais d'après ces mêmes détails, et ainsi que nous l'avons fait pressentir, beaucoup de capitaux seraient nécessaires pour atteindre entièrement le but, puisque les dépenses d'améliorations à faire s'élèveraient à peu près à la valeur de la propriété dans son état actuel. C'est donc le cas d'exprimer le vif désir que nous éprouvons de voir nos combinaisons parfaitement comprises par les capitalistes, et de répéter que si le gouvernement tient à ce que la Sologne sorte de l'état dans lequel elle végète si misérablement au milieu de la France, il est indispensable qu'il vienne à son aide par tous les moyens que nous avons indiqués sous la deuxième section du quatrième chapitre.

En définitive, si notre système est bien suivi, on peut être certain que ceux qui se détermineront à diriger pendant quelques années les travaux qu'il prescrit seront bientôt dédommagés de leurs peines par le doublement, si ce n'est par le triplement de leurs capitaux. Oui, nous persistons à dire que la Sologne offre aux capitalistes, avec toute sorte d'agrémens pour eux et leurs familles, les ressources les plus sûres et les plus avantageuses possibles pour le placement de leurs fonds, dans le moment surtout où le chemin de fer de Paris à Orléans va si heureusement rapprocher cette province de la capitale, et lui procurer de si importans débouchés.

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION D'AGRICULTURE, SUR LE MÉMOIRE PRÉCÉDENT.

Par le V[te] DE TRISTAN.

Séance du 16 *août* 1839.

MESSIEURS,

Il est peu de personnes qui n'aient été frappées du singulier

contraste que présentent les contrées centrales que nous habitons en France ; on s'étonne souvent de voir à une distance si rapprochée de la sphère d'activité à laquelle Paris communique son élan, un pays qui, comme la Sologne, soit resté si long-temps sous l'empire de la routine, de l'apathie et de leurs tristes conséquences.

Cette anomalie dont nous parlons ici, et dont on ne peut se rendre un compte exact qu'en l'étudiant de près, est peut-être la cause de certains mécomptes qu'ont éprouvés parfois des étrangers qui, séduits par la grandeur du canevas que leur présente la Sologne, ont porté dans ce pays leur esprit de spéculation, s'imaginant y trouver comme ailleurs une main-d'œuvre habile, pour y réaliser leurs brillans calculs.

Ce sont ces réflexions, c'est le désir de prévenir de nouveaux mécomptes, qui vous a dirigés, Messieurs, lorsque vous avez proposé des encouragemens, honorifiques surtout, à celui qui, consacrant au bien général une partie de ses instans, parviendrait à indiquer les meilleurs moyens à employer pour faire cesser ce déplorable contraste, et le pays vous saura gré de cette généreuse pensée.

Quelques tentatives déjà avaient été faites, il y a deux ans, relativement à cette question ; plusieurs mémoires vous avaient été présentés ; malgré tout ce qu'ils renfermaient de préceptes utiles, vous leur avez trouvé quelques imperfections soit dans leur ensemble, soit dans leur application, et vous avez cru devoir ajourner la remise du prix. La carrière est donc restée ouverte ; trois concurrens vous ont adressé depuis le tableau des règles que, conformément à votre programme, chacun croit devoir proposer, en raison de son expérience et de ses connaissances ; vous avez renvoyé l'examen de ces mémoires à votre section d'agriculture, et c'est en son nom, Messieurs, que je viens vous offrir aujourd'hui le résultat de ces réflexions, et vous détailler les motifs qui ont déterminé le choix qu'elle a à vous proposer.

Avant de passer à l'analyse des mémoires, vous voudrez

bien toutefois nous permettre quelques réflexions générales, qui nous faciliteront le travail dont vous nous avez chargé ; nous nous occuperons ensuite des détails des mémoires, puis enfin des raisons qui ont servi de base à notre préférence.

L'homme use de deux moyens principaux pour appeler le phénomène de la végétation au secours de ses besoins ; l'un consiste à composer le terrain pour les plantes, c'est ce qui constitue l'horticulture, l'autre à choisir les plantes pour le terrain, c'est ce qui constitue l'agriculture.

Dans le premier cas, conduit par ses habitudes et ses goûts, qui lui ont spécialement rendu nécessaires telles ou telles plantes, il accommode le terrain à leurs exigences ; dans le second ce sont les ressources, les forces du sol qu'il consulte avant tout, et c'est à cet examen qu'il soumet ou doit soumettre ses choix. On conçoit que les efforts extraordinaires qu'il est obligé de faire pour se procurer une végétation de commande le contraignent à agir dans ce cas sur une fort petite échelle, tandis que, s'il se résigne à accepter ce que lui présente le plus généralement la nature, le choix qu'il peut faire dans l'immense variété de ses trésors lui ôte une partie de sa peine première, et lui permet d'appliquer ses soins beaucoup plus en grand.

Il résulte de là qu'il faut bien se garder de confondre dans un ouvrage didactique des préceptes qui seraient du ressort de l'une ou de l'autre des deux manières d'agir que nous venons de citer ; et, dès ce moment, nous nous mettrons en garde contre une remarque que nous avons rencontrée au cours d'un des mémoires qui sont présentés (n° 1er, page 7), remarque qui consiste à dire que les résultats obtenus dans les jardins des fermes de Sologne sont la meilleure preuve de la possibilité des améliorations dont ce pays est susceptible. Cette observation de l'auteur, toute bonne qu'elle soit pour un commencement de preuve, constituerait une véritable usurpation de l'agriculture sur l'horticulture, si elle était prise dans un sens trop absolu, car rien n'empêche qu'on

n'obtienne encore en Sologne de beaucoup plus beaux produits, des plantes de couches, de serres-chaudes, etc., en y créant artificiellement le sol et la température qui leur sont propres. Tel ne peut être le but de votre programme, qui n'est purement qu'agricole, et qui par conséquent n'est relatif qu'à la recherche des moyens qui permettent d'agir sur une grande échelle; ce n'est donc pas dans le changement, dans la recomposition du terrain de Sologne que doivent consister ces moyens, mais seulement dans son amélioration, et surtout dans un choix de plantes qui puissent facilement s'assimiler les élémens constitutifs de ce sol; car, contre tout ce qu'on pourra dire, nous soutiendrons toujours qu'il est impossible d'obtenir de la grande culture la transformation des contrées sablonneuses de la Sologne, par exemple, en une autre nature de sol, qui leur permette la production de végétaux antipathiques à l'essence de leur nature primitive.

Maintenant que la position de la question est bien précise, quelques déductions nous sont encore nécessaires.

Si donc l'on peut établir en principe que le premier moyen d'amélioration pour un pays, sous le rapport agricole, consiste à en diriger les cultures vers l'emploi de plantes qui joignent au plus haut degré d'utilité possible la faculté de s'accommoder de son sol et d'y prospérer avec le moins de frais possibles, ce principe donne lieu à une question: Quelles seront les plantes qui deviendront l'objet de cette préférence? C'est cette question que la science, l'analogie et l'expérience seules sont appelées à résoudre; elles seules peuvent apprendre que telles ou telles plantes étrangères au pays parviendront à végéter dans des plaines regardées jusque-là comme stériles. Concentré dans ses travaux, l'habitant de la Sologne a long-temps manqué de ces leçons, qui eussent pu lui venir en aide dans son état peu prospère. C'est donc à lui prouver, au moyen d'un judicieux choix de plantes, que ses terres peuvent être productives, qu'il faut s'attacher.

L'habitude depuis long-temps l'a porté à ne demander ses moyens de subsistance qu'à un petit nombre de céréales, à des bestiaux d'une espèce chétive; le produit des bois, qu'il a négligés au point de les laisser détruire par ces bestiaux, lui manque dans une foule de localités; la routine et la mauvaise culture, qui ont appauvri les champs, l'ont conduit à rechercher dans l'étendue ce qu'ailleurs la fertilité d'un terrain restreint fournit avec beaucoup moins de travail aux besoins des habitans; il en est résulté que le pays, comparativement à d'autres localités, ne produit pas en raison de son étendue; le chiffre de la population relativement à cette même étendue doit y suivre le même rapport tant que les routines actuelles y seront maintenues; l'augmentation de la population devra donc être plutôt la conséquence que la cause des améliorations premières que réclame l'agriculture, conséquence, il est vrai, qui réagira elle-même en son temps sur les progrès de l'agriculture; c'est donc d'abord aux moyens d'augmenter les produits de la Sologne qu'il faut s'attacher avant de chercher à y introduire de nouveaux habitans, qui, s'ils s'y laissaient entraîner aux mauvaises habitudes du pays, seraient promptement obligés de remédier à leur état de malaise en abandonnant l'agriculture pour se livrer à des travaux journaliers et rétribués.

On pourra nous dire, à la vérité, que déjà la Sologne a été plus peuplée qu'elle ne l'est maintenant, que des traces en subsistent; nous répondrons ou plutôt nous ajouterons qu'à cette époque le sol de cette contrée était fort probablement plus riche en productions agricoles qu'il ne l'est aujourd'hui, ne fût-ce qu'en raison de la culture de la vigne, dont on trouve plusieurs vestiges, et qui aura été abandonnée depuis par suite de l'éloignement de la population, due vraisemblablement à des causes étrangères; d'ailleurs, doit-on compter pour rien ces fonds de futaies qui, pour être venus spontanément, n'ont pas moins fourni pendant long-temps aux contrées de la Sologne d'où l'ex-

portation était possible, une sorte de produits par l'échange ou le trafic desquels elle pouvait faire venir d'ailleurs les élémens de subsistance que son sol lui refusait?

Mais dans l'état actuel des choses nous dirons donc que si l'habitant de la Sologne veut être docile aux leçons de l'expérience, il apprendra que ces sables mouvans, que ces plaines argileuses qui la couvrent peuvent produire autre chose que de mauvais seigles, de tristes bruyères ou des bois rabougris; il reconnaîtra promptement que la qualification de *stérile* appartient à beaucoup moins de terrains qu'il ne le pensait d'abord; la science, par des explorations sur toutes les parties du globe, par les emprunts qu'elle a faits de tous côtés à la nature, a presque désavoué un mot dont l'application absolue pouvait être fréquente à une époque où le cercle étroit des connaissances humaines faisait prononcer anathème contre tous terrains qui ne se prêtent pas aux usages de certains autres; mais une foule de localités échappent maintenant à l'acception littérale de cette qualification que l'usage leur a attribuée, et ne se présentent plus, à l'égard des autres contrées, que dans des dispositions relatives; et bientôt peut-être l'épithète de *stérile* ne conviendra-t-elle réellement qu'à la roche dure qui se refuse à la pénétration de toute racine.

Si l'habitant de la Sologne profite de cette remarque, s'il parvient à se convaincre qu'il peut relever le sol de son pays de l'état d'impuissance auquel on l'a cru si long-temps réduit, s'il sait faire de judicieuses applications des données qui lui viendront d'ailleurs, il verra petit à petit s'augmenter la quantité et la valeur de ses produits; à l'aide de ces nouvelles données il comprendra promptement qu'il lui sera plus avantageux de concentrer sur un moindre espace les soins que, d'une manière si peu fructueuse, il disséminait sur d'immenses étendues; il en abandonnera une partie soit à des végétaux d'une autre nature, à de nouveaux bois par exemple, soit à de nouveaux habitans qui les occuperont volontiers dès qu'ils verront le moyen d'y

subsister ; la population pourra donc s'augmenter en même temps que les produits ; ce nouvel avantage ne fera que hâter la progression des améliorations, et le problème de la Sologne finira par être résolu.

Mais il est impossible de ne pas reconnaître que le temps seul peut amener ces beaux résultats ; ils dépendent tout autant de la création de nouvelles forêts que de l'introduction dans l'agriculture proprement dite des nouvelles plantes qui peuvent l'intéresser, et les produits de ces forêts seraient quelque temps encore à se faire attendre. Ce serait donc des avances aussi qu'il faudrait à la Sologne ; peut-être trouverons-nous au cours des mémoires quelque proposition qui tendrait à faciliter ces avances à ceux des propriétaires qui ne pourraient les faire par eux-mêmes.

Maintenant, Messieurs, qu'il nous a été permis, à l'aide de quelques considérations générales, de nous rendre compte de l'état de la question que nous avions à traiter, nous croyons pouvoir passer avec plus de sûreté à l'examen des mémoires que vous nous avez renvoyés ; avant de faire le choix du remède, il fallait bien reconnaître la nature de la maladie.

Ces trois mémoires, nous n'hésitons pas à le dire avant tout, nous ont paru traités de manière, non-seulement à mériter à leurs auteurs la gratitude du pays, en raison des efforts qu'ils ont faits pour lui être utiles, mais encore à faire reconnaître en eux des connaissances agricoles fort étendues, de sorte que nous sommes tout disposé à penser que de notables améliorations peuvent être obtenues de l'application de la plupart des moyens qu'ils proposent tous les trois ; toutefois, comme la nature de ces moyens surtout rend cette application plus ou moins facile, nous serons porté à donner la préférence non-seulement à ceux de ces procédés qui nous sembleront les plus puissans, mais encore à ceux qui, étant plus simples et plus faciles, nous paraîtront plus susceptibles d'être généralisés.

Les trois mémoires, conformément au programme, commencent par faire de l'état de la Sologne un tableau qui n'est

malheureusement que trop réel, et qui prouve que les auteurs ont une connaissance exacte des localités. Ils indiquent ensuite les améliorations partielles que cette contrée a reçues depuis une vingtaine d'années. De ce que disent cependant ces mémoires, en raison des questions qui leur ont été posées, il ne faudrait pas conclure qu'aucune amélioration n'ait été tentée en Sologne avant cette période de vingt ans; c'est beaucoup antérieurement à cette époque, il y a 70 ou 80 ans environ, que des essais de semis de pins maritimes ont été faits par MM. Boutin, de Boisgibault et d'Hauteroche; c'est aussi à ce dernier qu'on a dû, il y a une soixantaine d'années, les essais de culture d'avoine.

Enfin, après ces exposés, chacun des trois mémoires propose des moyens pour parvenir à une amélioration générale et complète; c'est là le nœud de la question, et ce que nous allons examiner par ordre.

Occupons-nous d'abord du mémoire n° 1.

Ce mémoire propose :

1° De prendre l'habitude des baux à long terme, qui permettent au fermier de profiter des avances qu'il fait sur la terre qu'il exploite;

2° De défricher les terres incultes;

3° De nettoyer à force de façons, et d'amender convenablement les terres cultivées;

4° De faire choix d'un mode d'assolement approprié à la nature du sol, et qui permettrait l'introduction de plusieurs cultures inconnues ou négligées dans le pays;

5° De semer ou planter en bois les terres qui ne pourraient pas recevoir avantageusement un autre genre de culture;

6° D'améliorer, au moyen de la greffe, les arbres fruitiers dont le pays abonde, et de multiplier ceux qui sont susceptibles de fournir un produit avantageux;

7° De multiplier les troupeaux et d'améliorer les races qui les composent.

Nous ne pouvons qu'approuver la première proposition. Il est facile de concevoir avec l'auteur que le colon ne se

déterminera jamais à améliorer si on ne lui laisse l'espérance et le temps de jouir du produit de ses nouveaux soins.

La seconde proposition, qui traite du défrichement des terres incultes, est fort bonne à coup sûr; ce qui s'y oppose assez généralement, ce sont les frais de cette opération. L'auteur propose le défrichement à la charrue comme le plus économique, et comme mettant le terrain dans le meilleur état de culture possible, surtout si l'on peut lui donner quelque vigueur par l'adjonction de quelque amendement, comme la chaux, et il proscrit l'écobuage.

A considérer d'abord la culture de la terre, sans avoir égard aux frais, nous serions de l'avis de l'auteur. En comparant les deux méthodes de défrichement dont il parle, nous pensons avec lui que le défrichement à la charrue n'enlevant à la terre aucune des parties d'humus que détruit l'écobuage, si l'on apporte d'ailleurs à cette terre les amendemens qui, dans l'écobuage, résultent de l'incinération des substances végétales dont elle est enrichie, le sol, après ces opérations, se trouvera dans les conditions les plus favorables à la végétation. Mais nous n'admettons pas pour toute la Sologne l'économie de la méthode que son expérience sur un terrain spécial a fait préférer à l'auteur du mémoire; nous ne pensons pas qu'en général il soit possible de faire faire des défrichemens suivis à la charrue à des prix aussi modérés que les siens, à beaucoup près. Quand on considère la généralité des terrains de la Sologne, on conçoit peu qu'on puisse faire communément des défrichemens de landes avec trois chevaux, comme le propose l'auteur; que pour le second labour en travers un jour suffise pour retourner un arpent, et cela à l'aide de deux chevaux seulement, ce second labour étant presque toujours aussi difficile que le premier; il s'ensuit qu'en ajoutant aux frais effectifs de ces deux labours ceux de l'enlèvement à la pioche des grosses plantes, puis enfin ceux de nombreux hersages, on peut se convaincre que les frais de toutes ces opérations ne peuvent être inférieurs de beaucoup à ceux de l'écobuage. Il y a bien outre cela d'autres dépenses

pour les amendemens que l'on devra apporter du dehors ; on ne peut d'ailleurs manquer de reconnaître que si en principe le défrichement à la charrue est rationnel, il devient d'autant plus dispendieux que les fruits s'en feront attendre fort long-temps, et jusqu'à ce que le terrain, par l'action des influences atmosphériques, ait été mis en état de produire; tandis que l'écobuage, pour être cher dans le moment, permet au contraire de recouvrer la majeure partie de ses frais dans l'année même de son exécution; et si l'on a à opérer sur un sol riche en humus, peut-être n'est-ce pas être trop prodigue que d'user de cette méthode pour en convertir immédiatement une partie en amendemens que sans cela on serait obligé de faire venir d'ailleurs. Cette méthode, dira-t-on, n'est qu'à moitié bonne; mais peut-être encore vaut-il mieux s'en tenir à une demi-amélioration que de prétendre à une perfection dont les frais et l'attente, quant aux résultats surtout, font très-souvent reculer les plus braves. D'ailleurs, après l'écobuage, il est possible de suppléer par une bonne culture à ce qu'aurait produit le défrichement à la charrue; nous ne serons donc pas, sur cette question, aussi exclusifs que l'auteur, et nous admettrons simultanément les deux méthodes, et peut-être plus habituellement l'écobuage.

Il est bon de chercher à nettoyer et à amender les terres, et surtout à les restaurer, quand elles ont été fatiguées par une culture mal entendue; c'est ce que l'auteur propose en troisième lieu; mais nous croyons que, eu égard au défaut de population de la Sologne et à la nature de son terrain, cette proposition ne peut être d'une application aussi étendue à beaucoup près que l'auteur semble le laisser présumer; il conseille d'abord de détruire les chiendens par des labours et des hersages répétés pendant les chaleurs de l'été; rien ne s'oppose à cela; mais il veut ensuite que cet état de propreté du terrain soit entretenu par la culture de plantes qui exigent de fréquens sarclages. Or, cette opération se faisant à la main, il est à craindre que, quand même le prix des façons n'absorberait pas les produits, le défaut de population

dans la majorité des localités de Sologne ne rende cette opération impossible. Puis, pour relever le sol de son épuisement, il conseille l'établissement de prairies naturelles sur tous ces terrains appauvris, prairies qu'il suppose ensuite, dans la note justificative annexée à sa proposition, devoir rapporter au moins quarante quintaux de foin au demi-hectare, d'où il résulterait que, toute compensation faite d'ailleurs, ce demi-hectare, considéré ici comme le type de la plupart des terres de la Sologne mises en valeur, se trouverait rapporter, net de frais, 54 fr. par an, d'après la moyenne obtenue sur vingt années consécutives de culture. Ce résultat est immense, puisqu'il élèverait la moyenne du produit réel des terres de Sologne bien au-dessus de celles de toute la Beauce; et dès lors il deviendrait inutile de s'industrier pour leur chercher une autre mise en valeur, car dès l'abord nous ne pensions pas que les prétentions de la Sologne pussent à beaucoup près s'élever aussi haut. Mais nous avons plus que de la peine à croire à la possibilité de cette grande création de prairies, quand nous considérons d'une part l'extrême légèreté du sol, dans les cantons sablonneux de la Sologne, et de l'autre la nature compacte et *briquée*, pendant l'été, des terrains argileux qui ne sont pas à portée de la marne; et c'est de ces deux natures de terrains que se compose presque tout le pays.

L'auteur propose en quatrième lieu le choix d'un assolement approprié à la nature du sol.

Rien n'est plus sage que cette idée. Il en développe les avantages dans une suite de raisonnemens fort judicieux pour la plupart; il se livre à l'examen de toutes les plantes qui peuvent entrer dans la culture de la Sologne, et les soumet ensuite à une rotation longue et alternative, d'où il résulte que le sol, qui ne se lasse que quand on exige toujours de lui les mêmes produits, se prête facilement à cette variété de culture, qui, loin de l'exténuer, l'enrichit de nouveaux élémens.

L'auteur indique aussi, dans le détail des façons qu'il pro-

pose pour ses cultures, la substitution du labourage en planches au labourage en billons, ainsi que quelques agronomes instruits l'ont déjà fait, substitution que nous ne saurions trop recommander, à moins que ce ne soit dans des terres plates et fort humides.

Toutefois, nous nous permettrons quelques observations sur les détails de cette proposition. D'abord nous trouvons encore dans la série des cultures indiquées de fréquens binages et sarclages à la main, qui nécessitent la présence dans le voisinage de beaucoup de journaliers et de femmes, ce qui, nous l'avons dit, est peu commun en Sologne; nous affirmerions presque que plusieurs des propriétaires que l'auteur cite souvent seraient les premiers à dénoncer les fréquens embarras qui leur sont venus de cet inconvénient.

Puis nous rencontrons le conseil répété d'entretenir la terre à l'aide de bon fumier; on en recommande même l'emploi, et l'on en cite les bons effets pour les cultures d'avoine, qui ont produit de la sorte les plus beaux résultats. Nous n'avons pas de peine à en croire l'auteur; mais qu'il se garde bien cependant de prendre pour une cause ce qui déjà est un effet. Personne, pas même les Solonais, ne doute des avantages des engrais employés comme principe et comme cause de végétation; mais la production d'engrais abondans est elle-même la conséquence précieuse d'une agriculture bien entendue; c'est déjà un effet qui provient de causes importantes dont ne parle pas suffisamment l'auteur, et qui sont pourtant le principal problème à résoudre en agriculture; nous aurions donc voulu voir développer les moyens à l'aide desquels il pense se procurer tous les engrais nécessaires à l'exécution de son système.

A l'article des prés, contenu dans la même proposition, si nous répétons ici ce que nous avons déjà dit : que nous craignons que l'auteur ne compte trop sur la possibilité d'en appliquer la création à une grande partie des terres de la Sologne, nous signalerons néanmoins le mode économique qu'il propose pour l'ensemencement de ces prés, et qui

consiste à substituer l'emploi de graines nettes, de bonnes graminées vivaces, ou autres plantes de prairies, à la méthode de répandre sur le terrain le poussier de foin tiré des greniers, et qui, pour être fort cher, n'en contient pas moins une quantité énorme de débris inutiles, ou même de graines de mauvaises plantes.

Au reste, Messieurs, cette proposition vous a déjà été faite par un de nos collègues, M. de Mainville, dans un mémoire de lui inséré au n° 6, tome 1er de vos *Mémoires*.

Si d'autre part nous suivons l'auteur dans ses propositions d'assolemens, nous le voyons, en parlant de la première année de l'assolement des terres défrichées, émettre l'idée d'y ensemencer des avoines sans fumier. La possibilité de la réussite existe par exception, mais en général nous ne pensons pas qu'on puisse ainsi obtenir une récolte d'avoine passable sur des terrains de Sologne qui viennent d'être défrichés à la charrue. Dans cette terre neuve il ne manque pas de terreau, ainsi que le dit l'auteur, mais il y est à l'état d'inertie connue par les cultivateurs sous le nom d'*amertume de la terre ;* il lui faut l'action prolongée des influences atmosphériques, et surtout l'emploi des amendemens, pour pouvoir se prêter à la végétation des céréales.

Nous n'entrerons cependant pas ici dans tout le détail présenté aux notes justificatives, relativement au rendement obtenu des terres par l'assolement proposé; mais nous dirons en somme que le chiffre de 313 fr. 62 c. représentant, d'après le calcul de ce rendement, le produit net d'une étendue de moins d'un demi-hectare ou d'un arpent, pendant sept années, ce qui donne pour produit annuel de cet arpent 44 fr. 80 c., nous paraît encore tellement élevé, en jugeant par analogie, que nous ne pouvons nous défendre de nouveau de la crainte que les résultats de la pratique ne diffèrent immensément des calculs obtenus sur le papier. La même réflexion s'appliquera aux détails de l'assolement proposé pour les terrains sablonneux ; dans cet assolement on propose de faire occuper la terre par le genêt pendant cinq ou six ans ,

puis, dans les notes justificatives, on attribue une valeur de 10 fr. par an au pâturage des bêtes à laine sur un arpent planté en genêts ; mais en vérité, si cela était, loin de prétendre aux magnifiques résultats présentés plus haut, et que nous ne pouvons nous empêcher de regarder comme très-exagérés, généralement parlant, nous nous contenterions bien de ce produit de 10 fr. qu'on pourrait obtenir annuellement par arpent de terre de Sologne, dussions-nous voir ce pays se couvrir en entier de genêts, car dès lors les frais de culture disparaissant presque totalement, ce revenu, moins l'intérêt du capital de la valeur des troupeaux, et quelques frais de bergers, ce qui comparativement est peu de chose, représenterait le produit net d'un arpent de Sologne en général, et déjà ce serait pour le moment une amélioration importante, d'autant plus qu'elle serait facile à réaliser. Mais ici encore nous voyons une exagération dans les résultats. Nous remarquons d'ailleurs que cette proposition d'ensemencement en genêts est faite pour des terrains que l'auteur invite à planter ensuite en bois; or, si chaque arpent devait réellement être d'un revenu de 10 fr. ou à peu de chose près, en raison du pacage offert par les genêts, il nous semblerait préférable, sauf dans quelques localités privilégiées, de se livrer autant que possible à la culture de cette plante, plutôt que d'y entreprendre la plantation d'un bois dont les produits se feraient long-temps attendre, et qui pourraient bien, dans maintes localités, n'être pas supérieurs à ceux des genêts.

Mais notre avis différant ici de celui de l'auteur sur la valeur des genêts, surtout dans les terrains sablonneux, puisque d'ailleurs sa proposition ne consiste, quant à l'emploi de ces terrains, que dans une transition avant de les planter en bois, nous préférerions, sans passer par son assolement, y réaliser immédiatement cette dernière opération; car la graine de genêt ayant la propriété de se conserver très-long-temps en terre sans s'altérer, et d'y végéter toutes les fois que des cultures, des guérets la placent dans des conditions favorables, il résultera de l'occupation du terrain pendant

plusieurs années par le genêt que les façons données ensuite pour l'établissement du bois en feront lever une grande quantité, qui plus tard nuiront ou ne peut plus aux jeunes plants d'arbres, surtout si ce sont des arbres résineux.

Relativement toujours à cette quatrième proposition de l'auteur, nous ne pouvons omettre de dire que nous avons remarqué quelques erreurs de chiffres dans les calculs comparatifs des frais de faire-valoir de la Sologne, dans son état actuel, ainsi que dans les évaluations premières et dans les tableaux de frais établis ensuite à l'occasion de chaque nature de nouvelle culture proposée; ces erreurs n'influent pas, il est vrai, pour la plupart, d'une manière notable sur les résultats, ainsi nous ne les relevons que pour mémoire; mais il en est une importante, cependant. Dans les évaluations de frais de la nouvelle culture, il n'est pas tenu compte des dépenses inutiles qui résultent pour le fermier de la nourriture des hommes à gages, et surtout de l'entretien des chevaux à l'écurie, pendant tous les instans de l'année où les intempéries de l'air les empêchent de travailler; il n'y est rien porté non plus pour les maladies ou les pertes de chevaux. C'est vraisemblablement à une foule d'incidens de ce genre qu'est due la différence qui existe entre les comptes établis par la théorie et ceux qui résultent de la pratique; il y a peu d'agronomes qui n'y aient été trompés. Parmi les exemples que cite l'auteur, pages 9 et suivantes, il y en a plusieurs qui viennent grandement à l'appui de cette assertion, et c'est la crainte de ces mécomptes qui constitue un des principaux obstacles que les progrès de l'agriculture aient à combattre en Sologne.

Cette proposition de l'auteur sur les assolemens, ou plutôt l'ensemble de son mémoire, car il nous en donne l'occasion à plusieurs reprises, nous porte à combattre une idée que nous croyons fausse; il y est conseillé quatre ou cinq fois, dans le détail des cultures, de couvrir la terre de plantes qui, par l'épaisseur de leurs feuilles, l'entretiennent dans un état de fraîcheur et d'humidité. Si cet effet se produit

lorsqu'il s'agit de plantes qui vont chercher leur nourriture profondément, telles que les arbres et les arbustes, nous sommes peu disposé à le reconnaître; s'il s'agit de plantes herbacées, qui se nourrissent ou plutôt se tiennent à la superficie du sol, nous citerions des exemples d'où l'évidence nous a semblé ressortir; nous avons vu ces ardens coups de soleil d'été, accompagnés d'un vent du sud, respecter de jeunes plants d'arbres qu'un sarclage avait précédemment purgés d'une foule d'herbes parasites, tandis que les mêmes plants, qui dans la planche d'à côté n'avaient pas reçu le même sarclage, et se trouvaient encombrés d'une quantité de grosses plantes, telles que des fumeterres, des pavots, des mercuriales, etc., qu'on aurait pensé devoir les abriter, furent au contraire entièrement desséchés, et cela dans l'espace de deux ou trois jours. Cette observation nous paraît évidemment infirmer l'opinion exprimée par l'auteur, quant au maintien de la fraîcheur et de l'humidité à la superficie du sol, au moyen de la culture de plantes à feuillage épais; elle nous semble aussi de nature à combattre la méthode suivie quelquefois de semer de l'avoine, par exemple, et cela dans le but de les abriter, avec des graines d'arbres septentrionaux dont les jeunes germes peuvent craindre la trop grande ardeur du soleil, tels que les pins sylvestres et strobus, les mélèzes, les épicéas, etc.

Enfin, nous ferons une dernière réflexion sur tout l'ensemble de cette quatrième proposition, qui à elle seule traite de la partie la plus importante de l'agriculture proprement dite. Nous sommes porté à croire que l'auteur a considéré son sujet d'un point de vue un peu local, en raison 1° de la nature spéciale de son sol, qui a pu lui permettre d'obtenir ce qui ne réussirait pas dans une foule d'autres cantons de la Sologne; 2° des facilités que, pour les façons qui exigent beaucoup de bras, il retire peut-être du voisinage de quelque bourg. Puis, s'il faut le dire, nous ajouterions que cette question de culture est peut-être résolue ici d'une manière trop savante, trop supérieure aux coutumes routinières du

pays. Nous ne nions pas qu'avec du soin, du zèle, de la persévérance, on ne puisse obtenir une grande partie des résultats indiqués par l'auteur; mais ces qualités sont trop rares en Sologne pour que cette proposition puisse y faire promptement de nombreux adeptes.

La cinquième proposition, qui consiste à semer ou planter en bois les terrains qui ne sont pas susceptibles de produire autre chose, et notamment les terrains sablonneux, renferme des réflexions assez judicieuses, relativement au choix que l'on doit faire de telle ou telle essence de bois, en raison des localités et des facilités d'exportation. Si l'auteur propose, dans les cantons à portée des débouchés, la plantation de bois de chauffage et de construction, il préfère, dans les localités les plus retirées, les bois propres à faire le cercle, qui par sa valeur indemnise bien des frais d'exportation. Nous pensons toutefois qu'il n'y aurait pas lieu, ainsi que semble le faire l'auteur, à répudier entièrement de ces dernières localités les autres bois, ni même les pins maritimes, si l'on consent à les attendre en futaies, car il est d'une bonne administration forestière de ne pas penser qu'au présent, et d'agir dans la prévision des avantages qu'avec la destruction progressive des bois dans d'autres localités, la création de nouvelles forêts pourra procurer un jour; et s'il arrivait qu'alors la position retirée de ces nouvelles forêts et l'état des chemins s'opposassent à une exportation avantageuse comme bois de chauffage, n'aurait-on pas encore l'exploitation en planches, qui, comme objet de commerce, sont toujours d'une facile défaite?

La sixième proposition, qui consiste à améliorer au moyen de la greffe les espèces d'arbres fruitiers dont la Sologne abonde, est fort bonne à coup sûr; mais c'est un moyen de détail sur lequel, bien qu'il occupe sa place dans la grande révolution que l'on réclame, il est inutile de s'appesantir ici.

Vient enfin en septième lieu la multiplication et l'amélioration des troupeaux. Ce que dit l'auteur de l'importance de cette opération est fort juste en général, et il pense pouvoir

la conduire à bonne fin à l'aide de la culture plus rationnelle qu'il propose. Toutefois, lorsqu'il parle de l'amélioration des espèces, nous pensons qu'il ne pousse pas encore assez loin la prudence qu'il recommande ; s'il repousse l'introduction immédiate de bestiaux étrangers au pays, il propose, comme moyen qui ne présente aucun danger, le croisement des brebis du pays avec des béliers à laine fine. Nous ne voulons pas nier les avantages que dans sa localité il a pu tirer de sa méthode, mais nous pensons qu'il aurait dû dire qu'en général elle ne peut être suivie sans risques qu'autant qu'on sera parvenu préalablement à diriger son exploitation rurale de manière à se procurer d'abondans fourrages, car nous citerions plusieurs localités où, ces croisemens ayant eu lieu sans que le système d'entretien des troupeaux propres à la Sologne ait été changé, les plus désastreuses conséquences s'en sont suivies, des troupeaux presque entiers ayant fini par y périr de misère ou de maladies.

Après avoir fini de développer ses propositions, l'auteur cherche à les appuyer sur des faits, et c'est ici qu'il produit l'argument que nous avons combattu plus haut, argument qui, par les résultats obtenus dans les jardins des fermes de Sologne, conclut à la possibilité des améliorations proposées. Nous croyons inutile de répéter qu'il ne faut pas prendre dans un sens trop absolu cette remarque qui pourrait bien empiéter quelque peu sur le domaine de l'horticulture, ou au moins de la petite culture, et qui nous paraît ainsi d'un faible appui dans la grande question qui nous occupe; car on sait bien que, dès qu'on voudra dénaturer le terrain en conséquence, on réussira à obtenir les produits qu'on ne rencontre que dans les terres les plus riches et les plus fertiles; le lin et le chanvre viennent fort bien dans les jardins de Sologne ; qui oserait cependant les introduire indistinctement dans un assolement de grande culture ?

L'auteur prévoit plus loin quelques objections qui pourraient lui être faites sur l'impossibilité où sont, en raison de leur peu de moyens pécuniaires, la plupart des cultivateurs

de Sologne, d'agir comme l'ont fait quelques-unes des personnes dont il cite les exemples, surtout quant aux améliorations obtenues de l'emploi de la marne; il ajoute toutefois que d'autres propriétaires, qu'il cite encore, ont réussi sans avoir recours au même moyen. Or, d'après des renseignemens qui nous sont parvenus, et que nous avons lieu de croire exacts, de ces propriétaires il en est qui, s'ils n'ont pas employé la marne, paraîtraient néanmoins avoir eu recours à des moyens d'engrais et d'amendemens que ne leur fournissait pas le pays. Tout compte fait, s'en sont-ils bien trouvés? c'est ce qu'il nous reste à apprendre. Toujours est-il que ce que nous croyons savoir, relativement à la citation de l'auteur, n'est pas de nature à détruire à nos yeux l'objection qu'il prévoit lui-même.

L'auteur, au surplus, fait de nombreuses citations à l'effet de montrer ce que la Sologne est susceptible de produire; il appelle l'attention sur plusieurs belles cultures dont les résultats sur le sol ont fait et font encore l'admiration de tous ceux qui les voient. Nous n'infirmerons pas ces citations; mais sont-elles bien complètes? Décident-elles bien la question dans ce qu'elle a de plus important, le revenu réel? Le secret des propriétaires qu'il donne pour exemple n'est pas bien connu; ce qui résulte en apparence de leurs travaux permet de beaucoup espérer. Mais combien ce résultat leur a-t-il coûté? Et jusqu'à ce que cette balance soit bien établie, on concevra que la pensée de suivre leur exemple soit accompagnée de quelque défiance.

Telles sont, Messieurs, les réflexions que nous avions à vous offrir sur le premier mémoire; elles vous montrent notre opinion sur les connaissances agricoles que nous nous plaisons à signaler dans son auteur, et sur les avantages qu'on pourrait retirer de sa méthode; nous avons aussi fait ressortir les points sur lesquels nous pensions devoir exercer notre critique. Sous ces deux rapports, nous verrons de quelle manière nous avons à vous présenter les autres mémoires.

Le second mémoire, ainsi que le premier, commence par

faire le tableau de l'état de la Sologne il y a une vingtaine d'années. La description de ce pays et l'énumération des crises qui ont contribué à sa misère y sont faites d'une manière assez intéressante, mais un peu hypothétique; nous ne savons trop en effet sur quoi on peut être véritablement fondé à déclarer que ce pays a été autrefois fertile, mais fertile dans l'acception de ce mot, relativement à la culture des plantes usuelles. Que certaines productions y aient été plus répandues qu'actuellement, que la vigne y ait été plus cultivée, les prairies en meilleur état, cela se conçoit si la population y était plus nombreuse, et les traces en subsistent dans quelques cantons. On sait également qu'il s'y trouvait de vastes forêts dont les produits, dans les localités voisines des centres de population, pouvaient être d'une certaine importance; mais nous avons peine à croire que la nature elle-même du sol, que les sables par exemple, quoique moins fatigués peut-être alors, par la mauvaise culture, qu'ils ne le sont maintenant, aient jamais permis à cette contrée de prendre, quant à la culture des céréales, le florissant aspect que lui prête l'auteur de ce mémoire; d'ailleurs, qnant à la dépopulation, on en peut retrouver des traces dans quelques cantons, notamment du côté de Chambord, ainsi que l'indique l'auteur, dépopulation qui de ce côté provient du délaissement de cette résidence, par suite de la concentration de la cour à Paris. Mais ces traces, malgré ce que l'auteur cite des effets de la révocation de l'édit de Nantes, sont-elles assez fréquentes, surtout dans l'intérieur de la Sologne, pour qu'on puisse voir dans la dépopulation la cause principale du malaise de ce pays et de son peu de fertilité actuelle?

Après avoir parlé de l'état de la Sologne il y a vingt ans, l'auteur se livre à quelques considérations sur l'heureux effet et les heureuses conséquences de la paix, qui depuis cette époque permit à de nombreux propriétaires d'aller pratiquer dans ce pays la noble science de l'agriculture; mais leurs exemples, ajoute-t-il, ont été peu suivis, et des détracteurs sont ve-

nus arrêter l'élan que devait en recevoir toute l'économie rurale du pays. Nous nous étonnons peut-être moins que l'auteur de ce dernier résultat ; de fort beaux produits sur le terrain ont en effet été obtenus, de nouvelles méthodes introduites ; mais l'auteur reconnaît comme nous que le secret, que l'âme de ces méthodes, que le chiffre de leurs dépenses n'est pas bien connu, que quelques tristes expériences au contraire ont été faites, que parfois, malgré ces belles récoltes, ces beaux produits ruraux, quelques fortunes ont paru ébranlées ; pourquoi donc s'étonner que la méfiance soit venue au secours des vieilles habitudes, dans l'accueil fait par les habitans de la Sologne à ces essais de révolution agricole ? Cette méfiance, au fait, a été d'autant plus marquée que le pas à franchir pour passer de l'ancien système au nouveau était plus grand, et c'est ce que l'auteur reconnaît encore, et ce qu'il s'attache à prévenir, lorsqu'il dit plus loin avec beaucoup de raison, relativement aux avantages de la suppression de l'assolement triennal, que néanmoins il ne demande pas pour le moment la suppression de cet assolement, dans la crainte de chercher à introduire à la fois trop d'innovations ; il vaut mieux, ajoute-t-il, qu'elles soient successives et viennent de la confiance qu'il s'estimerait heureux d'inspirer par la mise en application et les résultats utiles de ses premiers conseils.

D'après cela l'auteur pense, et nous le croyons avec lui, qu'en donnant l'indication et l'exemple de méthodes simples, on parviendra plus facilement à un système d'amélioration général ; aussi sa proposition, en résumé, consiste-t-elle :

A conseiller de cesser de cultiver la plus mauvaise moitié des terres arables de la Sologne ;

A les remplacer par égale quantité au moins de terres défrichées à l'aide de l'écobuage, opération dont les propriétaires feraient les frais, et qui, tout en étant utile à leurs fermiers, leur permettrait à eux-mêmes d'augmenter les prix de leurs baux dans de certaines limites, de manière à en recueillir un avantage notable.

L'abandon des mauvaises terres, que conseille en premier lieu l'auteur, repose sur des calculs qu'il établit, et à l'aide desquels il prouve que la culture de ces terres est réellement onéreuse à celui qui l'entreprend, de sorte qu'il y a pour lui profit tout clair à les abandonner purement et simplement. Il est vrai que s'il en était ainsi les fermiers pourraient, dans leur exploitation restreinte de la sorte, n'avoir plus de quoi occuper les hommes et les chevaux qui leur sont nécessaires pour faire valoir la quantité de terres qu'ils garderaient encore, et c'est pour cela que l'auteur conseille de répartir cette force active dont les fermiers ont à disposer sur des terrains qui méritent la culture. On voit donc d'après cela que dans l'état actuel des choses ce sont en grande partie les bestiaux qui font vivre les habitans, et c'est exact à tel point que dans certaines localités nous avons vu des propriétaires abandonner presque totalement la culture de leurs terres pour se livrer uniquement à l'éducation des bestiaux, et principalement des troupeaux.

L'auteur ayant donc déchargé le colon de la culture des terrains qui lui sont devenus onéreux, lui conseille de reporter tous ses soins sur des terres neuves défrichées par la méthode de l'écobuage, opération dont se chargerait le propriétaire, et dont les produits ne peuvent manquer d'être avantageux, ainsi que le démontrent les calculs de l'auteur et l'expérience, si l'opération est bien faite. Nous admettons donc assez volontiers ce revirement de culture; nous ferons seulement une réflexion sur la manière d'exécuter le défrichement. Déjà, lorsque nous examinions le premier mémoire, nous avons refusé d'être aussi exclusif que son auteur, en proscrivant complètement comme lui cette méthode de l'écobuage, ici nous ferons de même. Quant à son adoption absolue, nous nous en référons aux considérations que nous avons déjà émises, et nous ajouterons que nous pensons qu'il se présenterait une foule de circonstances où les défrichemens recommandés pourraient être faits d'une manière plus avantageuse à la charrue, ce serait alors aux propriétaires à

s'entendre à cet égard avec leurs fermiers et à prendre conseil des données qui les entoureraient.

Puis nous ferons à l'auteur quelques objections sur le raisonnement à l'aide duquel il cherche à démontrer ce qui constitue l'avantage de l'écobuage dans les terres froides, ou plutôt par quels moyens cette opération parvient à faire cesser la froideur de la terre. L'écobuage, dit-il, détruit par la combustion des tissus les racines des plantes parasites qui, comme une éponge, entretiennent autour des plantes cultivées une humidité âcre et pernicieuse. Nous pensons, nous, que l'effet de l'écobuage consiste à convertir en amendemens une partie des détritus des végétaux dont est chargé le terrain, et à faciliter par là l'assimilation du reste de l'humus qui, sans ce secours, serait resté inerte; c'est cette inertie que communément on nomme *froideur*, comme au contraire on donne le nom de *chaleur* à l'effet, trop puissant quelquefois, que les amendemens ou quelques circonstances de localités produisent sur le terrain. Ce qui appuie notre raisonnement, en opposition à celui de l'auteur, c'est que, si son hypothèse était vraie, lorsque, après deux ou trois ans, l'effet des cendres est atténué, les terres écobuées ne devraient pas pour cela reprendre leur première froideur; les débris des racines des plantes parasites réduites en cendre ne s'y trouvent pas plus alors que le premier jour après l'écobuage; c'est cependant le contraire qui arrive si l'on n'a soin d'entretenir le terrain d'engrais et d'amendemens.

Nous signalerons immédiatement quelques autres remarques qui nous ont encore frappé au cours de ce mémoire.

L'auteur s'élève avec raison contre le peu de soins que prennent les fermiers de Sologne pour la conservation de leurs chaumes qui, récoltés trop tard et foulés par les bestiaux, ou recueillis à l'aide des délaissemens d'une partie au profit de ceux qu'ils chargent de cette opération, ne peuvent plus leur fournir une quantité suffisante d'engrais.

Comme le premier mémoire, il donne le bon conseil de substituer les planches aux billons.

Dans le système général de culture, il propose de diminuer l'étendue des terres cultivées annuellement en seigle, afin de pouvoir les fumer plus abondamment et améliorer ainsi le sol, système d'autant meilleur à suivre qu'on garantirait ainsi les terres neuves adjointes aux exploitations de l'appauvrissement auquel la mauvaise culture avait déjà réduit une grande quantité des terres délaissées.

Dans la série de calculs à l'aide desquels l'auteur parvient à prouver que dans l'état actuel des choses le colon est en perte si l'on considère sa balance en l'appliquant uniquement à la culture des terres, il prend son exemple sur une exploitation de 45 hectares.

Il fait monter la somme des frais de l'exploitation à.	2,280 fr.
Il ne trouve pour le produit des récoltes que .	1,039 fr.
Le passif de faire-valoir excède donc l'actif de .	1,250 fr.

Ici les frais d'exploitation nous paraissent trop élevés; dans le détail qu'en donne l'auteur, nous le voyons, pour cette exploitation de 45 heetares, compter les gages et la nourriture d'un premier, puis d'un second charretier, indépendamment du maître fermier; un seul charretier après le fermier nous semble suffire pour une ferme de cette étendue, par conséquent les frais d'exploitation doivent être réduits de 310 fr., d'après les bases de l'auteur, et le passif ne serait ainsi que de 940 fr.; mais ce résultat n'en est pas moins de nature à faire adopter complètement la proposition que fait l'anteur d'abandonner la culture de la plus mauvaise moitié des terres qui font partie des exploitations actuelles.

Mais il existe dans ce mémoire une omission que nous ne pouvons nous empêcher de considérer comme grave; comment l'auteur n'y a-t-il émis aucune idée relative à l'établissement des bois, cette partie de l'agriculture qui devient

si importante devant les défrichemens de bois qui se font partout ailleurs? Il eût dû, ce nous semble, y être naturellement amené par sa proposition d'abandon d'une partie des terres cultivées; ces terres, quoique appauvries, n'en sont pas moins très-ameublies et par conséquent purgées des grosses plantes qui, abandonnées à elles-mêmes, nuisent à la végétation du bois; de plus ces terres sont d'une facile culture, rien n'est donc plus simple que de les utiliser par des semis ou des plantations qui auront toujours quelque valeur à l'avenir, quelle que soit la localité où l'on ait occasion de les faire.

Nous avons remarqué aussi qu'il n'y est rien dit de l'amélioration ou de l'établissement des prairies naturelles, opération facile dans beaucoup des terrains de la Sologne.

En résumé, cependant, si nous comparons ce second mémoire au premier, peut-être trouverons-nous celui-ci plus savant; mais l'autre, le second, est plus simple, plus en rapport avec les habitudes du pays; il craint, en commençant, un changement trop subit; l'exécution des conseils qu'il donne doit par conséquent être plus facile à généraliser, et si l'on en suit ponctuellement l'ensemble, on parviendra à améliorer; mais nous ne pouvons nous empêcher de regretter qu'il soit incomplet, qu'il n'ait pas traité la question des bois et des prés, ainsi que l'a fait le mémoire n° 1.

Au reste il est rempli d'idées philanthropiques qui honorent le caractère de son auteur.

Passons au mémoire n° 3.

L'auteur divise son travail en cinq chapitres.

Dans le premier il traite, comme préliminaires, de quelques considérations générales sur la Sologne.

Dans le second il examine l'état de la Sologne il y a vingt ans.

Le troisième contient un aperçu des améliorations qui y ont été introduites depuis cette époque.

Le quatrième indique celles qu'il est encore possible d'y introduire.

Enfin, dans le cinquième, un tableau comparatif tend à démontrer les avantages réels d'un bon système d'améliorations sur l'ancien système de culture.

Les considérations générales, émises au chapitre premier, sont traitées d'une manière assez lucide, ainsi que les causes de la dépopulation de la Sologne; nous attaquerons cependant encore, ainsi que nous l'avons déjà fait pour le mémoire n° 2 surtout, l'assertion qui termine le chapitre: « Autrefois la Sologne était fertile. » Nous croyons cette assertion présentée d'une manière beaucoup trop absolue; nous avons vraiment de la peine à nous figurer, dans les parties sablonneuses de la Sologne, et elles sont assez étendues pour pouvoir être considérées comme formant un des principaux types des terres de ce pays, nous avons de la peine à nous y figurer des récoltes comme celles qui ont fait donner le nom de fertiles aux terres de la Beauce et du val de la Loire.

Que l'on remarque bien ici qu'il s'agit de l'expression *fertile* dans le sens où elle est communément prise, et en tant qu'on l'applique à la production des céréales principalement; c'est dans ce sens au moins que l'ensemble de la réflexion de l'auteur semble la faire entendre, car nous avons laissé entrevoir plus haut qu'en l'appliquant à l'abondance des produits quelconques, un jour arriverait peut-être où nous revendiquerions cette qualification pour la Sologne.

Les chapitres 2 et 3 contiennent l'historique de la Sologne sous le rapport de l'agriculture. Au chapitre 3, l'auteur exprime la pensée qu'un sixième de la Sologne comprise dans le département du Loiret est complètement amélioré (expression trop forte qu'il faut remplacer en disant : est en pleine voie d'amélioration). Mais cette amélioration est due en grande partie à des conditions de position locale qui n'existent pas ailleurs; c'est donc en raison de cette différence que l'auteur propose pour ces autres localités des méthodes distinctes d'exploitation.

Le chapitre 4 traite de la question essentielle, et le cha-

pitre 5 est le tableau de l'application des propositions faites au chapitre 4; ce sont donc ces deux chapitres qui doivent nous occuper plus particulièrement.

L'auteur subdivise le chapitre 4 en deux sections; la première traite des améliorations à obtenir par l'emploi des bons principes de l'économie agricole et de la culture, et la seconde des moyens d'améliorations par le concours de l'administration publique.

Les moyens d'améliorations proposés dans la première section se renferment dans trois propositions principales qui font la base du système de l'auteur; il indique d'abord:

1º De créer de nouvelles prairies naturelles et de réparer les anciennes;

2º De faire des semis de bois résineux dans toutes les mauvaises terres;

3º De défricher les bruyères et les mauvais bois pour former de bonnes et nouvelles terres arables.

Ces trois propositions, et la manière dont l'auteur les développe, nous ont paru fort logiques, fort simples, fort complètes, et par conséquent elles donnent l'idée d'une mise à exécution fort facile; chacun au reste pourra s'en convaincre par la lecture de ce mémoire sur lequel nous appelons plus particulièrement l'attention. Nous ne le suivrons pas de point en point dans sa marche que nous approuvons en général; nous ferons seulement de loin en loin quelques observations plus ou moins critiques, quelques réflexions renfermant une approbation plus spéciale ou destinée à signaler une idée que nous regardons comme hasardée.

D'abord, quant à la position des propositions, à l'ordre dans lequel l'auteur les range, nous ne serions pas entièrement de son avis, nous préférerions ne parler qu'en second lieu de l'établissement de prairies naturelles (M. Mallet de Chilly, que cite l'auteur, avant de faire toutes ses prairies naturelles, avait défriché beaucoup de terres et même semé ses pins).

Quelque important en effet que soit ce moyen d'amélioration, comme il ne peut s'appliquer qu'à la moindre partie de la Sologne, puisque les terrains susceptibles de faire des prés sont peu étendus relativement à la généralité des terres, nous intervertirions donc en signalant au contraire avant tout, et comme moyen dont l'application peut être la plus générale, celui que l'auteur ne semble placer que secondairement; nous voudrions d'abord que la culture cessât de s'exténuer en tourmentant des terrains qui ne la paient pas à beaucoup près de sa peine, car c'est là une des plus grandes plaies de la Sologne; quelques calculs dans le genre de ceux que produit le mémoire n° 2 peuvent facilement en convaincre; nous voudrions avant tout que cette culture se reportât sur des terrains neufs qu'elle ferait valoir à l'aide de meilleurs procédés, et qu'elle utilisât les terrains qu'elle exclurait de son exploitation périodique en les plantant en bois; relativement à tout cela l'amélioration et l'établissement des prés ne nous semblent même que secondaires, car c'est une opération qui ne peut se faire que sur une moindre échelle. Cependant, tout en regardant comme de première nécessité l'exécution des mesures que nous plaçons en première ligne, à cause de leur application générale, nous ne nions pas l'importance qu'il y aurait à faire marcher de front, quant à l'opportunité de l'exécution, le soin des prairies qui, comme le dit l'auteur, sont la base de toute bonne agriculture.

Si l'on suit la lecture du mémoire, on arrive au paragraphe où l'auteur parle des arbres résineux, paragraphe dont les calculs et les résultats sont appliqués ensuite aux tableaux comparatifs que l'auteur établit chapitre 5, pages 49 et 57.

Tout en reconnaissant l'avantage de la plantation des mauvaises terres arables en arbres résineux, tout en recommandant également cette culture, nous ne pouvons nous empêcher de remarquer que les chiffres de l'auteur sont beaucoup trop élevés dans ce qui concerne l'évaluation des

produits de ces arbres dans les localités à portée des débouchés ; il nous serait facile de prouver que, même dans les cantons placés de la manière la plus avantageuse, le prix de 500 fr. (cité comme moyenne) pour la superficie d'un hectare de pins maritimes exploités à l'âge de dix ans, est trop élevé, car, indépendamment de la rareté du fait par lui-même, quelque rapproché que l'on soit des vignobles, si les propriétaires riverains se livrent en grand à la plantation des pins maritimes, la consommation en échalas, relativement à la multitude des produits des bois de pins, ne peut être assez considérable dans les vignobles pour que la valeur indiquée puisse être communément atteinte ; mais c'est dans l'évaluation de la superficie de l'hectare à quarante ans que l'erreur nous semble plus grande encore ; nous ne croyons pas que les 500 pieds d'arbres qui resteraient à cette époque par hectare puissent atteindre chacun une valeur moyenne de 8 fr. à beaucoup près ; nous l'estimerions de 4 à 5 fr., encore serait-ce beaucoup ; et quant aux produits successifs des dépressages, si l'on calcule que, dans le cas de grandes plantations, les débouchés en échalas et en petit bois de charpente seront probablement fort restreints, et que par conséquent on sera obligé d'exploiter une grande partie en bois de chauffage, on se convaincra facilement par des calculs, qu'il est impossible de faire ici, que le chiffre de 3,000 fr. est de beaucoup supérieur à celui du résultat probable ; nous nous trouvons donc obligés de réduire en cela les prévisions de l'auteur. Ces observations critiques altèrent donc un peu les calculs qu'il établit d'après le chiffre de sa base ; mais ces calculs, sous le rapport des bénéfices, offrent encore une telle latitude, que, dans les limites mêmes que nous traçons, l'opération se présente sous un jour favorable.

Nous adoptons plus facilement les calculs que fait l'auteur relativement à une propriété éloignée des débouchés, et nous partageons son avis sur les avantages qu'ils présentent.

Nous regrettons toutefois que l'auteur s'en soit tenu ex-

clusivement à la plantation des arbres résineux, surtout dans ces localités retirées; il aurait pu parler des plantations de bois propres à faire du cercle, et qui pour cela seul sont plus capables de couvrir les frais de l'exportation.

L'auteur fait, page 27, relativement au défrichement des mauvais bois, une réflexion qui nous a paru fort judicieuse. Il se plaint des prohibitions qui à cet égard pèsent sur les particuliers, souvent fort arbitrairement et sans aucune attribution d'indemnité en raison des entraves qu'en reçoivent l'exercice de leur droit de propriétaire, et le besoin de la conservation ou de l'amélioration de leurs propriétés; il cite à ce sujet l'exemple du bois de Briou maintenant défriché (département de Loir-et-Cher), et dont le terrain, loué de 170 à 200 fr. par hectare chaque année, ne rapportait précédemment à son propriétaire que 50 fr. environ; quelle n'eût donc pas été la charge imposée à la propriété si la faculté du défrichement n'avait pas été donnée? Toutefois ce bois était le plus beau du pays, le mieux placé dans l'intérêt de la production et de la consommation, puisque la Loire lui offrait une voie naturelle d'exportation; et si la faculté de défricher a été concédée malgré cela, comment concevrait-on, à moins que l'arbitraire ne s'en mêlât, que pareille concession pût être désormais refusée à des propriétaires dont les bois (loin qu'il s'agisse pour eux, comme pour le bois de Briou, d'obtenir par le défrichement une plus-value qui n'est que le changement du bien en mieux) sont arrivés à un tel état de dépérissement que leurs produits ne suffisent même pas à payer l'impôt? à des propriétaires pour lesquels ce serait un profit tout clair d'abandonner leurs bois, s'ils pouvaient par ce moyen se libérer des charges dont ces mêmes bois sont l'objet? Nous en connaissons qui sont dans ce cas; mais nous pensons que l'octroi de défrichemens concédé aux propriétaires actuels du bois de Briou doit rendre à cet égard la liberté à tous les propriétaires de bois de Sologne; rien ne saurait justifier dorénavant aucune prohibition de ce genre, si ce n'est l'at-

tribution d'une indemnité, ainsi que l'indique l'auteur.

Au sujet des diverses essences d'arbres qui viennent bien en Sologne, l'auteur ne se hasarde-t-il pas un peu, page 29, en citant l'orme et surtout le noyer, peut-être aussi le frêne? On pourrait bien éprouver quelque mécompte si, d'après cette citation, on employait ces arbres en grande plantation comme cela se pratique en certains pays; nous pensons, nous, au contraire, que s'ils peuvent prospérer en Sologne, ce n'est que dans quelques terrains de choix, qui sont loin de faire la généralité du sol du pays.

Nous rencontrons, page 32, et nous ne pouvons qu'approuver la proposition de composer des engrais avec un mélange de tourbe et de chaux vive; on peut en juger par les résultats obtenus dans plusieurs départemens de l'Ouest où cette opération se fait communément, avec des feuilles mortes, des terreaux, des curures de fossés, d'étangs, etc., sinon avec de la tourbe proprement dite.

Nous retrouvons, page 31, le bon conseil donné par les deux autres mémoires de substituer les planches aux billons.

A la même page et page 32, nous voyons avec plaisir que l'auteur, tout en signalant les inconvéniens de l'écobuage, ne l'exclut pas cependant, et l'adopte pour point de départ, à l'effet d'obtenir, par le secours des prompts stimulans qu'il offre à la végétation, les empaillemens nécessaires à la suite de l'exploitation.

A la page 33, on invite à faucher toutes les récoltes, méthode qui, à l'avantage de conserver tous les empaillemens pour l'exploitation, ce qui très-souvent n'a pas lieu avec le chaumage, joint celui de n'exiger qu'une façon.

Enfin nous ne signalerons pas tout ce que ce mémoire, relativement à la culture des terres, aux assolemens, etc., renferme de considérations sages et d'idées utiles, la lecture les fera connaître et le bon sens de chacun les fera apprécier; notre attention doit s'attacher de préférence aux points sur lesquels nous croyons avoir à exercer quelque critique.

Après avoir parlé des moyens d'améliorer la Sologne par

l'emploi des bons principes de l'économie agricole, l'auteur invoque le concours de l'administration publique; nous ne le suivrons pas dans le détail des vœux qu'il émet et auxquels nous nous associons de la manière la plus sincère; l'administration doit être trop convaincue de l'opportunité de ces réclamations pour qu'à notre tour nous ayons besoin de nous étendre à ce sujet; nous dirons seulement que si nous trouvons judicieuse la proposition de l'établissement d'une caisse hypothécaire qui ferait à des propriétaires des prêts à un intérêt peu élevé pour faciliter les améliorations, nous ne pensons pas que, sous le rapport des bénéfices de la spéculation, l'auteur fasse une part bien large à la société créatrice de cette caisse, car si d'un côté elle prête à 2 1/2 ou 3 p. o/o, et que de l'autre le propriétaire emprunteur possédât à son choix la faculté d'éviter le paiement de la prime due à la société sur les améliorations, en se libérant d'avance et en payant à la société un supplément d'intérêt tel que le prêt serait censé avoir été fait dès l'origine au taux même de 6 p. o/o, et c'est l'hypothèse de l'auteur, il est évident que ce propriétaire ne choisira ce dernier mode que quand l'autre moyen de libération ne lui sera pas plus avantageux; le maximum des bénéfices de la société prêteuse sera donc un intérêt de 6 p. o/o de ses fonds, tandis que si le propriétaire ne réussit pas dans ses opérations, elle courra le risque de n'en obtenir que 2 1/2 ou 3; au surplus nous pensons que l'auteur n'a fait que produire ici le sommaire d'une idée qu'il donnait à la réflexion et aux circonstances le soin de mûrir.

Si nous passons au chapitre 5, où l'auteur dresse des tableaux de comparaison entre les produits actuels et ceux qu'on obtiendrait de l'adoption du système qu'il propose, nous le voyons commencer, pages 48 et 57, par le détail des frais qu'entraînerait l'établissement de chaque partie de son système; lorsqu'il traite de ceux qui sont relatifs à l'ensemencement des mauvaises terres en pins, il porte en ligne une dépense de 40 fr. par hectare pour les fossés; il est

convenable en effet de calculer sur la nécessité d'entourer de fossés ses plantations pour les préserver de l'invasion des bestiaux; mais l'auteur, dans son plan général d'améliorations, proposant ces formations de bois de pins sur une grande échelle, ou plutôt la grande étendue de ces plantations à faire se déduisant tout naturellement de la grande étendue des mauvaises terres, il y a une immense réduction à faire sur ces frais de fossés qui constituent la dépense la plus grande de cette opération; car on conçoit que, dût-on entourer de fossés les semis de 110 hectares proposé page 58, par exemple, la longueur ou le prix de ces fossés, eu égard au nombre d'hectares, sera infiniment moindre que s'il falfallait entourer chaque hectare de fossés. Si la pièce de terre se rapproche de la forme d'un carré et plus encore d'un cercle, plus elle sera grande, plus la longueur des fossés qui l'entoureront diminuera relativement à son étendue, car les surfaces croissent comme les carrés de leurs périmètres; si la surface quadruple, le périmètre ne fait que doubler; si elle centuple, il ne fait que décupler; d'où il résulte que s'il en coûte 40 fr. pour le fossé d'enceinte d'un hectare de terre en carré, ainsi que l'auteur l'établit pour base, le fossé d'enceinte de sa pièce de 110 hectares, si elle est disposée en carré, ne coûtera que 420 fr. environ, au lieu des 4,400 fr. pour lesquels l'auteur le fait entrer dans le chiffre de 8,140 fr. établi page 58, comme le montant des frais de sa pièce de 110 hectares à semer en pins maritimes.

Aux pages suivantes, 59 et 60, nous retrouvons l'application des résultats des calculs faits par l'auteur, page 23, sur le produit des arbres résineux, et c'est là aussi que nous faisons l'application des réductions considérables que l'expérience, ainsi que nous l'avons dit plus haut, nous a conduits à faire sur ces résultats.

D'abord nous ne pouvons pas admettre que la valeur, en fonds et superficie, d'un hectare de pins maritimes dans une exploitation un peu étendue puisse atteindre communément les prix exprimés page 49 et notamment celui

de 800 fr. si le semis est âgé de 10 ans; l'auteur, page 24, attribue à la superficie une valeur de 500 fr. que nous avons nous-même combattue, et de plus cette valeur ne peut être atteinte, selon lui, que dans la proximité des villes. Donc, en général, la valeur moyenne de la superficie d'un hectare de pins à 10 ans est de beaucoup inférieure à 500 f.; il faut donc aussi diminuer sensiblement le chiffre de 800 f. pour la valeur du dessus et du dessous, car autrement ce serait donner au fonds une évaluation moyenne trop élevée; puis, pages 60 et 61, nous ferons remarquer que l'auteur lui-même est dans l'erreur relativement à ses propres calculs : il dit que, en statuant sur la position la moins avantageuse (celle où il n'estime que la futaie), la moyenne de la valeur d'un hectare de pins maritimes exploités à 40 ans donne pour produit annuel de cet hectare 75 fr.; nous avons vu qu'il supposait, page 24, qu'à cet âge, l'hectare de terrain se trouvait occupé par 500 pieds d'arbres valant chacun 3 francs, ce qui fait 1500 fr. pour le tout; or, ces 1500 fr. divisés par 40 ans donnent 37 fr. 50 c. par an, et non pas 75 fr. comme le dit l'auteur; ce n'est ensuite que par concession et pour prévenir toute objection qu'il consent à réduire cette valeur moyenne à 40 fr.; il faut donc remarquer que, bien au contraire, cette valeur de 40 fr. est supérieure à celle qui est la plus tendue.

Il est encore une autre objection à faire à ce calcul de l'auteur ; dans cette évaluation du produit annuel d'un hectare de pins en raison de la valeur de sa coupe à 40 ans, il confond le revenu annuel avec ce qu'on nomme la feuille, ce qui vicie nécessairement son résultat, car il est très-différent de toucher tout les ans pendant 40 ans un revenu de 40 fr., ou de toucher 40 fois cette même valeur au bout de 40 ans seulement; c'est au surplus cette longue attente des produits des futaies, lorsqu'on ne se trouve pas placé dans des localités où des dépressages successifs peuvent être productifs, qui, à une époque où chacun plus que jamais est pressé de jouir, cause tant d'hésitation quand il s'agit de se livrer à ce genre d'opérations.

En résumé, nous ne croyons pas devoir clore cette série d'objections sur cette proposition de culture des arbres résineux sans répéter que, malgré le trop d'élévation des chiffres présentés par l'auteur, la latitude qu'offrent les calculs, d'une part, et l'expérience de l'autre, ne laissent aucun doute sur les bons résultats de cette opération.

Nous ferons également quelques objections sur le rendement que communément l'auteur prétend obtenir en seigle et en froment d'un hectare de terrain amélioré; nous ne perdons pas de vue cependant qu'il nous a dit qu'il ne comptait opérer que sur les meilleures terres de chaque exploitation et sur des terrains neufs; mais il n'en est pas moins vrai que le chiffre de 16 hectolitres de seigle et surtout de froment, ainsi que l'auteur le présente pages 51, 65 et 67, nous paraît trop élevé pour moyenne du produit à obtenir d'un hectare de ces terres, même après les améliorations dont elles sont susceptibles.

Nous en dirons autant du chiffre de 10 fr. présenté, page 66, pour le produit annuel en laine et croît d'une brebis, même après les améliorations proposées, ainsi que de celui de 80 fr. attribué, même page, à chaque vache.

Puis, page 56, l'auteur établit la valeur réelle du fonds d'un hectare de terre défriché et marné ; lorsqu'il parle de la plus-value acquise aux terres par cette dernière opération, il ne dit pas qu'il n'est pas certain que les effets en soient permanens; et, si cela n'est pas, il ne tient pas compte de la nécessité où l'on peut se trouver d'y revenir de temps en temps, ni des nouvelles dépenses qu'elle exigera; il aurait dû, pour être exact, admettre cette hypothèse, et faire entrer en dépense l'usure annuelle du marnage, c'est-à-dire le montant des frais de cette opération divisé par le nombre d'années qu'en peut durer l'effet, et nous ne voyons rien d'indiqué à cet égard, soit sous cette forme, soit sous toute autre, aux évaluations de la page 52, non plus qu'aux tableaux généraux des pages 67 et 68.

Enfin, relativement à ce cinquième chapitre, nous dirons

en somme que nous trouvons les rendemens, les résultats un peu forcés en raison, 1° des non-valeurs auxquelles des circonstances fortuites, ou même des irrégularités dans l'exécution dont personne n'est exempt, ne manquent pas de donner lieu, ce dont il n'est pas tenu compte dans le travail de l'auteur; 2° du peu d'élévation qui résulte pour le chiffre de la dépense établi page 68, de trop de modicité en général dans le taux des gages et des frais nécessaires à l'exploitation; 3° de certaines omissions de l'auteur sur le chapitre des dépenses, relativement aux intérêts des sommes dont la mise à exécution de son système exige l'avance; mais, en définitive, nous n'en sommes pas moins disposés à convenir avec lui de la possibilité, pécuniairement parlant, de l'amélioration de la Sologne, en nous en référant principalement aux trois moyens qu'il propose, auxquels nous voudrions voir joindre toutefois, simultanément avec la plantation d'arbres résineux, celle d'autres bois, tels surtout que ceux qui sont propres à faire du cercle et qui, pour cela seul, permettent l'exportation. Nous adoptons encore cette partie de sa conclusion dans laquelle il appuie sur la nécessité d'une réforme générale et complète dans l'administration actuelle des propriétés de Sologne, si l'on veut obtenir des résultats; car il est certain que les effets des essais partiels et parfois dispendieux qui, de temps à autre, ont déjà été faits, ayant été, tout bons qu'ils étaient, se fondre inaperçus dans les incertitudes des exploitations actuelles, ont contribué à ralentir la marche en ce que précisément les déboursés étaient ce qui, dès l'abord, apparaissait de plus clair.

Telles sont, messieurs, les réflexions que nous avions à vous présenter sur chacun des mémoires que vous nous avez envoyés; voici maintenant notre opinon quant à la préférence à leur donner sous le rapport de l'application.

Nous avons besoin de nous remettre d'abord sous les yeux que, pour améliorer la Sologne, il s'agit peu d'indiquer pour le moment des méthodes variées d'agriculture que les ouvrages qui traitent de cette science ont proclamées depuis

long-temps; pour connaître ces méthodes, il suffisait d'ouvrir ces traités, et cependant la Sologne encore a peu profité de ces conseils qui, pour la plupart du temps, sont restés sans résultat, parce que leur mise à exécution serait une révolution complète dans les usages agricoles de la Sologne; parce que les paysans solonais, ainsi que le dit le mémoire n° 2, ne manquent pas de vous dire, lorsqu'on leur propose du nouveau, que cela est bon pour des propriétaires qui ont de l'argent à jeter au hasard; parce que enfin l'habitude est plus puissante souvent que tous les raisonnemens. Il faut donc reconnaître qu'on arrivera plus vite au but en indiquant aux cultivateurs des méthodes, moins complètes peut-être, mais plus simples, surtout si les propriétaires veulent y joindre certaines modifications dans l'administration et l'emploi de leurs terres, en vertu desquelles leurs fermiers, pour subvenir à leurs besoins, seraient contraints de faire par nécessité ce que n'auraient pu obtenir les bons conseils.

Aussi dirons-nous que si l'auteur du mémoire n° 1er a présenté des formules d'agriculture fort importantes, si, appuyé sur sa propre expérience, il a montré d'une manière péremptoire les avantages d'un bon système sur les habitudes routinières de la Sologne, si enfin la théorie et la pratique lui ont acquis la qualification d'agronome distingué, peut-être ses propositions présentent-elles un trop grand pas à faire pour pouvoir espérer de le voir promptement franchi par la majorité des cultivateurs de la Sologne. Son mémoire est en quelque sorte trop savant : cette perfection, cette précision recommandées dans la pratique de l'agriculture nous semblent trop au-dessus des imperfections du caractère solonais, qu'on ne pourra faire progresser que petit à petit et à l'aide de méthodes moins disparates de ses habitudes. On ne manque pas de dire que pour appliquer d'une manière fructueuse les méthodes d'agriclture indiquées, il faut beaucoup d'entendement, d'exactitude, de persévérance; sans cela on peut, non-seulement éprouver des mécomptes, mais encore s'y perdre. Ces qualités sont-elles donc si com-

munes? Si donc les moyens proposés ne peuvent réussir qu'à l'aide de ces qualités, il sera difficile de les généraliser et ainsi d'améliorer de cette manière.

Si nous consultons le mémoire n° 2, nous y trouvons la proposition d'un système simple, rationnel et d'une facile exécution; nous voyons le cultivateur délaissant de gré ou de force des terrains que l'habitude le portait à cultiver jusqu'ici, et qui ne l'indemnisaient pas à beaucoup près de ses dépenses; c'est déjà un remède fort simple pour un grand mal. Tous les soins de l'exploitation sont ensuite répartis sur un sol neuf que n'ont point épuisé les mauvaises routines; nous regrettons seulement qu'il ne soit rien proposé dans ce mémoire pour utiliser ces terres qu'une longue suite de cultures a mis, relativement aux grosses plantes parasites, dans un état de netteté et de propreté précieux sans aucun doute, et sur lesquelles on eût pu obtenir des productions qui fussent toujours venues en aide au pays; sous ce rapport, nous ne trouvons pas ce mémoire assez complet. Nous avons aussi blâmé l'emploi trop exclusif de l'écobuage pour le défrichement des nouvelles terres à faire entrer dans les exploitations.

Enfin, messieurs, c'est dans le mémoire n° 3, relativement aux deux autres, que nous trouvons réunis de la manière la plus complète les moyens de pourvoir aux exigences de la question qui nous occupe; les propositions y sont claires et simples, le retrait de la culture aux mauvaises terres y est largement exprimé, des propositions d'emploi y sont faites pour ces terres, peut-être aurions-nous voulu ne pas les voir consacrer uniquement aux arbres résineux, puisqu'il existe d'autres essences d'arbres utiles qui peuvent s'accommoder de ces terrains; peut-être aussi a-t-il été nécessaire d'élever contre ce mémoire une suite d'objections, principalement pour mettre en garde contre quelques résultats présentés d'une manière trop favorable; mais il n'en est pas moins vrai que l'ensemble du système nous a paru bon, d'autant plus que l'auteur accompagne ses propositions de considérations

de différentes sortes qui peuvent contribuer à attirer sur la Sologne des moyens d'amélioration puisés ailleurs que dans ses propres ressources. Nous n'hésitons donc pas à vous dire, messieurs, que, tout en reconnaissant le mérite des deux autres mémoires et les bonnes intentions de leurs auteurs, c'est le mémoire nº 3 que nous considérons comme s'étant le plus approché du but et comme digne du prix que, dans votre sollicitude pour le bien public, vous avez cru devoir proposer.

Mais comme, néanmoins, nous avons remarqué dans les autres mémoires des idées qu'il est bon de signaler, qu'elles soient particulières à ces mémoires, ou qu'émises simultanément avec le nº 3 cet assentiment multiple serve à les corroborer, nous croirons faire quelque chose d'utile en exprimant nous-même notre opinion sur la question mise au concours, et en l'émettant à l'aide d'une sorte d'éclectisme que nous exercerons principalement sur les trois mémoires qui vous sont présentés.

Nous avancerons donc d'abord qu'une des principales causes de la misère de la Sologne c'est le peu de productions utiles qu'elle fournit en raison de son étendue ; puis nous reconnaîtrons dans la trop grande quantité de terres arables surtout annexées à chaque exploitation une des plus puissantes causes qui servent à entretenir dans leurs mauvaises habitudes les habitans de ce pays, accoutumés qu'ils sont à tailler en plein drap sans s'inquiéter de ce que l'aune leur coûte, qu'on nous passe cette comparaison, et préoccupés sans cesse de l'idée qu'ils suppléeront par l'espace au défaut de qualité du sol. Nous pensons qu'on parviendra à combattre ces fatals élémens de misère à l'aide d'un système de restriction qui, d'abord resserrant le colon sur un espace beaucoup plus étroit, le forcera à s'industrier en raison de la gêne qu'il en éprouvera; ce moyen agira sur lui beaucoup plus puissamment que si, tout en lui conseillant des méthodes perfectionnées, on le laisse agir à sa tête. Que veut-on qu'il fasse en effet, si l'on vient enlever à son exploitation une bonne

partie des terres arables qu'il cultive si infructueusement? Il répartira la totalité de ses soins et de ses engrais sur ce qui lui restera, et, s'il s'y trouve un peu à l'étroit, il conservera naturellement la pensée de s'étendre de nouveau par des défrichemens.

Ce système de restriction rendra libres ensuite des terrains que pourront couvrir d'utiles productions forestières, qui les amélioreront, en attendant qu'un surcroît de population, dû à l'augmentation successive des produits, vienne les réclamer pour la culture.

Nous recommandons donc avant tout pour améliorer la Sologne :

Avec les mémoires 2 et 3, un large abandon de toutes les mauvaises terres que le n° 2 prouve ne pas rapporter les frais de culture;

Avec les nos 1 et 2, les baux à long terme;

Avec les trois mémoires, les défrichemens, la culture en planches;

Avec les nos 1 et 3, l'amélioration et la création des prairies naturelles : conseillant vivement de joindre à l'exécution de ces conseils l'emploi de bonnes méthodes d'agriculture telles qu'en présente le n° 3, et même le n° 1, si l'on en a la possibilité.

Puis, enfin, et c'est une des parties les plus importantes du système, la plantation des terrains délaissés, non-seulement en arbres résineux, comme le conseille le n° 3, mais encore, ainsi que l'indique le n° 1 pour quelques parties de terrain, en toute espèce d'arbres qui s'accommodent du sol de la Sologne, et que l'utilisation pour certains ouvrages permet d'exporter, telles que le bouleau et le châtaignier surtout.

La mise à exécution de ces préceptes augmentera, on ne peut en disconvenir, la masse des productions utiles de la Sologne, et telle est la solution de la question qui nous occupe.

Peut-être, messieurs, nous accuserez-vous d'avoir donné beaucoup d'extension à ce rapport; nous placerons notre

excuse d'abord dans l'obligation où nous nous sommes vus de rendre compte de l'examen approfondi et détaillé des deux mémoires auxquels nous n'avons pu donner la préférence ; ce devoir nous était imposé en raison des soins et des intentions généreuses des auteurs de ces mémoires, auxquels nous n'avons pu répondre qu'en leur prouvant hautement que leur travail n'avait pu manquer d'attirer sur eux une attention sérieuse; ensuite, il nous a paru de toute nécessité de mettre en garde contre ce que le mémoire préféré nous a semblé renfermer de hasardé; enfin, il nous a bien fallu conclure, dans l'espoir que de la rencontre de toutes ces opinions naîtrait quelque lumière.

OBSERVATIONS SUR LA MALADIE DU FROMENT CONNUE SOUS LE NOM DE CHARBON;

Par M. Simonin.

Séance du 20 *mars* 1840.

Messieurs,

Je vous demanderai la permission de vous faire quelques observations sur le charbon de froment, désigné sous les noms de blé niellé, blé carié, blé charbonné.

Bien que mes recherches n'aient pas le mérite d'une grande nouveauté, je crois néanmoins qu'il peut être utile de vous les communiquer, soit afin d'éveiller l'attention des agriculteurs et les engager à faire quelques essais, soit pour tenter de résoudre une question de physiologie végétale qui jusqu'à ce jour est restée sans réponse.

D'abord, j'avais pensé que toutes les espèces de froment, sous les mêmes influences, ne devaient pas être uniformément exposées à cette maladie; ainsi par exemple :

L'an dernier, j'avais un champ de blé dit de Saumur, dans lequel, vers la fin de juin, on apercevait beaucoup d'épis cariés; à la suite et dans le même champ, j'avais du blé dit Richet ou de Naples, dans lequel on n'en trouvait aucun.

Depuis deux ans que je cultive cette dernière espèce de grain, je n'en ai jamais trouvé d'altéré.

Ayant communiqué cette observation à M. de Beauregard, il m'a fait connaître que tout le grain carié qu'il m'a remis provenait du blé Richet ou de Naples, mais dont la semence n'avait pas été renouvelée depuis plusieurs années.

Le froment charbonné a une forme oblongue, inégalement arrondie; il n'a pas de germe; sa densité est faible comparée au grain qui est sain. On ne connaît guère un épi carié avant qu'il soit hors du fourreau; on le devine cependant, parce que les tiges et les feuilles sont minces et d'un vert plus sombre que dans leur état normal.

Lorsque l'épi altéré est sorti du fourreau, on le distingue par sa couleur, qui est bleuâtre, par sa forme plus étroite et par ses balles plus serrées; mais cet épi devient bientôt plus large que l'épi sain, ses balles s'écartent.

MM. Duhamel, Tillet et Aymen ont trouvé des grains remplis en partie de poudre noire, de même que des épis sains sur des pieds qui portaient des épis malades. — De plus, on voit souvent dans le même épi des grains sains et des grains malades répandus dans tout l'épi. Au dire de ces auteurs, la poussière noire est si active qu'elle communique ses funestes influences non-seulement au contact, mais à distance. Les fumiers où l'on jette les criblures des blés cariés, les fumiers faits avec des pailles attaquées de cette maladie la propageraient.

Il est vrai que l'on a remarqué avec raison que les plantes étaient sujettes à des maladies épidémiques et même conta-

gieuses; dans le premier cas, elles frappent tout-à-coup un grand nombre d'individus dans une même contrée, et dans le second elles se propagent d'un individu à l'autre, soit par le contact immédiat, soit par des particules subtiles transportées par les vents.

Voyons si l'analyse chimique pourra nous fournir quelque agent propre à détruire cette altération des grains.

Le charbon de froment consiste en ce que le fruit, au lieu de se remplir de fécule, se trouve plein d'une poudre noirâtre, graisseuse au toucher, d'un arôme spermatique, ou plutôt de gluten putréfié; cette poussière est si adhérente aux grains que des criblages répétés ne sauraient l'enlever; le lavage l'emporte mieux, mais il en reste encore; une eau alcaline réussit très-bien. — Jetée dans un vase d'eau distillée, la poudre s'étale à la surface, puis se précipite par l'agitation; elle rougit alors le papier bleu de tournesol. — Si, après avoir filtré, on verse dans la liqueur de l'eau de chaux, on obtient, après un certain temps, un phosphate de chaux gélatineux. — La présence du phosphore peut y être démontrée en le traitant au chalumeau avec de l'acide borique desséché et du fil-de-fer.

Les alcalis caustiques mis en contact avec elle ne donnent pas lieu à un dégagement d'ammoniaque, mais elle s'y dissout en partie, et le résidu insoluble est une espèce de charbon renfermant un peu d'alumine. La poudre de charbon de froment, soumise à une distillation sèche, perd environ 70 p. o/o de son poids; traitée par l'acide chlorhydrique et l'ammoniaque liquide, il se précipite du phosphate calcique.

Je ne me suis pas occupé à fournir d'une manière exacte les valeurs quantitatives des différens produits trouvés dans cette sorte de grain, ayant vu dans le Traité de chimie de Berzélius, traduit par Esslinger, tome 6, page 357, l'analyse suivante. On lit : « Le charbon de froment a beaucoup d'analogie avec celui de l'orge; il contient, suivant Fourcroy et Vauquelin, 33,4 d'une huile verte, butireuse, âcre et infecte, 25,0 d'une substance nitrogénée, soluble dans

l'eau, insoluble dans l'alcool, précipitable par l'infusion de la noix de gale, 20,0 d'une matière charbonneuse, noire, pulvérulente, insoluble, et en outre des surphosphates calcique et ammoniaco-magnésique.

D'après une analyse d'auteurs aussi recommandables, je me bornerai à faire connaître, pour ceux qui voudraient répéter ces sortes d'essais, que l'éther sulfurique légèrement alcoolisé me paraît être le meilleur dissolvant de l'arôme et de la matière grasse; que l'alcool concentré, même à chaud, en dissout fort peu, qu'il le colore en vert clair, que la quantité de matière grasse est loin d'être aussi forte dans mes essais; que la matière extractive azotée se comporte comme la plupart des extraits végétaux. Dissoute dans l'eau distillée, elle lui donne une couleur jaune plus ou moins foncée, suivant son état de saturation; exposée à l'action de l'air atmosphérique, dans un vase ouvert, elle ne tarde pas à se recouvrir d'une pellicule brune, tandis qu'une poudre de même nuance se précipite au fond du vase. Si l'on filtre la liqueur et si l'on continue ainsi son évaporation, les mêmes phénomènes se représentent. Son apothème est légèrement soluble dans l'eau bouillante, plus soluble dans l'alcool; les alcalis caustiques, les carbonates alcalins le dissolvent; les acides le mettent en liberté. — Les dissolutions aqueuses de l'extrait sont précipitées par la plupart des sels métalliques, en formant différentes laques.

En résumé, le blé charbonné, vu chimiquement, ne contient ni fécule, ni gluten, ni matière sucrée; il est impropre à la nutrition, si toutefois il n'est pas nuisible à la santé.

Si l'on fait attention au climat, à l'état atmosphérique, au sol, à la nature de l'engrais, le blé charbonné devra fournir des variations continuelles dans les valeurs quantitatives de ses produits; ces mêmes différences s'observent dans les analyses des farines de froment. Ainsi, celles d'Odessa renferment 14 à 15 pour cent de gluten, tandis que dans le nord on n'en trouve que 7 à 8. Les quantités de sucre que

l'on y trouve varient dans la même proportion. Toutes les analyses de farine de froment qui ont été faites, soit par Vauquelin, soit par Henry, indiquent des traces de surphosphate sodique calcique et magnésique; en effet, les farines fournissent très-peu de cendre par la combustion, puisque la quantité de celles-ci ne s'élève qu'à 0,15 pour cent du poids du froment.

Il nous reste à indiquer un moyen pour empêcher la carie des grains et sa propagation.

On sait que la nature du sol, des engrais, et les brouillards mêmes, ne sont dans aucun cas la cause de la carie. En général, tous les laboureurs qui observent sont persuadés que les blés sont d'autant plus sujets à la nielle qu'on les fait par un temps mou et qu'ils sont moins chaulés.

Pour le cas qui nous occupe, ne serait-on pas autorisé à penser que la maladie qui donne naissance à la carie commence avec la germination du froment et se développe progressivement avec la jeune plante, puisque les tiges et les feuilles de chaque individu qui doit produire un épi malade servent à annoncer la carie long-temps avant la formation de l'épi.

Dès lors, toute l'attention des agriculteurs devrait se porter sur la préparation que l'on fait subir aux semences.

C'est pourquoi je proposerais des lavages alcalins, ou qu'on fît bouillir, pendant 8 à 10 minutes, 2 kilog. de chaux vive avec 1 kilog. de soude du commerce dans 25 kilog. d'eau; que la liqueur refroidie et agitée fût versée dans un cuvier renfermant le blé de semence, où le tout serait mouvé de manière à opérer un mélange parfait, comme pour le chaulage ordinaire; après quoi le cuvier serait renversé afin de permettre la séparation du liquide excédant et la dessiccation. La richesse de cette solution caustique, préparée de la manière indiquée, peut être évaluée à environ 1 partie d'hydrate sodique sur 50 parties d'eau, et peut suffire au chaulage d'un hectolitre de blé.

Les semences, ainsi préparées, seraient à l'abri de l'influence de la poudre noire du froment charbonné. C'est ainsi qu'en détruisant la propagation de la maladie on pourrait arriver à une cure complète.

RAPPORT SUR LE MÉMOIRE PRÉCÉDENT ;

Par M. de Beauregard.

Séance du 3 avril 1840.

Messieurs,

La maladie du blé, que M. Simonin nomme, avec plusieurs auteurs, charbon ; que M. Mathieu de Dombasle appelle carie ; que les agriculteurs du département du Loiret désignent sous les noms de nielle, de noire, de bosse, est une maladie qui cause un grand préjudice aux cultivateurs. Depuis des siècles on s'occupe des moyens de la prévenir ; un grand nombre de procédés sont indiqués par des agronomes généralement estimés ; plusieurs recettes sont désignées comme infaillibles : elles sont loin de l'être ; cette infaillibilité ne pourrait se supposer possible que si la carie était occasionnée par une cause unique, ce qu'on ne peut admettre. On peut avancer sans crainte qu'on ne sait rien de positif sur ce qui donne lieu à la carie du blé. Les personnes qui ne se laissent pas décourager par les résultats peu satisfaisans obtenus jusqu'à présent, qui se livrent à de nouvelles recherches sur cette désastreuse maladie, méritent la reconnaissance des cultivateurs et de la société.

M. Simonin vous a communiqué, à votre dernière séance,

un mémoire fort intéressant sur ce sujet ; il contient l'analyse du blé carié, un moyen préservatif. Votre section d'agriculture n'a pas cru devoir vérifier cette analyse, les principaux résultats qu'elle indique ayant été antérieurement publiés.

M. Simonin fait précéder l'indication du procédé préservatif de la carie de plusieurs idées sur l'agriculture, que je me vois, avec regret, obligé de combattre.

« On sait, dit-il, que la nature du sol, des engrais, et les « brouillards mêmes, ne sont dans aucun cas la cause de la « carie. »

Je suis convaincu par ma propre expérience, par un grand nombre d'observations, par l'opinion de plusieurs agriculteurs, que la nature du sol n'est pas toujours étrangère à la carie. Quelques cultivateurs reconnaissent, par exemple, que certaines espèces de blé, qui sont rarement atteintes de la maladie dont j'ai l'honneur de vous entretenir, lorsqu'elles sont cultivées dans une terre argileuse, le sont presque toujours dans les terres dont le sous-sol de marne est près de la superficie.

Plusieurs agronomes ont signalé les brouillards comme une des causes de la carie ; quelques-uns même ont été jusqu'à prétendre qu'ils en étaient l'unique.

Je ne connais rien non plus qui autorise à penser que les engrais n'ont pas d'influence sur ce qui occasionne la carie.

On sait enfin que la plupart des *laboureurs*, on pourrait ajouter des agronomes, *pensent que les blés sont d'autant moins niellés qu'ils sont mieux chaulés.*

Cette dernière opinion est cependant trop absolue ; il y a beaucoup de pays où le chaulage est inconnu, et les grains ne sont pas plus cariés que dans ceux où cette méthode est usitée. Je ne me suis jamais aperçu, dans les expériences auxquelles je me suis livré à ce sujet, de l'avantage du chaulage.

M. Simonin, partant du principe admis par plusieurs

auteurs, que la carie commence avec la germination, en tire la conséquence naturelle qu'il est avantageux de faire subir une préparation aux semences. Il propose de les faire tremper pendant quelques instans dans une dissolution de chaux et de soude du commerce. Cette composition, que je n'ai trouvé indiquée dans aucun ouvrage, ne paraissant pas assez active pour détériorer le germe du blé, ne saurait être nuisible. Son emploi peut être avantageux, quel que soit son effet par rapport à la carie, puisque la chaux et la soude sont d'excellens amendemens.

L'expérience seule, messieurs, dira si le procédé qui nous occupe est un préservatif de la carie. Comme les expériences ne peuvent être trop multipliées, qu'il serait utile de les faire dans différentes natures de terrain, qu'elles ne seront convaincantes qu'après plusieurs années d'épreuve, votre section d'agriculture a pensé qu'avant d'émettre son opinion sur le procédé proposé par M. Simonin, il serait avantageux de lui donner de la publicité, d'engager les cultivateurs à en faire l'essai, et de les inviter à vous informer des résultats qu'ils auront obtenus, afin de les comparer avec les expériences que plusieurs de nous ont l'intention de faire, et dont ils auront l'honneur de vous rendre compte.

PROPOSITION FAITE A LA SOCIÉTÉ A L'OCCASION DE LA SOUSCRIPTION OUVERTE EN FAVEUR DU MONUMENT DE GUTENBERG;

Par M. Jacob.

Séance du 15 *mai* 1840.

Messieurs,

Si la reconnaissance des peuples était pour eux un gage d'avenir et de prospérité, la France devrait beaucoup

espérer ; jamais notre pays ne s'est montré plus jaloux qu'aujourd'hui d'honorer les noms qui l'ont illustré. Dans ce noble élan, la ville de Strasbourg, où l'inventeur de l'imprimerie a fait ses premiers essais, n'a pas voulu rester en arrière, et le monument élevé par elle à la mémoire de Gutenberg a droit à des sympathies unanimes. L'invention de l'imprimerie fut un immense bienfait pour tous, et, si nous en pouvions douter, nous n'aurions qu'à nous demander ce que nous serions maintenant sans elle. C'est grâce à cette découverte que l'intelligence humaine a été mise en possession du magnifique héritage littéraire que lui ont légué les siècles passés et qu'elle était menacée de perdre ; c'est grâce aux rapports sans nombre créés par elle entre tous les esprits, que la pensée, armée tout-à-coup d'une puissance qu'elle n'avait jusqu'alors osé soupçonner, a pu marcher à de nouvelles conquêtes. Voilà les premiers titres de Gutenberg aux honneurs que la ville de Strasbourg a projeté de lui rendre et auxquels elle vous convie de prendre part ; voilà ce que nous lui devons tous, messieurs, comme membres d'une société savante, et ces titres-là ne sont pas les seuls qu'il ait à notre reconnaissance. L'imprimerie, dans son nouvel essor, a pris rang parmi nos institutions politiques, et il n'est aucun de nous qui ne lui doive quelque chose comme citoyen.

Sans doute, messieurs, l'imprimerie, toute-puissante pour créer le bien, s'est montrée trop souvent docile au génie du mal; elle a eu et elle devait avoir le sort de toutes les puissances; elle a été et elle sera pour nous ce que sont toutes les puissances, soit dans l'ordre de la nature, soit dans l'ordre social : c'est un feu qui éclaire ou qui brûle; c'est une terre qui produit de bons ou de mauvais fruits ; c'est l'eau qui fertilise ou un torrent qui renverse ; c'est l'air qui vivifie ou qui tue ; c'est un pouvoir enfin qui protége ou qui tyrannise. Mais ici le mal n'est pas en la chose elle-même, il est tout entier dans le mauvais usage qu'on en fait. Empressons-nous donc de le reconnaître, les excès de la presse

ne font aucun tort à la gloire de celui qui en est l'inventeur.

Avouons-le pourtant, la presse, en étendant toujours ses conquêtes, s'est montrée peut-être trop préoccupée de sa mission nouvelle. En cela, c'est encore lui donner un avis utile que de lui rappeler par un monument durable son origine et sa destination primitive, que de reporter ses souvenirs vers les temps, devenus presque fabuleux pour elle, où l'imprimerie se trouvait confiée aux mains de ces doctes et laborieux artisans, qui étaient à la fois les premiers dans leur art et les premiers dans la science, vers les temps des Vendelin Spire, des Conrad, des Ulric Géring, des Manuce, des Estienne, des Elzeviers, des Plantin, des Colline, dont le nom d'un seul serait maintenant un titre d'honneur pour le pays où on le rencontrerait. L'art de l'imprimerie s'était élevé alors à toute la hauteur du savoir. Depuis, les choses ont sans doute bien changé. Fidèle écho de la pensée, la presse devait s'impressionner de toutes nos idées, et c'est peut-être ainsi qu'elle est devenue de nos jours trop exclusivement industrielle. Regrettons-le, messieurs, le génie de la spéculation a de tout temps porté malheur à l'œuvre de l'artiste. Par suite de cette révolution, la pensée, qui commandait jadis à la presse, se trouve aujourd'hui primée par la presse, et l'activité toujours croissante de l'instrument a fini par enlever à la pensée elle-même son plus précieux élément, le temps de se recueillir et de bien faire.

Ce que nous devons craindre, c'est qu'à force d'innover, la presse, qui semble vouloir oublier jusqu'au nom que son inventeur lui donna, ne perde un jour le souvenir de ses vieilles traditions et de ses premiers labeurs, souvenir glorieux pour l'art et si propre à stimuler son zèle.

A cette considération, fût-elle la seule, le monument élevé à la mémoire de Gutenberg mériterait, selon nous, l'intérêt de tous les hommes éclairés.

Ce monument a un autre droit aux sympathies de la France : qu'il nous soit permis encore de vous le faire valoir.

Au nom de l'inventeur de l'imprimerie s'unissent deux

autres noms qu'on ne peut séparer du sien, c'est celui de Fust, l'intime confident de la pensée de Gutenberg et l'associé de ses premiers travaux, c'est celui de Schœffer, ce serviteur intelligent qui les devina tous les deux, et compléta si bien leur œuvre qu'il la fit alors ce qu'elle a été jusqu'à nous. Le monument de Strasbourg réunira ces trois noms.

Fust, nous vous le rappellerons, importa l'imprimerie en France, et il avait quitté pour elle des protecteurs, des amis, et une patrie qui se glorifiait de lui. Pour prix du bienfait, la France le persécuta. En butte à d'odieuses calomnies, contraint de se cacher pour se soustraire à la haine de ses détracteurs, Fust, proscrit, loin de tout ce qu'il affectionnait, mourut frappé par la peste sur une terre inhospitalière, et sa mort fut alors saluée comme un châtiment du ciel (1)! En rendant un hommage au génie, nous avons en même temps, messieurs, une noble tâche à remplir; il nous reste à réparer une injustice jadis commise par la France.

Dans cette pensée, nous croyons que vous vous empresserez de répondre favorablement à l'appel qui vous est fait par la ville de Strasbourg.

RAPPORT SUR LA PROPOSITION CI-DESSUS;

Par M. Frémont.

Séance du 21 *août* 1840.

Messieurs,

Il y a quatre siècles que Gutenberg inventa l'imprimerie.

Il appartenait surtout à la ville de Strasbourg de lui éle-

(1) *Vid.* Walkins, Besoldus, Naudé, Hoffman, Struve.

ver un monument, puisque ce fut dans ses murs qu'il fit les premiers essais de son art. Il appartenait encore à la France entière, et aux sociétés savantes, en particulier, de concourir autant qu'il était en elles à rendre ce souvenir digne de Gutenberg.

Le monument qu'on a élevé à la mémoire de cet homme illustre est, comme vous le savez, une statue de dix pieds de hauteur, dont le modèle a été fait par M. *David*, d'Angers, et qui a été coulée en bronze par MM. *Soyez* et *Ingé*. Gutenberg est représenté vêtu d'une simarre à longues manches et garnie de fourrures; il est debout auprès d'une presse; il tient dans ses mains la première épreuve qu'il vient d'en tirer, et sur laquelle on lit ces mots : « *Et la lumière fut.* » L'influence de l'imprimerie sur les destinées du monde est retracée allégoriquement dans les bas-reliefs du piédestal, et s'y personnifie dans quelques-unes des plus grandes figures de l'histoire moderne.

M. Jacob, l'un de vos membres, disciple de Gutenberg et digne successeur d'un père qui a laissé d'honorables souvenirs dans l'imprimerie orléanaise, vous a présenté une demande qui, par la forme gracieuse de l'expression et par la sagesse des idées, était bien de nature à provoquer une souscription (1). Votre section des belles-lettres, à laquelle vous avez renvoyé la proposition de M. Jacob, m'a chargé de vous dire qu'elle adoptait généralement les idées qu'elle contient sur la précieuse découverte de l'imprimerie.

Le but primitif de l'imprimerie était bien en effet, comme le prétend l'auteur ~~de la proposition~~, de reproduire les nobles pensées des hommes de génie, pour les faire passer à la postérité la plus reculée. Chacun dut sentir alors ce qu'une pareille découverte produirait de grand et de sublime ; les travaux de l'intelligence humaine ne devaient plus périr, et un bouleversement universel de la nature pouvait seul, dé-

(1) Une somme de 100 fr. a été votée par la Société pour le monument de Gutenberg.

sormais, faire disparaître les œuvres inimitables d'*Homère* et de *Platon*, d'*Horace* et de *Tacite*.

Les richesses du passé et de l'avenir devaient se confondre un jour, se prêter une force mutelle et déverser la lumière au milieu des hommes étonnés.

Tous les arts qui servent à perpétuer nos idées périssent avec le temps; les admirables statues de *Phidias*, les beaux monumens de *Vitruve* sont en partie tombés en poussière; les peintures de *Michel-Ange* et de *Raphaël*, déjà dégradées par le temps, sont exposées à une destruction plus ou moins prochaine.

Gutenberg avait donc trouvé le secret de faire survivre la pensée de l'homme à tous ces produits de l'art. Il y avait dans cette découverte, Messieurs, une véritable régénération intellectuelle.

Comme l'a dit M. Jacob, à cette époque, l'imprimeur devait surtout être un homme érudit, car, ayant à reproduire les belles pages de l'antiquité, il fallait qu'il eût du savoir pour faire un choix intelligent au milieu de tous ces trésors enfouis dans la nuit des temps; il fallait même qu'il eût du courage pour embrasser cette carrière, puisque, dans les commencemens, l'imprimerie était regardée comme tenant du prodige et du sortilége; voilà ce qui nous explique la science des premiers imprimeurs et la mort violente de Fust, l'un des collaborateurs de Gutenberg.

Si les allures de l'imprimerie sont complètement changées aujourd'hui, c'est parce que l'imprimeur, se trouvant débordé par le torrent, peut à peine suffire aux travaux de chaque jour. La presse ne s'est pas contentée de la direction de l'intelligence humaine, elle a voulu gouverner les sociétés, et, sans entrer dans une discussion politique, qui serait déplacée dans cette enceinte, nous pouvons dire que la presse est devenue le moyen le plus puissant de gouvernement; il n'est donc pas étonnant que l'imprimerie, courant à de nouvelles conquêtes, ait un peu oublié ses vieilles traditions. Tel est le sort des découvertes de l'homme; le temps, dans sa

marche rapide, déplace et modifie ; autrefois, l'imprimeur était presque toujours un savant ; aujourd'hui, il est quelquefois homme politique. Cependant, il faut le reconnaître, il se trouve encore de nos jours de ces noms d'imprimeurs qui se rattachent à de grands et beaux travaux littéraires, et qui conservent ces traditions du passé, si vivement regrettées par M. Jacob.

L'auteur de la proposition a glissé avec esprit sur les dangers de la presse ; quant à nous, nous dirons que la découverte de l'imprimerie est la plus formidable découverte des temps modernes. La terre et les mers sont sillonnées en tous sens au moyen de la vapeur, la pensée de l'homme parcourt plus rapidement encore tous les pays à l'aide de l'imprimerie ; la poudre renverse les citadelles, détruit les armées ; la presse fait et défait les réputations de célébrité, renverse les trônes avec plus de promptitude encore !

Il y a quatre siècles, l'imprimerie était un enfant ; aujourd'hui, elle s'est faite homme. Quels seront les fruits de sa vieillesse ? Sans résoudre cette grave question, nous terminerons en disant que l'imprimerie est la plus grande de toutes les découvertes du génie de l'homme, et que nous ne pouvons pas prévoir quels sont les germes d'avenir qu'elle porte dans son sein.

Plus une chose est bonne en elle-même, plus l'abus qu'on en fait est mauvais : *Corruptio optimi pessima.*

Espérons que le génie du bien l'emportera, et que toutes les classes de la société, depuis les plus opulentes jusqu'aux plus pauvres, se ressentiront des bienfaits de la presse, qui finira par comprendre que le but le plus glorieux qu'elle puisse atteindre est de moraliser et non de détruire.

L'inventeur d'une pareille découverte est donc digne de l'admiration de tous, et l'inauguration d'un monument à sa mémoire était une solennité européenne à laquelle nous devons être heureux de nous être associés.

RAPPORT SUR LE BULLETIN DU COMITÉ HISTORIQUE DES ARTS ET MONUMENS, ADRESSÉ A LA SOCIÉTÉ PAR M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, ET SUR UNE PROPOSITION RELATIVE A CET ENVOI;

Par M. A. Jacob.

Séance du 22 août 1840.

Messieurs,

La tendance des esprits vers l'étude sérieuse de l'histoire est devenue de nos jours plus active que jamais. A la France devait revenir une forte part dans ce mouvement. D'où venons-nous et où allons-nous? ce sont là les deux grandes questions qui se partagent nos préoccupations actuelles. De ces deux questions, l'une embrasse l'histoire du passé, et vous savez, messieurs, combien cette histoire a souffert jusqu'ici de nos préjugés, de nos passions et de notre esprit de système; l'autre embrasse l'histoire de l'avenir, et ne nous offre d'utiles prévisions qu'autant que notre expérience s'est formée à l'étude de la première.

Aujourd'hui que pour nous, mœurs, usages, opinions, principes même, tout est changé, nous devions songer à recomposer nos annales pour les mettre en rapport avec les progrès de l'intelligence et nos idées nouvelles. Cette tâche, par son étendue, était de nature à décourager quiconque eût voulu l'entreprendre. La France n'avait plus ses savantes et religieuses associations, ses Bénédictins d'autrefois; réduits à des efforts isolés, à des inspirations personnelles, renfermés dans notre individualité, nous ne pouvions suffire à l'immensité de l'œuvre commencée. Il y eut nécessité, autant que le permettaient nos mœurs actuelles, d'en revenir aux premiers moyens, à une association spéciale, s'étendant sur la France entière, et dont les travaux auraient

pour but de recueillir tous les documens relatifs à l'histoire de notre pays; nécessité qu'il faut considérer comme un des bienfaits de la science, puisque celle-ci nous fait une obligation de nous rapprocher et de nous entendre, et qu'elle ne nous promet rien de grand, rien de durable, sans une religieuse confraternité entre tous les hommes qui la cultivent.

Telles sont, messieurs, les circonstances dans lesquelles fut créée l'association scientifique dont nous avons à examiner les travaux, association dont la première pensée est due à M. Guizot, et que réalisa la formation du comité historique institué sous son ministère.

Homme d'un sens profond, philosophe érudit, observateur pénétrant, M. Guizot, dans l'*Histoire générale de la civilisation en Europe* et dans celle de la *civilisation française*, avait constaté que nos faits historiques sont beaucoup plus variés et plus nombreux qu'on n'est tenté de le croire au premier abord; qu'il existe des faits généraux sans nom, auxquels il est impossible d'assigner une date précise, et qu'on ne peut exclure du domaine de l'histoire sans la mutiler. Ces faits, qui constituent ce qu'on eût appelé, au XVIIIe siècle, la portion philosophique de l'histoire, étaient restés, pour la plupart, sans observation, ou avaient été mal jugés. M. Guizot, nommé président du comité qu'il venait d'instituer, voulut appliquer l'idée énoncée dans ses ouvrages, et coordonner en système nos investigations sur l'histoire intellectuelle et morale du pays, sur la série des efforts et des progrès de la France dans la philosophie, les sciences, les lettres et les arts. Pour compléter sa pensée, il nomma, le 1er janvier 1835, un second comité chargé de concourir, sous la présidence du ministre de l'instruction, à la publication des monumens inédits des sciences et des arts, en indiquant leurs rapports avec l'histoire générale de la France. Ce comité fut divisé en deux sections.

Les recherches sur les arts avaient pris un tel accroissement, que déjà, en novembre 1834, M. Guizot avait déclaré au roi que l'histoire des arts devait occuper une place

à part dans le vaste ensemble qui embrasse toutes les pièces de l'existence et des destinées nationales. Il se proposait de faire incessamment commencer un travail considérable sur cette matière, de faire dresser un inventaire complet, un catalogue descriptif et raisonné des monumens de tous les genres et de toutes les époques, qui ont existé et qui existent encore sur le sol de la France ; mais il n'eut pas le temps de mettre ce projet à complète exécution. Ce ne fut qu'en décembre 1837, lorsque M. de Salvandy était ministre, que le sous-comité des arts, définitivement érigé en comité des arts et monumens, reçut la mission d'inventorier les monumens de la France et de former une sorte de statistique monumentale.

Une des attributions non moins importantes du comité était de propager les doctrines archéologiques propres à éclairer les antiquaires des départemens. Le Bulletin qu'il publie fut conçu dans la pensée d'établir entre eux et le comité un échange d'idées, et de faciliter par là les progrès de la science. Préposé à la conservation des monumens, le comité dut également user de toute son influence pour arrêter les destructions projetées, les mutilations, les restaurations inintelligentes. Il dut enfin encourager les études archéologiques et artistiques, et signaler les noms des érudits et des artistes qui les cultivent avec distinction. La collection des *Mémoires inédits de l'histoire de France* fut mise à sa disposition pour être adressée à ceux de ses correspondans qu'il jugerait dignes d'une telle faveur.

Voilà, messieurs, du moins autant qu'une analyse rapide nous a permis de le faire, ce qui nous a semblé pouvoir vous donner une idée de la mission du comité des arts, et recommander à votre attention le Bulletin qu'il publie. Ce que nous désirons ardemment, c'est que cet exposé appelle toute votre sollicitude sur la proposition que vous a faite, dans votre dernière séance, votre secrétaire particulier, M. Desportes. Une commission permanente d'archéologie, formée dans votre sein, conformément à cette proposi-

tion, pourrait, par ses rapports avec le comité institué à Paris, vous offrir de nombreux avantages. Ce serait là répondre dignement aux avances du comité et lui prouver tout le prix que vous attachez à la réception de ses Annales. C'est à vous d'ailleurs qu'il appartient d'encourager par votre exemple, une des sciences les plus difficiles, celle de l'initiation aux mœurs et aux idées des temps anciens à l'aide de l'étude des monumens; science qui, par la variété et le nombre des connaissances qu'elle exige, est condamnée, peut-être pour long-temps encore, à n'être cultivée avec fruit que par quelques adeptes : non, messieurs, qu'il faille mal augurer de la proposition qui vous est soumise : *possunt quia posse videntur;* commençons par vouloir, le vouloir donne un droit au succès.

Mais, dans l'intérêt même de la question qui nous occupe, il importe de nous rendre un compte exact des obligations qu'aurait à remplir la commission projetée.

De nombreux écrivains se sont occupés déjà de l'étude de nos monumens anciens : il nous faudra sans doute les compulser et les lire ; mais ce ne sera là que la partie la moins importante du travail. Ces élucubrations scientifiques ne servent trop souvent qu'à propager l'erreur, quand elles sont faites sans contrôle, si l'histoire de l'art n'a été précédemment apprise sur les types originaux, si la critique n'est que de seconde main. Ce que le comité historique demande, messieurs, c'est l'étude de la loi dans son texte : l'œuvre qui la commente ne vient qu'à la suite.

Votre commission d'archéologie devra sans cesse se rappeler les lignes que nous allons vous transcrire : « Les pièces imprimées ne sont qu'une partie des documens à consulter. Ce n'est pas tout que de chercher les faits dans des éditions commodes; il faut voir de ses propres yeux ce qu'on peut appeler la physionomie des temps, les diplômes que la main de Charlemagne ou celle de saint Louis ont touchés; la forme extérieure des chartes, le papyrus, le parchemin, l'encre, l'écriture, les sceaux, les vignettes; il faut enfin ma-

nier les siècles et respirer leur poussière. » L'étude des monumens sur les monumens eux-mêmes, l'initiation directe, non moins utile que l'initiation littéraire, c'est là, nous le répétons, le point sur lequel le comité des arts insiste davantage.

Il devait, par ces motifs, multiplier autant que possible ses relations sur tous les points de la France. Mais, à en juger par notre département, ces rapports utiles sont encore loin de répondre à son attente. La liste de ses correspondans ne nous en offre que trois qui habitent le Loiret, et aucun d'eux n'appartient à notre ville. Cela est regrettable pour nous, et, disons-le, pour le comité des arts lui-même. Nous nous sommes expliqués par là comment ce comité, dont les investigations sont généralement si dignes de confiance, est assez mal renseigné sur ce qui nous concerne.

Nous vous devons à ce sujet, messieurs, quelques mots d'explication.

Comme toutes les sociétés savantes qui tiennent à constater qu'elles n'ont rien négligé pour remplir dignement leur mission, le comité des arts est dans l'usage de clore ses sessions par un rapport sur ses travaux de l'année. Ces rapports, adressés à M. le ministre de l'instruction publique, rédigés par M. Gasparin, et insérés dans le Bulletin des arts, ont certainement pour ceux qui les lisent un cachet officiel. Voici cependant ce que nous avons remarqué dans l'un d'eux. M. le rapporteur proposant à l'administration supérieure la création d'un musée d'antiquités chrétiennes pour la ville de Paris, musée dont la capitale pourrait non moins s'énorgueillir que de ses musées d'antiquités païennes, cite, à l'appui de sa demande, les musées chrétiens de plusieurs autres villes au nombre desquelles la nôtre figure. Sur cette indication formelle de M. Gasparin, nous avons visité de nouveau notre Musée. Mais cet établissement, qui s'accroît chaque jour et devient plus digne que jamais d'une grande cité, ne nous a rien offert qui pût justifier la nouvelle qualification que M. le président du comité lui donne ; les objets

étrangers au culte y sont toujours en extrême majorité.

M. le rapporteur, signalant ailleurs des dilapidations fâcheuses, nous reproche de laisser exposé à une ruine prochaine le seul pan de muraille qui ait vu les exploits de Jeanne-d'Arc. Vous connaissez tous, messieurs, les ouvrages avancés de notre ancien pont, débris d'un autre âge qui ne sont pas sans intérêt; mais vous savez aussi que la discussion a péremptoirement établi qu'il n'y avait là rien qui pût nous rappeler notre vieux fort des Tourelles, ce témoin à jamais perdu pour nous des premiers exploits de Jeanne-d'Arc. Ce reproche d'une incurie blâmable, adressé si hautement à une ville entière, méritait bien qu'on s'assurât d'abord du fait sur lequel on le fonde.

Ces erreurs, quelle que soit leur peu d'importance, nous semblent pourtant de nature à faire mieux sentir ce que le comité des arts aurait à gagner dans ses relations suivies avec la Société royale d'Orléans.

Mais d'autres considérations doivent, de notre côté, nous faire rechercher ces rapports scientifiques.

Les travaux du comité historique ont pour but de restituer à l'art et à l'histoire leurs véritables caractères. Ces travaux doivent nous intéresser plus que personne, nous qui nous plaignons sans cesse de la décadence de l'art et des nombreux oublis de nos annalistes. Il faut bien l'avouer, nos plaintes sur ce dernier point, permettez-nous de vous en offrir quelques preuves, ne sont pas dénuées de tout fondement.

Le sol que nous occupons a été, dès les âges les plus reculés, fertile en événemens qui ont agi puissamment sur les destinées du pays. Où sont les traces de ces vieux souvenirs? Descendans des Carnutes, ces ennemis jurés de la domination romaine, nous ne connaissons guère de nos fiers ancêtres que ce que leur vainqueur nous en a appris en quelques lignes. — De la prise de Genabum par César à l'époque

où cette ville passa sous le pouvoir de Khlovigh, période de plus de cinq siècles, que trouvons-nous encore dans nos Annales? Le soc de la charrue qui met à découvert quelques débris antiques ou une simple médaille, nous en apprend souvent davantage. Là pourtant plus d'un fait est à raconter. L'œuvre récente d'un grand écrivain, les *Récits des Temps Mérovingiens*, nous ont suffisamment démontré que l'obscurité de ces siècles pouvait être dissipée, et que, sous le voile épais qui les couvre, il y a plus d'un drame, plus d'une épopée, peut-être, dignes de nous émouvoir.

Notre ville, assise sur un fleuve qui en faisait un point de partage, lors des nombreux démembremens qu'eut à subir la région celtique dans les invasions barbares, dut, par sa situation topographique, être tour-à-tour ou un marché fréquenté en temps de paix, ou un point militaire important à défendre pendant la guerre. Ses premiers habitans eurent ainsi des mœurs guerrières et des habitudes commerciales, impressions qui ne s'effacent guère qu'avec des siècles. Où lisons-nous dans les historiens de notre province une narration empreinte de la vérité de ces mœurs et de ces habitudes?

Plus tard l'unité monarchique étend son niveau sur la France; nos mœurs, nos habitudes se modifient avec notre situation nouvelle. Orléans, ville centrale, devint, par sa position, propice aux développemens intellectuels. Nous eûmes alors des écoles et une université qui furent le rendez-vous des étudians de la France entière et même des étudians étrangers. Nos historiens se sont-ils occupés de nous faire connaître les causes des progrès et de la décadence de ces établissemens, l'honneur de la cité? Ces souvenirs, si pleins d'intérêt, ont été jusqu'ici négligés; mais, empressons-nous de le dire, ils sont devenus récemment l'objet des méditations de l'un de vos collègues, et nous avons au moins l'espoir de les voir bientôt sortir de l'oubli où ils ont été injustement délaissés.

Notre ville, qui eut jadis ses arènes, et où le long séjour

des Romains est attesté par d'antiques vestiges, prospéra sous les Césars; son nom est un témoignage de leur intérêt pour elle : cependant la perpétuité du régime municipal romain n'y apparaît pas clairement. C'est du moyen âge et de nos rois qu'elle a tenu ses franchises municipales et ses priviléges. Voilà encore un de ces faits moraux sans l'intelligence desquels notre vie politique d'autrefois court le risque de n'être pas comprise. Où trouvons-nous enregistré quelque part, avec les développemens qu'il comporte, ce fait auquel remonte l'émancipation de notre classe moyenne et l'origine de notre tiers-état? Le premier de ces priviléges nous fut concédé, messieurs, par Henri Ier, sur la demande d'un évêque d'Orléans, à qui l'on donne, dans la charte délivrée, l'honorable titre de défenseur des intérêts de la cité. Que d'injustes préventions seraient dissipées si l'histoire, dont nous invoquons si souvent le témoignage, était toujours le livre de la vérité!

Avant d'obéir à une loi commune, la France fut régie par des lois non écrites ou des coutumes. Comme toutes les villes de France, Orléans s'est donc jadis trouvée sous l'empire d'un droit privé qui réglait les intérêts des familles et ceux de la propriété. Par quelle succession d'événemens, par quelle révolution dans nos idées et dans nos mœurs les esprits se sont-ils enfin rangés sous une législation uniforme?

Mais abordons un des points de notre histoire dont on s'est le plus occupé, celui qui se rattache au gouvernement de notre siége épiscopal. Là aussi toute la vérité n'a pas été dite, et là pourtant, dans l'intérêt de ces souvenirs, il n'y avait rien à taire. N'en citons qu'un exemple : nous l'appuierons d'une parole plus grave que la nôtre. On lit dans M. Guizot:
« C'est au moment où l'empire romain se brise et disparaît
« que l'Eglise se rallie et se forme définitivement. Où l'u-
« nité politique périt l'unité religieuse s'élève. Toute idée
« étendue, toute institution générale, toute grande institu-
« tion sociale s'évanouit, et c'est à cet instant que l'Eglise

« proclame l'unité de sa doctrine, l'universalité de son droit.
« Fait glorieux et puissant qui a rendu, du v[e] au XIII[e] siè-
« cle, d'immenses services à l'humanité. L'unité de l'Eglise a
« seule maintenu quelque lien entre des pays et des peu-
« ples que tout tendait à diviser. » L'honorable succession de nos évêques nous fournit plus d'un témoignage à l'appui de cette opinion ; mais il faut encore les chercher ailleurs que dans nos annalistes.

Sans pousser plus loin cet examen et sans parler ici de nos autres faits dont le récit est si souvent altéré, nous ne craignons pas de le dire, l'histoire de notre ville est encore à faire. Cette entreprise, qui vous a tant de fois préoccupés, est la plus digne de votre zèle. Elle exige sans doute d'immenses travaux ; mais vos relations, messieurs, avec les membres du comité historique dont les recherches embrassent tous les souvenirs de la France, vous la rendraient certainement plus facile.

Placé sous le patronage de la haute administration, le comité des arts pourrait, dans beaucoup de circonstances, vous offrir son utile intervention près d'elle. A l'appui de cette nouvelle assertion, nous vous citerons encore des faits.

Par suite d'une adjudication administrative, la ville de Troyes était à la veille de voir disparaître le plus ancien de ses édifices, le monument qui servait jadis d'entrée principale au château où les comtes de Champagne se faisaient prêter hommage par leurs vassaux. La date de ce monument remonte au XI[e] siècle : sous le rapport de l'antiquité et des souvenirs, il méritait d'être conservé. Malgré les difficultés que présentait une détermination prise et en voie d'exécution, l'administration, se rendant aux instances de M. Didron, secrétaire particulier du comité, a révoqué sa décision, et le vieil édifice a été respecté (1). Nous pourrions ici multiplier les exemples.

---

(1) *Constitutionnel* du 15 août 1840.

Jusqu'à présent, messieurs, nous vous avons entretenus seulement de ce que le comité a fait pour nos monumens anciens, pour l'art du passé; voyons maintenant si ses travaux pour l'art de l'avenir, pour nos monumens futurs, pour ceux qui ne sont qu'en projet, ne lui ont pas acquis d'autres droits à notre intérêt.

Pour ces monumens, de fréquens avis lui sont demandés, et il n'en est aucun qu'il laisse sans réponse satisfaisante. Quel style la France doit-elle adopter pour la construction des églises nouvelles? Telle est la question qui lui est faite de divers côtés. Depuis la fin de la renaissance jusqu'à nos jours, on a copié pour nos monumens de toute nature, pour nos églises surtout, les temples de Rome et de la Grèce. Le terme de ces imitations plus ou moins heureuses, plus ou moins convenables, est arrivé. Pour nos églises il nous faut autre chose. Si la France était en possession d'une architecture à elle, la question se trancherait aisément; mais en architecture que nous reste-t-il qui soit exclusivement à nous? Force est donc de remonter dans notre passé, et d'emprunter à l'art ancien, à celui que nos pères ont créé, ce qui convient le mieux à l'art moderne. Notre dogme d'aujourd'hui est encore notre dogme d'autrefois : l'art qui en est l'expression ne peut avoir changé. Mais le christianisme a fourni une longue carrière; il a mis en œuvre plusieurs formes architecturales. Est-ce au cintre, est-ce à l'ogive, est-ce au roman, au gothique, au bisantin, à la renaissance, qu'il faudra s'adresser pour trouver des formes à adopter? Questions difficiles et qui se compliquent encore de celles des matériaux, des sommes disponibles, du talent et de la science des architectes, de l'habileté des ouvriers, et des exigences créées par des besoins nouveaux. Ces questions toutes pleines d'intérêt sont aussi celles dont le comité s'occupe; elles sont examinées par lui avec soin, en commissions, et mûrement approfondies à l'aide de la discussion. L'église projetée pour la place Belle-Chasse, l'église ogivale qu'on veut élever à Nantes, lui ont fourni récemment

l'occasion de donner, pour cette partie de sa mission, des gages certains de sa ferveur pour l'art et de son goût éclairé.

Fidèle aux obligations qu'il a contractées, le comité des arts a justifié complètement, comme vous le voyez, ce qu'on était en droit d'espérer de lui. Mais s'il a déjà beaucoup fait, il lui reste encore plus à faire. C'est aux amis de la science, c'est à vous, messieurs, à lui venir en aide : l'adoption de la proposition qui vous est soumise vous en offrirait les moyens. Nous croyons vous avoir démontré que, sous plus d'un rappport, ces relations vous seraient également profitables.

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION DES BELLES-LETTRES, SUR UN MÉMOIRE DE M. OLRY, INTITULÉ : CONSIDÉRATIONS SUR L'UNIVERSALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE ;

Par M. de SAINTE-MARIE.

Séance du 21 *août* 1840.

Messieurs,

La propagation d'une langue dépend des rapports politiques du peuple qui la parle avec les autres nations, du degré de civilisation de ce peuple, de la nature de cette langue et du développement de sa littérature.

Si l'homme est naturellement porté à imiter tout ce qui a un air de grandeur et de dignité, pourquoi les nations n'adopteraient-elles pas avec empressement les mœurs, les habitudes et surtout le langage du peuple dont la supériorité leur paraît incontestable ? Les relations commerciales qu'elles chercheront à entretenir avec lui ajouteront à sa prépondérance, plus rapide encore dans les pays subjugués ; car le vainqueur croirait déroger à sa dignité en parlant la langue du vaincu, et l'intérêt personnel conseillera toujours à celui-ci d'apprendre la langue de celui-là. Voyez le grec s'établir promptement dans les pays conquis par Alexandre ;

le latin dominer en Espagne et dans les Gaules tombées sous le joug des Romains, le français pénétrer sans obstacle à Naples, en Sicile et surtout en Angleterre, sous les drapeaux victorieux des Normands !

Aux avantages de la supériorité politique, un peuple qui joindrait des mœurs douces et un esprit cultivé exercera aussi une heureuse et grande influence sur la propagation de sa langue. Les immenses ressources de la civilisation excitent l'envie et les désirs de ceux qui n'en jouissent pas. Témoins de l'ascendant que donnent les lumières sur l'ignorance, ils auront le sentiment pénible de leur infériorité, et alors ils s'efforceront de marcher sur les traces de la nation la plus civilisée, pour n'être plus, de sa part, l'objet d'un superbe dédain ou d'une humiliante pitié. Dans ce but, ils chercheront à se mettre en relation avec elle. Il leur faudra connaître sa langue, ils l'étudieront, et ils y trouveront non-seulement un instrument de communication, mais un moyen d'agrandir la sphère de leur intelligence.

La capitale du peuple dont je parle deviendra bientôt le rendez-vous général des étrangers, qui y afflueront de toutes parts pour admirer les monumens de son industrie, assister à la pompe de ses fêtes, s'associer aux jouissances de son luxe, s'approprier ses manières, son ton, ses grâces, son urbanité. De retour dans leur pays, ces voyageurs inspireront à leurs compatriotes un vif désir de connaître un tel peuple et d'étudier son langage.

Supposez qu'il ait produit de grands poètes, des orateurs éloquens, des historiens fameux, des philosophes profonds, des savans distingués? Chacun voudra trouver dans ces chefs-d'œuvre de tout genre une source de plaisir ou d'instruction.

Le haut degré de puissance et même de civilisation d'un peuple serait insuffisant pour imprimer le caractère de l'universalité à sa langue, qui d'ailleurs ne réunirait pas les qualités indispensables au maintien de ce privilége. Il faut qu'elle soit claire, facile à apprendre et à prononcer, entièrement formée et fixée invariablement.

Ainsi donc, ascendant politique, civilisation et perfection de langage, voilà les trois causes qu'il convient d'assigner à la propagation d'une langue quelconque. M. Olry démontre fort bien que, séparées, elles exercent encore une certaine influence, mais que des effets immanquables résultent de leur action simultanée.

Quand on jette un coup-d'œil sur les événemens qui ont nécessité l'établissement d'une langue commune en Europe, le christianisme apparaît d'abord, aux premiers jours du moyen-âge, cherchant à rapprocher les hommes, à les unir par les liens de la charité, à faire du genre humain une seule famille. Quelques siècles après, les croisades et l'institution de la chevalerie mettent en mouvement toute l'Europe, et opèrent entre les différens peuples de cette partie du monde une espèce de mélange et de fusion. Plus tard, l'imprimerie et la poste accélèrent et vivifient les communications entre les Européens. Sous Charles-Quint principalement, leurs liaisons se multiplient et deviennent plus étroites. Les relations commerciales prennent une grande extension par suite de la découverte des Indes. Les savans de tous les pays correspondent entre eux. De nombreuses universités sont créées. Enfin, de cette époque date l'établissement du système politique dont les révolutions ont été si habilement retracées par M. Ancillon. Dès-lors se fait sentir le besoin d'une langue universelle.

La grande destinée de la maison d'Autriche, qui se vantait que le soleil ne se couchait jamais sur tous ses états, et la suprématie temporelle des papes, qui avait fait de Rome le centre du monde politique aussi bien que la capitale du monde religieux, expliquent la vogue de l'espagnol et de l'italien pendant le quinzième et le seizième siècle. Mais leur domination est aussi passagère que les causes qui l'ont produite; et dès le dix-septième siècle ils durent céder le pas à langue française On ne peut nier que les rapides conquêtes de Louis XIV et la prépondérance qu'elles assurèrent à la France n'aient contribué pour beaucoup à la pro-

pagation de notre langue. Les revers multipliés qui assaillirent la vieillesse du grand roi n'affaiblirent pas d'une manière sensible notre ascendant politique. Sous Louis XV, il se manifesta dans les brillantes journées de Fontenoy, de Lawfelt et de Rocoux. Au milieu des orages de la révolution, il fit trembler l'Europe entière. Plus tard, il parvint à son apogée. Ainsi, conquérans par intervalle, nous avons toujours été d'un grand poids dans la balance politique des états; et la cause qui dans le principe a fortement contribué à propager la langue française a dû maintenir son action jusqu'à présent. Mais cette cause toute politique a trouvé un puissant auxiliaire dans la culture d'esprit et la douceur des mœurs qui ont constamment distingué la nation française.

Les Gaulois n'étaient pas moins renommés pour leur éloquence que pour leur bravoure. Sur ce point, le témoignage imposant de Caton-le-Censeur est confirmé, six cents ans après, par celui de saint Jérôme. Sans se reporter à des temps si reculés, on découvre, à travers les ténèbres du moyen-âge, des étincelles de la civilisation qui éclaire aujourd'hui la France. Les premiers nous sortons de cet engourdissement moral qui avait en quelque sorte paralysé les facultés intellectuelles de toutes les nations de l'Europe. Les chants des trouvères du nord et des troubadours provençaux sont pour les poètes italiens une source d'inspirations. Les tournois, les carrousels excitent une admiration générale. L'instruction commence à se répandre; la civilisation fait chaque jour de nouveaux progrès. Louis XIV paraît enfin; un torrent de lumières inonde la France, qui offre le plus parfait modèle de cette urbanité délicate, de cette grâce exquise, de cette émulation de grandeur et de générosité dont il est resté quelque chose dans nos romans.

M. Olry établit péremptoirement qu'à une époque où l'Europe était encore plongée dans la barbarie, nous avons dû être, pour les autres nations, un grand sujet d'étonnement, éveiller naturellement leur attention, leur faire adopter nos idées, et, avec elles, le langage dans lequel

toutes les choses qui caractérisent un peuple civilisé avaient reçu le nom qui leur était propre. Mais l'auteur néglige de prouver que nous attirâmes les étrangers par la sociabilité de nos mœurs. Cette tâche n'offrait pourtant aucune difficulté. Les autres peuples ont des manières qu'ils ne perdent pas. Le Français, plus flexible, se plie aisément à toutes les idées, à tous les usages; il est l'homme de toutes les nations; et c'est précisément parce qu'il n'a pas trop repoussé les manières de ses voisins, que ses voisins ont été plus disposés à adopter les siennes. Tous les peuples ont leur orgueil; le Français n'a guère que de la vanité, et il est des accommodemens avec elle. Chaque peuple vante sa prééminence; l'un veut être le plus sage, l'autre le plus riche. Le talent de plaire est la grande prétention des Français; ils ont aisément fait reconnaître leurs droits, et l'Europe a parlé leur langue, comme elle a pris leurs manières, comme elle a suivi leurs modes. Les relations de la politique ont achevé ce que l'amabilité française avait si heureusement commencé.

Aux causes générales qu'il déduit, M. Olry rattache quelques faits particuliers qui ont exercé plus ou moins d'influence sur la propagation de la langue française. Tels sont la révocation de l'édit de Nantes, l'émigration, les déportations révolutionnaires, le séjour de nos troupes dans presque toutes les contrées de l'Europe au temps de nos triomphes, la présence en France des armées coalisées à l'époque de nos désastres.

Ici je me permettrai de signaler à l'auteur une lacune importante. Notre langue, qui avait dû son empire au goût et à la raison, dut aussi quelque chose à la corruption des lumières. Le système de Law avait tourné les esprits du côté du calcul et des opérations de finance. Cette fermentation les disposait aux innovations littéraires. Les libelles philosophiques circulaient en Europe, écrits en français, imprimés en Hollande, en Suisse et en Allemagne. La révolution commença. Nous étions depuis long-temps le centre

de toutes les combinaisons politiques; nous devions, en ce moment, attirer les regards. La révolution retentit d'abord chez tous les peuples étrangers. Chacun voulut la connaître, les uns pour en profiter, les autres pour s'en défendre. On eût dit qu'il n'y avait plus qu'un seul peuple, qu'une seule ville en Europe. On ne parlait que de Paris, on ne voyait que la France. L'enthousiasme, la crainte, la curiosité, la surprise, imposèrent partout la nécessité d'apprendre notre langue.

La consistance est une des qualités les plus propres à fonder et assurer l'empire d'une langue. Le génie des grands écrivains du siècle de Louis XIV a mis la langue française à l'abri de toute vicissitude. On lui a reproché de la stérilité; on a voulu l'enrichir; mais elle a toujours suffi au talent; et si elle résiste à la médiocrité, c'est, à mon avis, un de ses plus grands avantages. Cependant, les mots ont aussi leur bonne et leur mauvaise fortune. Il en est qui sont en faveur, il en est d'autres qui se trouvent dégradés, ce qui a vieilli n'est pas français. Le style familier, beaucoup plus indulgent, a quelquefois profité heureusement de ces disgrâces des mots, et la langue parlée est ainsi restée beaucoup plus riche que la langue écrite. Je m'étonne que cette réflexion ait échappé à l'esprit judicieux de M. Olry. Quant à l'harmonie poétique, notre langue n'en est pas dépourvue. Inférieurs aux Grecs et aux Romains sous ce rapport, nous pouvons soutenir le parallèle avec presque toutes les langues modernes.

Ce qui a dû contribuer encore à la fortune de la langue française, c'est la facilité de l'apprendre; facilité résultant de la douceur d'une prononciation qui s'accommode aux organes de toutes les nations, parce qu'elle n'est ni trop rude ni trop molle.

Un autre avantage devait lui mériter la préférence sur ses rivales. Aucune langue ne s'écarte moins de l'ordre naturel des idées. A cet égard, elle s'est imposé des lois sévères que n'ose violer, dans ses plus grands écarts, la poésie elle-

même, dont les priviléges et les licences se bornent à quelques inversions timides. De là, pour la langue française, un degré de clarté qui la rend supérieure à toutes les autres. Elle n'a point l'afféterie de la langue italienne, elle n'a point l'enflure de la langue espagnole, elle a moins de néologismes que la langue anglaise, aussi est-elle généralement adoptée pour les controverses philosophiques et religieuses, comme pour les polémiques littéraires et scientifiques. Ce n'est plus que dans notre langue qu'on traite aujourd'hui de la paix et de la guerre en Europe. Favorable à l'analyse, elle pénètre dans les dédales les plus obscurs; douée d'une grande finesse d'expression, elle poursuit les idées les plus délicates et les plus fugitives; enfin, il n'est pas d'abstraction qu'elle ne parvienne à saisir avec une extrême facilité.

Des qualités aussi éminentes ont singulièrement favorisé les conquêtes de la langue française. Mais ce qui a le plus puissamment concouru à étendre sa domination, c'est l'excellence de notre littérature. Les génies que la nature a départis aux autres nations d'une main avare, elle nous en a dotés avec la plus riche profusion. Ai-je besoin de rappeler ces illustrations littéraires dont le faisceau glorieux forme une des plus belles couronnes de la patrie; ces poètes qui, malgré le désavantage de leur position, ont presque toujours égalé et plus d'une fois surpassé les chefs-d'œuvre de l'antiquité; ces philosophes qui, s'écartant de l'ornière de la routine, sont entrés dans la voie de l'investigation pour fonder la science sur l'analyse et l'observation des faits; ces moralistes qui ont inspiré l'amour de la vertu, en la peignant sous des couleurs enchanteresses; enfin, ces orateurs qui ont entouré d'un éclat immortel la chaire évangélique, le barreau et la tribune nationale?

Après avoir posé les principes de la propagation d'une langue en général, et les avoir appliqués à la langue française pour y trouver les causes de son universalité, M. Olry se demande si un long avenir est réservé à cette glorieuse prérogative. Il n'hésite pas à résoudre la question affirmati-

vement. « Pour que nous fussions dépouillés d'une aussi « paisible jouissance, dit-il, il faudrait qu'une des langues « existantes pût nous la faire perdre un jour. Or, les défauts « qui jusqu'à présent ont mis obstacle à leur propagation « subsisteront toujours, parce qu'ils leur sont inhérens. D'un « autre côté, il n'y a en Europe aucun état dont la position « géographique soit aussi favorable à la propagation d'une « langue que la situation de la France.—Enfin, pour que la « langue française perdît le beau privilége dont elle est fière, « il faudrait que les causes auxquelles elle le doit cessassent « d'exister ou d'agir. — Or, nous sommes, et nous serons « long-temps encore une des premières puissances de l'Eu- « rope et du monde entier. — Les conquêtes obtenues sur la « nature physique, les merveilles de notre industrie, les pro- « diges de nos arts commandent l'admiration. — Le talent d'é- « crire, autrefois le partage exclusif de quelques mortels fa- « vorisés, est pour ainsi dire tombé dans le domaine public. « — Tout marche vers le perfectionnement. — Notre langue « elle-même ne reste pas étrangère à ce mouvement de pro- « gression; son vocabulaire s'enrichit de nouveaux termes; « son orthographe se rectifie. — La prose et les vers de quel- « ques écrivains de notre époque ont atteint un degré d'har- « monie inconnu jusqu'alors. — Une école, née de l'esprit « d'innovation qui travaille notre siècle, enrichit la littéra- « ture de ses conceptions originales; et ce nouveau genre fait « une agréable diversion à la monotonie du genre classique. »

Je regrette de ne pouvoir partager l'opinion de M. Olry. Je crois qu'il y a, pour la langue française, plusieurs écueils à redouter. Pendant un temps, chaque profession, chaque classe du peuple lui a donné quelque chose, et elle n'a plus rien reçu de la bonne compagnie. Certaines personnes précipitent son déclin, en la mêlant à des idiômes étrangers. Je dénonce la foule des grammaires et des dictionnaires dont nous sommes inondés. Plus il y a de grammairiens dans un pays, plus le langage se détériore. Ailleurs je dirais : Il me semble voir plusieurs médecins auprès d'un malade. Ils ont

tous un avis différent, et augmentent le mal en cherchant à le détruire. Ici je ferai observer que les grammairiens se regardent comme autant de législateurs du langage, et l'on sait que la quantité de législateurs nuit à la bonté des lois. Mais un fléau plus dangereux encore nous menace; c'est le désir d'innover qui s'introduit partout. A des beautés réelles, on substitue des défauts brillans; on séduit le public, on lui tend des piéges, on l'éblouit par de vains prestiges, et dénaturer l'art s'appelle être neuf.

Que reste-t-il à faire pour conserver à la langue française sa prééminence? Il faut que tous les gens de goût se liguent contre ces esprits hautains qui ne veulent recevoir de règle que de leur propre sagesse; contre ces factieux littéraires dont les efforts tendent à opérer une révolution dans le langage. Il faut se rallier autour des bons modèles et montrer sans cesse aux étrangers les chefs-d'œuvre du grand siècle. Voilà nos véritables richesses, voilà nos titres incontestables à la gloire.

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION DES BELLES-LETTRES, SUR UN OUVRAGE DE M. MOURAIN DE SOURDEVAL, INTITULÉ *Études gothiques*;

Par M. LEMOLT-PHALARY.

Séance du 21 *août* 1840.

MESSIEURS,

M. Mourain de Sourdeval, ex-substitut au tribunal civil d'Orléans, aujourd'hui juge à Tours et membre de la Société académique d'Indre-et-Loire, a utilisé ses rares loisirs au profit de l'histoire des langues et de celle de sa patrie; nous devons l'en féliciter et lui savoir gré de nous avoir communiqué le résultat de ses doctes investigations.

Une note préliminaire avertit le lecteur que cette publi-

cation est moins un traité qu'un sommaire ou *specimen*, moins un travail arrêté et complet qu'un programme d'études; enfin, qu'il y a ici plutôt une voie tracée que parcourue.

Quelle qu'elle soit, cette œuvre nous a paru se distinguer par des qualités dont une érudition très-variée est la moindre. De l'islandais, du mœso-gothique, de l'anglo-saxon, du vieil et du nouvel anglais, du haut et du bas allemand, de l'espagnol, de l'italien et du latin, M. de Sourdeval en sait assurément autant qu'homme de Touraine; pour le français, il l'écrit de manière à être lu, souvent avec plaisir, toujours avec intérêt.

Le succès, du reste, ne s'est pas fait attendre pour les pages qui sont l'objet de ce rapport. En effet, rédigées pour concourir au prix de haute philologie dont la fondation est due à Volney, et soumises en 1839 au jugement de l'Académie française, elles ont mérité à l'écrivain, outre les suffrages individuels de l'élite de la science, la distinction d'une mention honorable en séance générale. Nous allons essayer de vous donner un aperçu de cet ouvrage.

Ne pas dater d'hier, comme il a été dit si plaisamment, et s'échelonner d'aïeux, n'est-ce pas là une sorte de besoin, quelquefois même de manie, pour tout ce qui appartient à l'humanité? Ainsi s'expliquent et se motivent cette curiosité à l'égard du passé et cette soif d'origines, inséparables des individus, des familles, des peuples même de tous les temps et de tous les lieux.

C'est d'*origines* que M. de Sourdeval s'est occupé dans ses *Etudes*, et nous devons vous dire pourquoi il les a appelées *Etudes gothiques*.

Un savant anglais, nommé Kemble, a traduit et publié un vieux poëme intitulé : *Beowulf*. On trouve en ce poëme un demi-vers écrit ainsi : *We synt gumcynnes geata leode*, ce qui signifie : *Nous sommes de la race des peuples gothiques*. M. de Sourdeval a pris ce texte pour épigraphe; il l'a érigé en devise à notre usage, et l'a adopté comme un

théorème d'histoire gallo-française dont il s'est proposé le développement et la fécondation.

Aussi, en opposition désormais avec l'étroitesse scolastique, ne concédant à notre idiome qu'une filiation grecque et latine, et ne demandant qu'à ces deux langues la clé de notre vocabulaire, il ajoute, lui, un tiers élément, l'*élément gothique*. Si l'on s'en rapporte donc à ses explorations, l'arbre généalogique de la langue française devra s'accroître d'un rameau qu'il conviendra de compléter de tout un côté et ligne de descendance slavo-gothique.

M. de Sourdeval a divisé son ouvrage en trois parties : l'une contient la théorie, et les deux autres ce qui est d'application.

La première partie traite des langues gothiques, de leurs migrations et divisions ; originaires de l'Asie, ce berceau de toute civilisation, ce foyer primordial de toute lumière, elles n'arrivent que tard, mais en conquérantes, sur notre sol occidental ; là, les restes d'un colosse s'écroulent sous le flot de l'invasion barbare, et, superbes comme tout vainqueur, ces langues, après avoir d'abord lutté, finissent par transiger, pactiser et s'amalgamer avec les idiomes vaincus ; de cette fusion est née la langue française.

Ici se trouvent des généralités de théorie.

« Une langue n'est pas ce qu'un vain peuple pense. »

Si M. de Bonald a convenablement défini les littératures en les qualifiant d'*expression des civilisations*, ne sera-t-il pas rationnel de dire, en parlant des idiomes divers et successifs, que chacun d'eux constitue une ère spéciale, et rappelle un temps d'arrêt de la grande famille des peuples ? Une image rendra notre pensée. Un idiome qui surgit, c'est un pont jeté entre deux grands aspects sociaux, entre hier et demain, entre deux portions de la surface du globe ; c'est le lien au moyen duquel la nécessité et le temps, ces deux modificateurs suprêmes, rattachent et identifient, pour ainsi dire, des régions et des peuplades inconnues les unes aux autres pendant des siècles. On ne crée pas une langue nou-

velle, elle se forme elle-même, et il faut voir en elle, non le produit d'une innovation capricieuse en fait de syllabes, non l'œuvre de l'arbitraire ou du hasard, mais une tâche collective à laquelle concourt tout ce qui existe de contemporain, hommes et choses; cette tâche est entreprise par et pour chacun, avec inégalité peut-être, mais sans dispense pour personne d'y coopérer.

La trace et le reflet de tous les élémens générateurs devront donc se retrouver dans tout vocabulaire et pour qui saura convenablement le lire.

De là une double opération, quelquefois étrangement difficile, mais toujours possible; la première consiste à assigner à une langue ses *origines* au moyen de son histoire; la seconde, à recréer à une langue son histoire, en s'aidant de ce qu'elle aura conservé d'originel, ses derniers termes enfin entre la philologie et l'histoire, réciprocité d'échanges et mutualité de secours.

Vous comprenez, messieurs, qu'envisagée ainsi la linguistique générale, ou anatomie comparée des langues, est appelée à rendre à la science des faits, des services importans.

Que la tradition soit muette, qu'il n'apparaisse aucun monument, dans cette hypothèse encore le mal ne sera plus irréparable; à l'aide de quelques soins, de l'identité de quelques lettres, la chaîne pourra se renouer, et vous aurez bientôt reconstruit à un peuple son acte de naissance; bientôt vous aurez appris de ce peuple même, en l'entendant parler, d'où il vient, par où il a passé, et quels ruisseaux, s'ajoutant au torrent, sont venus en grossir le cours. Alors on parviendra notamment à connaître ce que peuvent avoir de valeur historique, de réalité, ces prétentions à l'*authocthonie*, si chères à la Grèce, ces mensonges d'*aborigènes* dont se sont bercées tant de vanités nationales, et qui, si facilement admis, désintéressèrent tant de curiosités, d'ignorances ou de paresses humaines.

M. de Sourdeval applique ces prémisses à son sujet, à notre

langue et idiome de France, après une première section, toute de philosophie et d'histoire. Les spécialités d'analyse ont ensuite leur tour.

La seconde partie est consacrée aux origines gothiques proprement dites. Soit qu'on s'arrête à la forme, à l'extérieur des mots ou *étymologie*, à la décomposition de la marche, de l'agencement intime de la proposition ou *syntaxe*, partout le résultat est le même; partout, d'après M. de Sourdeval, se révèle et jaillit l'élément gothique. L'auteur, voulant prouver ce qu'il a avancé, appuie son dire de quelques exemples. Votre section, messieurs, n'a pas cru devoir le suivre dans les particularités de tels détails; elle se bornera à vous apprendre que les substantifs *bague*, *barque*, *effroi*, *beffroi*, *cauchemar*, *lamproie*, *moutarde* même (1), relèvent uniquement de nos ancêtres

(1) MOUTARDE; islandais, *mustardr*; anglo-saxon et anglais, *mustard*; hollandais, *mostaard*; mots dérivés de *must*, *most*, qui signifie, comme le latin *mustum* et le français *moût*, vin nouveau, liqueur en fermentation, et de l'adjectif *hard*, dur, âpre. — Italien et portugais, *mostarda*; espagnol, *mostaza*. (*Etudes gothiques*, page 36.)

Sans nous arrêter aux autres étymologies de ce substantif, qui nous ont été données par Ménage, Caseneuve, Scaliger, du Cange, etc., nous rappelerons que la ville de Dijon ne doit qu'à une espèce d'équivoque, et non à la réalité, la réputation dont elle jouit depuis des siècles, de fabriquer la meilleure moutarde. Voici ce qu'on lit à cet égard dans les *Bigarrures et Touches du seigneur des Accords* (édition de Rouen, 1640): « L'origine de ce dire (*moustarde de Dijon*) a commencé sous le roy « Charles sixiesme, en l'an 1381, lorsque luy avec Philippes-le-Hardy son « oncle furent au secours de Loys, comte de Flandres, beau-pere dudit « duc, où les Dijonnois..... de leur mouvement envoyerent mille hommes « conduits par un vieil chevalier jusques en Flandres....; ce que recog- « noissant ce valeureux duc, leur donna plusieurs priviléges... et notam- « ment voulut qu'à jamais la ville portast les deux premiers chefs de ses « armes..... luy donna son cry, autrement la devise, qu'il fit peindre en « son enseigne, qui estoit : *Mout me tarde;* mais comme cette devise « estoit en rouleau (de sorte que les deux mots *mout tarde* estaient l'un « près de l'autre et comme dans la même ligne, au lieu que *me* était hors « de ligne et dans un repli du rouleau abaissé au-dessous des deux autres « mots), plusieurs qui la voyent, mesmes les François, ne prenans garde au « mot de *me*, ou dissimulant le voir, par envie, allerent dire qu'il y avoit « *moustarde*, que c'estoit la troupe des moustardiers de Dijon.» Qui devra l'emporter ici de l'élément gothique ou de l'élément bourguignon? Nous nous en rapporterons, pour en décider, à la sagacité du lecteur.

gotho-slaves, et se présentent à l'observateur purs de tout contact avec la Grèce et l'Italie.

Vous avez lu jusqu'ici très-probablement, et comme tout le monde pourra le faire, ces deux vers de la tragédie de Phèdre, de Racine, sans y soupçonner la moindre richesse de gothicisme :

> On ne voit pas deux fois le rivage des morts,
> Seigneur, puisque Thésée a vu les sombres bords....

Votre erreur en ce point était étrange, et nous devons le dire, la nôtre aussi. Pour s'en convaincre, il faut se reporter à la page 47 des *Etudes gothiques*, et aux révélations qu'elle contient.

La troisième partie est réservée à l'*onomatographie.*

Un idiome ne se compose pas seulement de mots du ressort de la grammaire et du domaine du dictionnaire. En dehors des termes d'un usage général, lesquels se fractionnent bientôt en dialectes et ne tardent pas à perdre leur physionomie native, il convient de classer des mots d'un usage restreint, combinaisons euphoniques qui ne s'appliquent plus à des choses mais à des personnes, et directement à telles personnes ; nous voulons parler des désignations individuelles ou *noms.*

Quant à ceux-ci, caractérisations personnelles et titres de familles, ils résistent mieux, et tout le veut ainsi, aux altérations; aussi l'antiquaire serait-il impardonnable de n'en tenir aucun compte. Cette portion des recherches du magistrat philologue, bien que très-incomplète encore, nous a paru curieuse et neuve, et ce n'est pas sans intérêt que nous avons eu à constater des rapprochemens entre ces pages et celles que M. de Billy, notre collègue, a consacrées récemment à l'étymologie du nom des communes de notre département. Tous deux à la recherche d'*origines*, mais avec toute différence de cadre, l'académicien d'Indre-et-Loire et celui du Loiret se sont plus d'une fois rencontrés, et l'un et l'autre déduisent de leurs études cette loi générale, qui elle seule est un progrès, qu'il est autour de nous, en notre



France, des faits, des détails de topographie, des habitudes de personnes et de choses, dont l'expression a passé dans la langue usuelle sans que les vocabulaires græco-latins puissent en dévoiler la source; de là résulte la nécessité de retrouver, autant qu'il sera possible, les lexiques même mutilés des temps de barbarie, et de leur demander des enseignemens.

Il nous reste la part de la critique, qui seule peut donner du prix à l'éloge.

Deux passages, sans plus, nous ont semblé de nature à provoquer au moins l'étonnement de tout autre que d'un adepte en fait d'élucubrations gothiques. Nous ne doutons pas que vous ne partagiez nos impressions.

1º Dans sa verve de gothicisme, M. de Sourdeval finit par ne plus voir partout que du goth; toutes les langues modernes de l'Europe occidentale ne sont, selon lui, que des réminiscences gothiques; le latin et le grec, que des dégénérescences gothiques. Il s'exprime ainsi, page 6: »

« Il faut donc que toutes les langues de l'Europe aient été « versées par l'Asie avec les flots successifs d'une émigration « des peuples vers l'occident...... Les langues gothiques, « de même que les langues slaves et celtiques, ont existé en « Europe avant les temps historiques, et elles précédèrent « *la naissance de la civilisation grecque*. Nous croyons « pouvoir inférer des rapports démontrés du grec et du « latin avec les idiomes slaves et gothiques, que les peuples « primitifs de l'Italie et de la Grèce appartenaient aux races « gothiques et esclavonnes, qui devaient peupler les deux « péninsules aussi bien que le vaste continent auquel elles « se rattachent...? »

Que diront de cette assertion Athènes et Rome?

2º A la page 15, l'auteur laisse tomber de sa plume le nom de Bélisaire...., et cet infortuné général, représenté comme aveugle par un mensonge de l'histoire, travesti en apôtre du philosophisme par les Encyclopédistes de la fin du dernier siècle, encourt la disgrâce de M. de Sourdeval sous le point de vue gothique.

« L'histoire, s'écrie-t-il, doit regretter les victoires de « Bélisaire; elles détruisirent en Italie et en Afrique de « *solides fondations gothiques*, qui eussent donné à l'Italie « l'unité, à l'Afrique un rempart contre la barbarie musul- « mane, et une sauve-garde de plus à l'Europe chrétienne. »

Que penserez-vous, messieurs, de ces victoires évaluées à une telle mesure, et de cet indispensable élément gothique jouant son rôle dans le démêlé encore instant de notre fameuse question d'Orient?

Mais reprenons le ton sérieux; si nous l'avons un moment quitté, c'est que M. de Sourdeval n'est pas un de ces antiquaires qu'un mot d'objection exaspère; il sait entendre raillerie, même à propos de slave, de goth, de teuton et d'origines, et nous en trouvons la preuve dans le *conclusum* de sa publication, ainsi conçu :

« O Scandinaves! ô leudes de Clovis et de Gondebaud! « si, lorsque vous jetâtes les fondemens de la nation fran- « çaise, vous eussiez prévu que votre œuvre aurait tant de « durée et de gloire, vous vous fussiez gardés d'en conclure « que vos nobles noms, qui vous décoraient à l'égal de vos « armes et de vos bracelets, subiraient, chez vos descen- « dans, les métamorphoses les plus dégradées! Vous l'eus- « siez enterrée vive, l'imprudente Velléda qui vous eût « annoncé qu'Udalric, Walther, Waldemar, revivraient « dans *Odry*, *Gaucherot* ou *Jaumier*, et que le poétique « nom d'Harold, indignement transformé en *Arouet*, se- « rait un jour méconnu et repoussé par l'un des plus grands « génies de votre postérité! »

DÉVELOPPEMENS D'UN SUJET DE PRIX PROPOSÉ A LA SOCIÉTÉ ET AGRÉÉ PAR ELLE EN 1837.

Par M. DES PORTES.

Séance du 15 *mai* 1840.

MESSIEURS,

Lorsque la société s'occupa, il y a trois ans, de proposer des sujets de prix, un des programmes présentés au nom de la section des lettres avait obtenu les suffrages de la commission chargée de les examiner. Son objet était : *La recherche des causes qui ont privé jusqu'à présent la France d'une bonne histoire nationale, et des moyens propres à en avoir une.* Auteur de ce programme, que des motifs étrangers à la société n'ont pas permis de mettre au concours, j'ai conçu le projet de vous offrir moi-même le tribut de mes méditations sur ce sujet, qui les a souvent exercées. Ma prétention n'est pas de le traiter avec tous les développemens dont il serait susceptible, mais seulement d'en esquisser les principales considérations. Ce sera comme le sommaire d'un travail que le talent de ceux à l'émulation desquels je voulais le proposer eût rendu sans doute plus digne de vous.

Un peuple qui aura joué un grand rôle sur la scène du monde, une société qui, pendant sa longue vie de nation, aura exercé autour d'elle beaucoup d'influence par la force de ses armes et l'ascendant de sa civilisation, doit nécessairement laisser à la postérité des témoignages impérissables de son existence. Mais, de tous les monumens qu'une aggrégation d'hommes, placée dans de telles conditions, est appelée à transmettre aux siècles futurs, celui

qu'elle doit être le plus jalouse de leur léguer, c'est sa propre histoire. Et ce n'est pas seulement par le désir d'éterniser ses titres de gloire qu'elle y est sollicitée. Les annales de la grande famille humaine sont, à mon avis, un même ouvrage en quelque sorte successif, à la confection duquel c'est pour tout peuple civilisé un devoir de coopérer tour à tour. C'est un livre immense et sans fin dans lequel chacun est tenu de venir inscrire sa page. Ainsi, par une chaîne interrompue d'exemples et de leçons, le présent s'instruit du passé et avertit l'avenir. Si la perfectibilité humaine n'est pas un vain mot, n'est-ce pas de là surtout qu'elle doit sortir?

La France a-t-elle, au moment où nous sommes, payé sa part de cette dette que je viens d'appeler universelle? La France possède-t-elle une histoire nationale vraiment digne de ce nom et qu'elle puisse honorablement insérer dans le vaste recueil dont je parlais tout à l'heure? Question embarrassante pour notre amour-propre si elle nous était adressée par des étrangers, mais qu'il en coûtera moins à ce sentiment d'examiner et de résoudre en famille.

Eh bien! il faut le dire avec franchise, un tel ouvrage n'existe pas encore parmi nous. Riche dans tous les autres genres, sans rivale dans plusieurs, notre littérature présente pourtant une regrettable lacune, et c'est celle d'une bonne et complète histoire du pays. C'est à dessein que je réunis ces deux qualifications pour bien exprimer ma pensée. Nous avons, en effet, plusieurs œuvres historiques dont le sujet est pris dans nos fastes, et traité avec une grande supériorité; mais ce ne sont que des fragmens. Nous ne manquons pas non plus d'écrivains qui ont essayé de tracer le tableau complet de nos annales depuis leur origine; mais il n'en est aucun qui offre la réunion des qualités requises pour faire le grand historien. Décernerons-nous, par exemple, ce titre à Mézeray? Si cet auteur a de l'indépendance dans la pensée, de l'énergie dans l'ex-

pression, il est dépourvu d'érudition et de critique. On connaît sa réponse au père Peteau, qui l'assurait avoir découvert mille fautes dans son livre. — Et moi, répartit Mézeray, j'en ai trouvé deux mille. — C'est avec cette légèreté dédaigneuse qu'il traitait la remarque de l'illustre chronologiste. Mais son plus grand défaut est un style incorrect et qui a singulièrement vieilli. Sa diction, en effet, n'a plus les grâces naïves de notre ancien idiôme, sans avoir acquis cette élégance que la langue avait déjà à l'époque où il écrivait; car c'était celle de Balzac, de Voiture et de Pascal. Aussi Mézeray n'a-t-il presque plus de lecteurs. Le père Daniel en a moins encore. Cet historien a été sévèrement traité par ses contemporains, peut-être en représailles de son excessive rigueur à l'égard de Mézeray, cependant il est exact et même impartial; mais il a ignoré le premier art d'un narrateur, celui de répandre de l'intérêt dans ses récits. Il a cru leur en donner beaucoup en rapportant fort au long les siéges et les combats. On ne se serait pas attendu à ce qu'un religieux parlât guerre avec tant de complaisance. Militaire, il aurait peut-être mis la même prolixité à rendre compte des affaires du clergé et du parlement.

Velly et ses deux continuateurs, Villaret et Garnier, sans avoir jamais été élevés au rang d'auteurs classiques, se trouvaient naguères dans toutes les bibliothèques. Mais la place qu'ils y occupaient n'était que provisoire. On ne les y laissait qu'en attendant mieux. Sans m'attacher ici à distinguer leurs qualités et leurs défauts respectifs, je me bornerai à cette observation que c'est un grand inconvénient dans une œuvre de ce genre d'être exécutée par plusieurs mains. Embrasser un sujet, quelque étendu qu'il soit, le dominer dans son ensemble comme dans ses détails, c'est le fait du génie. Mais le génie ne se transmet pas par succession. Il faut donc qu'il achève seul ce que seul il a conçu. L'histoire, d'ailleurs, est comme ces statues de bronze que l'on élève aux grands hommes; elle doit être

mise tout entière au même moule et fondue d'un seul jet.

Le titre d'historien n'appartient pas indistinctement à quiconque se l'attribue sur le frontispice de son ouvrage. Voilà pourquoi vous m'approuverez de ne pas reconnaître ce nom à plusieurs autres écrivains dont les uns n'y ont eu que des prétentions condamnées par la critique, dont les autres n'ont pu même en concevoir d'après la nature de leur travail. Ainsi, parmi les premiers, vous rangerez avec moi Anquetil, qui, après avoir dépensé la force de son intelligence et la virilité de son talent à des compositions historiques estimables, mais restreintes, entreprit, à près de quatre-vingts ans, la tâche trop tardive d'une histoire générale. Vous ne considérerez pas non plus comme telle l'*Abrégé chronologique* d'Hénault, sommaire excellent sans doute, mais simple cadre d'un immense tableau. Enfin, vous retrancherez aussi de la liste les auteurs si nombreux d'histoires destinées seulement à la jeunesse. Ceux-là avaient d'avance avoué la modestie de leur ambition.

Si de profondes recherches sur nos origines, si le dépouillement laborieux de nos vieilles chartes pouvaient tenir lieu d'un corps d'histoire, au lieu de plaintes et de regrets, je n'aurais à faire entendre que des accens de satisfaction. Que de choses précieuses en ce genre ne possédons-nous pas en effet, et combien d'érudits ont éclairci nos antiquités nationales! A cet égard le cabinet, l'académie et le cloître, ces sanctuaires de la science, ont chez nous rivalisé d'ardeur. Cependant, si ces savans critiques, ces infatigables chronologistes ont travaillé pour notre histoire, ils ne l'ont point faite. Voilà bien les matériaux de l'édifice; mais l'édifice lui-même est encore à élever.

Que tous ces trésors soient demeurés sans emploi ou n'aient pas été, au moins mieux exploités, que nous soyons enfin restés si pauvres en histoires au milieu de tant de richesses historiques, c'est ce qui ajoute encore à l'étonnement. Est-il sans intérêt de rechercher les causes de cette véritable anomalie?

Personne assurément ne sera tenté de l'expliquer par une prétendue incompatibilité de notre génie littéraire avec le genre de la composition historique. Personne ne songera à accuser la France d'être inhabile à produire un historien, comme on lui a fait un crime de son impuissance à enfanter un poète épique. Pour le dire en passant, ceux qui sont d'avis qu'il n'y a au monde qu'une seule épopée porteront légèrement le poids de ce dernier reproche. Ils se consoleront facilement de n'avoir pas eu plus que tout autre peuple ancien ou moderne un autre Homère. Mais si l'on veut nous déclarer également incapables d'avoir jamais, à notre tour, un Thucydide, un Tite-Live ou un Hume, repoussons énergiquement cette assertion, car elle est fausse et injuste. Et comment essaierait-on de la justifier? Serait-ce par le défaut de persévérance qu'exige l'achèvement d'une entreprise de longue haleine, vertu refusée à notre réputation de vivacité et d'impatience! Mais sans parler de tant d'ouvrages volumineux sortis chez nous de la même plume, plusieurs de nos écrivains ont, en fait d'histoire générale, terminé ce qu'ils avaient commencé. Nous demandera-t-on des exemples de notre aptitude à tenir le burin de Clio? Que de noms d'excellens auteurs nous serviront ici de réponse victorieuse! St.-Réal, Vertot, Rhulières, modèles d'élégance et de charme dans le récit et qu'il est bien permis de citer quoique leurs productions aient trait à des événemens étrangers. Mais parmi ceux qui ont décrit quelques parties de nos fastes, De Thou, Gaillard, Voltaire et plusieurs de nos contemporains, parmi lesquels je me bornerai à nommer l'auteur de l'*Histoire des Croisades*. Comment, d'ailleurs, à propos de nos preuves en ce genre, oublierais-je un morceau si célèbre que toutes les littératures l'envient à la nôtre! Vous avez nommé avant moi le *Discours sur l'Histoire universelle.* Certes, elle est éminemment propre à la grandeur, à la majesté de l'histoire, la langue qui a produit un tel chef-d'œuvre!

Mais s'il faut en croire certains esprits superficiels et par

cela même tranchans, l'histoire particulière de la France est trop peu féconde en faits dramatiques pour inspirer un intérêt soutenu. Sauf quelques rares périodes de mouvement et de vie, elle n'offre guère que le fréquent et monotone retour des disputes religieuses et des querelles de la cour et du parlement. Le talent de l'historien meurt à la peine de ces fastidieux récits, comme la patience échappe au lecteur condamné à les subir. En un mot, c'est au sujet lui-même et non à ceux qui l'ont traité qu'il faut se prendre de leur peu de succès. Proposition étrange, et qui n'a pas même le mérite d'être un paradoxe! Ces débats intérieurs, ces discordes intestines que l'on se plaint de rencontrer trop souvent parmi nous, quel peuple en fut exempt? A Rome, c'est l'éternelle rivalité du sénat et du peuple. En Angleterre, c'est la lutte incessante de la couronne tantôt avec l'aristocratie tantôt avec les communes. Eh bien, cet antagonisme et ses incidens divers sont-ils donc si dénués d'intérêt sous les plumes habiles qui les ont dépeints? Renversons donc l'objection, et disons hardiment que si le même succès n'a pas été aussi heureusement obtenu par nos écrivains, c'est uniquement leur faute. Tous ou presque tous ont ressemblé à cet artiste qui n'aurait qu'une couleur sur sa palette, ou dont le ciseau reproduirait sans cesse la même figure. Point d'art dans la disposition de leurs plans, point de variété dans les tons. Prolixes quand il aurait fallu être concis, serrés là où des développemens étaient nécessaires, ou plutôt trop généralement diffus. Voilà pourquoi il faut du courage pour les lire jusqu'au bout. Mais, quant au peu de fertilité du champ qu'ils exploitaient, quant à la rareté, sur ce vaste théâtre, de scènes imposantes, de péripéties pleines d'émotion, quelle erreur! Accusera-t-on nos origines de n'inspirer que dégoût et ennui, lorsqu'il se trouvera une plume capable de leur restituer la couleur qui leur appartient, celle des temps héroïques? Non loin du berceau de la monarchie apparaît la grande figure de Charlemagne couronnée de

la double auréole du conquérant et du civilisateur. Peu après l'avénement de la troisième race commence ce poétique épisode des croisades, auxquelles la France fut toujours mêlée par ses rois ou par ses guerriers les plus illustres. Presque en même temps prend naissance la longue guerre anglaise avec ses alternatives de succès et de revers, depuis Philippe-Auguste jusqu'à Charles VII, alors que le bras d'une femme sauva dans nos murs la nationalité française. Viennent ensuite Louis XI et la féodalité vaincue, François Ier et la renaissance, puis ces guerres de religion qui ensanglantèrent près de la moitié du seizième siècle. La Ligue et Henri IV, Richelieu et Mazarin servent comme de prologue à ce magnifique règne de Louis XIV, alors que notre patrie, dans toute sa force et sa puissance, produisait à la fois ses plus grands hommes et conquérait en même temps toutes ses gloires. Enfin, lorsqu'au fond du tableau s'agite le drame terrible qui termina le dernier siècle, comment pourrait-on encore se récrier sur l'uniformité, la monotonie, la stérilité de nos annales?

On a allégué comme obstacle plus sérieux et plus réel de l'impossibilité que la France trouvât chez elle un historien, la forme de gouvernement qui l'a régie si long-temps. Si une incorruptible franchise, a-t-on dit, doit être la première qualité de celui qui ne veut écrire que sous la seule inspiration de la vérité, une sécurité complète ne doit-elle pas être aussi sa première garantie? Or, lorsque la presse n'était pas affranchie, celui-là aurait-il pu sans danger exprimer une pensée complètement indépendante sur les hommes et sur les choses? Et que l'on n'objecte pas que lorsqu'il s'agit seulement du passé, le jugement le plus austère ne peut guère compromettre. Ne sait-on pas qu'il existe des susceptibilités héréditaires, et que si les hommes passent les institutions restent? Mais si l'historien ne jouit pas de toute espèce d'immunité, si des appréhensions quelconques enchaînent sa conscience et intimident son courage, il n'a plus qu'à briser sa plume.

Ces observations sont justes à beaucoup d'égards. Je ne les crois cependant pas décisives pour la solution du problème que je me suis proposé. Avant le 18e siècle, en effet, cette époque où la liberté de penser et d'écrire prit en France tant d'accroissement, plusieurs productions hardies s'y étaient déjà fait jour. Mais pour ne citer que des auteurs qui de près ou de loin touchèrent à notre propre histoire, Montesquieu, Voltaire et Mably, entre autres, parlèrent assez librement, ce semble, de nos lois et de nos établissemens politiques. Combien d'autres attaquèrent sérieusement et avec non moins d'impunité les élémens constitutifs de la société telle qu'elle existait alors. Non : la censure, déjà impuissante à l'égard de ces écrits, n'aurait pas soutenu une lutte plus avantageuse contre une œuvre dans laquelle le raisonnement et la critique même se seraient sans cesse appuyés sur les faits. D'ailleurs, il n'est pas à craindre que l'histoire, lorsqu'elle est ce qu'elle doit être, descende jamais aux excès du libelle. Elle juge sans doute, mais comme la justice, avec calme et dignité. Ses louanges ne sont pas de l'enthousiasme ni son blâme de l'outrage. Il y a enfin dans l'autorité de son langage comme dans la gravité de sa mission je ne sais quoi d'imposant qui déconcerte l'injustice et désarme la persécution.

Mais à quelle cause faut-il donc, en définitive, attribuer notre disette de bons historiens? La principale, sinon même la seule, est, je crois, facile à indiquer.

Que l'on essaie de se livrer à l'inventaire de tout ce qui a été écrit sur nos annales (et ce serait là déjà un long travail), et l'on sera frappé tout d'abord de la place que tient dans ce vaste catalogue un certain genre d'ouvrages qui a bien droit d'y figurer; je veux parler des *Mémoires relatifs à l'histoire de France.* Près de trois cents volumes dont se compose la collection ne l'ont pas encore complétée, car de temps en temps on en découvre, et il en paraît encore de nouveaux. Eh bien! c'est précisément parce que nous avons tant de Mémoires historiques ou

prétendus tels, que, selon moi, nous manquons d'histoire proprement dite. Tous ces récits particuliers des actions de quelques-uns ont fait tort au récit général des actions de tous. L'histoire a succombé sous l'anecdote.

A quoi tient ce que j'appellerai un phénomène littéraire, car on n'en trouverait pas, je crois, d'exemple chez aucun autre peuple. Ici, ayons encore le courage de la franchise. C'est par notre tempérament national qu'il faut l'expliquer, par ce désir de parler et de faire parler de soi, ce penchant naturel à se mettre en scène, cette tendance presque irrésistible à l'indiscrétion, véritables types de notre caractère, et dont nous devons avoir d'autant moins de peine à convenir que ce sont là les défauts de nos qualités. Il y aurait sans doute de quoi se consoler de l'abus même qu'on a fait en France des mémoires particuliers, si l'on y rencontrait plus souvent d'utiles et de véridiques révélations, si leurs auteurs inspiraient toujours par leur position et leur caractère de la confiance dans leurs assertions. Mais combien de personnages obscurs ou secondaires se sont arrogé le droit d'entretenir ainsi d'eux-mêmes la postérité, assez peu reconnaissante toutefois, de la peine qu'ils se donnaient ainsi pour elle! Au milieu de ce déluge de chroniques privées, mensongères ou frivoles, enfantées par la manie contagieuse de l'autobiographie, quel petit nombre de productions solides et dignes de créance! Pour quelques mémoires tels que les *Economies royales*, n'en avons-nous pas quantité d'autres comme ceux de la femme de chambre de madame de Pompadour?

Je sais bien que madame de Staël a dit : « On a remarqué de tout temps que les mémoires valaient beaucoup mieux en France que les histoires; les intrigues de cour disposaient jadis du sort du royaume. Il était donc naturel que dans un tel pays les mémoires renfermassent le secret de l'histoire (1). » Quelque imposant que soit le suffrage de l'il-

(1) L'Allemagne, 2e partie, chap. XXIX.

lustre auteur des *Considérations sur la révolution française*, j'oserai ne pas y souscrire.

Subordonner ainsi la fortune d'un grand état durant tant de siècles et à travers tant de vicissitudes, à des intrigues de cour, vous paraîtra peut-être, comme à moi, une proposition beaucoup trop absolue pour être exacte. Non : la politique profonde et persévérante qui de Clovis à Louis XIV sut préparer et accomplir l'unité de la monarchie, l'homogénéité de l'empire, n'eut pas seulement pour auxiliaires des secrètes menées de palais, bonnes tout au plus à élever un ministre sur les ruines d'un autre. Ce n'est pas dans le cabinet, c'est bien plutôt sur le champ de bataille que s'agitèrent les destinées de la France. Quant à cette prétendue obligation qu'aurait la vérité historique aux mémoires sous le régime monarchique, n'est-ce pas se faire illusion que de se flatter de la trouver là mieux qu'ailleurs? La difficulté de pénétrer les secrets mobiles des événemens ne tient pas seulement à la nature du gouvernement. Chez les nations dont les affaires se traitent au grand jour, il y a encore bien des événemens dont le principe demeure inexpliqué, bien des effets dont les causes restent inaperçues. La tribune elle-même n'a-t-elle pas ses réticences? Toutes les régions sont-elles donc accessibles à la presse la plus investigatrice? Pour en revenir à l'utilité ou même à la nécessité des mémoires, essayons de l'apprécier d'après la position de leurs auteurs. Ou ceux-ci n'auront pas été auteurs dans les événemens qu'ils racontent, et alors quelle sera la garantie de leur parfaite initiation à toutes les circonstances dont ils prétendent nous instruire? Ou bien ils y ont pris une part active, mais dans ce cas il faut s'attendre à voir toutes les suggestions de l'amour-propre présider au récit. L'homme d'état aura toujours assuré la gloire et le bonheur du pays par la sagesse de ses conseils. Ce sera grâce uniquement à l'habileté du diplomate que telle grande négociation aura réussi. Le succès de cette campagne décisive ne saurait être at-

tribué qu'à la science militaire ou au courage du général écrivant ses commentaires. Mais malheur aux compétiteurs, aux rivaux dont les noms viendront se placer sous la plume de nos faiseurs de mémoires. Ceux-là seront bien sûrs d'être impitoyablement sacrifiés à la gloire du personnage qui pose dans chaque page de son livre pour la postérité. Quant à l'aveu de ses erreurs, de ses fautes, n'y comptons pas. Elles sont bien rares les confessions générales livrées au public! Il en est même peu d'exemples, tandis que nous en avons mille de ces confidences arrangées et tronquées auxquelles on peut appliquer le mot de cette femme d'esprit qui, rédigeant aussi les siennes, rassurait ses amis inquiets d'un excès de franchise, en leur disant : « Soyez tranquilles, je ne me peindrai qu'en buste. »

Le plus grand reproche que j'adresse enfin à ce genre de composition, c'est de placer le lecteur au point de vue étroit et borné d'une individualité, au lieu de déployer devant lui le vaste horizon où s'agitent les masses. C'est de flatter sa paresse naturelle en ne lui offrant au lieu d'un travail qu'une récréation. Et comment l'historien qui ne pouvait mettre dans la balance que les fruits austères de ses veilles laborieuses, n'aurait-il pas été découragé de lutter d'attraits et de curiosité avec ces narrations légères et faciles, ces causeries pleines d'abandon? D'ailleurs, semées de traits empruntés à la vie privée, souvent chroniques scandaleuses, elles devaient inspirer d'autant plus d'éloignement pour les histoires toutes sérieuses, à peu près comme les romans, en peignant un monde imaginaire, dégoûtent de la vie réelle.

Si tels ont été pendant tant d'années les fâcheux résultats de la fausse direction donnée dans notre pays aux travaux historiques, j'ai hâte de dire qu'enfin l'excès du mal a produit le remède, et que, comme beaucoup d'autres, l'abus des mémoires a fait son temps. De nos jours même il en a paru tant d'apocryphes ou de suspects, qu'enfin le genre en a éprouvé du discrédit. D'un autre

côté, les modifications de nos mœurs politiques, en réagissant sur notre caractère, nous ont portés de plus en plus vers les choses graves. Jamais les études historiques en particulier ne furent plus en honneur en France qu'elles le sont aujourd'hui. Sous ce rapport, l'ardeur générale a dignement répondu aux encouragemens du pouvoir. En 1821 a été fondée *l'Ecole des Chartes*, création de la plus haute portée, pépinière de savans qui publie tous les ans, sous le titre de *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, un recueil destiné principalement à mettre au jour les documens originaux puisés dans nos archives. Le ministère de l'instruction publique fait paraître une *collection des monumens inédits* de nos fastes, tandis que la *Société de l'histoire de France* édite de nouveau nos vieux chroniqueurs avec un discernement judicieux et une conscience admirable. Enfin la passion de la science a donné naissance à un *Institut* spécialement voué à en étendre le domaine, à propager les découvertes historiques. Tous ces foyers de lumières ont rayonné au loin. Tous ces nobles appels à l'émulation des écrivains ont été entendus. Depuis plusieurs années nous voyons avec joie s'élever des monumens consacrés au pays et aux ancêtres, œuvres vraiment patriotiques, courageusement entreprises et persévéramment poursuivies au milieu des vicissitudes, des préoccupations politiques; car, pour les hommes de savoir et de labeur, il est un monde à part, impénétrable aux bruits et aux agitations du dehors.

Il est donc permis de l'espérer ou plutôt de le prédire avec certitude. Le temps est proche où la France sera enfin dotée d'une bonne histoire. Tout y conspire comme nous venons de le voir. Certes je n'ai pas la prétention téméraire de tracer ici des règles, de dicter des préceptes à ceux que leur vocation entraînera à profiter de tous les avantages que j'ai énumérés; mais vous me pardonnerez de leur souhaiter un sentiment profond de la grandeur ou plutôt de la sainteté de leur tâche. Vous désirerez vivement

avec moi qu'ils sachent se défendre de l'esprit de système, guide séduisant mais trompeur, et capable d'égarer les hommes les plus droits, lorsqu'ils perdent de vue qu'il ne faut pas envisager les événemens d'autrefois avec les idées d'aujourd'hui. En remontant le fleuve des âges pour explorer les contrées qu'il a parcourues, on doit prendre garde de ressembler au voyageur visitant et appréciant un pays étranger avec les opinions et les préjugés du sien. Si notre annaliste avait reçu de la nature le don d'une imagination brillante, conjurons-le d'en réprimer les décevantes inspirations, car la poésie vit de fictions et l'histoire de réalités. Qu'il use courageusement, bien loin de l'abdiquer, du droit de juger les actions humaines, de sévir contre le crime et d'honorer la vertu. Déshériter l'histoire de cette noble prérogative, c'est ôter à la morale sa meilleure sanction, c'est enlever à la justice sa balance. Non : l'éloge aux bons, le blâme aux méchans, la vérité à tous, voilà le devoir de celui qui raconte l'homme à l'homme. Pour résumer enfin tout ce que nous votons d'indépendance, d'intégrité et de fermeté à notre futur historien, plaçons sous ses yeux ces belles paroles de *Robertson* : « Toutes les fois que j'ai pris la plume de l'historien, je me suis cru toujours donnant mon témoignage devant une cour de justice. »

Réaliser ces espérances, qui sont celles de tous les amis de la gloire littéraire du pays, s'emparer avec éclat de la place qui s'y trouve encore vacante, voilà sans doute de puissans aiguillons à l'ambition des prétendans à une si belle palme. Mais ces encouragemens suffisent-ils? N'est-il pas, outre l'honneur insigne du succès, d'autres moyens de les exciter à le briguer?

Que l'on veuille bien y songer. Il ne s'agit point ici d'un travail de plusieurs mois ou même de quelques années. Toutes les forces de l'intelligence, exercées sans relâche et sans partage pendant une vie d'homme de lettres tout entière, suffiront à peine à une telle entreprise. D'un

autre côté il n'en est pas, que je sache, de plus nationale. Celui-là donc qui l'aura dignement accomplie a d'avance mérité la reconnaissance publique, et dès lors ce serait au pays à acquitter envers lui la dette du pays. Guidé par ces considérations, me prévalant d'analogies empruntées à des faits contemporains, permettez-moi de vous communiquer une pensée que les unes et les autres m'ont depuis long-temps suggérée. L'accueil favorable qu'elle trouverait auprès de vous serait un heureux présage de celui qu'elle pourrait recevoir ailleurs.

Des hommes généreux et dont le nom ne périra jamais (1), ont fondé des prix décernés périodiquement pour les ouvrages les plus utiles aux mœurs et pour le morceau le plus éloquent sur notre histoire; je voudrais qu'à leur exemple, un concours fût proposé par le gouvernement lui-même, et dont le sujet serait: *Une histoire complète de la France*. Un acte législatif déterminerait la récompense destinée au vainqueur, et je n'ai pas besoin de dire qu'elle devrait être, sous tous les rapports, digne surtout de qui l'aurait offerte. Nous avons vu tout récemment une brillante découverte dans le domaine universel des arts, justement et noblement rétribuée par l'accord unanime des trois pouvoirs. Un prix plus magnifique encore serait à coup sûr voté à l'auteur d'une œuvre toute locale et toute française. Mais la plus riche dotation ne suffirait pas. Je voudrais encore que l'illustration politique à un degré éminent fût réservée expressément au lauréat, car, pour l'illustration littéraire, qui peut douter qu'elle vînt le chercher d'elle-même, si déjà il ne la possédait pas? Est-il nécessaire d'ajouter que la lice devrait être également ouverte et aux écrivains dont l'ardeur serait pour la première fois excitée par cette solennelle invitation, et à ceux qui, sans l'attendre, se sont déjà mis à l'ouvrage. Un délai serait imparti, assez long dans tous les cas, pour

(1) Monthyon et le baron Gobert.

leur permettre de terminer leur travail, qu'il fût ou non commencé au moment de l'ouverture du concours. Vous comprenez du reste, Messieurs, qu'il serait ridicule de ma part de prétendre formuler ici un projet de loi. Exprimer publiquement une idée qui s'était présentée à mon esprit et que j'ai crue utile est tout ce que je me proposais, laissant à d'autres plus exercés, plus compétens que moi le soin de la mûrir et de la féconder si elle mérite de l'être, Je n'ajouterai qu'une réflexion, c'est que s'il existait quelque avantage dans l'aperçu que je viens de vous offrir, si l'on jugeait ce plan susceptible d'exécution, il serait possible qu'indépendamment du résultat qu'on s'en était promis, on en recueillît d'autres inattendus et non moins précieux. Peut-être, pour un bon historien que l'on aurait cherché, en verrait-on s'élever plusieurs? Combien de fois, en effet, le génie qui s'ignorait lui-même ne s'est-il pas éveillé au bruit des applaudissemens donnés au génie! L'émulation n'est pas autre chose que la noble envie portée à des succès que l'on se sent capable d'obtenir à son tour. Le triomphe d'un grand homme en a souvent suscité d'autres.

Lorsque, devant la Grèce assemblée aux jeux olympiques, Hérodote donna lecture des premiers livres de son ouvrage, au milieu des transports d'admiration par lesquels ce peuple spirituel et passionné saluait le père de l'histoire, on vit un jeune homme de quinze ans, plus profondément ému encore que les autres, verser d'abondantes larmes. Ce jeune homme, c'était Thucydide, et, dans la suite, la Grèce comptait un éloquent écrivain, un grand historien de plus.

RAPPORT SUR LE MÉMOIRE PRÉCÉDENT.

Par M. Pailliet.

Séance du 5 *février* 1841.

Messieurs,

Rechercher les causes qui ont privé jusqu'à présent la France d'une bonne histoire nationale et les moyens propres à en avoir une : tel est le sujet traité par M. Des Portes, avec un talent remarquable, dans un Mémoire dont vous avez renvoyé l'examen à la section des lettres.

Les causes signalées par notre honorable confrère sont, l'absence dans les auteurs des qualités constitutives du grand historien et la multitude des mémoires historiques. Les moyens ou plutôt le moyen, car il n'en indique qu'un, serait une loi, ouvrant un concours, proposant une récompense nationale, et l'illustration politique, à l'écrivain qui atteindrait le but.

Si M. Des Portes ne parle point des historiens contemporains, son silence à leur égard n'en est pas moins expressif; car il n'eût pas rédigé son Mémoire s'il en eût trouvé seulement un qui ne laissât rien ou peu à désirer.

Il ne croit pas que nos anciens gouvernemens aient jamais fait obstacle à la manifestation de la vérité historique. Les faits ne justifient pas cette incrédulité. Les vaincus ont toujours été calomniés, et les vainqueurs toujours flattés. Il n'y avait pas encore de censeurs au VIIe siècle, et déjà l'usurpation triomphante trouvait des courtisans qui altéraient l'histoire à son profit. Toutes les plumes d'alors étaient vendues à la famille des Pépins. Aussi quelques savans pensent-ils que nous n'avons que des renseignemens infidèles sur les

derniers rois mérovingiens, et qu'ils sont injustement appelés fainéans. Les historiens de la troisième race ne furent pas plus sincères envers les derniers rois carolingiens (1), lorsque la maison des Capets, commencée par Robert-le-Fort, devint toute puissante et surtout finit par régner.

L'histoire du règne de Charles VI n'a guère été écrite que par les ennemis du duc d'Orléans, frère de ce roi. Ceux qui tuèrent le duc en sa personne voulurent aussi le tuer dans l'histoire. En vain M. Dacier, dans la préface de son *Monstrelet*, a-t-il essayé d'établir l'impartialité de ce chroniqueur, serviteur de la maison de Bourgogne (2); avec un peu d'attention on voit qu'il omet ou abrége ce qui est défavorable à la maison de Bourgogne ou favorable au parti d'Orléans. Cela est d'autant plus frappant qu'il est ordinairement d'un bavardage fatigant (3). Le plus impartial des historiens de ce temps, le religieux de Saint-Denis, a lui-même subi l'influence du parti victorieux. Il n'a pu se défendre de reproduire les clameurs bourguignones de Paris, ni celles du clergé que le duc d'Orléans essayait de soumettre à l'impôt. Meyer et Lefebvre de Saint-Remy, autres écrivains bourguignons, ne sont pas plus impartiaux. Cela nous conduirait loin, si nous voulions démontrer siècle par siècle, comment les contemporains écrivirent l'histoire de leur temps. Pour eux comme pour la fable, la raison du plus fort fut trop souvent la meilleure.

A une époque plus rapprochée, on ne disait pas la vérité sans inconvéniens, même pour les temps éloignés. Mézerai et Fréret l'éprouvèrent. Mézerai s'était élevé contre les abus croissans de la gabelle, établie en 1342 par Philippe VI, et

(1) Expression employée par M. Augustin Thierry, et plus conforme à l'étymologie que celle de *Carlovingiens*.

(2) Le premier duc de Bourgogne était frère de Charles V; son fils Jean-sans-Peur, assassin du duc d'Orléans, fut lui-même assassiné par les partisans du Dauphin, depuis Charles VII et du nouveau duc d'Orléans. La maison de Bourgogne, alliée des Anglais, fut, au commencement du xve siècle, la principale cause des malheurs de la France.

(3) Plus baveux qu'un pot à moutarde, dit Rabelais.

contre ceux de la taille, établie en 1444 par Charles VII. Colbert lui fit dire que le roi ne lui avait pas donné le titre d'historiographe et une pension de 4,000 livres pour écrire avec si peu de retenue sur ses ancêtres et sur une politique suivie depuis long-temps. Le titre et la pension lui furent retirés et conférés à Daniel, qui n'avait pas mérité l'honneur d'un pareil reproche. En 1714, Fréret lut à une assemblée publique de l'Académie des inscriptions et belles-lettres un mémoire sur l'établissement des Francs au nord de la Gaule (1). Ce mémoire, étranger aux événemens contemporains, souleva d'étranges objections au sein de l'Académie. L'auteur fut arrêté par lettre de cachet et enfermé à la Bastille où il passa six mois. On ignore laquelle des thèses de la dissertation parut criminelle ; mais Fréret ne crut pas devoir continuer ses recherches sur l'histoire nationale. Le prudent Racine, mort de chagrin parce qu'il avait cessé de plaire à Louis XIV (2), ne fit-il pas de sa place d'historiographe une muette sinécure ?

Combien d'histoires la censure n'a-t-elle pas arrêtées ou mutilées, ou n'ont pu être imprimées qu'à l'étranger (3) !

Dans l'ancien régime, les affaires de l'état se traitaient secrètement, et les archives n'étaient pas toujours mises à la

---

(1) Voir ses œuvres, tome 5, page 164.

(2) Suivant plusieurs biographes, Louis XIV ayant trouvé entre les mains de Mad. de Maintenon un Mémoire rédigé par Racine, sur les moyens de soulager la misère du peuple, qui alors était grande, aurait défendu à cette dame de le recevoir jamais, en ajoutant : « Parce qu'il est poète, veut-il être ministre ? » Suivant les Mémoires du duc de St-Simon, Racine aurait cessé d'être invité à la cour, parce qu'un jour, en présence du roi et de Mad. de Maintenon, il aurait fait une critique sévère de Scarron. Quelle que soit la cause de la disgrâce du grand poète, elle fut celle de sa mort.

(3) C'est de la Hollande que nous venait, sous Louis XIV et Louis XV, la vérité sur les faits contemporains. Le comte de Boulainvilliers n'osa pas soumettre à la censure son *Histoire de l'ancien gouvernement de la France* et ses *Lettres sur les parlemens*. Elles ne parurent qu'après sa mort, en 1727. La censure napoléonienne refusa d'imprimer la *Monarchie française, depuis son établissement jusqu'à nos jours*, par M. le comte de Montlosier. Elle ne fut publiée qu'en 1814.

disposition des écrivains. On ne pouvait ni tout savoir ni tout publier. Aujourd'hui même que la politique est moins mystérieuse et la liberté plus grande, que de choses restent ignorées ou imparfaitement connues. Les mensonges historiques ne sont-ils pas fréquens? Les historiens, quand ils abordent les événemens de nos jours, ne deviennent-ils pas trop souvent les défenseurs passionnés d'un parti? Les mêmes faits ne sont-ils pas diversement rapportés et les mêmes hommes contrairement jugés dans les histoires contemporaines de MM. Thiers, de Conny et Cabet?

L'histoire ancienne est difficile à écrire, car nos origines sont environnées de ténèbres et nos institutions diversement expliquées. Hotman (1) les a comprises autrement qu'elles ne l'avaient été avant le XVIe siècle; Fréret autrement que Hotman; Boulainvilliers autrement que Fréret; Dubos autrement que Boulainvilliers; Montesquieu autrement que Dubos; Mably, mademoiselle de Lezardière (2), le comte de Lauraguais (3), MM. de Montlozier, Guizot, Augustin Thierry, autrement que leurs devanciers et différemment entre eux.

L'histoire contemporaine est maintenant impossible à écrire, car le temps seul peut révéler les causes de bien des événemens et des actions de beaucoup d'hommes. D'ailleurs, l'écrivain a pris part, au moins par ses opinions et ses vœux, quelquefois par ses intérêts, aux événemens qu'il raconte, et il faut une bien rare impartialité pour être toujours juste envers ses adversaires. Nous pouvons maintenant mieux écrire qu'on ne l'a encore fait l'histoire des générations éteintes, mais la nôtre ne méritera confiance que sous la plume de la génération qui nous suivra. A l'histoire comme à un grand tableau, il faut une perspective lointaine.

Cependant nous allons essayer d'apprécier les historiens dont parle M. Des Portes et ceux dont il ne dit rien.

---

(1) Auteur de *Franco-Gallia* (Gaule française), publiée en 1574.
(2) Théorie des lois politiques de la France.
(2) Extrait du Droit public de la France, imprimé à Londres en 1771.

Après Scipion Dupleix et ses continuateurs vient Mézerai, le véritable père de notre histoire. *Il a*, dit M. Des Portes, *de l'indépendance dans la pensée, de l'énergie dans l'expression, mais il est dépourvu d'érudition et de critique, rempli de fautes et incorrect.* Cela est vrai. Mézerai n'a pas toujours puisé aux véritables sources. Les temps antérieurs à Clovis et ceux des deux premières dynasties sont traités avec négligence; mais à partir de l'avènement de Hugues-Capet, le génie historique se révèle souvent. Dans quelques endroits, c'est l'énergie de Tacite. Comme lui il peint les personnages d'un seul trait, fait réfléchir en racontant, et sa morale n'est pas moins élevée. Nous lui devons la connaissance de l'origine des divers impôts. Voici comme il raconte celle des droits de greffe, devenus si onéreux pour les justiciables. « Sous le règne de Charles VIII, le roi faisait tous les ans un fond de quelques six mille livres pour payer l'expédition des arrêts du parlement, afin que la justice se rendît tout-à-fait *gratis*. Sous celui de Louis XII, un malheureux commis auquel on avait confié ce fonds l'emporta et s'enfuit. Le roi désirait en faire un autre; mais comme il était pressé d'argent par les grandes guerres qu'il avait à soutenir, quelque flatteur lui fit entendre que les parties ne seraient point grevées de payer ces expéditions. En effet, elles n'eurent pas d'abord grand sujet de s'en plaindre, parce qu'elles ne coûtaient que six blancs ou trois sous la pièce; mais depuis cette dépense s'est infiniment augmentée, et on ne peut pas dire sans étonnement jusqu'à quel point elle est montée aujourd'hui (sous Louis XIV). » Voilà des faits et des réflexions qu'on aime à rencontrer dans un historien.

Le père Daniel, suivant M. Des Portes, *exact et même impartial, a ignoré le premier art d'un narrateur, celui de répandre de l'intérêt dans ses récits. Il a cru leur en donner beaucoup en rapportant fort au long les siéges et les combats.*

Ce jugement ne nous semble pas assez caractériser l'œuvre de Daniel. Sa publication fut une affaire d'état.

Louis XIV, qui avait scandalisé la France par la reconnaissance de ses enfans doublement adultérins, voulait encore qu'en cas de défaillance des princes légitimes la couronne couvrît le front de ses bâtards ; mais avant de le décréter par l'édit de juillet 1714, il chercha à y préparer l'opinion. Le jésuite Daniel, qui écrivait l'histoire, lui fut indiqué comme l'homme le plus capable, par sa vaste érudition, de détruire ce qu'alors on appelait à la cour le préjugé de la légitimité. On n'y parlait que des enfans illégitimes de Clovis, de Charibert, de Clotaire et d'autres rois, des trônes qu'ils avaient occupés ou des grands établissemens qu'on leur avait constitués. Pourquoi, disaient les courtisans, n'en serait-il pas de même des bâtards de Louis-le-Grand ? Ce fut pour greffer la bâtardise adultérine sur la légitimité dynastique, et soumettre par l'autorité d'anciens exemples, les répugnances de la conscience publique, que l'histoire de Daniel parut en 1713. Les deux premières races, où les bâtards figurent souvent avec éclat, y sont savamment traitées. Les nombreuses erreurs de Mézerai sont rectifiées. Daniel écrit d'après les sources et donne à chaque époque sa véritable couleur, ce qui fait dire à M. Augustin Thierry, qu'il est le premier en France qui ait fait de ce talent de peindre la principale qualité de l'historien (1), opinion sur le style que ne partage pas M. Des Portes. Daniel prouve que sous la troisième dynastie la royauté s'est transmise par élection durant un long espace de temps, et signale les fausses généalogies forgées en faveur de son chef. A partir du règne de Louis XI, Daniel, jusque-là véridique, dissimule ou dénature ce qu'il y a de plus essentiel, et du moment où les jésuites paraissent sur la scène du monde, il écrit moins les annales de chaque règne que l'apologie de son ordre, surtout en ce qui concerne les temps de la ligue et de Henri IV.

M. Des Portes fait observer qu'on ne lit plus ni Mézerai ni Daniel. On a tort. Il faut encore étudier dans Daniel les

(1) Lettres sur l'histoire, page 56.

deux premières dynasties et dans Mézerai la troisième.

Velly, Villaret et Garnier travaillèrent, non en communauté, mais successivement à une nouvelle histoire de France, ce qui fait dire à M. Des Portes, qui n'approuve pas cette succession d'auteurs : *l'histoire est comme ces statues de bronze que l'on élève aux grands hommes ; elle doit être mise tout entière au même moule et fondue d'un seul jet.* Un seul écrivain peut difficilement, s'il veut remonter aux sources et ne juger qu'après un examen consciencieux, étudier et décrire vingt siècles. Ne sommes-nous pas heureux que Jean Freinshémius ait complété Tite-Live par des supplémens dans lesquels il a mieux réussi que dans ceux de Quinte-Curce ; que tant de grandes œuvres auxquelles une vie d'homme n'a pas suffi aient trouvé des continuateurs ? Si une grande histoire est bien commencée, pourquoi ne serait-elle pas achevée par d'autres ? Est-ce que dans tout, chaque génération ne continue pas l'œuvre de la génération précédente ? Faut-il tout refaire, même ce qui est bien, pour ne rien terminer ?

Velly eut le mérite de combler une lacune importante ; il diffère de Mézerai et de Daniel, en ce qu'il n'a pas comme eux négligé la vie de toutes les classes du peuple, et que le premier il présente les principes des libertés nationales, qui ne datent pas seulement de nos constitutions et de nos chartes modernes ; les fondemens de notre vieux droit public, qui ne fut pas sans libéralité ; l'origine des états-généraux, à la formation desquels tous les contribuables concouraient ; celle des parlemens, qui pendant des siècles éclairèrent la couronne par de sages remontrances, et, comme une institution conservatrice, protégeaient le pouvoir même en lui résistant. Velly fut beaucoup loué et beaucoup critiqué, et les lecteurs ne lui manquèrent pas.

M. Des Portes ne croit pas devoir s'expliquer sur les qualités et les défauts de cette troisième histoire nationale. Les qualités sont un système nouveau et meilleur, un style plus facile et plus élé ant, un air de candeur qui intéresse.

Les défauts sont exagérés par Mably. « L'abbé Velly, dit-il (1), a voulu rendre compte de nos lois et peindre les mœurs ; mais il a tout confondu par ignorance. Il attribue à la première race des usages qui n'appartiennent qu'à la troisième. Son histoire est un chaos où tout est jeté, mêlé, confondu sans règle et sans critique. » Mably est un érudit qui a le droit d'être sévère (2), mais qui aurait dû préciser les défauts et signaler les erreurs par des exemples. C'est un arrêt non motivé. M. Augustin Thierry ne blâme que le style, auquel il trouve une couleur trop moderne. Ce n'est pas en effet ainsi qu'il fallait faire parler les Francs, vainqueurs des Romains dans les Gaules, et qui, au rapport de Grégoire de Tours, lorsque leur roi hésitait à se mettre en marche pour une expédition qu'ils avaient résolue, l'injuriaient, le maltraitaient, menaçaient de le déposer. Quant à nous, l'impression qui nous est restée de la lecture de l'histoire de Velly et de ses continuateurs est que, malgré ses imperfections, elle a fait progresser la science ; que Velly est spirituel, mais superficiel ; Villaret savant, mais déclamateur ; Garnier profond, mais prolixe et monotone.

Là finit la nomenclature des historiens que M. Des Portes a rappelés et condamnés. Il n'a pas cru devoir soumettre à son examen d'autres écrivains qui les avaient précédés, tels que nos trois premiers chroniqueurs Grégoire de Tours, Orderic Vital et Frédégaire ; ni Eginhard, à qui nous devons cette vie de Charlemagne toujours si intéressante, et que Gaillard n'a pas fait oublier, parce qu'elle est écrite avec talent par un homme qui a assisté aux événemens et les a bien compris; ni Adrien de Valois qui, dans ses *gesta veterum Francorum*, embrasse l'espace de cinq siècles depuis le règne de l'empereur Valérien jusqu'à l'avènement de la

(1) Manière d'écrire l'histoire.

(2) Cependant cet érudit n'a pas lui-même bien compris nos origines et nos institutions. Voir les *Considérations sur l'Histoire de France*, de M. Augustin Thierry, chap. III, page 91, tome 1er des Récits mérovingiens.

dynastie carolingienne (1); ni les autres chroniqueurs en langue nationale (2), qui ne racontent que les évènemens dont ils furent les auteurs ou les témoins; ni les rédacteurs des grandes chroniques de Saint-Denis qui vont jusqu'à Charles VII; ni Nicole Gilles et du Haillan, dont les travaux s'arrêtent à Charles VIII; ni Scipion Dupleix, continué jusqu'à Louis XIII; vastes compositions bien inférieures à celles qui les ont suivies. Nous concevons cette omission. M. Des Portes n'a voulu nous

(1) Cet ouvrage, écrit en latin et non traduit, est postérieur à plusieurs chroniques en langue nationale. Il a paru en 1658.

(2) La première chronique écrite en français est l'histoire de la quatrième croisade et de la prise de Constantinople par les Francais et par les Vénitiens. Elle a paru en 1198 et a pour auteur Geoffroy de Ville-Hardouin. L'histoire de la cinquième croisade est du sire de Joinville. Puis vinrent la chronique de Froissard, continuée par Enguerrand de Monstrelet, depuis l'année 1402 jusqu'en 1444; le livre des faits du sage roi Charles V, par Christine de Pisan; l'histoire du règne de règne de Charles VI, par Juvénal des Ursins; la chronique sur les événemens de France et de Bourgogne, entre les années 1407 et 1409 par Georges Chastelain; celle de Mathieu de Coucy qui va de l'année 1444 à 1460; la chronique scandaleuse de Louis XI, par Jean de Troyes; les mémoires de Philippe de Comines sur cette tumultueuse époque qui commence à la bataille de Montlhéry et qui continue par les premières guerres de Charles VIII en Italie; la chronique de Guillaume de Villeneuve, soldat et écrivain mêlé aux guerres italiennes de 1493 à 1497; les curieux mémoires d'Olivier de la Marche sur la seconde maison de Bourgogne, dont il raconte la splendeur pendant que Philippe de Comines en fait connaître la chute; les chroniques bourguignonnes de Jacques du Clerc et de Lefèvre de Saint-Remy; la vie du connétable de Bourbon, par Guillaume de Marillac, continuée par Antoine de Laval; le journal des principaux événemens de Louise de Savoie, mère de François 1er, écrit par elle-même depuis sa naissance, en 1476 jusqu'en 1522; les mémoires du jeune Adventureux, qui vont de 1500 à 1530, par Robert de la Marck, fils de ce sanglier des Ardennes célébré par Walter-Scott; les mémoires de Martin du Bellay; les commentaires de Blaise de Montluc, qui assista à presque toutes les batailles qui se livrèrent en France et en Italie, depuis François 1er jusqu'à la mort de Charles IX; les mémoires si remarquables de Gaspard de Saulx-Tavannes, composés par son fils; l'histoire du gouvernement du maréchal de Brissac en Piémont, par François de Boivin; l'histoire des guerres de la France et de Charles V dans les Flandres, par François de Rabutin; le journal de Pierre de l'Estoile, sur les règnes de Henri III, Henri IV et de Louis XIII; les vies des grands capi-

entretenir que des histoires générales qui se rapprochent le plus de notre époque.

Mais alors pourquoi a-t-il refusé le titre d'historien à Anquetil et au président Hénault? Si l'histoire de la ville de Reims et l'esprit de la ligue sont des compositions restreintes, elles sont remarquables par le talent. Dans la première, la destinée orageuse d'une commune du moyen-âge est peinte avec une haute intelligence et souvent même avec énergie. Dans le second, le XVIe siècle s'y produit avec sa couleur et son langage. Si l'histoire générale d'Anquetil n'a pas cette exactitude pittoresque, du moins les faits y sont clairement présentés, les idées toujours graves, la morale toujours pure, le style toujours noble. C'est moins, il est vrai, une création qu'un résumé; mais c'est un résumé bien fait, auquel, depuis 1804, la génération actuelle doit ses connaissances historiques, car il est donné à peu d'hommes de pouvoir remonter aux sources de la science et de l'étudier dans les explorateurs de nos monumens historiques, législatifs et diplomatiques (1). On doit estime et reconnaissance aux écrivains même abréviateurs, qui répandent dans la nation les lumières qui lui sont nécessaires.

Quant au président Hénault, antérieur à Anquetil, nous concevrions qu'on lui contestât le titre d'historien, s'il se fût borné à une nomenclature de dates, de noms, de faits, à une table synchronique; mais

---

taines français et étrangers, des dames illustres, les anecdotes des dames galantes qui, à la honte du temps, ont le malheur d'être de l'histoire, par l'abbé de Brantôme; les mémoires de Marguerite de Valois, première femme de Henri IV, qui vont de l'année 1560 à l'année 1581; elle a aussi publié des nouvelles qui la placent au premier rang des romanciers. Cette longue énumération ne comprend qu'une partie de nos plus anciens annalistes.

(1) Le recueil des historiens des Gaules et de la France (*Rerum Gallicarum et Francicarum scriptores*), et celui des ordonnances des rois, forment 38 vol. in-folio; et il y a bien d'autres sources à consulter. L'histoire littéraire de la France, commencée en 1728 par D. Rivet, continuée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, forme 19 vol. in-4°. Le dernier achève l'histoire littéraire du XIIIe siècle.

il y a dans son abrégé un choix savant des choses et des hommes, et un grand mérite d'exécution. Si l'auteur néglige les faits isolés et sans résultat social ou politique, il s'arrête sur ceux qui forment la chaîne des événemens, qui perfectionnent ou altèrent la forme du gouvernement et le caractère national, qui élèvent ou abaissent les états. Des faits bien appréciés, des portraits bien saisis, de la concision sans obscurité, seront toujours, quel que soit le plan de l'auteur, des qualités constitutives de l'historien.

On peut graduer les rangs entre les auteurs que nous venons de passer en revue avec M. Des Portes, mais en les appréciant autrement. Si aucun n'est parfait, aucun non plus n'est sans mérite, et tous ont contribué, même par leurs fautes, à améliorer l'œuvre de leurs successeurs, car Mézerai rectifie les erreurs de Dupleix; Daniel, celles de Mézerai; Velly, celles de Daniel; Hénault et Anquetil les ont pris tous pour guides sans les copier. Dans les cas douteux, ils se sont aidés des auteurs contemporains de l'événement, et lorsque les autorités leur ont manqué, ils ont consciencieusement laissé la certitude en souffrance (1).

Depuis, des investigations plus profondes ont été faites, et d'autres travaux historiques publiés. Nous rappellerons seulement le tome 1er d'une *Histoire des Francs*, par M. Moke, qui annonce une science immense et une appréciation nouvelle des temps primitifs de la Gaule et des divers élémens sociaux qu'elle renfermait: le Gaël, l'Ibère et le marchand étranger. Le druidisme et le système politique de la fédération gauloise y sont parfaitement présentés; — L'*Histoire des Gaulois et celle de la Gaule sous la domination romaine*, par M. Amédée Thierry; — L'*Histoire des Francs*, par M. de Peyronnet; — *Les Récits mérovingiens*,

(1) Napoléon qui déjà avait fait continuer l'histoire de France de Millot, et provoqué celle d'Anquetil, voulut, en 1808, que le ministre de l'intérieur dirigeât la continuation des histoires de Velly et du président Hénault. Voir, dans la notice sur la vie et les écrits de Fontanes, par M. Sainte-Beuve, l'opinion remarquable de l'empereur sur ces deux historiens.



par M. Augustin Thierry ; — L'*Histoire de la Gaule méridionale sous la domination des conquérans germains*, par M. Fauriel ; — Les publications de M. Capefigue ; — L'*Histoire des Français des divers états aux cinq derniers siècles*, par M. Monteil ; tous ouvrages d'un mérite remarquable, dont chacun, il est vrai, n'embrasse qu'une époque déterminée, mais qui se suivent comme les chapitres d'un même livre et répandent d'éclatantes lumières sur les parties les plus obscures de la science historique.

Il est une histoire générale récente et très-avancée, qui, comme le désire M. Des Portes, émane d'une seule main. Nous ne devons pas l'oublier, car M. Guizot (1) l'indique comme la meilleure. Voici le jugement qu'il en porte : — « Considérée comme exposition critique des institutions, du développement politique du gouvernement de la France, l'*Histoire des Français* de M. de Sismondi (2) est incomplète, et laisse, je crois, quelque chose à désirer. Les deux époques les plus importantes pour la destinée politique de la France, le règne de Charlemagne et celui de saint Louis sont au nombre, peut-être, des plus faibles parties du livre. Comme histoire du développement actuel des idées, quelque chose manque également à la profondeur des recherches et à l'exactitude des résultats. Mais, soit comme récit des événemens, soit comme tableau des vicissitudes de l'état social, des rapports des différentes classes entre elles, et de la formation progressive de la nation française, l'ouvrage est très-distingué, et l'on y puise une riche et solide instruction. Peut-être, ajoute M. Guizot, qui s'adresse à ses élèves, y souhaiterez-vous un peu plus d'impartialité et de liberté d'imagination ; peut-être, dans la rédaction des événemens, les opinions contemporaines s'y laissent-elles quelquefois trop entrevoir ; ce n'en est pas moins un vaste et beau tratravail, infiniment supérieur à tous ceux qui l'ont précédé. »

(1) Histoire de la civilisation, tome 1, page 32.

(2) Elle a 23 vol. in-8°, et termine le règne de Louis XIII.

Après vient un autre ouvrage, le plus propre, selon nous, à bien faire connaître notre histoire, non pas en détail, mais dans l'ensemble, par ses grands résultats, par une appréciation profonde des causes et des effets, des choses et des hommes; c'est l'histoire particulière de la civilisation française, de M. Guizot. Ce docte et éloquent professeur peint à grands traits l'état de la Gaule au ive siècle, sous la domination romaine; l'état de la Germanie avant l'invasion; les résultats de l'entrée des Germains dans la Gaule; l'amalgame de la société romaine et de la société barbare dans l'ordre civil, dans l'ordre religieux et dans l'ordre militaire. Toutes les phases de cette dernière époque jusqu'à l'élévation de Hugues-Capet, c'est-à-dire jusqu'au moment où la société française appartient définitivement au régime féodal, sont déroulées avec un talent admirable. On voit ensuite comment s'est formée la féodalité, l'association des possesseurs de fiefs, quelle était sa constitution intérieure, et dans quel état elle se trouvait au commencement du xie et du xive siècles. On assiste dans le même laps de temps au développement de la royauté, qui s'élève graduellement, se sépare de tous les autres pouvoirs, et arrive enfin à la porte du pouvoir absolu dans la personne de Philippe-le-Bel. Pendant la même période de temps, on suit toutes les vicissitudes du tiers-état et de la formation des communes, l'influence des juges et des administrateurs royaux, les progrès de la société civile. Malheureusement l'ouvrage de M. Guizot se termine au xive siècle. Bossuet et Montesquieu avaient conçu la même idée sur un plan plus vaste; le premier, en cherchant l'histoire de la civilisation dans les croyances religieuses; le second, dans les institutions politiques et civiles. M. Guizot l'a cherché dans toutes les causes qui agissent sur elle.

En ce moment un autre professeur, M. Michelet, publie une nouvelle histoire de France, écrite sur les sources originales et déjà conduite jusqu'à la fin du règne de Charles VI. Dans le premier volume, les diverses races sont en présence;

dans le second apparaissent les provinces et leur tendance vers l'unité monarchique ; dans le troisième, les institutions naissent. Le quatrième commence où finit le cours de M. Guizot. C'est le progrès de la nationalité depuis le XIVe siècle, l'unité croissante du drame national.

Cet inventaire de nos histoires générales est loin d'être complet ; et combien d'excellens abrégés ne possédons-nous pas ! Parmi les plus récens, on distingue ceux de MM. Gault de St-Germain, Lavallée, Ménechet, Burette. Toutes les grandes époques, tous les siècles, tous les règnes, toutes les révolutions ont leurs historiens. Quelques-uns, comme Gaillard, Michaud, Lemontey, MM. Lacretelle, de St-Aulaire, de Barante, Bazin, Bignon, Thibeaudeau, Thiers, de Conny, Capefigue, ont un mérite remarquable. Toutes les difficultés historiques ont été doctement traitées dans les mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, trésor de recherches patientes, de découvertes ingénieuses, de points de vue hardis et sûrs, et le plus beau monument que le génie national ait élevé à la science de l'histoire (1). Tant de richesses ne doivent-elles pas rassurer contre ce que M. Desportes appelle *la disette de bons historiens ?* Notre honorable confrère n'est pas moins exigeant dans son mémoire que Lucien et Mably dans leurs écrits, sur la manière d'écrire l'histoire. Il voudrait sans doute un historien comme Platon voulait une république, Cicéron un orateur, Horace un poète ; mais la perfection n'est pas humainement possible. Les meilleurs historiens, les anciens eux-mêmes tant vantés, pèchent toujours par quelques côtés. Hérodote est trop crédule et n'a pas assez de méthode, de développemens et de critique ; Thucydide est trop concis dans sa narration et trop long dans ses harangues. Ses pensées sont quelquefois obscures et son style est si grave qu'il

(1) Le P. Lelong a publié en 1719 un vol. in-folio, contenant le catalogue des ouvrages imprimés et manuscrits qui traitent de l'histoire de France ou qui y ont rapport. Fevret de Fontette et Barbeau de la Bruyère en ont publié une nouvelle édition en 1768, en 5 vol. in-folio.

approche souvent de la sécheresse. En cherchant bien, on trouverait des taches dans Tite-Live, Salluste et Tacite. Pollion (1) trouvait dans Tite-Live je ne sais quoi qui sentait le territoire de Padoue, lieu de sa naissance, ou une certaine *pativinité*, comme il l'appelait. L'empereur Caligula qui fut un tyran lettré, lui reprochait d'être négligent et prolixe (2). Mably pense que Thucydide, Salluste et Tacite auraient échoué dans une histoire générale. Il reproche au dernier d'avoir un style haché, décousu, sans liaison. Robertson, Hume, Guicciardin, Davila et d'autres illustres historiens ne trouvent pas plus d'indulgence. La critique est aisée, et l'art est difficile.

M. Des Portes ne juge pasmoins sévèrement les mémoires historiques que les histoires. *L'Histoire*, dit-il, *a succombé sous l'anectode*. Nous croyons, au contraire, que l'histoire et l'anectode ont marché ensemble, péniblement sous le régime de le censure, et sans entraves si ce n'est pas sans partialité sous un régime de liberté, l'histoire, pour satisfaire le besoin d'une instruction sérieuse, et l'anecdote, une curiosité bien naturelle pour tout ce qui s'attache aux événemens et aux personnages célèbres. Si l'histoire considère les choses et les hommes de plus haut, les mémoires les envisagent de plus près. Brantôme, Bussy-Rabutin, Sainte-Foix, Tallemant-des-Réaux, St-Simon, ces glaneurs de salon, ont souvent, par leurs indiscrétions, jeté une lumière soudaine sur des événemens généraux qui sans eux seraient toujours restés obscurs et inexplicables. Les mémoires de ce fameux cardinal de Retz, qui raconte froidement que dans sa jeunesse il eut le dessein d'assassiner Richelieu *pendant le temps qu'il faisait un peu le dévot, et même des conférences à St-Lazare*, ne représentent-ils pas admirablement cette insurrection sans résultat de 1648, formée par des parlementaires et des grands seigneurs, contre l'absolutisme monarchique, et qu'on appelle la fronde. Que

(1) Quintilien, Inst. VIII, 1.

(2) Suéton. Caligul., cap. XXXIV.

de faits précieux et de vues élevées révèlent les mémoires de Jeannin, de Villeroi, de Torcy, de Sully, de Turenne, et les lettres du cardinal d'Ossat. Les mémoires sont des notes pour l'histoire. Ils sont pour l'âge contemporain ce que les vieilles et naïves chroniques sont pour les siècles passés. La ligne de démarcation entre les mémoires et l'histoire n'est pas toujours facile à tracer. Selon plus d'un esprit grave, Plutarque, Xénophon, Salluste, César, Tacite, Suétone, ont rédigé des mémoires; Thucydide, Tite-Live, Quinte-Curce, ont écrit l'histoire. Cependant quelques lignes des Annales et des commentaires contiennent plus de faits et d'enseignemens que les livres consacrés aux récits des guerres puniques. Il y a telle anectode de la cour des empereurs et telle saillie du secrétaire d'Adrien, qui nous éclairent mieux que tous les bulletins de la guerre du Péloponèse et des campagnes d'Alexandre. Les biographies du bon Plutarque ne sont-elles pas devenues pour l'antiquité des fastes immortels. On permet aux mémoires, dont les auteurs sont les héros ou les principaux acteurs, la partialité d'un plaidoyer, car on ne les publie pas pour s'accuser. Aussi on ne leur accorde qu'une confiance conditionnelle et sauf examen contradictoire. C'est dans cet esprit qu'il faut lire les mémoires publiés sur les révolutions qui depuis un demi-siècle se succèdent trop souvent en France. S'ils nous intéressent vivement, parce qu'on y parle des choses et des hommes de nos jours, ils fourniront aux historiens futurs de ces temps mémorables, qui n'ont encore trouvé que des narrateurs passionnés ou fatalistes, de précieux renseignemens. Notre opinion, contraire à celle de M. Des Portes, est que les mémoires ne nuisent pas à l'histoire. C'est aussi celle de Laharpe : « Les mémoires, dit-il, qui nous restent du dernier siècle (le XVIIIe), offrent un plus grand fonds d'instruction et surtout plus d'agrément que les historiens. Ils représentent plus en détail et plus naïvement les faits et les personnages; ils fouillent plus avant dans le secret des causes et des ressorts, et c'est avec

leur secours que nous avons eu, dans le siècle précédent, de meilleurs morceaux d'histoire (1). »

Après avoir essayé de démontrer les imperfections de nos principaux historiens et le danger des mémoires historiques, M. Des Portes espère mieux de l'avenir. « Jamais, dit-il, les études historiques en particulier ne furent plus en honneur en France qu'elles le sont aujourd'hui. Sous ce rapport, l'ardeur générale a dignement répondu aux encouragemens du pouvoir. En 1821 a été fondée l'école des Chartes, création de la plus haute portée, pépinière de savans qui publie tous les ans, sous le titre de Bibliothèque de l'école des Chartes, un recueil destiné principalement à mettre au jour les documens originaux puisés dans nos archives. Le ministère de l'instruction publique fait paraître une collection des monumens inédits de nos fastes, tandis que la société de l'histoire de France édite de nouveau nos vieux chroniqueurs avec un discernement judicieux et une conscience admirable. Enfin la passion de la science a donné naissance à un institut spécialement voué à en étendre le domaine, à propager les découvertes historiques. Tous ces foyers de lumières ont rayonné au loin. Tous ces nobles appels à l'émulation des écrivains ont été entendus. Depuis plusieurs années nous voyons avec joie s'élever des monumens consacrés au pays et aux ancêtres, œuvres vraiment patriotiques, courageusement entreprises et persévéramment poursuivies au milieu des vicissitudes, des préoccupations politiques; car pour les hommes de savoir et de labeur, il est un monde à part impénétrable aux bruits et aux agitations du dehors. Il est donc permis, ajoute M. Des Portes, de l'espérer ou plutôt de le prédire avec certitude, le temps approche où la France sera enfin dotée d'une bonne histoire. » Dans un autre endroit M. Des Portes rappelle les magnifiques récompenses décernées par l'Institut aux travaux historiques.

---

(1) Cours de littérature.

Si les tendances de l'époque et les encouragemens établis autorisent M. Des Portes à espérer l'apparition prochaine d'une bonne histoire de France, et nous qui ne trouvons pas trop mauvaises les dernières histoires publiées, à en attendre une meilleure encore, pourquoi proposer l'intervention de la couronne et des chambres, une récompense nationale, l'illustration politique même, pour exciter le zèle, la science et le talent? Est-ce que l'émulation manque? Les historiens n'abondent-ils pas? Le public n'est-il pas avide de leurs œuvres? L'analyse raisonnée de l'histoire de France, par M. de Châteaubriant, n'a-t-elle pas plus de lecteurs qu'Hérodote n'eut d'auditeurs aux jeux olympiques? Les récompenses ne sont-elles pas prodiguées par les corps savans et par le pouvoir? N'avons-nous pas des historiens dans les emplois les mieux dotés, dans les positions politiques les plus élevées, dans les chambres, les ambassades, le ministère même? Si tous n'ont pas acquis l'illustration, c'est que quelques-uns seulement la méritent, et que le suffrage national seul peut la donner.

La forme de notre constitution protége par elle-même la science historique, car elle la rend plus nécessaire. Ne fait-elle pas partie des connaissances politiques, et qui aujourd'hui ne s'occupe pas de politique? Les nations où les citoyens concourent aux affaires publiques sont précisément celles qui, sans que le pouvoir intervienne, ont plus d'historiens et qui en ont de meilleurs. L'Angleterre en compte quatre célèbres: Robertson, Hume, Gibbon, Lingard. C'est le gouvernement représentatif qui chez nous, depuis la charte de 1814, a inspiré ces historiens si empreints de nationalité qui apparaissent presque tous les ans. Cet élan ne s'arrêtera pas, et n'a pas besoin, pour être soutenu, d'un concours législativement ouvert. D'ailleurs, e gouvernement, justiciable de l'histoire, deviendrait un uge suspect, peut-être partial pour l'époque contemporaine. L'historien qui le glorifierait pourrait obtenir le prix, mais celui qui le condamnerait, fût-il politique comme

Thucydide, moral comme Xénophon, éloquent comme Tite-Live, profond et grand peintre comme Tacite, ne le recevrait probablement pas. Ce n'est point du pouvoir que le véritable historien doit attendre la récompense de ses travaux, mais de la postérité, juge infaillible des temps écoulés et de tous les genres de mérite. Les plus parfaits n'ont pas recherché ni obtenu d'autre récompense.

La section des lettres ne croit donc pas devoir donner son approbation à la proposition de M. Des Portes; mais comme il s'agit d'un sujet qu'il a bien traité et sur lequel les opinions peuvent être partagées, elle vous propose, messieurs, l'impression du mémoire.

Du chien de Montargis d'abord, en second lieu d'un roman pseudonyme et de ses vraie date et nom d'auteur;

Par M. Lemolt-Phalary.

Séance du 15 *mai* 1840.

Messieurs,

Qu'y a-t-il à penser du chien de Montargis? Tant de fois redite par la presse, reproduite par les arts du dessin, et revivifiée par le théâtre, l'anecdote est-elle l'expression d'un fait vrai? ne constitue-t-elle, au contraire, pour user du mot à la mode, qu'un *puff* adroitement construit et qui a eu le mérite de faire fortune? Telle est la question que je me suis posée et pour la solution de laquelle, essayant quelques recherches, j'ai dépensé quelques loisirs. Que si, tout en traitant ce point d'intérêt local pour notre Orléanais et sa chronique, un petit problème de critique littéraire se trouve aussi et transitoirement recevoir une solution, ce ne

sera pas la première fois que, tendant à un but, il arrivera d'en toucher un autre en passant, et de faire, comme on le dit familièrement, d'une pierre deux coups.

§. Ier.

Du Chien de Montargis d'abord.

Ce n'est pas d'hier que le célèbre lévrier a rencontré et des croyans et des reproducteurs; un peu de lecture m'a mis à même d'obtenir, dans le sens de la réalité de son existence, un certain nombre de noms graves et de témoignages de poids.

Le plus ancien livre où il m'ait été donné de pouvoir lire le récit de ce qui se passa de mémorable entre un homme d'armes de nos temps d'autrefois et un chien, remonte à 1648. Il a pour titre : *Le vray Theastre d'honneur et de chevalerie*, 3 vol. petit in-folio; auteur, de la Colombière.

Un chapitre entier, le 33e, et non moins de 120 longues lignes, sont employés à nous apprendre comment le chevalier ou *archer de cour* Macaire tua de guet-apens un digne gentilhomme son compagnon; comment la forêt de Bondy fut le théâtre du crime; enfin, par quel miracle de la Providence et grâce à l'intervention la moins attendue, l'attentat ne demeura pas impuni.

Seulement j'ai regretté que l'auteur n'ait pas dû à un tel thème des inspirations meilleures et plus chaleureuses, et qu'il se soit laissé aller, par exemple, à écrire :

« Le chien, comme s'il se *fust senty assisté de la presence du Roy*, se jetta sur l'archer, et par un pitoyable abboy il sembloit *crier vengeance et demander* justice à ce SAGE prince.... Aussitost qu'il fust lasché, il n'attendit point que son ennemy vinst à luy; il *sçavoit que c'estoit au demandeur d'attaquer.* » Ce réconfort, résultat d'une présence royale, ce jeu de mots sur un surnom de prince, cet axiome de palais formulé avec toute la rigueur des termes techniques, n'ont-ils pas vraiment bonne grâce et bon air?

Plus loin il ajoute, — et rien n'est plus glacial encore que cette rhétorique : — « Si ce chien *eust esté* aux temps des anciens Grecs, lorsque la ville d'Athènes estoit en son lustre, il eust esté *nourry aux despens du public*, *son nom seroit dans l'histoire*, on luy auroit dressé *une statue*, et son *corps auroit esté ensevely* avec plus de raison et de mérite que *celui de Xantippus*. »

A part l'amphibologie de cette fin de phrase qui ne permet pas bien de savoir s'il s'agit de Xantippus même ou de son chien, ce vœu d'honneurs civiques, funèbres, historiques, et d'une *statue dressée* pour un *nom*, un *corps*, une *mémoire* de lévrier, sont, il en faut convenir, des développemens assez malheureux.

Le récit finit par le rappel de la mention que Plutarque a faite, en un de ses traités, du chien d'Hésiode, par le rappel encore d'un chien de l'armée de Pyrrhus, et d'un autre, gardien du temple d'Esculape, — tous personnages illustres de l'espèce canine ; — et par cette conclusion qui n'a pas trop directement trait à ce qui semblait devoir ressortir plus essentiellement de l'histoire d'un chien judiciairement et de par le roi duelliste et accusateur, « que véritablement on peut dire qu'entre tous les animaux le chien est le plus fidele et le plus grand amy de l'homme. » Mais ce n'est pas de style qu'il s'agit ; qu'il nous suffise de recueillir :

1º Qu'antérieurement à 1648 *quelques historiens déjà* (l'auteur ne les désigne pas autrement) avaient relaté le fait;

2º Que notamment un certain Vital d'Audiguier, sieur de la Menor, poète français, traducteur de Cervantes, lequel, mort à Paris vers 1624, publia en 1611 *des Epistres françoises et libres au roy Louis* XIII, en avait plus spécialement traité;

3º Que, plus anciennement encore, Scaliger (Jules-César), et cela, de la fin du 15e siècle vers le milieu du suivant (1484 à 1558), en avait touché quelque chose en un écrit contre Cardan, exercitation 202 ;

4° Qu'en 1648 encore l'anecdote se voyait peinte au manteau d'une des six vastes cheminées de la fameuse grand'salle du château de Montargis, « Charles V, porte notre texte, ayant eu grand soin de l'y faire représenter pour une marque du merveilleux jugement de Dieu; ».

5° Enfin, avant de rien écrire, il avait eu, lui, grand-prévôt d'honneur et de chevalerie, le soin de demander à de doctes hommes de la ville de Montargis des mémoires exprès, et qu'au moment de sa rédaction il avait sous les yeux une relation latine.

Une gravure est jointe à l'exemplaire que j'ai sous les yeux; deux raisons me déterminent à passer sous silence, quant à présent, cette illustration remarquable pourtant.

Première raison : de la Colombière n'y renvoie et ne s'en étaie en aucune façon.

Deuxième : Montfaucon, qui vient après et reproduit l'estampe, la donne comme inédite, comme un cadeau précieux qu'il tient d'une main amie, et non comme l'empruntant à un devancier quel qu'il soit. De là cette pensée, qu'elle a été ajoutée après coup au *Theastre d'honneur et de chevalerie*, et qu'elle n'en est pas contemporaine.

Je passe à l'an 1729, à Montfaucon et à ses *Monumens de la monarchie françoise*. Là encore le chien de Montargis. Le récit, c'est celui de la Colombière, dont l'orthographe seulement a été un peu rajeunie; comme pièce justificative, la gravure déjà mentionnée, gravure de deux siècles au moins d'existence, s'il en faut croire l'ami donateur, gravure sur laquelle a été écrit à la main le millésime 1371, date probable du combat entre le crime et la fidélité, entre Macaire et son antagoniste.

La planche représente :

En arrière-plan, les deux gentilhommes à cheval. L'archer fait vider les arçons à Aubry de Mont-Didier et l'achève, le lévrier semble prêt à s'élancer.

Pour premier plan, un théâtre ovale et sa balustrade. Autour, les seigneurs et dames de la cour, celles-ci portant

une coiffure en pain de sucre, en usage pendant près de deux siècles Le roi est au milieu sur une estrade à plusieurs degrés. Au centre du champ ou cirque, les champions, l'archer de cour en une sorte de costume demi-théâtral, avec une massue et un bouclier, le chien avec *ses armes naturelles et un tonneau percé pour sa retraite et ses relancemens* (de la Colombière), de droite et de gauche des joueurs de trompe en sonnant à cœur-joie et aux joues enflées comme des tritons.

Ici, nouvelle mention de la cheminée et de sa peinture encore subsistante; seulement (voyez p. 173) les couleurs commencent à s'effacer, et elle est si couverte de poussière qu'on ne peut plus distinguer qu'avec peine les parties qui la composent.

L'érudit bénédictin, lui non plus, ne doute pas le moins du monde de ce qu'il rapporte. Cependant il s'étonne d'une circonstance, *miror* ISTIUS ÆVI *scriptorem* NULLUM *rem ita* SINGULAREM *memoravisse*. — L'événement lui paraît assez singulier pour mériter un constat contemporain. Nous verrons un peu plus tard si ce désir d'un esprit éclairé ne pourrait pas finir par se trouver à peu près satisfait.

De 1729 je suis obligé de vous transporter à 1808 sans nul intermédiaire.

A cette date, un auteur de *Nouveaux Essais d'éducation*, M. Fréville, se constitua *l'historien des chiens célèbres* (1). Un lévrier de la valeur du nôtre, quelle bonne fortune pour un Plutarque! Aussi l'histoire est-elle contée avec toute complaisance et avec une addition de détails dont, s'adressant à des lecteurs enfans, l'écrivain croit inutile de faire connaître les sources. Suivant lui, ce sont ici hauts faits et gestes, « dont le récit offre bien plus d'intérêt, « sans contredit, que celui des exploits sanglans des Brennus, des Attila, des Omar, des Genséric, et des autres « dévastateurs du monde. » Jaloux même des antécédens

(1) Paris, 2 vol. in-12.

de son héros, le biographe emprunte à un commentateur de Monstrelet ce renseignement : « qu'il (le chien) avait déjà « sauvé la vie à son maître quelques années auparavant, « en le tirant par ses habits des eaux du Gave, rivière du « Béarn, où il (le maître) était tombé en la traversant sur « un cheval ombrageux et rétif. »

Pour le surplus, toujours Charles V et son époque. Aubry de Montdidier, c'est un des *gendarmes* (ainsi écrit) de sa majesté ; entre l'assassin et sa victime, la rencontre a pour principe une partie de paume ; au lieu d'une peinture, c'est un *bas-relief* qui se voit à la cheminée de la grand'salle, et ce bas-relief a duré jusque vers la fin du siècle précédent (le 17e) ; enfin, non content de la glorification, *par le cuivre ou la toile*, d'une des curiosités tout au moins de son règne, Charles fait ériger, en mémoire de l'aventure, un petit monument sur le grand chemin de la forêt de Bondy. On y lisait, dit Fréville, un distique latin que l'on a traduit ainsi :

« Mortels aveugles, qui violez les lois les plus saintes, que la brute elle-même vous apprenne à être reconnoissans ; redoutez jusqu'à votre ombre quand vous voulez faire le mal. »

Plus près de nous, et vers 1836, un de nos compatriotes, M. Boyard, a écrit une statistique de Montargis. Ne pas prononcer, à l'occasion d'une telle tâche, le nom du fameux chien, c'était chose impossible ; M. le président s'exprime ainsi, p. 128 :

« La grande salle était la plus vaste et la plus riche qu'on ait encore vue ; six cheminées à brûler du bois de six pieds de longueur suffisaient à peine à l'échauffer. A l'une d'elles un tableau représentait le combat d'un lévrier avec un *officier de Charles VIII*. Beaucoup de personnes le prenaient pour le chien de Montargis ; mais la disposition du local et des personnages devait convaincre que là se rencontrait un spectacle analogue à celui de Pépin luttant contre un lion en présence de sa cour, en l'enceinte même de l'abbaye de Ferrières. »

Ainsi, quant au duel judiciaire objet de ce travail, ni dénégation ni affirmation. La cheminée seule occupe M. le président et sa statistique. Qu'il nous soit permis de le dire, il y a ici un nœud plutôt coupé que délié. Quelles raisons pour cette substitution d'un officier de la cour de Charles VIII à ce qui, aux termes de l'ancienne et commune tradition, se référait à Charles V ? M. Boyard n'en donne aucune. Entre des appréciations plus voisines de l'événement, comme celles de Scaliger, de d'Audiguier, etc., appréciations fortes de renseignemens de gens de la localité, ayant vu, bien vu, long-temps vu, et une appréciation isolée, comme celle de M. le président, appréciation en opposition avec tout ce qui précède, et libellée à une époque où l'objet du litige n'existe plus, y aurait-il un seul instant à balancer? En derniers termes, pour être autorisé à conclure que la peinture représentait non un jugement de Dieu, mais un combat d'amusement, une joûte chevaleresque, ne faudrait il pas commencer par démontrer l'existence de ce combat ou joûte, et ne pas se baser uniquement sur une possibilité, une analogie?

Je me résume.

Récits, cheminée, distique, estampe, monument, tradition, concordent parfaitement entre eux. De Scaliger à M. le président Boyard, de 1500 à 1840, une difficulté, une seule, contre le chien de Montargis et sa vérité historique, celle de Montfaucon ; or, celle-ci n'est pas sans réplique.

Voici ce que je lis en un de nos vieux livres français :

« Il me souvient avoir ouy reciter à mon pere qu'il avoit « veu en ses jeunes ans en nostre ville un combat entre un « fort chien de molosse et un de nos citoyens, n'ayant le « chien pour sa salvation qu'un tonneau deffoncé par les « deux bouts, à travers lequel il se pouvoit lancer pour evi- « ter le coup, et l'homme estoit armé comme pour la guerre. « Le chien en fin se jetta de furie en se levant contre son « ennemy, et avec les dents le saisit à la gorge d'une telle

« promptitude et force qu'il le jetta par terre, luy perçant »
« le gosier, et à travers les trous avec le sang luy fit sortir
« l'ame du corps. Ce que tous en la ville prindrent pour un
« acte apparent de la justice divine, par lequel la meschan-
« ceté du mort s'averoit et la punition s'ensuyvoit pour
« le meurtre par luy commis hors la ville sur le soir en
« la personne d'un sien voisin et amy qui l'avoit prié de
« luy faire ce plaisir de l'accompaguer en certain lieu où
« il devoit recevoir quelque argent à une lieuë de là : apres
« lequel le chien de l'occis, qui l'avoit suyvi, n'avoit cessé
« d'abboyer, et de le poursuivre asprement jusques en sa
« maison sans avoir peu estre touché ny de pierre ny
« d'espee que le meurtrier peut lancer contre luy, se jet-
« tant çà et là pour eviter le coup, recullant en arriere,
« puis soudain d'une furie s'advançant sur luy avec un
« grincement de dents et un abboy à demy estouffé, don-
« nant à son ennemy tant d'alarmes que de l'effroy et de la
« blessure griefve de la conscience d'iceluy, qui commençoit
« à le bourreler au dedans, une couleur pasle le saisit
« au visage si profondement que son teinct naturel ne peut
« jamais revenir, estant sans cesse tourmenté de ce chien,
» qui luy servoit d'une furie infernale, lequel ne bougeant
« de dessus le seuil de l'huis de son maistre estoit là aguet-
« tant le meurtrier, lequel il ne failloit aussi tost d'attacquer
« qu'il le voioit sortir de son logis, le poursuyvant le long
« de la rue avec ses abbois. Les voisins sçachans l'absence
« incongnüe de l'occis, et ignorans l'occasion d'icelle, com-
« mencerent à se defier de ce qui estoit, et rapportans ce
« qu'ils voioient tous les jours de ce chien au magistrat,
« ils luy confirmerent fort les conjectures que d'ailleurs il
« avoit prinses sur la pleinte et deposition que luy avoient
« faite les parens du decedé. Tellement que sur icelles,
« et par l'advis des plus anciens, il ordonna que l'accusé
« se deffendroit du chien, lequel sembloit par permission des
« Dieux l'accuser du meurtre par luy commis en la per
« sonne de son maistre, ayant esté le corps recouvert

« meurtri d'un coup d'espee droit dedans le cœur par « derriere le dos. » *Du vray et parfait Amour*, liv. 7, p. 250 *b* et suivantes.

Qu'est-ce que j'achève de transcrire, sinon notre anecdote même, répondant cette fois aux exigences de Montfaucon et passant par la bouche d'un contemporain, — un fils référendaire de son vieux père?

Que de nouvelles et plus soigneuses recherches amenassent de pareilles confirmations, c'est ce qu'il est permis de supposer. Montargis donc, et avec lui le règne de Charles V et l'année 1371, resteront, sauf contradiction nouvelle, en possession paisible, publique, légitime et non interrompue (pour parler comme les jurisconsultes), d'un des faits les plus piquans de leurs annales. Le théâtre du boulevart et son nombreux public n'auront pas la douleur d'entendre protester contre ce qui fut un de leurs beaux succès et de larmes et d'argent. Digne enfin de toutes nos sympathies, l'espèce canine, si riche de merveilleux instincts, n'en sera pas réduite à se voir privée d'une de ses notabilités, à perdre une de ses gloires.

§. 2.

D'un roman pseudonyme et de ses date et nom d'auteur.

Cette date 1371 peut nous servir à en fixer une autre controversée jusqu'ici. — Je veux parler de celle du livre même dont je viens de reproduire un fragment.

On a dit des livres : *habent sua fata libelli*. Peu de destinées ont été plus singulières que celles du roman *du vray et parfait Amour, escrit en grec par Athenagoras, philosophe athenien, contenant les Amours honestes de Theogenes et de Charide, de Pherecides et de Melangenie*. — Paris, Daniel Guillemot, 1609, 1612.

Long-temps, et en dépit de son contenu essentiellement français et moderne en plus de vingt endroits, on l'a réputé grec, et grec s'il en fut, bien et dûment traduit, sou-

tenait-on, de l'idiome du vieil Homère en notre langage maternel français.

Un léger inconvénient devait mettre en garde contre ce système. Nul n'avait vu et n'avait ni moyen ni espoir de retrouver le texte original. Personne, à part le traducteur, n'avait eu révélation de son existence ; nulle bibliothèque qui pût se flatter d'en posséder le plus petit fragment. La copie avait survécu parfaitement intacte et complète ; l'original avait disparu en entier, sans qu'il fût possible de soupçonner où, comment, en quelles circonstances. Qu'importait tout cela? le grave philosophe platonicien Athenagore, l'un des plus anciens apologistes de l'Eglise, n'en demeurait pas moins le père officiel et authentique d'une production de demi-caractère, laquelle, on va le voir, ne lui est postérieure que d'environ douze siècles. Mais c'est ainsi que l'histoire s'écrit.

Il fallut bien des années écoulées, puis Bayle, Huet, leur critique judicieuse et celle moins traitable encore de notre âge moderne, pour dissiper une partie de ces ténèbres. Alors le pseudonyme apparut ; mais encore manqua-t-on de certitude sur le point de savoir si l'œuvre appartenait à la fin du 16e siècle, date de sa préface, ou au commencement du 17e, époque de sa publication. Qui devait le revendiquer, du règne déplorable de Charles IX, roi littérateur pourtant, ou des premières années, orageuses aussi, de Louis XIII? puis, qui avait-il eu pour auteur? Martin Fumée, sieur de Genillé, qui ne se pose qu'en traducteur, ou bien Bernard de San Jorry, de Castres, qui ne réclame pour lui, en tête du livre, que les titre et qualification modestes d'éditeur?

Nous terminerons en vous faisant part, Messieurs, de nos suppositions à cet égard. Elles trouvent une base dans la citation même qui précède. Le roman *du vray et parfait Amour*, ou tout au moins sa version originale et première, nous paraît dater de 1440 à 1450. Notre conjecture a pour point de départ ce fait même du chien de Montargis, qui,

appartenant aux temps de Charles V, doit trouver place de 1364 à 1380, limites extrêmes du règne. Soit 1371, comme le veulent Montfaucon et sa gravure. Maintenant, entre le père, contemporain et témoin oculaire, et le fils répétant son dire, deux générations ou un intervalle de 66 à 70 ans, ce qui nous donne pour époque de composition du roman 1437 à 1440. Etant le premier travail écrit ainsi que parlaient Alain Chartier, Charles VII et sa cour, ou peut-être même en latin, il n'est pas étonnant que 200 ans plus tard il ait eu besoin d'un interprète traducteur et en ait trouvé un ; de là la coopération et collaboration de Fumée, sieur de Genillé.

Nous demande-t-on de rattacher plus spécialement à ces pages un nom d'auteur, un document déjà signalé par le savant évêque d'Avranches (*De l'origine des romans*) pourrait mettre sur la voie. Le roman du *parfait Amour* porte jusqu'à l'excès, jusqu'à l'abus, l'emploi des données architecturales. Amenant, sans beaucoup d'art, de transition, une des ses héroïnes à décrire le temple de Jupiter Ammon dont s'enorgueillissaient les sables de la Lybie, il se perd, il s'oublie en une inexcusable infinité de détails minutieux, trahissant un homme familier avec la levée des plans et la coupe de la pierre.

> Ce ne sont que festons, ce ne sont qu'astragales,
> Je saute vingt feuillets pour en trouver la fin ;

Et je me trouve à peine hors des entre-colonnemens, moulures, godronnemens, bases triglyphes, plinthes, chapiteaux, tailloirs, volutes, cimaises, architraves, frises, etc., etc. De toute évidence, un artiste en fait de cordeau et de truelle a passé par là. J'inclinerais donc à me ranger de l'avis de ceux qui pensent (si toutefois, ce que je n'ai pas vérifié, les dates se rapportent) qu'un architecte de Châtillon-sur-Seine, du nom de Philander ou Philandier, attaché à la maison du cardinal d'Armagnac, a été l'heureux faussaire, assez habile pour voir gratifier, en dépit de lui, un digne évêque d'une imitation affaiblie de l'histoire éthiopique

d'Héliodore. Editeur de beaux commentaires sur Vitruve, il s'était engagé dans la préface de publier quelque chose de plus curieux; mais la mort l'empêcha de tenir parole, et l'on a vu comment Bernard de San Jorry et Fumée se considérèrent comme ses légataires en ce point, et accomplirent la promesse.

Puisque j'ai eu l'occasion de vous entretenir de ce roman, permettez-moi de vous signaler une singularité dernière. Ce qui valut au *vrai et parfait amour* de faire quelque bruit en ce monde, ce ne furent ni les beaux discours de Théogène issu des dieux, ni les tendres lettres de la gracieuse Charide, ni la brune Melangenie, ni l'insignifiant Pherecide son doux ami; — ce fut une certaine page 345 (édition de 1612). Les adeptes en fait de cabale se persuadèrent qu'elle ne contenait rien moins, sous le voile d'une transparente allégorie, que le secret de la confection du grand-œuvre. Vous refaisant vieux de quelques siècles, tenez-vous, Messieurs, à être initiés à ce mystère des mystères, à sonder la profondeur de ces arcanes conquis aux dépens de tant de travaux, de veilles, de charbon et d'or; lisez la page 345, en disant toutefois bien humblement, au préalable, *fiat lux* pour prière; car, Messieurs, besoin est de vous l'avouer, nous l'avons lue, attentivement lue cette mémorable page; or, si en son cours public de chimie notre jeune et habile collègue (1) ne parlait pas à ses élèves un langage plus intelligible et plus riche de résultats, moins de foule assurément se presserait pour l'entendre, et il faudrait plaindre à la fois les disciples, le professeur et l'époque où de telles rêveries seraient de mise, et où un tel système de formules usurperait et le titre et le rang de science.

Somme toute, ne serait-ce pas un Athénien de Châtillon-sur-Seine que l'Athénagore du *vrai et parfait Amour?*

---

(1) M. Petit, professeur de physique au collége royal d'Orléans, et dont le cours gratuit de chimie appliquée aux arts a beaucoup et de légitimes succès.

RAPPORT AU NOM DE LA SOCIÉTÉ DES BELLES-LETTRES SUR LE MÉMOIRE PRÉCÉDENT ;

Par M. Lecomte.

Séance du 5 février 1841.

Messieurs,

L'aventure du chien de Montargis ressemble beaucoup à ces contes populaires qui se rencontrent dans toutes les vieilles annales, à ces légendes moitié historiques, moitié fabuleuses, qui amusent les loisirs des savans et dont se repaît la curiosité du vulgaire. Cependant elle a été racontée tant de fois, avec détails et sans hésitation, par des écrivains graves, depuis Jules Scaliger jusqu'à Montfaucon, qu'il n'est guère possible de révoquer en doute la réalité du fait. M. Phalary a recueilli sur ce sujet un grand nombre d'autorités imposantes ; peut-être même les historiens du célèbre animal sont-ils un peu trop nombreux, puisqu'ils ne sont pas tous parfaitement d'accord.

Quoi qu'il en soit, Montfaucon, tout en copiant La Colombière, lequel avait copié des écrivains antérieurs, tant français que latins, s'étonnait qu'aucun témoignage contemporain ne confirmât la tradition sur un fait aussi singulier : *Miror istius ævi scriptorem nullum rem ita singularem memoravisse.* M. Phalary croit avoir mis la main sur le précieux témoignage dont la docte crédulité de Montfaucon regrettait l'absence ; et c'est surtout à raison de cette découverte que son travail demande un examen. Ce document nouveau se trouve dans un roman sur le vrai et parfait amour, faussement attribué au philosophe chrétien d'Alexandrie, Athénagore (1).

L'un des personnages du roman grec, voyant la jeune et

(1) Fol. 250, verso ; éd. 1612.

gracieuse Charide s'engager dans une conversation un peu délicate, imagine, pour rompre le fil des idées, d'entamer une dissertation sur l'admirable instinct de l'animal ami de l'homme. Charide riposte par le récit d'une aventure dont son père a été témoin oculaire, et dont le héros est un fort chien *de* molosse. Or, ce molosse ressemble tellement au lévrier de Montargis, qu'à moins de supposer l'histoire de notre chien renouvelée des Grecs, contrairement aux assertions positives de Scaliger et autres, on est forcé de reconnaître, dans le prétendu Athénagore, un Français instruit des curiosités de nos annales, qui n'a pu résister au plaisir d'en citer une des plus piquantes, au risque de commettre un anachronisme. Comme des anachronismes d'une nature plus grave abondent dans l'ouvrage, celui que je viens de relever ne doit pas nous arrêter dans nos conjectures. On peut lire dans la bibliothèque grecque de Fabricius (1) plusieurs traits qui trahissent l'origine moderne du roman grec, et l'opinion des critiques est faite à cet égard (2).

Cela posé, est-on suffisamment fondé à croire que le faussaire a mis ses opinions, ses idées personnelles et jusqu'à ses souvenirs, dans la bouche de tous ses personnages? Par exemple, lorsque la jeune Grecque rappelle l'aventure qu'elle a *ouy réciter* à son père, n'est-elle en réalité qu'un historien sérieux et pédant du XVe siècle, se faisant *référendaire de son vieux père*, suivant l'expression de M. Phalary?

Sur ce point, sujet peut-être à contestation, M. Phalary n'a pas hésité; car, en nous citant le passage, il ne nous a pas même dit que l'historiette fût racontée par une jeune Grecque du temps de Paul-Emile et de Persée. Il n'a vu, il n'a voulu voir dans le texte du livre qu'un récit officiel fait par l'auteur, et constituant, par cela même, l'indication d'une époque précise, soit par rapport au père, soit par rapport au fils.

(1) Tom. 5, pag. 90, éd. 1715., au mot Athenagoras.
(2) V. aussi Schœll, littér. grecque, T. 5, p. 106, 2e édit.

L'interprétation, je l'avoue, me semble un peu trop hardie, et je ne puis suivre M. Phalary qu'avec défiance dans les inductions qu'il en tire.

Mais lors même que la manière de parler, mise dans la bouche de Charide, ne serait qu'une simple formule oratoire, destinée à donner quelque vraisemblance à la narration, il résulterait toujours de ce document un témoignage, sinon contemporain du fait, au moins antérieur à Vital d'Audiguier et à La Colombière, presque aussi ancien que celui de Scaliger, puisqu'il remonterait au-delà de l'année 1560; et ce serait une autorité de plus, acquise à l'histoire du chien de Montargis.

Après avoir rassuré les amis du merveilleux sur l'existence du chien accusateur et duelliste, M. Phalary assigne une date à l'événement. Il choisit avec Montfaucon le règne de Charles V, et il s'arrête à l'année 1371, sur la foi d'une vieille estampe que Montfaucon tenait de la munificence d'un ami, et qui portait ce millésime écrit à la main.

Cette supposition est très-plausible, quoiqu'elle ne repose sur aucune donnée historique du règne de Charles V. Malgré les efforts de saint Louis et de ses successeurs pour substituer dans leurs domaines la preuve par témoins à la jurisprudence du duel, il est possible que, dans un cas tout exceptionnel, l'influence des vieilles idées l'ait emporté sur l'empire de la législation nouvelle, et que le roi lui-même ait assisté, dans l'île Notre-Dame, ainsi que le raconte la Colombière, au combat fort original de Macaire et de son antagoniste. Si l'on veut s'en tenir aux indications vagues du roman, l'on peut également admettre qu'un magistrat du même temps, dans je ne sais quelle ville, ait cru satisfaire à la jurisprudence de saint Louis, en ordonnant, de l'avis des anciens, la confrontation juridique du meurtrier et du seul témoin qui pût le confondre, et en laissant à l'accusateur la faculté d'argumenter à sa manière. Dans des temps postérieurs, des seigneurs of-

fensés et manquant de preuves obtenaient encore le combat contre leur adversaire.

Toutefois, comme M. Phalary s'appuie sur la date du combat pour fixer celle du roman, je ferai observer qu'un millésime écrit par une main inconnue sur une estampe représentant un événement passé depuis 400 ans, est une base peu solide pour asseoir des calculs chronologiques, bien que ce millésime soit en rapport avec les traditions de La Colombière et de Montfaucon. Ces calculs ne peuvent d'ailleurs être concluans que si l'on admet sans contestation l'authenticité du témoignage présenté comme contemporain. Ici, je dois encore l'avouer, je crains qu'en étayant l'une contre l'autre deux autorités fragiles, l'auteur ne laisse trop de prise à une critique sérieuse et exigeante.

Voici, du reste, quels sont ces calculs.

Entre la jeunesse du père qui a vu le combat, et l'âge mûr du fils qui le raconte, 70 ans à peu près; ce qui place la composition du roman vers le milieu du XVe siècle. En 1569, Martin Fumée, sieur de Genillé, reçoit l'original des mains de Lamané, protonotaire du cardinal d'Armagnac, et lui dédie sa traduction française. Puis, en 1599, Bernard de Sanjorry publie la première des deux éditions de cet ouvrage. Comme on le voit, M. Phalary suppose que le manuscrit est resté enfoui dans un portefeuille pendant une centaine d'années.

Ce long sommeil d'un manuscrit pseudonyme serait une circonstance peu étonnante, dans un temps où la situation politique de la France appelait l'attention du public sur toute autre chose que les productions apocryphes de la littérature. Mais, dans ce système, il faut abandonner une hypothèse bien séduisante, relativement à l'auteur du livre. M. Phalary, frappé de l'érudition affectée avec laquelle les détails d'architecture y sont prodigués, établit qu'évidemment *un artiste en fait de truelle et de cordeau a passé par là.* Déjà le savant évêque d'Avranches avait fait remarquer que la science du faux Athénagore a des rapports

frappans avec les principes de Vitruve, et précisément il avait signalé parmi les familiers du cardinal d'Armagnac, (passionné lui-même pour l'architecture et protecteur des gens de lettres), un commentateur de Vitruve, un ecclésiastique du nom de Philander, un des architectes les plus habiles de son siècle, assez instruit du reste pour aspirer au titre de littérateur (1). Voilà notre faussaire trouvé suivant toute apparence. Philander aura imaginé le scientifique et pudique roman, décoré du nom d'un philosophe grec, pour donner au monde savant de la renaissance quelque chose de plus curieux que ses commentaires, comme il s'y était engagé dans sa préface.

A cela l'on n'a rien à dire, si ce n'est que Philander est né au commencement du XVIe siècle, ainsi que son patron, ainsi que tous les familiers de l'illustre évêque. Dès-lors de deux choses l'une : ou bien M. Phalary devra renoncer, sur l'auteur du livre, à une hypothèse qui réunit toutes les vraisemblances, qui coordonne très-bien tous les faits, qui explique naturellement l'intervention de Lamané, protonotaire du cardinal et dépositaire du précieux manuscrit ; ou bien il devra reconnaître que le roman est plus jeune d'un siècle, ce qui détruirait toute l'argumentation sur laquelle repose la majeure partie de son travail.

Je me résume, messieurs, et je conclus.

Pour ce qui regarde la curiosité historique appelée *le chien de Montargis*, M. Phalary nous a fait connaître un nouveau document dont la valeur ne me paraît pas aussi grande que l'auteur a l'air de le croire, mais qui fortifiera les autorités sur lesquelles s'appuie cette tradition tant soit peu merveilleuse.

Quant à la date et à l'auteur du roman pseudonyme, nous trouvons dans les conjectures de M. Phalary quelques aperçus heureux, dignes d'être enregistrés parmi les renseignemens dont la critique se plait à s'entourer.

---

(1) Fabricius, passage déjà cité.

Considéré dans son ensemble, l'opuscule est une dissertation légère, où le côté risible des choses est mis à nu avec une sorte de complaisance, mais où la verve et la gaîté ne blessent jamais les règles du bon goût.

Comme d'ailleurs les questions qui s'y trouvent traitées sont loin d'avoir une importance capitale, nous pensons qu'en les parcourant d'un ton moitié plaisant, moitié sérieux, M. Phalary leur a accordé tout l'honneur qu'elles méritent; et il est probable qu'en écrivant son ouvrage, M. Phalary lui-même pensait comme nous.

Prix proposés par différentes sociétés.

Société royale d'Emulation et d'Agriculture de l'Ain.

PROROGATION DU CONCOURS SUR LA PLANTATION DES TERRAINS EN PENTE.

Le concours ouvert sur cet important sujet n'ayant produit que trois mémoires, la Société a cru devoir l'attribuer au temps trop court laissé aux concurrens ou peut-être au défaut de publicité. Par ce motif, elle proroge le concours ouvert jusqu'au 1er mai 1842, en suspendant son jugement sur les mémoires qu'elle a reçus, et autorisant les auteurs à les modifier s'ils le jugent convenable.

Elle croit devoir se dispenser de reproduire les divers motifs d'économie publique et particulière qui doivent provoquer la plantation des terrains en pente, mais elle rappellera les termes et les conditions de son concours :

« Indiquer les moyens simples et d'une facile exécution, « pris dans la législation actuelle ou dans une législation « nouvelle, pour arriver à la plantation en bois des ram- « pes des montagnes, soit que ces terrains appartiennent à « des communes, soit qu'ils appartiennent à des particu- « liers (1). »

---

(1) On peut consulter, sur ce sujet, un mémoire inséré dans le *Journal d'Agriculture de l'Ain*, août 1839.

Le concours sera fermé définitivement *le* 1er *mai* 1842 ; il sera accordé des prix et des mentions honorables aux meilleurs mémoires sur ce sujet ; le premier prix sera de 300 fr. ou une médaille d'or de même valeur ; le second sera une médaille d'argent du grand module.

Les mémoires seront adressés francs de port, à Bourg (Ain), au président ou au secrétaire de la Société ; ils porteront une épigraphe et le nom de l'auteur placé dans un billet cacheté. Ces billets ne seront ouverts que pour ceux des mémoires qui auront remporté l'un des prix ou des mentions honorables.

Les mémoires couronnés resteront à la Société.

SOCIÉTÉ DE LA MORALE CHRÉTIENNE.

« Exposer les moyens d'avancer et d'obtenir le bienfait « d'une paix universelle et permanente.

« Démontrer que toute guerre, non-seulement fait vio- « lence au sentiment de l'humanité, mais qu'elle est com- « plètement opposée à la vraie prospérité des peuples et au « bonheur de l'homme considéré dans ses rapports physi- « ques, moraux et intellectuels.

« Qu'elle est, de plus, entièrement en contradiction « avec l'esprit et avec les préceptes du christianisme.

« Indiquer aussi les meilleurs moyens de concilier les « différends entre les nations, et d'établir une paix uni- « verselle, sans avoir recours aux armes. »

Les mémoires destinés au concours devront être envoyés au secrétariat de la Société de la morale chrétienne, rue Taranne, no 12, avant le 1er décembre prochain ; ce terme est de rigueur.

Le prix, qui est de 1,000 fr., sera décerné au mois de janvier 1842. Une médaille d'or sera donnée à l'auteur du mémoire qui aura obtenu l'*accessit;* il sera décerné, s'il y a lieu, plusieurs mentions honorables. Les écrits ne doivent pas être de moins de 200 pages d'impression in-8o.

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION D'AGRICULTURE, SUR LE SEMOIR HUGUES;

Par M. DE BEAUREGARD.

Séance du 8 janvier 1841.

MESSIEURS,

M. Hugues vous a priés, l'hiver dernier, de faire faire des expériences avec le semoir dont il est l'inventeur. Vous en avez chargé votre section d'agriculture, qui m'a désigné pour les suivre. Je vais avoir l'honneur de vous rendre compte de ce qui a été fait, et vous exposer les principaux avantages et inconvéniens que cet instrument aratoire présente.

Le semoir Hugues n'étant pas encore très-répandu dans notre département, il est utile de vous en donner une description succincte.

Il est monté sur trois roues; celle qui est en avant fait tourner des cylindres dont nous parlerons dans un instant, celles de derrière sont surmontées d'une double trémie, l'une destinée aux engrais en poudre (nous n'en avons pas fait usage), l'autre pour mettre les graines à semer. Elles sont toutes deux terminées par des cylindres en fonte; celui destiné au grain a des alvéoles de différentes grandeurs, placées circulairement; il y en a de cinq dimensions, les plus petites sont destinées aux grains fines, comme celles de navets, les plus grandes pour les fèves. Le cylindre est séparé de la trémie par une planche en cuivre mise dans des coulisses; des ouvertures pratiquées dans cette planche mobile livrent passage à la graine pour se rendre dans les alvéoles destinées à la nature de la semence; ces ouvertures peuvent

se fermer par de petites plaques de tôle. Les cylindres, en tournant par le moyen de la roue de devant, versent la graine dans des coutres creux qui les conduisent jusque dans la terre. Ces coutres sont en deux parties; la première est inhérente à la trémie, immédiatement au-dessous du cylindre; la deuxième entre dans la première ; on peut par ce moyen allonger ou raccourcir le coutre. Cette deuxième partie est ouverte en arrière, afin qu'elle soit moins sujette à s'engorger ou à se boucher, et que le semeur puisse voir si la semence passe. En ôtant la deuxième partie, le grain est répandu comme à la volée. Les coutres, placés sur deux rangs, entrent dans la terre, font des raies qui reçoivent la semence et qui sont bouchées par de petits râteaux mobiles à deux dents attachés aux coutres; en pesant sur les mancherons destinés à diriger le semoir, la roue qui est en avant est soulevée. Ne touchant plus à la terre, elle cesse de tourner, et par suite les cylindres. Le semoir peut avancer sans répandre de semence. On emploie ce moyen lorsqu'on tourne à chaque extrémité du champ. Si l'on a un plus long trajet à parcourir on se sert d'une crémaillère qui remplit le même but.

Ce n'est qu'à la fin de l'hiver dernier, Messieurs, que nous avons été chargé d'expérimenter le semoir Hugues ; nous n'avons pu nous en occuper que le printemps suivant. Le 16 mars, nous avons fait semer de l'avoine. Nous avons reconnu que le semoir convient peu à cette sorte de semence; il en passe trop lorsqu'on emploie l'alvéole n° 3, le n° 2 destiné au froment n'en répand pas assez; l'avoine dépasse quelquefois les bords de l'alvéole, et les grains s'écrasent. L'inventeur reconnaît ce dernier inconvénient.

M. Hugues dit que l'orge engorge facilement les coutres ; les moyens qu'il indique pour éviter cet engorgement sont peu praticables à cause du temps qu'ils exigent.

Le 19 du même mois nous avons fait semer un double décalitre de blé de mars; il a été divisé en trois parties égales, qui ont été semées le même jour dans le même champ;

un tiers avec le semoir, il a suffi pour environ sept ares; un tiers à la volée, dans la même étendue de terrain; le troisième tiers aussi à la volée, et en quantité égale à celle qu'on met habituellement, on en a semé environ quatre ares. Lorsque le blé a été en tuyau, il a été facile de reconnaître que celui semé avec le semoir était beaucoup plus garni que les deux autres, quoique le grain ait très-mal levé; il y avait presqu'assez de plant dans ce qui avait été semé avec le semoir; à peine moitié de ce qu'il en aurait fallu dans le second morceau, et les deux tiers dans le troisième.

N'étant pas dans l'intention de semer du blé de mars, le terrain dans lequel nous avons fait l'expérience n'avait reçu qu'un labour; le peu de façons, le temps défavorable que l'on a éprouvé, ont nui à l'expérience; elle est insuffisante pour se former une idée bien fixe sur le semoir Hugues. La section d'agriculture, en joignant à cette expérience les documens que renferment les mémoires émanés de M. Hugues, qui nous ont été communiqués, a pu apprécier les avantages et les inconvéniens que présente ce nouvel instrument aratoire. Nous allons avoir l'honneur de vous soumettre le jugement qu'elle en a porté.

Deux choses principales doivent être prises en considération: l'économie de semence, l'économie de temps.

Nous avons employé sept litres pour semer sept ares, ce qui fait un hectolitre par hectare; on sème ordinairement dans les environs d'Orléans 240 litres par hectare, mais comme on sème généralement trop dru, nous pensons que deux hectolitres pourraient suffire. Il y a donc une économie de moitié; M. Hugues la porte aux deux tiers.

Quoiqu'on emploie moins de semence en faisant usage du semoir, le blé est aussi dru que lorsqu'on le sème à la main; il est facile d'en apercevoir la raison : avec le semoir la semence est répandue d'une manière plus égale, est mise à une profondeur convenable; les petits râteaux qui suivent les coutres écartent les mottes, tous les grains sains lèvent. Lorsqu'on emploie la charrue, il y a des grains trop ou pas

assez enterrés, qui ne lèvent pas ou souffrent. En se servant de la herse il reste du blé à la superficie, qui est mangé par les animaux ; celui semé à la volée est répandu moins également ; lorsqu'il est levé, les pieds, trop rapprochés, se nuisent et finissent par se détruire.

M. Hugues prétend qu'en se servant de son semoir on peut semer et enterrer de deux à trois hectares dans un jour. L'expérience à laquelle nous nous sommes livrés ne peut nous servir à apprécier cette prétention. Le défaut d'usage des personnes que nous avons employées leur a fait perdre beaucoup de temps ; on ne peut prendre en considération celui qu'elles ont mis.

Il est incontestable qu'un instrument qui sème et enterre sept ou neuf raies de blé dans un seul trajet des chevaux avance davantage qu'une charrue qui n'enterre qu'un seul sillon à la fois. Mais pour bien apprécier le temps que l'on peut gagner ou perdre par l'usage du semoir, il ne faut pas considérer que la façon de la semence, il faut embrasser l'ensemble de la culture qu'exige un champ.

La première façon, appelée *gueretage* dans les environs d'Orléans, se donne ordinairement après que les semences de printemps sont faites, vers les premiers jours d'avril ; la deuxième façon, le binage, avant et pendant la moisson ; le rebinage a lieu en septembre. Cette troisième façon est indispensable lorsque le blé doit être enterré à la herse ; quelques cultivateurs s'en dispensent quand il doit l'être à la charrue. Cet enterrage, remuant la terre comme le rebinage, est une façon de terre pour semer ; un homme met le grain dans une espèce de tablier, parcourt le champ à grands pas, en jetant le blé à poignée ; puis on enterre à la herse, qu'on passe trois fois, ou à la charrue, dans ce cas il faut une femme pour graineter.

Lorsqu'on se sert du semoir, les terres doivent être rebinées ; avant de semer on herse au moins une fois pour casser les mottes, ôter l'herbe et les racines. Il faut pour le

traîner deux chevaux, une personne pour les conduire, et un homme pour tenir les mancherons.

Comparons maintenant le temps employé pour chaque méthode.

Le semeur à la volée, qui marche vite, qui met au moins quatre pas entre chaque jetée, va nécessairement beaucoup plus vite que celui qui tient les mancherons du semoir.

L'attention soutenue que celui qui conduit les chevaux du semoir doit mettre pour suivre les traces, très-peu marquées que les roues ont laissées en semant le rang qui précède, doit le faire aller plus lentement que celui qui herse.

Le semoir n'est pas beaucoup plus large qu'une herse; il faut donc plus de temps pour lui faire parcourir tout le champ, qu'on n'en met avec deux herses. Dans l'un et l'autre cas il faut deux chevaux. Nous ne parlons que d'un coup de herse, quoiqu'on en donne toujours trois, parce qu'avant de semer avec le semoir il faut en donner deux.

Un semoir à la main peut suffire à six chevaux qui hersent, et qui enterrent plus de grain que trois semoirs; deux hommes suffisent dans le premier cas; il en faut six dans le deuxième.

En enterrant à la herse on n'a pour ainsi dire aucune entrave à craindre. Il doit arriver assez souvent que les coutres du semoir s'engorgent et se bouchent; il faut les déboucher, ce qui occasionne du retard.

Il est donc par rapport au temps plus avantageux de se servir de la herse que du semoir pour semer et enterrer les grains.

Nous ajouterons que si celui qui conduit les chevaux du semoir s'écarte de quelques décimètres de la ligne qu'il doit parcourir, il se trouve des places qui ne sont pas semées, d'autres qui le sont deux fois; et les traces laissées par le semoir sont si peu apparentes, surtout dans les terres fortes, qu'il faut une grande attention pour ne pas dévier, attention dont les ouvriers qu'on emploie sont peu susceptibles.

Lorsqu'on se sert de la charrue pour enterrer les grains, on met le terrain à billons ou en planches de quatre, six ou huit raies, suivant que la terre est plus ou moins humide, plus ou moins spongieuse. On ne peut se servir du semoir Hugues pour semer les terres qui doivent être à billon ; cela est incontestable; l'usage en est facile pour celles en planches, mais il faut que les planches soient faites avant d'employer le semoir ; s'il est assez large pour couvrir deux planches, on ferme deux coutres du milieu par le moyen des petites plaques de tôle dont nous avons précédemment parlé; si l'on ne peut semer qu'une planche à la fois, on donne au semoir la largeur convenable en fermant les coutres des extrémités, et comme les planches doivent être bombées on donne moins de longueur aux contres du milieu ; le semoir n'a besoin de passer qu'une seule fois pour semer une ou deux planches.

Par la méthode suivie jusqu'à ce jour, on enterre le grain en faisant les planches. Si, en se servant du semoir, on les fait immédiatement avant de semer, il y a une grande perte de temps, puisque pour semer à la volée il ne faut qu'un homme pour semer et une femme pour *graineter*, et qu'ils vont beaucoup plus vite que le semoir, pour le service duquel il faut deux hommes et deux chevaux.

En faisant les planches, en donnant la façon du rebinage, on gagne beaucoup de temps, temps précieux à l'époque des semences, où le laboureur est ordinairement surchargé d'ouvrage. Mais cet avantage est plus que compensé par les inconvéniens que nous allons signaler :

Les pluies des mois de septembre et d'octobre font pousser les herbes avec d'autant plus d'abondance que la végétation en a été suspendue par le soleil brûlant d'août; il s'en trouve surtout dans les terres humides où la culture en planche a lieu. La charrue, en enterrant le blé, retourne la terre, détruit l'herbe, ce que le semoir ne peut faire que très-imparfaitement.

L'entre-deux des planches est destiné à l'écoulement des eaux ; on doit éviter tout ce qui peut l'obstacler. Les roues

du semoir, les pieds des hommes et des chevaux doivent faire tomber beaucoup de terre entre les planches, et gêner le passage des eaux.

L'herbe qui pousse dans les guérets pendant le temps qui s'écoule entre le rebinage et la semence est une nourriture précieuse pour les moutons; on ne pourrait envoyer les troupeaux sur les terres mises en planches sans s'exposer à l'inconvénient que nous venons de signaler.

Le semeur, en commençant le champ, met le semoir à la dimension des planches, et ne peut, sans une perte de temps considérable, ajouter ou retrancher des coutres, toutes les fois qu'il s'aperçoit que la planche qu'il parcourt est plus large ou plus étroite que le semoir; et s'il n'opère pas ce changement il y a des parties qui ne sont pas semées, du blé de perdu entre les planches.

Qu'on examine avec soin un champ; il y a peu de planches de même largeur, qui conservent la même dans toute leur longueur, lors même qu'elles sont faites par le même garçon de labour; il faudrait une attention bien soutenue pour toujours maintenir la charrue à la même distance. Une parfaite égalité nous paraît impossible; nous avons plusieurs fois mesuré des planches d'un même champ; nous en avons souvent trouvé ayant deux et trois décimètres de différence entre elles.

Si les deux côtés d'un champ ne sont pas parallèles, s'il est plus large d'un bout que de l'autre, on est forcé de faire des planches terminées en pointe; les pointes ne peuvent être semées avec le semoir.

Il nous reste, Messieurs, à parcourir plusieurs avantages et inconvéniens indépendans du genre de culture.

Vous vous rappelez que le cylindre qui distribue la semence est mis en mouvement par la roue de devant; plus cette roue va vite, plus elle fait de tours dans le même espace de temps, plus il se répand de graines, mais aussi plus la distance parcourue est grande, la semence est donc toujours

distribuée également, quelle que soit la vitesse avec laquelle vont les chevaux.

Beaucoup de cultivateurs pensent que la quantité de semence doit varier suivant la nature du terrain. Un bon semeur à la volée peut facilement semer plus ou moins épais suivant la qualité, la préparation de la terre.

Le semoir Hugues n'a que deux alvéoles qui puissent servir au froment; le nº 2 est celui qu'on emploie habituellement, le nº 3 ne peut convenir qu'aux très-bonnes terres.

Le grand vent gêne beaucoup pour semer à la volée, surtout les graines légères; on n'a pas cet inconvénient à redouter en se servant du semoir; mais il en entraîne d'autres. M. Hugues reconnaît que les fumiers longs, les herbes, les racines, la terre argileuse humide, s'attachent aux coutres et les bouchent, que les mottes de plus d'un décimètre de grosseur sont un obstacle.

Il est difficile de faire usage du semoir dans les terres qui ont été parquées pendant l'humidité, et qui n'ont pas été labourées depuis.

On peut, avec le semoir, enterrer plus ou moins profondément la semence, ce qu'il est impossible de faire à la herse et difficilement à la charrue.

Les bons semeurs à la volée sont rares. L'emploi du semoir ne demande qu'une grande attention pour ne le pas laisser dévier, pour s'apercevoir sur-le-champ que la semence cesse de couler, ce qui a lieu fréquemment si le grain n'est pas très-propre, s'il y a dedans de petites pierres, des brins de paille ou autres choses semblables; si la semence est humide, si elle n'est pas très-coulante elle s'entasse. Pour semer du blé chaulé avec de la chaux, M. Hugues dit qu'il faut le faire parfaitement sécher et cribler à plusieurs reprises.

Le semoir Hugues est pesant, il doit falloir deux forts chevaux pour le traîner dans les terres fortes et argileuses.

Son prix est élevé; il valait, en 1839, 450, 600 et 750 fr., suivant la grandeur, non compris les frais de transport.

M. Hugues prétend que les raies de blé faites avec son

semoir étant également espacées, on peut facilement façonner les grains avec une espèce de ratissoire montée sur deux roues, ayant deux petites lames en forme de fer de flèche. Il est vrai que les raies sont également espacées, mais elles sont tellement rapprochées que si la ratissoire s'écarte de quelques centimètres de la ligne qu'elle doit parcourir, le blé est coupé, ce qui doit arriver fréquemment, les raies n'étant pas parfaitement alignées, et présentant sans cesse de petites déviations. Nous nous sommes servi de cet instrument, qui était joint au semoir qui nous a été confié ; quoique nous ayons employé des personnes adroites et attentives, elles n'ont pu en faire usage sans couper beaucoup de blé. Cet essai a été fait dans une terre forte ; tout nous porte à croire qu'on aurait mieux réussi dans une terre légère.

Il résulte, Messieurs, de ce que nous venons d'avoir l'honneur de vous exposer, que le semoir Hugues est un instrument aratoire très-ingénieux, qui offre de grands avantages, qui procure une grande économie de semence, mais qu'il est loin de pouvoir être d'un usage général dans le département du Loiret, où les cultures à billon et surtout en planche sont les plus usitées, et que son emploi a de graves inconvéniens et occasionne une grande perte de temps. Votre section d'agriculture est d'avis que vous ne pouvez engager les cultivateurs à acquérir un instrument aratoire d'un prix aussi élevé, avant d'avoir mûrement réfléchi sur les avantages et les inconvéniens qu'il peut présenter par rapport à l'exploitation à laquelle on le destine.

Nouvelle note sur le blé carié ;

Par M. Simonin.

Séance du 8 *janvier* 1841.

Messieurs,

Dans une de vos séances du mois de mars de l'an dernier,

j'ai eu l'honneur de vous présenter quelques observations sur le blé carié, sur son analyse et sur le mode de chaulage que je crois le plus propre à empêcher la propagation de cette maladie. Votre section d'agriculture vous a dit que pour elle la contagion par la poussière noire des blés cariés était plus que douteuse, c'est-à-dire qu'elle n'y croyait pas; que c'était dans la nature du sol, dans celle de l'engrais, dans un certain état de l'atmosphère, qu'il fallait chercher la cause de la carie; que mon procédé, s'il n'était pas avantageux n'était pas non plus mauvais, attendu que les alcalis sont de très-bons amendemens, mais que probablement il irait se perdre dans cette foule de recettes infaillibles qui toutes ont complètement et malheureusement échoué. Et en effet, Messieurs, s'il n'y a pas contagion, mon procédé est d'une inutilité absolue; mais dans le cas contraire il peut être utile à l'agriculture. Je me suis donc livré à de nouvelles recherches, et j'ai pensé que je devais vous en communiquer le résultat.

Bulliard, quoiqu'il ait confondu avec la carie une autre maladie des grains qui lui ressemble, est le premier qui ait avancé (*Histoire des champignons de la France*) que ces altérations des blés étaient dues à une sorte de champignon. Quelques agronomes ont combattu cette assertion et ont nié la contagion; mais des naturalistes encore plus attentifs, B. Prevost, de Candolle, etc., ont adopté l'opinion de Bulliard.

« La carie, dit M. de Candolle, Fl. fr. vol. 6, p. 78, n'attaque que le froment; elle naît dans l'intérieur même du grain, qu'elle ne déforme presque point, mais qu'elle remplit d'une poudre noire, fétide lorsqu'elle est fraîche, et qui ne se répand point d'elle-même au dehors. Le microscope la montre composée de globules assez semblables à ceux de la nielle ou charbon, mais deux fois plus gros, et qui n'adhèrent presque point entre eux. B. Prevost a remarqué que ces globules, mis dans l'eau, y poussaient des radicules. Les épis malades se distinguent à peine des épis sains. Cette pous-

sière est très-contagieuse ; » mise en contact avec des semences saines, ses globules y adhèrent et s'y introduisent quand elles entrent en germinaison. Un kilogramme de poudre de carie fraîche, car la vieille est moins contagieuse, suffit pour infester des milliers de kilogrammes de blé de semence. Les blés durs ou d'Afrique et qui en proviennent ne contiennent point de grains cariés, et puisqu'ils en produisent chez nous, il faut bien que ce soit par inoculation.

Tous les savans de nos jours reconnaissant la contagion ; cette première objection me semble assez bien résolue pour passer à la seconde. Si comme le pensent les physiciens et les naturalistes, qui tous sont d'accord sur ce point, tout être organisé est le produit d'un germe ; les brouillards, le sol, les engrais, l'atmosphère, ne sauraient en enfanter.

Tout ce qu'on peut faire en faveur de ces prétendues causes ou principes, c'est de leur accorder une action plus ou moins forte sur le développement des germes.

Quant au mode de chaulage que j'ai proposé pour détruire la propagation de la carie, il est d'une exactitude rigoureuse. La chimie nous fait connaître dans les solutions alcalines un très-puissant dissolvant de la poussière noire ; dès-lors les germes de la carie étant désorganisés, ne peuvent plus reparaître, à moins qu'il n'en arrive des champs étrangers. Ici la théorie marche avec certitude ; elle éclaire la pratique, et l'on est certain du résultat.

La maladie dont il s'agit a reçu beaucoup de noms très-différens. (*V. Cours compl. d'Agricult.* Tome 5, p. 144.) Il en est peu cependant qui lui appartiennent exclusivement ; la plupart se rapportent au blé que sa poussière a taché ou sali, ce qui le déprécie, ou lui sont communs avec une autre altération qu'on a long-temps confondue, que l'on confond encore assez souvent avec elle, et dont il me reste à dire quelques mots pour qu'on n'ait aucun doute sur celle dont je veux parler.

Cette autre maladie nommée *suie* par quelques agronomes, et que d'autres ont appelée *fumée*, est celle à laquelle

les botanistes appliquent le nom de charbon. Elle est due comme la carie à un cryptogame parasite intestin, et lui ressemble beaucoup. Cependant elle en est bien distincte; elle en diffère même par quelques caractères importans. Sa poussière est toujours inodore et surtout n'est pas contagieuse : c'est du moins l'opinion d'un habile observateur, le célèbre Thaër. Elle commence assez souvent à se montrer avant la floraison, et le fait au plus tard en même temps qu'elle. La pluie, les vents l'emportent, la dissipent promptement. Elle disparaît communément avant la moisson. On n'en trouve guères de traces à la récolte que lorsqu'on a fauché de très-bonne heure et par un temps humide. Aussi n'est-ce pas elle en général qui salit ou tache le grain et qui le rend gras, bouté ou moucheté. Cette maladie n'est pas non plus particulière au froment. Toutes les céréales et même presque toutes, et peut-être toutes les graminées y sont plus ou moins sujettes. Elle ne dénature pas seulement l'ovaire ou le jeune fruit, ses ravages s'étendent à toutes les parties de la fleur, à toutes ses enveloppes et jusqu'à la tige. Elle constitue à elle seule tout l'épi ou toute la panicule des espèces qu'elle atteint, et les a souvent désorganisées avant leur sortie du fourreau. Tous les individus qu'elle envahit sont frappés d'une stérilité complète. Elle diminue par conséquent la quantité du grain et rend ainsi la récolte moins abondante. C'est presque le contraire de la carie, qui ne nuit point à l'abondance de la récolte, mais qui diminue la quantité du bon grain et par conséquent celle de la farine, puisque dans les grains gâtés cette dernière est remplacée par leur poussière noire, dont le moindre inconvénient serait d'altérer sa blancheur si avant de moudre on n'avait pas la précaution de séparer les grains cariés de ceux qui ne le sont pas, et de nettoyer le blé qu'elle a sali pendant l'opération du battage, par suite de la rupture sous le fléau des mauvais grains qui la contenaient.

Sous le rapport chimique, ces deux maladies présentent aussi quelques différences; le charbon fournit plus de chlo-

rophylle, moins de matière azotée, et ne contient point d'huile âcre et infecte.

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION DES BELLES-LETTRES, SUR DIFFÉRENS OUVRAGES DE M. DUVIVIER;

Par M. LEMOLT-PHALARY.

Séance du 22 janvier 1841.

MESSIEURS,

Le premier des trois écrits dont M. Duvivier vous a fait hommage traite de *l'Histoire de la chartreuse d'Apponay* (Nièvre), et comprend 72 pages in-8°; le second, de 48 pages du même format, est une *Notice sur les noces de campagne dans le Morvan.* Ces deux publications sont en prose. Quant à la troisième et dernière, recueil de poésies, précédé d'une préface et orné d'un titre à vignette, elle porte au frontispice : *Une voix du Morvan;* celle-ci, de 192 pages in-8°, forme un véritable volume dont l'élégance fait honneur aux presses nivernaises.

Comme généralité, je commencerai par dire de ces trois brochures qu'elles ont entre elles un point de contact, et le voici :

Toutes trois tendent à mettre en relief et à faire valoir un mot, un nom cher au département de la Nièvre, dont elles aiment à s'inspirer et qu'elles redisent avec complaisance. Ce mot, c'est le mot *Morvan.* Insistons un peu sur ce point.

C'est quelque chose de remarquablement pittoresque, Messieurs, que le sol de notre France, notamment entre le Nivernais d'une part, et ce qui fut notre ancien duché de Bourgogne, de l'autre. C'est là que le Morvan se déploie, le Morvan, pays montueux et boisé, assez peu

fertile, disent les statistiques et les économistes ruraux, mais riche d'accidens et d'effets romantiques. A quelques myriamètres seulement de nos départemens du centre, et pour nous comme *intra muros*, règne cette *Suisse française*, cette *Ecosse au petit pied*. Et pourtant, qui de nous Orléanais, à quelques exceptions près, en soupçonne l'existence? quel de nos artistes en renom l'a parcourue le crayon à la main? quel album de poète en a reproduit ou glorifié « les chaînes capricieusement cou-« pées, les rians vallons, les profonds ravins, les mélan-« coliques *vialets* avec leurs horizons toujours variés (1)? » Enfant de cette contrée, M. Duvivier, et il faut l'en louer, entreprend de venger sa terre natale de ce qui est chez nous engouement de l'étranger, ignorance ou dédain de nos biens propres. Dans ses élans d'une sorte de piété filiale, tout ce qu'il a cru devoir livrer à la publicité part du Morvan ou s'y réfère.

Ainsi, qu'il se fasse archéologue et nous entretienne de ce qui reste d'une des succursales de ces chartreuses restées fameuses, qu'il nous redise les symboles et les joies traditionnelles de certaines noces; enfin, qu'abordant *la double colline* (vieux style), il nous initie au secret de ce que la muse lui a révélé d'intime et dicté de poésies de cœur, partout et toujours nous le retrouverons de *son pays avant tout*.

Je passe à quelques détails.

On peut réduire à deux les conditions auxquelles toute œuvre littéraire doit satisfaire; il faut qu'elle se distingue par l'importance ou par l'intérêt du sujet, ou encore que le peu de solidité du fond soit racheté par une exécution soignée, habile, heureuse.

J'ai appliqué ce principe à M. Duvivier et à ce que nous connaissons de lui, et je me résignerai à le dire : au double point de vue que je viens de signaler, l'histoire

(1) *Une voix du Morvan*, préface, p. iij.

de la chartreuse d'Apponay mérite peu de suffrages à son auteur.

En effet, pour qu'il y ait une histoire a écrire, le préalable indispensable c'est que des faits de quelque valeur ou portée et dignes de retentissement existent. Or, ici, que nous apprendra M. Duvivier ?

Qu'au pays de Nevers, et de 1185 à 1790, il y eut de fondé puis de détruit un établissement religieux si complètement ignoré jusqu'ici qu'aucun des répertoires assez nombreux qu'il m'ait été donné de consulter ne l'a même nommé. Pour l'histoire générale comme pour celle de la localité, est-ce un tort que ce silence ? Non, car, après toutes recherches épuisées (et elles ont dû, ici, consciencieusement l'être), l'auteur se voit obligé de convenir qu'à l'opposé d'autres disciples de saint Bruno, ceux-ci se trouvent n'avoir rien fait, rien publié, n'avoir pris part à rien ni réagi sur rien. On ne sait d'eux ni un mot, ni une action, ni une vertu, digne de mémoire ; hommes de retraite et de loisir, ils n'ont oublié du monde que son énergie et son activité ; hommes de cloître, on les voit s'éloigner, presque avec ostentation, et des sévérités de leur règle et de l'esprit de leur institution.

En résumé :

Puisque la monographie de M. Duvivier devait se borner à trois chapitres,

Un premier, de pure topographie et d'enregistremens, dates par dates, de chartes, de confirmations, de devis de bâtisseurs, de contrats d'acquisition, ou enfin de constats de ces prospérités et sinistres successifs, inséparables de tout vaste faire-valoir ;

Un second et un troisième se réduisant :

Celui-ci, à la reconstruction, plus minutieuse que piquante, d'un livre de recettes et de dépenses des moines, ou du catalogue d'une ombre de bibliothèque ;

Celui-là, à la liste d'intronisation d'une soixantaine de prieurs, sans un mot de biographie ;

Dans de telles occurrences, mieux valait renoncer à lutter contre une matière si essentiellement *infertile et petite* (1), et laisser en repos et ces cendres et ces ruines.

La *Notice sur les noces du Morvan* se place de tous points en dehors du reproche qui précède. Heureusement pour l'art littéraire ou autre, nos campagnes, et en particulier celle dont il s'agit, gardent encore des mœurs d'une naïveté de coloris, d'une fraîcheur de poésie inconnue au *positivisme* et au nivellement de la civilisation de nos villes. Il y a plaisir à voir se développer, sous la plume de M. Duvivier, la pompe presque moyen âge et gauloise de cette *théorie* villageoise, qui commence par le *boulayeur*, *l'écrit des bans*, *l'achat des habits*, pour finir par le *pieumas*, le *rameau*, la *bourrée* et la *trempée*. — Le chapitre des *iolées*, avec leurs luttes de quolibets et leurs échanges de rébus, rappelle les vieilles *escraignes dijonnaises*, ces joies des veillées, délices de nos aïeux rieurs, et dont le seigneur *Des Accords* (1540) nous a conservé les *gausseries folastres*.

Pour ma part, j'ai vu, aux confins de leur territoire et aux marchés de la jolie ville d'Avallon, *le musettier* et ses *dandinemens* obligés, le *galvacher* du Morvan pur sang, avec sa longue charrette gauloise et son attelage de bœufs, semblant empruntés en raison et de la beauté de la forme et de la vigueur du ton, à quelque page de bon maître de l'école d'Espagne ou d'Italie.

Peut-être cette notice eût-elle gagnée à être restreinte à un moindre nombre de pages. J'engagerais aussi M. Duvivier, dans son intérêt, à dédaigner à toujours le système de la prose poétique. Il en faut laisser le fracas vide et sonore aux traducteurs d'Homère, ou aux soi-disant épopées en prose, telles que Joseph et Numa Pompilius. — Appelons coq un coq, et non pas *horloge vivante de la maison*, comme l'auteur le fait page 21.

---

(1) La Fontaine.

Nous arrivons au vrai titre de M. Duvivier à vos sympathies et aux nôtres. Son livre de poésie vaut qu'on le lise et qu'on s'y arrête.

Sans doute une critique difficultueuse s'y pourrait offenser de quelques rimes hasardées, d'une ou de deux entorses données à la grammaire pour le besoin du vers, de tableaux peu complets, et enfin de l'innovation anti-mélodique de deux *vers de 9 pieds*, hardiesse malencontreuse; mais ces légères taches disparaissent devant des qualités éminentes.

A part tout autre mérite, un recueil d'environ deux mille vers comme celui-ci, où ne se reproduisent ni bouquets à Chloris, ni chansons, ni les mille et une fadaises de la littérature d'intérieur, de salon, de table ou de famille, dénote, de la part de l'écrivain, des habitudes de méditation et de travail, et des tendances d'esprit parfaitement en harmonie avec une société académique comme la nôtre.

Ici M. Duvivier nous semble sur son terrain; sa phrase a du nombre, de l'élégance, et, chose qui n'étonnera que ceux qui n'ont pas essayé d'écrire, elle offre plus de naturel et de souplesse que sa phrase de prose. De l'école de Victor Hugo, et son imitateur évident en quelques parties, M. Duvivier a groupé en *album* une série d'esquisses facilement faites, et dont quelques-unes bien réussies. La *Mort d'un Polonais*, celle si éminemment poétique de cette jeune princesse Marie dont le cortége de deuil et la froide dépouille traversaient naguère et Nevers et notre Orléans, lui ont inspiré des pages funèbres, honorant et un talent et un cœur. Dans sa pièce intitulée *Vauvrille*, le poète a rapproché des noms historiques à l'auréole brillante, Agnès Sorel, Charles VII, et notre Jeanne.

N'est-ce pas un ensemble de douces et suaves idées que les vers que je vais vous demander permission de lire pour finir?

Enfans, laissez vos jeux, votre course légère!
Voici le soir : la cloche appelle à la prière;
Courez tous au saint lieu!



Enfans, allez prier ! car la voix de l'enfance,
Comme un accent d'amour, vers ce beau ciel s'élance,
Et va *tout droit* à Dieu !

Enfans, allez prier ; vos ames sont limpides ;
Votre front, du péché n'a point encor les rides,
Les stigmates hideux.
Du vice sur vos cœurs n'a point flotté l'écume ;
Allez ! votre prière, avec l'encens qui fume,
Montera vers les cieux.

Enfans, allez prier ! prier pour votre mère,
Prier pour vos amis, prier pour votre père,
Prier aussi pour vous.....
Prier pour le blasphème et pour la bouche impie !
Prier pour l'ame impure *en le* crime assoupie,
Prier enfin pour tous.

Enfans, allez prier ! et dans votre prière
N'oubliez non plus ceux qui dorment sous la pierre !
Souvenez-vous des morts !
Quand vous priez pour eux, dans le froid de leurs couches
Ils tressaillent. — Tout mot qui tombe de vos bouches
Assoupit un remords.

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION DE LITTÉRATURE, SUR L'OUVRAGE DE M. DE BUZONNIÈRE, INTITULÉ *Les Solonais* (1);

Par M. DELOYNES DE GAUTRAY.

Séance du 22 janvier 1841.

MESSIEURS,

L'ouvrage dont M. de Buzonnière a fait hommage à la Société, est un roman dont la Sologne a fourni le sujet, et qui est suivi de quelques courtes considérations sur la possibilité de régénérer cette contrée par l'industrie.

---

(1) *Les Solonais*, scènes de la vie champêtre, suivies de considérations sur la possibilité de régénérer la Sologne par l'industrie, 2 vol in-8°.

Cette dernière partie de l'ouvrage se rattache à vos travaux, mais l'autre n'y est pas tout-à-fait étrangère; M. de Buzonnière a voulu parvenir jusqu'aux hommes sérieux en s'adressant d'abord à des lecteurs moins graves. Il a pensé qu'il attirerait l'attention sur le pays qu'il espère régénérer, en inspirant de l'intérêt pour ses habitans. Les Solonais (1) ont été traités avec aussi peu d'équité que leur pays; des propriétaires qui voyaient avec une disposition chagrine leurs domaines si peu productifs, n'ont eu aussi que des dédains pour le fermier qui payait mal son fermage. Presque tous les auteurs qui ont écrit sur cette contrée ont partagé et entretenu des préventions défavorables aux populations solonaises; parce qu'elles étaient pauvres, on les a supposées vicieuses; leur misère les privait des bienfaits de l'instruction, on les a représentées comme livrées à toutes les erreurs de l'ignorance; ce dernier reproche, quoique plus fondé, est cependant susceptible de quelques restrictions; mais M. de Buzonnière paraît l'avoir admis dans toute son étendue, et c'est pour cette raison que les sorciers jouent un grand rôle, on pourrait dire un trop grand rôle dans son roman. La finesse cauteleuse est de même regardée ordinairement comme l'un des principaux traits du caractère solonais; sur ce point l'auteur du roman a encore adopté l'opinion commune, et parmi les tableaux de mœurs qu'il nous offre, ceux où l'astuce solonaise est mise en scène ne sont pas les moins piquans. Mais relativement aux vices dont on accuse les habitans de la Sologne, M. de Buzonnière a voulu évidemment les réhabiliter dans plusieurs chapitres, et particulièrement par le charme qu'il a répandu sur son principal personnage. Le plus souvent, les auteurs de roman donnent à leurs héroïnes une perfection à peu près chimérique; l'auteur des Solonais a présenté sous un nouveau jour ces

(1) Depuis quelques années le mot *Solonais* a remplacé *Solognot;* les personnes auxquelles les vieux souvenirs sont chers regrettent l'ancien nom des habitans de la Sologne.

qualités et ces vertus dont les romanciers sont si prodigues. Dans son roman elles sont le résultat non d'une éducation soignée, mais des seules inspirations du cœur, et la simplicité qui les accompagne les dépouille d'une sublimité trop idéale.

Solange, fille unique d'un fermier de Sologne, a conservé le souvenir de Bertrand, jeune paysan que le service militaire a enlevé depuis quelques années à son village; elle l'aime et en est aimée; en l'absence de Bertrand, Soutif, serviteur dans la ferme du père de Solange, a formé le projet de l'épouser; pour lui, simple valet de ferme, ce mariage offre de grands avantages. Soutif a été élevé par des Bohémiens; ses sentimens se sont dépravés auprès de ces vagabonds, mais son intelligence s'est développée à leur école; il a sous ce rapport une grande supériorité sur les autres paysans; il en fait usage avec habileté et l'accroît encore en se faisant passer pour sorcier. Le fermier, auquel les services de ce domestique intelligent sont utiles, favorise ses projets de mariage; mais la fermière, pieuse villageoise, a une grande antipathie pour cette sorte de roué, l'esprit fort du hameau. A l'égard de Solange, son cœur est engagé d'un autre côté. Soutif, pour triompher de ses premiers penchans, se présente à elle sous les apparences de la simple amitié; dans leurs entretiens il semble entrer dans ses vues quand la jeune fille donne cours aux sentimens dont son cœur est rempli. Cet emploi de confident n'a d'autre résultat pour Soutif que de lui faire connaître toute la puissance des obstacles qu'il aura à soutenir; il s'adresse alors à un autre sorcier, et par son conseil il a recours à une ruse infernale: il donne à Solange un breuvage qui trouble un instant sa raison; le mariage devient indispensable. Ici paraît, comme médiatrice et comme dame du château, une comtesse de Flavigny qui a des idées fort étranges sur le lien du mariage. Son fils, à la suite des désastres de la fin de l'empire, revient d'Orléans, où il a quitté l'armée de la Loire. Elevé avec Solange, l'ami et le compagnon

d'enfance devient un amant; le langage militaire, les manières dont le jeune officier a pris l'habitude dans la carrière des camps, contrastent avec la naïveté villageoise. Ce personnage et celui de la comtesse apportent quelque variété dans le roman, en mettant en présence les classes inférieures et une classe plus élevée. Peut-être l'auteur aurait-il dû donner plus de développement à cette opposition entre la situation du fermier et celle de son maître. L'existence du propriétaire riche à la campagne aurait été le sujet d'un chapitre intéressant; conformément à la pensée qui a présidé au travail de l'auteur, le roman aurait rappelé les agrémens que la Sologne offre à la vue des châteaux. Cependant le mariage est célébré; ses fêtes deviennent le signal d'une vengeance long-temps méditée; le feu est mis à la ferme. Soutif, objet de la haine des jeunes gens du village, est entraîné par eux et jeté dans les flammes de l'incendie. Bertrand survient, il sauve son rival, mais brûlé, couvert d'horribles plaies et presque expirant. Au milieu des douleurs et du délire d'une longue agonie, des scènes bizarres, peu vraisemblables mais énergiquement tracées, peignent les angoisses et les incertitudes d'une conscience coupable. Ce paysan, docteur de la ferme, savant de village, s'est fait un système philosophique dans lequel il rejette le principe du bien et n'admet que le principe du mal; il ne croit pas en Dieu, mais il croit aux diables. Il regarde comme une science réelle la magie, qui chez lui cependant était un art mensonger; il ne voit qu'un sorcier dans le prêtre qui lui apporte des consolations religieuses. Les mots de repentir, de secours spirituels, sont des paroles dont il ne comprend pas le sens; dans ses pensées matérialistes, s'il désire l'absolution de ses crimes, c'est pour obtenir un adoucissement à ses souffrances physiques.

D'horribles révélations ont été le résultat des poursuites de la justice et de la présence de Bertrand; l'époux de Solange n'est qu'une voleur et un assassin; objet de malédiction pour toute la ferme, nul ne voudrait rester au-

près de lui. Solange seule, douce, résignée, épouse fidèle, ne l'a pas abandonné, et sa bonté compatissante adoucit les tourmens de ce malheureux. Les aimables qualités qui dans les premières parties du roman ont inspiré un vif intérêt, deviennent ici de véritables vertus. Si l'auteur a voulu en effet réhabiliter le caractère solonais, il ne pouvait assurément lui trouver un type plus honorable.

La mort de Soutif est la fin du roman; mais on devine, par quelques paroles de Bertrand, que l'histoire de la pauvre Solonaise aura un dénoûment plus heureux.

Tel est, messieurs, le sujet du roman; à l'égard des détails de l'exécution, on peut y trouver matière à la critique ainsi qu'à l'éloge. Dans plusieurs de ses chapitres, l'auteur a voulu mettre plus de vérité en ses tableaux, répandre sur eux une couleur plus locale. Il a placé dans les dialogues de ses Solonais leurs expressions les plus triviales : *ma grand'foi*, *m'est avis*, etc.; il a choisi les tournures de pensées, les traits les mieux assortis à leur grossière intelligence. C'est un hommage rendu à l'école romantique. Sans doute nos bons romanciers font usage aussi quelquefois du langage populaire; mais presque toujours ils donnent à l'esprit inculte des humbles personnages qu'ils font parler toute la sagacité naturelle, toute la finesse même, qui ne sont pas incompatibles avec leur ignorance, et l'expression basse et commune sert alors de relief à la pensée. Le romantisme, au contraire, en faisant intervenir les classes inférieures, semble se plaire à y chercher ce qu'elles ont de plus abject, non-seulement sous le rapport du langage, mais encore sous celui des sentimens et de la pensée. Le romantisme n'élève pas des acteurs de bas étage au niveau de son sujet, il ravale son sujet jusqu'à eux, et c'est un reproche que l'on doit adresser quelquefois à l'auteur du roman dont nous nous occupons. Nous citerons pour exemple la scène du breuvage et la crudité de ses détails; dans leur langage borné, les hommes sans instruction ne connaissent pas la réserve et la retenue des

expressions; les écrivains qui, par une exactitude scrupuleuse, poussent à cet égard l'imitation trop loin, semblent peu respecter leur lecteur. Un faux système littéraire peut passer pour une inconvenance.

Un autre reproche a été adressé à ce roman. L'auteur veut tirer la Sologne de la situation déplorable dans laquelle elle se trouve; il pouvait donc dans le cours de son récit offrir quelques exemples des améliorations dont elle est susceptible. Cela même entrait naturellement dans son plan; ce valet de ferme plus instruit, plus intelligent que les autres paysans, aurait dû hasarder des réformes dans l'ancienne culture, se livrer à des essais de perfectionnement; la confiance de son maître se serait trouvée plus motivée.

On a aussi critiqué l'intervention trop fréquente des sorciers, et on peut ajouter que les expédiens dont ils font usage pour soutenir le prestige de leur réputation sont parfois invraisemblables, ou du moins trop peu expliqués.

Enfin il y a encore quelques autres invraisemblances dans les caractères de Soutif, du fermier et de la fermière, des paroles déplacées ou de mauvais goût dans les discours de la comtesse, de son fils et même du curé.

Après avoir fait ainsi une part assez large à la critique, nous parlerons de ce qui mérite des éloges; et ici nous pourrons justifier nos jugemens par des citations.

Nous répéterons que le principal personnage inspire un véritable intérêt. Ce jugement est celui de toutes les personnes qui ont lu le roman.

Dans plusieurs chapitres on trouve un talent très-brillant de description. D'après cette pensée, de placer l'action d'un roman dans la Sologne, afin d'attirer l'attention sur elle, M. de Buzonnière devait faire connaître la beauté de ses sites. La pauvreté de la Sologne n'est pas en effet une pauvreté hideuse; son abandon a sa grâce, ses champs incultes ont leur charme. Quelques cantons présentent les aspects les plus pittoresques. Dans le passage qu'on va lire, l'auteur a bien décrit l'un de ces aspects:

« De gracieux coteaux ondulent lentement, empour-
« prés des fleurs de la bruyère ou dorés de celles du genêt;
« leurs sommets se couronnent de grandes futaies de pins
« dont les troncs nus et élancés semblent dans l'éloigne-
« ment une trame légère entre les fils de laquelle se
« jouent les rayons du soleil couchant, à leurs pieds de
« petites rivières s'égarent au milieu des bouleaux pleu-
« reurs à l'écorce argentée. Là sont les frais ombrages,
« les belles prairies; là les génisses, souvent couchées sur
« l'herbe, sont fières de la finesse de leur pelage; les
« pâtres ont l'aspect moins sauvage; les bergères sont plus
« élégamment vêtues, et dans le voisinage se trouve cer-
« tainement une de ces habitations plus ou moins bour-
« geoises que les paysans décorent indistinctement du nom
« de château.

« Souvent c'est une simple maison en briques, ou même
« en bois debout, surmontée de mansardes délabrées, ou
« ornée d'une tourelle qui ne sert plus que d'escalier; mais
« quelquefois aussi c'est une construction dont l'aspect
« rappelle les temps de la féodalité. »

La description suivante offre d'abord la peinture d'un brouillard de Sologne :

« Placez-vous au sommet de l'un de ces rares coteaux
« qui s'étendent en sens divers au milieu des plaines de la
« Sologne; voyez le brouillard surgir des marais en nappes
« argentées, se répandre, et de proche en proche engloutir
« les buissons d'abord, puis les taillis, puis les hautes fu-
« taies, puis les villages entiers; s'élever, s'élever comme
« les flots d'un déluge neigeux sur lesquels se jouent nos
« rayons rougeâtres du soleil levant, puis venir battre ses
« pieds et voiler enfin à vos yeux les flèches des clochers
« qui surnageaient encore, et dites-moi si ce spectacle
« n'est pas empreint d'une véritable grandeur. Où bien
« choisissez une journée où l'atmosphère plus pure ne
« voie flotter que des vapeurs compactes et de formes ar-
« rêtées; promenez vos regards sur ces landes sans fin,

« avec leurs noirs genêts et leurs sombres bruyères ; sur la « morne verdure de ces grands bois de pins disséminés dans « la plaine en masses quadrangulaires, sur des étangs à queue « sinueuse, qui semblent marcher à la file dans les bas « fonds, changeant à chaque instant de couleur, on di- « rait presque de forme, sous le reflet des nuages. Ces pe- « tites places verdoyantes rarement disséminées au milieu « du désert, ce sont les champs de seigle, unique espoir de « quelques pauvres familles ; ce filet de fumée sort d'une « chaumière dont les murs d'argile se confondent avec « la teinte générale du paysage ; ces points imperceptibles « qui blanchissent çà et là, ce sont les troupeaux de brebis « quêtant dans les broussailles une maigre nourriture, ou « un groupe de pâtres tapis l'un contre l'autre pour se « garantir de la bise glacée. »

Nous citerons un passage d'un autre genre : l'auteur fait un rapprochement entre l'aspect misérable d'une bergère de Sologne et les pensées gracieuses que ce mot de bergère fait naître dans l'imagination des habitans de la ville.

« Quelles idées fraîches et riantes réveille dans une « imagination citadine le simple mot de bergère ! La ber- « gère ne résume-t-elle pas en elle seule tout le beau idéal « de la vie champêtre ? Vive et légère, quelquefois infi- « dèle, mais toujours franche en amour, n'est-ce pas la « femme avec ses grâces naïves, ses piquans défauts, avec « tous ses attraits sans fard que prodigue la nature ? Peut- « on se la figurer, sans qu'elle soit nonchalamment étendue « sur la fougère ou sur la bruyère, plantes aux tiges déli- « cates, au port aussi élégant que leur nom ? N'est-elle pas « à chaque instant du jour entourée de ses chiens vigilans, « de ses innocentes brebis, symboles de douceur, de dé- « voûment et de vigilance ? Oh ! si j'étais une simple ber- « gère, s'écrie la jeune fille qui pâlit sur son atlas en « étouffant dans son corset ! Oh ! si j'étais aimé d'une sim- « ple bergère, soupire l'adolescent trompé pour la première « fois par une coquette de haut parage. Et l'adolescent et

« la jeune fille, tout pleins de leur enthousiasme pasto-
« ral, partent pour passer une quinzaine à la terre de leur
« tante, et ils voient revenir des champs une pauvre fille
« pâle et fiévreuse, dont les vêtemens pendent en lambeaux
« sur ses jambes nues et encroûtées d'une fange épaisse; une
« mauvaise couverture de laine descend de ses épaules jusqu'à
« terre; sa tête disparaît sous le capuchon d'une thérèse de
« bure, et grelottant, les bras serrés contre son corps, elle
« cherche à s'amoindrir pour éviter la pluie qui l'inonde;
« ses moutons la précèdent, mais leur laine a la teinte de
« la litière de leur étable; son chien la suit, mais triste-
« ment, la queue basse et crotté jusqu'à l'échine. »

Ici une pensée vraie nous semble exprimée d'une manière piquante. Le style a l'élégance convenable lorsque l'auteur s'arrête sur ces brillantes chimères créées par l'imagination des habitans de la ville; mais quand il oppose une triste réalité à de riantes illusions, peut-être descend-il trop bas par ses expressions comme par ses images, et ce morceau pourrait donner une idée juste de tout le roman sous le rapport des inégalités du style : dans quelques parties, trop trivial, trop ignoble, même pour une nature basse et vulgaire; dans d'autres parties le style est d'une élégance et d'une correction remarquables, on pourrait dire un peu recherchées. Nous n'aurons pas recours à d'autres exemples pour vous faire connaître ce coloris éclatant, cette teinte poétique que l'auteur, quand il le veut, sait donner à sa prose; nous nous contenterons de faire observer qu'il serait très-facile de multiplier les citations.

A l'égard des considérations sur la possibilité de régénérer la Sologne par l'industrie, ce que propose l'auteur est fondé sur la nécessité de ne pas borner aux seuls perfectionnemens de l'agriculture les moyens d'amélioration dont on veut faire jouir la Sologne. Les tentatives qui ont été faites pour réformer l'ancienne culture ont eu peu de succès jusqu'à présent, parce que ces innovations demandaient des dépenses interdites aux pauvres cultivateurs de

la Sologne; l'auteur voudrait donc leur procurer quelque aisance, et, en tournant leurs vues vers l'accroissement des produits du sol, les enrichir et en même temps par des travaux industriels auxquels ils se livreraient pendant les mois où cessent les travaux de l'agriculture. M. de Buzonnière fait un appel à l'industrie et à la spéculation pour la création d'usines dans quelques cantons de la Sologne, où elles auraient à leur portée les bois de tout genre qui y abondent. Sans doute, sous ce rapport, de grands avantages seraient offerts à de semblables établissemens, mais il serait indispensable que l'usine trouvât aussi sur les lieux la matière de sa fabrication, autrement les frais de voiture économisés sur le combustible seraient remplacés par des frais de transport d'un autre genre. M. de Buzonnière observe que la teinte ocreuse de certaines terres de la Sologne indique la présence de parties ferrugineuses. Nous ignorons jusqu'à quel point cette remarque est fondée, toutefois, si de pareilles théories sont applicables, si ces plans peuvent être réalisés, on doit s'étonner que l'industrie ne s'en soit pas encore emparée.

Ces considérations sont suivies d'un catalogue des ouvrages publiés sur la Sologne; dans de courtes notices (1) ces divers écrits sont succinctement analysés et jugés avec impartialité.

En résumé, Messieurs, M. de Buzonnière a composé ses deux ouvrages dans des vues à peu près semblables au but que vous vous êtes vous-mêmes proposé quand vous avez offert un prix au meilleur mémoire sur l'amélioration de la Sologne; vous demandiez alors à la science de vous aider

(1) L'une de ces notices a donné lieu à quelques réclamations. En 1828, M. Mallet a publié un mémoire relatif au projet d'association pour la plantation de 20,000 hectares de pins de Riga et de mélèzes. Dans sa notice, M. de Buzonnière suppose que le projet était applicable à la Sologne, et il semble croire qu'alors l'exécution aurait été impossible. Or, M. Mallet a démontré, par un passage du mémoire, que d'après le projet les mélèzes ne doivent pas être plantés en Sologne, mais sur les montagnes de l'Allier ou de l'Auvergne.

de ses conseils pour tirer ce pays de la situation déplorable dans laquelle il se trouve ; avec des intentions non moins sérieuses, afin d'atteindre un résultat non moins important, M. de Buzonnière a pensé que l'agréable pouvait très-bien s'unir à l'utile ; il a voulu inspirer d'abord de l'intérêt pour la Sologne, pour parvenir ensuite plus facilement à sa régénération. Il nous semble donc qu'il mérite vos éloges, et que des remercîmens doivent lui être adressés pour l'hommage qu'il vous a fait de ses deux ouvrages.

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION DES ARTS, SUR LA CHAÎNE MÉTRIQUE DE M. CARTÉRON ;

Par M. LACAVE.

Séance du 19 *février* 1840.

MESSIEURS,

La chaîne métrique, ou décamètre, est un instrument dont l'usage est si généralement répandu, même parmi les personnes qui ne font pas de l'arpentage leur profession spéciale, qu'on ne peut trop applaudir aux améliorations qui ont pour but de lui donner une perfection qui lui a manqué jusqu'ici.

On en reconnaîtra toute l'importance si l'on ne perd pas de vue que l'inexactitude du chaînage des bases est souvent la principale cause des défectuosités d'opérations cadastrales ou trigonométriques qui embrassent de grandes étendues de territoire. Cette considération a dû frapper notre collègue, qui, à des connaissances théoriques approfondies, joint une pratique aussi éclairée que consciencieuse, à laquelle il doit les témoignages honorables de la confiance du gouvernement, qui l'a chargé de la vérification du cadastre du

royaume; et votre section des arts s'est convaincue après un examen attentif de sa nouvelle chaîne, qu'il est parvenu au but honorable de ses efforts, et qu'il a donné à cet instrument la précision que sa nature peut comporter.

Les deux vices principaux des anciennes chaînes tiennent :

1° A ce que les anneaux interposés entre les branches ou chaînons, devenant promptement elliptiques par l'effet de la tension, la longueur totale de la chaîne peut varier suivant que les points de contact de ces anneaux avec les cercles des chaînons se trouvent dans la direction de leur grand ou de leur petit axe;

2° A la forme des poignées, qui n'offrent pas aux chaîneurs les moyens d'assujettir les fiches d'une manière invariable et perpendiculaire aux extrémités de la chaîne, ni d'en régler la hauteur dans la main, en sorte que la fiche peut se déplacer si elle cède à la traction, ou se courber si elle résiste, et que la longueur mesurée se trouve altérée par une suite de petites différences dont le chiffre est quelquefois élevé.

Aussi, par suite des difficultés du chaînage, regarde-t-on, dans des opérations ordinaires, comme suffisamment exacte une base dont la vérification, faite avec la même chaîne qu'on suppose préalablement étalonnée, ne donne qu'une différence d'un mètre sur 1000 mètres, et pousse-t-on même quelquefois cette tolérance jusqu'à deux mètres.

Voici, Messieurs, les perfectionnemens adoptés par M. Cartéron, pour remédier à ces divers inconvéniens.

Les anneaux intermédiaires entre les chaînons, qui n'avaient aucun objet d'utilité réelle, sont supprimés, et les chaînons s'assemblent directement par les boucles circulaires qui les terminent; des anneaux en cuivre sont seulement destinés à marquer les mètres, mais ils ont la forme d'un ∞, par l'effet de laquelle la direction de leur axe n'est point susceptible d'éprouver les variations signalées ci-dessus.

La poignée destinée au chaîneur de devant a la forme

d'un T, l'autre a celle d'une courbe fermée, qui est plus favorable pour résister à la traction que le second chaîneur supporte; mais dans l'intérieur de cette courbe est une saillie par laquelle la position de la main, qui ne peut la saisir que d'une seule manière, se trouve invariablement fixée.

Des rainures et des coches sont pratiquées dans les branches verticales de ces poignées pour y adapter les fiches, et comme ces dernières portent toutes un petit bourrelet sur lequel la poignée de la chaîne doit reposer, on voit qu'il ne peut rester aucune incertitude dans la position de la fiche, tant sous le rapport de son inclinaison que sous celui de la hauteur de la poignée.

On retire de ces dispositions l'avantage inappréciable que le premier venu peut immédiatement tenir la chaîne aussi bien que le praticien le plus exercé, et que les chaîneurs se trouvent dispensés d'un apprentissage qui ne se fait le plus souvent qu'aux dépens de l'exactitude des opérations auxquelles ils concourent. Aussi l'expérience a-t-elle complètement justifié ces innovations, et M. Cartéron nous a attesté que les répétitions d'un même chaînage, faites avec cet instrument, ne donnent pas ordinairement des différences de plus d'un décimètre sur une longueur de mille mètres.

La fiche à plomber, qui est jointe à la chaîne, est d'un usage fort utile pour les chaînages sur les terrains en pente ou l'on se trouve forcé de tendre la chaîne horizontalement au-dessus du sol. Elle sert à déterminer le point de ce sol qui correspond à l'extrémité de la chaîne ainsi tendue.

Une des modifications les plus importantes de la nouvelle chaîne consiste dans l'addition de deux chaînons régulateurs, dont chacun est composé d'un tube creux de neuf millimètres de diamètre extérieur, percé à cinq millimètres de son extrémité, et d'une branche de six millimètres qui entre dans le tube et qui est garnie de trous rapprochés au moyen desquels on peut raccourcir ou allonger la chaîne

d'une faible quantité. Ces deux pièces sont retenues ensemble par une pointe à tête recourbée que l'on remplace aisément lorsque la mesure a besoin d'être réglée.

On pourrait observer ici qu'en terminant par une vis le chaînon qui entre dans le tube où aurait été creusé l'écrou de cette vis, on aurait eu l'avantage d'obtenir des allongemens presque imperceptibles, et de donner au réglement une précision pour ainsi dire mathématique. Mais M. Carteron nous a objecté avec raison que cette modification, qu'il avait tentée, avait fort peu de succès dans la pratique, attendu que, par suite de l'usage fréquent de la chaîne sur le terrain, les vis s'oxident promptement et cessent de fonctionner.

Nous vous ferons d'ailleurs remarquer qu'au moyen des deux régulateurs on peut obtenir un changement de longueur aussi minime qu'on peut le désirer, en mettant entre les espacemens des trous de l'un et de l'autre une différence égale au degré d'exactitude qu'on veut obtenir. Si par exemple l'espacememt des trous du premier est de dix millimètres, et celui des trous du second de neuf millimètres, il est évident qu'en faisant sortir l'un des chaînons d'un trou et rentrer l'autre d'autant, la chaîne n'aura subi qu'une variation totale d'un millimètre.

L'augmentation de prix de la chaîne perfectionnée par rapport aux anciennes, doit paraître bien faible, si l'on considère l'importance des avantages que nous venons de signaler; et il nous semble que tout géomètre jaloux de bien remplir les devoirs de sa profession doit s'empresser de se procurer un instrument qui joindra désormais à la fixité des résultats un mode de rectification aussi simple et aussi facile.

Votre section des arts croit en conséquence, Messieurs, ne remplir envers M. Cartéron qu'un devoir de rigoureuse justice en vous proposant de donner votre entière approbation à des perfectionnemens aussi éminemment utiles. Elle regrette que les réglemens de la société ne lui permettent pas de vous proposer de reproduire textuellement dans

vos Mémoires la notice imprimée qu'il vous a envoyée; mais elle pense que vous atteindrez le but que vous devez vous proposer, de faire connaître autant qu'il dépend de vous la nouvelle chaîne métrique, en y insérant avec une légende la planche lithographiée dans laquelle le crayon aussi fidèle qu'ingénieux de M. Pensée en a figuré tous les détails, et à l'aide de laquelle il serait très-facile de l'exécuter.

Légende.

1. — Chaînon en fil-de-fer de 0 m. 20 cent. de long (il y en a 20 dans la chaîne).
2. — Chainon de fil-de-fer de 0 m. 186 millim. (il y en a 16).
3. — Chaînon de fil-de-fer de 0 m. 178 millim (il y en a 2).
4. — Double anneau de cuivre marquant les mètres.
5. — Grand anneau de cuivre pour le milieu.
6. — L'un des régulateurs de 0 m. 10 cent. de longueur (l'autre a 0 m. 20 cent.).
7. — Poignée de la chaîne pour le chaîneur de devant.
8. — Poignée de la chaîne pour celui de derrière.
9. — Fiche de 0 m. 32 cent. de longueur avec anneau de 0 m. 3 cent. de diamètre et bourrelet éloigné de la pointe de 0 m. 7 cent (il y a 10 de ces fiches).
10. — Fiches à plomber (pour le chaînage des terrains en pente).

11 et 12 représentent la manière de tenir les poignées (laquelle résulte d'ailleurs de leur construction même).

A indique le chaîneur de devant.

B indique celui de derrière.

NOTE SUR LA CULTURE DU *Seigle multicaule* ET SUR CELLE DU *Madia-sativa* EN SOLOGNE ;

Par M. le docteur POUPARD.

Séance du 6 *novembre* 1840.

MESSIEURS,

Ce n'est pas sans avoir long-temps hésité que j'adresse à la Société des sciences et arts d'Orléans quelques observations sur deux plantes intéressantes dont j'ai introduit la culture en Sologne.

Pourtant, comme les faits dont j'ai à l'entretenir sont purement pratiques, et que je ne demande qu'à prendre date, j'espère qu'elle accueillera mon travail avec quelque indulgence.

SEIGLE MULTICAULE.

La nature siliceuse du sol de la Sologne le rend très-propre à la culture du seigle, aussi cette culture fournit-elle la récolte principale du pays.

Mais le seigle ordinaire ne produit, terme moyen, par hectare que cinq ou six hectolitres de grain, dont il faut déduire un hectolitre et demi de semence, et un empaillement le plus ordinairement grêle et court, et toujours insuffisant aux besoins des bestiaux.

Dans un tel état de choses, l'apparition du *Seigle multicaule* est un fait de la plus hante importance, et qui peut avoir pour le pays les résultats les plus avantageux.

Au commencement de novembre 1839, je fis semer, sans fumier, après un simple labour, sur sept ares à peu près d'une terre nouvellement défrichée, la quantité de cinq cents grammes de ce seigle.

Placé dans ces conditions défavorables, qui me semblent



toujours nécessaires pour bien apprécier le mérite d'une culture nouvelle, il sortit de terre fort irrégulièrement et végéta avec si peu de vigueur pendant tout le cours de l'hiver que je croyais pouvoir considérer mon expérience comme manquée.

Mais bientôt, à la faveur des premiers beaux jours, il prit une telle activité qu'en quelques semaines il couvrit la terre de talles larges et vigoureuses, de chacune desquelles s'élevèrent quinze ou vingt tiges de la grosseur des roseaux ordinaires. Ces tiges parvinrent rapidement à la hauteur de plus de deux mètres, et donnèrent naissance à des épis bien fournis, de la longueur de quinze à vingt-deux centimètres.

J'avais eu le tort de le semer trop clair, et ses hautes tiges, qui ne s'entre-soutenaient pas suffisamment, eurent beaucoup à souffrir des grands vents qui régnèrent pendant le cours de l'année. Cette cause, jointe aux nombreuses visites des curieux qui traversaient la pièce plusieurs fois par jour, détruisit bien un dixième de la récolte, et malgré cela je recueillis cinquante-cinq kilogrammes de grain de la grosseur du seigle ordinaire, et pesant soixante-quatorze kilogrammes l'hectolitre, et un empaillement qui dépassait de trente à quarante centimètres la hauteur de mes plus beaux seigles.

Si l'on considère

1° Que cette culture avait été faite sans fumier, sur une terre neuve à la vérité, mais qui n'avait pas reçu les façons que l'on donne habituellement à celles qui sont destinées à porter du seigle;

2° Que je n'avais semé que dans la proportion de huit kilogrammes de semence par hectare au lieu de cent trente qu'exige une culture de seigle ordinaire;

3° Que malgré toutes les circonstances défavorables qu'elle a dû traverser, ma récolte a été dans la proportion de onze hectolitres à l'hectare, et par conséquent aussi avantageuse au moins que celle des plus beaux seigles ordinaires du pays;

4° Enfin, qu'à cause de l'activité de sa végétation, de

la largeur de ses talles, du nombre et de la vigueur des tiges qui s'en élèvent, le *Seigle multicaule* serait très-propre à établir des prairies artificielles ou temporaires, qui fourniraient dans l'année plusieurs coupes d'un excellent fourrage et présenteraient ainsi une ressource qui manque en Sologne;

On admettra sans peine que cette variété de seigle mérite de fixer toute l'attention des agriculteurs, et que bientôt peut-être elle sera appelée à occuper le premier rang parmi les céréales cultivées sur nos terres siliceuses.

Je viens d'en faire un nouveau semis sur environ un hectare de terrain, et je l'ai placé dans les circonstances les plus propres à en assurer le succès; j'ai en outre fourni de la semence à cinq ou six cultivateurs de mon voisinage; par ce moyen mon expérience se continuera en 1841 et sera d'autant plus complète qu'elle s'étendra à une certaine quantité de cultures établies sur des terres de diverses qualités et soumises à des régimes différens.

MADIA-SATIVA.

Les plantes oléifères exigent en général pour réussir un sol de bonne nature, d'abondans engrais et des frais assez considérables de sarclage et de binage; aussi la Sologne, à quelques très-rares exceptions près, n'a-t-elle jamais, jusqu'à présent, essayé d'en produire.

Mais le *Madia-sativa*, dont la culture est encore si peu connue que l'on n'est pas même d'accord sur les qualités de l'huile abondante qu'il fournit, me semble très-propre à agrandir le cercle si étroit de nos assolemens.

Dans un coin du jardin de la ferme que j'exploite se trouve un petit morceau de terre de cinq ares environ d'étendue, sur lequel j'avais fait l'an dernier une plantation de choux qui n'a pas réussi.

Cette terre est entourée à l'est et au nord d'une forte haie de prunelliers et de chênes têtards qui nuit à la circu-

ation de l'air et rend le sol extrêmement aride dans les temps de sécheresse.

Bêchée au printemps, elle reçut, au commencement de mai 1840, des carottes destinées à faire un pâturage pour mes brebis malades, et huit jours plus tard un demi-litre à peu près de graine de *Madia-sativa*, que je devais à l'obligeance de M. Delaire, jardinier en chef du Jardin-des-Plantes d'Orléans; cette dernière semence fut enterrée par un léger hersage.

Malgré la sécheresse continue qui a compromis tant de cultures cette année, mon *Madia-sativa* couvrit bientôt la terre de ses feuilles; sa végétation fut vigoureuse, ses tiges s'élevèrent rapidement à la hauteur de cinquante à soixante centimètres, et se garnirent de têtes nombreuses remplies d'une grande quantité de graines bien nourries et couvrant d'huile les deux ongles entre lesquels on les écrasait.

Sur une étendue de trois mètres environ dans toute la longueur de la haie, la végétation avait été lente et difficile; chaque plante présentait une tige grêle haute à peine de quelques centimètres et terminée par une seule tête; mais cette tête contenait encore de douze à vingt graines de bonne qualité.

Il ne faut pas attendre, comme je l'ai fait, que les plantes soient entièrement sèches; aussitôt que les graines, de noires qu'elles étaient, sont devenues grises, leur maturité est complète, et il convient d'en faire la récolte immédiatement.

Plus tard elles s'égrènent avec une grande facilité, et l'on s'expose à en voir une bonne partie dévorée par les volailles et les oiseaux, qui en sont très-friands.

Le *Madia-sativa* me semble aussi très-propre à être cultivé comme fumage.

Ses feuilles abondantes, ses tiges charnues, et la matière oléo-résineuse qui exsude de toutes ses parties, quand il approche de la floraison, se convertiraient promptement, si on l'enfouissait à cette époque, en un engrais d'autant plus recommandable qu'il serait très-peu coûteux.

Il m'est impossible de déterminer d'une manière précise le rendement de mon premier essai : j'ai obtenu trente-six litres de graine propre ; mais, pour avoir fait ma récolte trop tard, j'en ai perdu une quantité considérable que je ne saurais apprécier.

Quoi qu'il en soit, et quelle que soit aussi la qualité de l'huile que peut produire cette plante, et la destination qu'on lui donnera dans le commerce, toujours est-il qu'en Sologne, sans autre façon qu'un léger hersage, sans fumier, sans sarclage ni binage, le *Madia-sativa* a présenté, dans une année extraordinairement sèche, une végétation vigoureuse, et produit une récolte abondante partout où la terre n'était pas trop aride ; et que, là même où l'ardeur du soleil avait arrêté sa croissance et l'avait réduit aux plus minces proportions, il a donné encore quinze fois sa semence.

D'où je ne crains pas de conclure que cette plante mérite d'être admise dans les assolemens de nos terres de Sologne, qu'elle réussira parfaitement dans toutes celles qui présentent de bonnes conditions ; que même dans les plus mauvaises sa culture sera avantageuse, et qu'enfin elle peut devenir de la plus haute importance pour le pays, si on la destine à être enterrée en vert au moment de sa floraison.

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION D'AGRICULTURE, SUR LA NOTE PRÉCÉDENTE ;

Par M. le comte DE TRISTAN.

Séance du 16 *avril* 1841.

MESSIEURS,

L'agriculture ne peut encore prétendre à être placée au rang des sciences théoriques. Sans doute on essaie quelques

petits systèmes, quelques prétendus principes; mais aucun n'a pu être posé *à priori;* on est remonté vers eux en partant des expériences; par conséquent ils ne sont que l'expression abrégée de ces expériences; par conséquent aussi rien ne prouve qu'ils soient susceptibles d'être appliqués à des cas nouveaux, ou du moins, lorsque quelques analogies permettent d'en soupçonner l'application, ils restent à cet égard au rang des hypothèses, jusqu'à ce que l'expérience soit venue confirmer leur valeur.

Il suit de là que, surtout quand il s'agit de l'introduction de nouveaux végétaux, l'agriculture ne peut marcher qu'en s'éclairant d'une masse de faits. Pour cette raison, votre section d'agriculture estime que M. le docteur Poupard a fait une chose utile en communiquant à la société une note sur la culture du *Seigle multicaule* et sur celle du *Madia-sativa*, et, au nom de votre section, j'ai l'honneur de vous proposer de remplir plus complètement les intentions de M. Poupard en insérant dans vos Mémoires les deux expériences dont il est question.

Lorsque la note de cet agriculteur zélé vous a été lue, j'ai cru avoir compris que quelques-uns de nos collègues auraient désiré que la section d'agriculture répétât ses expériences; mais permettez-moi de vous représenter d'abord qu'une expérience sur le *Seigle multicaule* n'aurait donné des résultats qu'environ dix-neuf mois après l'époque de cette lecture. Pour le *Madia* la végétation va plus vite sans doute, mais c'était encore l'affaire de huit à neuf mois. D'ailleurs, de quoi s'agit-il? Ces deux plantes sont connues; le *Madi* paraît être en grande culture dans quelques parties de l'Allemagne, et il se répand si vite dans nos départemens que depuis deux ans, au lieu de se vendre à l'once, sa graine coûte à présent un franc le kilogramme chez les grenetiers de Paris. La question est de savoir jusqu'à quel point ces cultures peuvent être utiles dans les mauvais terrains de nos arrondissemens d'Orléans, de Montargis et de Gien, en un mot, dans ce que nous appelons terrains de Sologne. Or,

ce n'est pas une seule expérience qui fixerait les idées à cet égard ; M. Poupard a réussi ; supposons que l'expérience faite par votre commission n'eût pas eu le même succès, eh bien ! cela ne prouverait rien. Vous savez tous, Messieurs, qu'en agriculture l'opinion ne peut s'établir que sur une moyenne fournie par un assez grand nombre d'essais. Or, nous parviendrons plus promptement à ce résultat en donnant de la publicité à ces faits maintenant isolés, qu'en faisant entre nous un petit nombre de tentatives. D'ailleurs, celles qui auraient été faites sur la demande de la Société se feront probablement de même, il n'y avait donc aucun avantage à ajourner la note de M. Poupard. Il mérite au contraire que la priorité lui soit conservée, du moins pour le *Madia*. Au reste, elle est déjà constatée par le prix que lui a décerné ce sujet le comice agricole de la rive gauche.

Je pense, Messieurs, que mon rapport pourrait se terminer ici. Vous avez entendu la note de M. Poupard ; elle n'est pas assez longue pour n'être pas présente à votre mémoire, et un extrait ne serait qu'une redite ; vous connaissez l'opinion de la commission ; ainsi je crois que vous êtes en mesure de voter avec connaissance de cause. Cependant des circonstances particulières me mettent à même d'ajouter ici quelques observations qui viennent coïncider avec celles de M. Poupard. Elles sont bien incomplètes sans doute, mais elles viennent se joindre à une première base qui par là se trouvera moins isolée, et elles tendent à confirmer ce que j'énonce au nom de la section, que dans cet ordre de choses la prompte publicité des faits multiplie les essais et les observations. Sans la note de M. Poupard je n'aurais pas eu la pensée de vous communiquer les légers documens que j'ai entre les mains, et qui pourtant indiquent d'autres succès dans les mêmes genres de culture.

Et, d'abord à l'égard du *Seigle multicaule*, j'en parle dans la pensée que c'est la même chose que le seigle de la Saint-Jean. Je crois que l'opinion des agriculteurs est fixée sur ce sujet. Or, sa culture paraît avoir déjà eu des succès dans l'ar-

rondissement de Montargis. Dans l'hiver de 1839 M. le marquis de Cepoy a eu la complaisance de m'en envoyer un essai, et m'a mandé en même temps qu'il était très-satisfait de cette céréale, et qu'il m'en envoyait sans que je la lui eusse demandée, parce que, dans une intention toute bienveillante, il cherchait à propager une culture qu'il croyait utile dans les terres maigres et spécialement en Sologne. En effet, la propriété de M. de Cepoy est située près de Lorris, et dans un sol que je crois très-analogue aux parties saines de la Sologne.

Depuis, et à propos de la note de M. Poupard, j'ai écrit à M. de Cepoy pour savoir s'il continuait à être satisfait de cette variété de seigle; il m'a répondu très-affirmativement. Il suit de là que j'ai sous les yeux des notes sur quatre cultures de *Seigle multicaule*, car sur ce que j'avais de graine j'en avais donné peut-être une demi-once à un de mes fermiers. Cette trop petite expérience devrait être laissée de côté si elle ne présentait pas un ou deux faits à citer. La mienne a été aussi incomplète, en ce sens que j'ai voulu faire subir une trop rude épreuve à cette graine, l'ayant semée dans un très-mauvais terrain, sans fumier. Mais ce qui jette plus d'intérêt sur ces essais, c'est que les méthodes employées ont été très-différentes, et éclairent d'autant plus cette culture.

M. de Cepoy sème en mars;

Mon fermier a semé fin de mars;

J'ai semé fin de mai;

M. Poupard a semé au commencement de novembre;

Sur cela il est à remarquer que la culture de M. Poupard ramène ce grain à la culture ordinaire du seigle. Dans la culture de M. de Cepoy et dans la mienne on a une première année de fourrage à faucher ou à faire pacager, car c'est seulement la deuxième année que ce seigle doit monter, et on cherche à l'empêcher de monter la première année. Il y aura lieu de rechercher par la suite s'il y a plus de profit à avoir seulement une récolte de grain en un an, avec une

culture, ou une récolte de fourrage et une de grain pour une seule culture, mais en deux ans.

M. Poupard sème un peu plus de sept kilogrammes à l'hectare. M. de Cepoy sème une once par perche, ce qui donnerait sept kilogrammes et demi par hectare, si sa perche est de 20 pieds.

Cette quantité extrêmement faible de semence est très-remarquable, car en Sologne la semence ordinaire de seigle est environ 120 à 130 kilog. à l'hectare, quand on cultive en sillons, et M. Vilmorin, dans dans le *Bon Jardinier* (1841), indique seulement un cinquième de moins pour le seigle de St-Jean, ce qui ferait environ 100 kilog. à l'hectare.

Pour moi, j'avais semé sur le pied de 50 kilog.; ma graine à mal levé, ainsi je n'en puis rien conclure.

Les quatre essais que je viens de citer prouvent que ce seigle talle beaucoup. M. Poupard a eu au premier printemps (semences de novembre) des pieds ou talles qui ont donné 15 à 20 tiges d'une grande dimension; mon fermier a eu au second printemps (semence de mars) un pied qui a produit 67 épis.

M. de Cepoy a récolté l'été dernier 92 pour un, M. Poupard a récolté 110 pour un, ce produit paraît énorme relativement à la quantité de semence; mais au fait la culture de M. de Cepoy a donné 690 kilog. à l'hectare, et celle de M. Poupard 785 kilog.; ce produit n'a rien d'extraordinaire relativement à l'étendue du terrain. Chez moi, près Cléry, avant les améliorations de culture, on pouvait espérer dans quelques fermes une récolte revenant à près de 600 kilog. à l'hectare, et à présent les terres marnées rendent sensiblement plus.

Ainsi l'avantage consisterait en une très-grande économie de semence, économie qui poussée à ce point serait importante, car elle irait à plus des neuf dixièmes de la semence. Si un pareil avantage avait lieu sur le froment, la France aurait une grande richesse à exporter.

Je dois ajouter que M. de Cepoy recommande de rattacher les tiges ensemble par petits faisceaux quand le grain approche de la maturité, pour empêcher le vent de les briser; c'est un petit soin qui doit entrer en ligne de compte quand on calcule les frais de culture.

Ce grain a une assez chétive apparence, à peu près comme le seigle de printemps; cependant on voit que M. Poupard l'a trouvé très-pesant. Je crois que nos seigles des environs de Cléry pèsent à peine 70 kilog. l'hectolitre.

M. de Cepoy a fait faire du pain avec le grain qu'il a recueilli; il l'a trouvé plus blanc que le pain de seigle ordinaire.

En résumé il me paraît que la méthode de semer en mai ou en juin, comme je l'ai fait, d'après des notes qui m'étaient parvenues, est défectueuse dans notre climat. Il faut opter entre la méthode de M. de Cepoy, qui donne du fourrage, et celle de M. Poupard, qui occupe moins long-temps la terre; c'est la qualité de ce fourrage qui devra décider. On sait que celui que fournit le seigle est de première qualité.

A l'égard du *Madia*, j'ai bien peu de choses à ajouter à ce qu'a dit M. Poupard; je l'ai pourtant essayé aussi sur environ 3 ares de terrain; j'ai semé beaucoup trop de graine (sur le pied de 20 kilog. à l'hectare); les plantes, trop serrées et prises par la sécheresse, n'ont pu se nourrir, et un grand nombre n'ont pas monté. A la récolte j'ai perdu beaucoup de graine, et pourtant j'ai recueilli au moins 16 pour un; une partie de cette graine était mal nourrie, et échaudée par les coups de soleil, sans cela elle aurait eu plus de volume et plus de poids. On cite une récolte qui a rendu environ 400 pour un; mais c'était dans des terres à froment, aux environs de Paris.

M. Vilmorin indique de semer 12 à 15 kilog. à l'hectare; je crois que c'est trop. M. Delaire, jardinier en chef de notre jardin de botanique, et qui a fait l'année der-

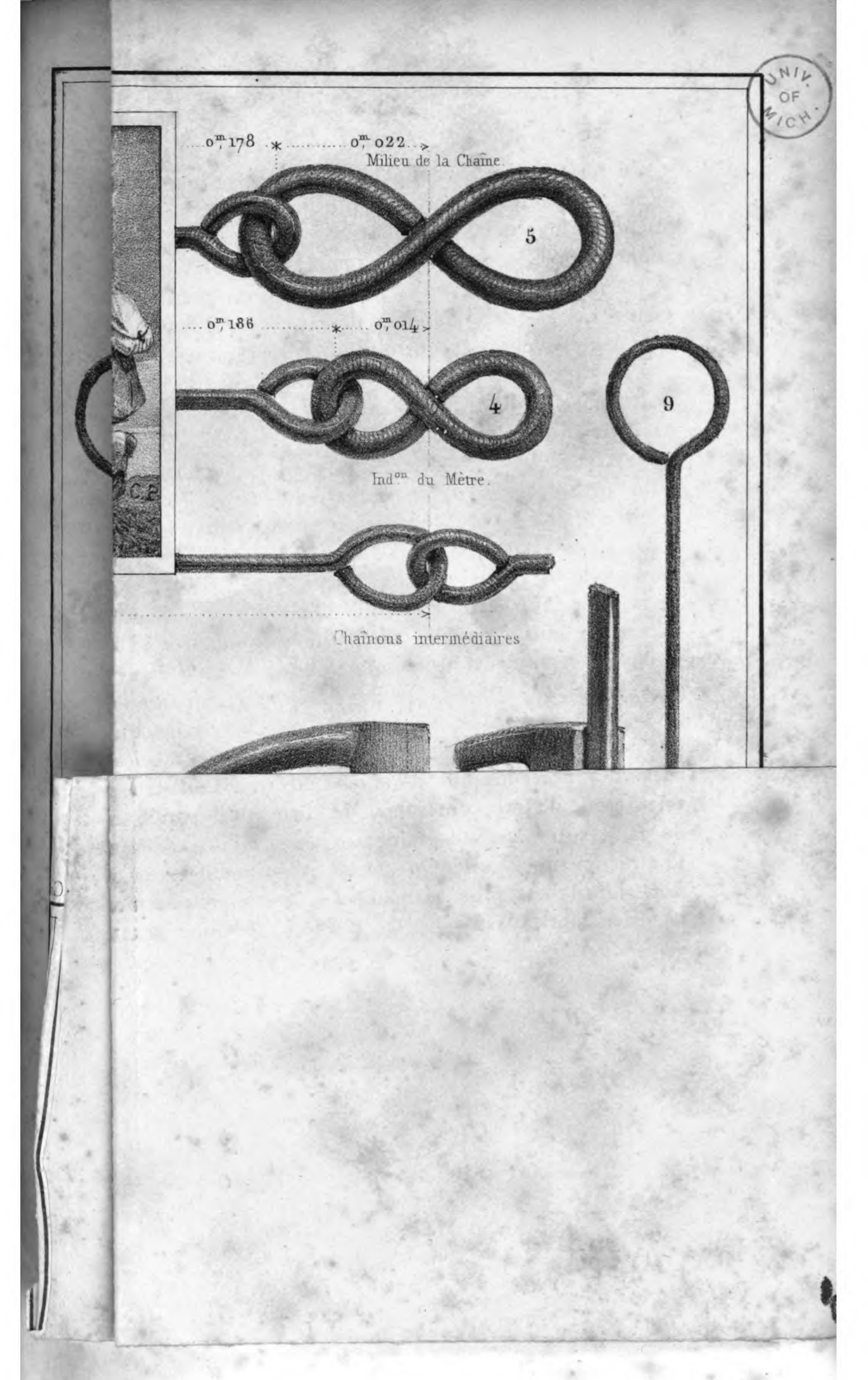
nière un petit essai avantageux de cette plante, pense qu'on ne devrait semer que 5 à 6 kilog. à l'hectare. Je suis porté à croire que c'est trop peu; mais 8 ou 9 kilog. me paraîtraient une proportion raisonnable pour un nouvel essai. M. Poupard, ayant semé avec une autre plante, ne fournit point d'indication pour ce qu'il convient de faire quand on sème le *Madia* seul ; au reste cette graine paraît peser environ 50 kilog. l'hectolitre, quand elle est bien pleine ; ainsi M. Poupard aurait semé sur le pied de 10 kilog. à l'hectare ; cela me paraît beaucoup.

Chez moi cette plante n'a été attaquée par aucun insecte ; il paraît qu'il en a été de même dans les autres essais. Il faut un froid d'environ 5 degrés (Réaumur) pour détruire le *Madia*, même quand il est fort jeune ; sur cela mon expérience est d'accord avec ce que j'avais entendu dire ; en effet, la portion de graine qui était tombée sur place, lors de ma récolte, a germé aux premières pluies d'automne ; le sol s'est couvert de jeunes plants, qui, n'ayant que deux ou trois paires de feuilles, ont parfaitement résisté à un froid de quatre degrés, et ont continué à végéter. Je crois que c'est le 29 novembre dernier qu'ils ont péri, par un froid qui a dû être d'environ 5 degrés en terrain découvert.

En résumé, le peu que j'ai vu me porte à adopter les opinions de M. Poupard à l'égard de cette plante. Comme sa végétation est très-rapide, c'est peut-être une idée heureuse de l'avoir semée avec une plante à végétation lente ; on aurait ainsi deux récoltes successives pour une même culture. On trouve maintenant dans les journaux d'agriculture un assez grand nombre d'expériences sur le *Madia* ; j'ai eu sous les yeux les détails de six ou sept essais de culture, tous ont eu des résultats très-avantageux, excepté un où l'on dit avoir éprouvé une grande perte sur le revient ; mais il faudrait savoir à quel prix on avait acheté la graine, et connaître d'autres détails qui ne sont pas donnés.

Je ferai remarquer que les gouttelettes de matière limpide, odorante et gluante que produisent particulièrement les involucres des fleurs, et que cite M. Poupard, n'ont probablement aucun rapport avec l'huile des graines; il est bon d'en prévenir, parce que cette matière a une odeur extrêmement fétide et désagréable qui pourrait donner des préventions contre l'huile des graines.

J'ai vu un échantillon de cette huile, qui a été extraite par M. Bourdon, pharmacien à Orléans. Elle ne participe nullement à l'odeur dont je parle, elle a pourtant une odeur particulière, qui a quelque analogie avec celle que répandent les fleurs du soleil (helianthus annuus); mais cette odeur ne se retrouve point au goût. Cette huile est très-grasse, très-colorée en jaune doré; elle est certainement supérieure à l'huile de colza; je la crois inférieure à l'huile d'œillette et à l'huile de noix tirée sans feu; elle ne peut être comparée à l'huile d'olives, cependant je pense qu'elle pourrait être employée pour la cuisine, du moins pour les fritures, mais non pour les salades. Au reste j'ai lieu de croire qu'elle est susceptible d'épuration, et que sa bonne fabrication exige des procédés qui n'ont pu être suivis dans ce premier essai. Je me contenterai de dire qu'il paraît utile de faire subir à cette graine un lavage à l'eau tiède avant l'extraction de l'huile. On assure qu'en modérant la pression l'huile est plus blanche. Le rendement annoncé par des fabricans paraît être de 20 à 30 pour cent du poids de la graine.



0m,178
0m,022
Milieu de la Chaîne
5
0m,186
0m,014
4
9
Indon du Mètre.
Chaînons intermédiaires

RAPPORT, AU NOM DE LA SECTION D'AGRICULTURE, SUR LE TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE D'AGRICULTURE DE M. BERTHEREAU DE LA GIRAUDIÈRE (1);

Par M. A. Perrot.

Séance du 2 avril 1841.

Messieurs,

M. Berthereau de la Giraudière, ce collègue trop rare pour nous, et dont plusieurs autres sociétés savantes et philanthropiques réclament à l'envi la présence et les lumières, vous a fait hommage de l'ouvrage dont la section d'agriculture m'a chargé de vous rendre compte.

Voué depuis quarante ans à la science et aux intérêts de l'agriculture, chargé en outre, comme membre d'un comité supérieur d'instruction, de visiter beaucoup d'écoles primaires, il lui a été facile de reconnaître combien l'enseignement des élémens d'agriculture, si désirable, si nécessaire, est cependant négligé même dans les communes rurales; animé d'une bienveillance constante pour les classes laborieuses, il a voulu leur être utile en publiant un livre qui, d'après sa préface même et malgré la modestie de son titre, s'adresse en réalité aux enfans des deux sexes,

(1) PETIT TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE D'AGRICULTURE arrangé pour donner le goût de cette science aux enfans et aux jeunes gens qui fréquentent les écoles primaires, principalement par ceux de la Sologne et des autres pays de pâturages, par M. Berthereau de la Giraudière, président de la Société d'agriculture du département de Loir-et-Cher, membre correspondant de la Société centrale de la Seine, etc. 1 vol. in-18. — Orléans, 1841.

à l'adolescence, aux instituteurs primaires, et même à l'homme possédant une propriété de cinq hectares, ou pouvant en affermer une de cent. (Préface, page 14.)

M. de la Giraudière a réparti les préceptes de la science agricole en douze chapitres, qu'il appelle *années*; ils forment en quelque sorte douze petits traités spéciaux ayant leur mérite ou leurs défauts à part.

Si l'ouvrage de notre collègue avait pu être lu à la société, il eût été permis au rapporteur de votre section d'être concis; mais ayant à vous rendre compte d'un volume récemment publié, encore inconnu à beaucoup d'entre vous, destiné à des écoles où des milliers d'enfans viennent chaque année puiser des connaissances élémentaires, il nous a semblé qu'il y avait tout à la fois devoir et justice à suivre M. de la Giraudière dans ses grandes divisions.

Il ne faut pas seulement apprécier les exploitations rurales d'après l'importance des cultures en céréales; cela est vrai surtout pour la Sologne, que l'auteur a considérée en première ligne en composant son ouvrage. Là presque toujours le fermier serait dans l'impossibilité de payer le prix de sa ferme, si le produit de la basse-cour, du laitage, et l'élève de races ovines ou bovines ne venaient lui en fournir les moyens.

C'est donc avec raison que l'auteur s'est occupé d'abord des oiseaux de basse-cour, qui intéressent si vivement l'enfance; il n'en a traité toutefois que d'une manière incomplète, supposant à tort, suivant nous, que les enseignemens complets sont au-dessus de la force et de la portée de ceux auxquels il entend s'adresser.

L'auteur traite ensuite de certains quadrupèdes, et en première ligne des bêtes ovines. Il engage les enfans à devenir les protecteurs d'un ou de plusieurs agneaux. Ces sentimens de préférence ne doivent pas être encouragés dans les classes pour lesquelles il a écrit. Ce qui importe aux propriétaires de troupeaux, n'est pas d'avoir quelques agneaux qui seraient *choyés* aux dépens des autres, mais un bon

troupeau soigné tout entier, avec intelligence et même avec affection s'il se peut.

L'auteur, s'étant prescrit des bornes très-restreintes, puisque son ouvrage ne comporte en réalité que 224 pages d'impression, aurait dû s'étendre moins sur la manière de dépouiller la brebis de sa toison, parler plus brièvement des lapins, et consacrer au contraire, en raison de son utilité et de son grand produit, en Sologne surtout, plus d'espace à la race porcine, qu'il représente en quelque sorte comme immonde. Enfin il aurait dû, ainsi qu'il l'avait promis en tête de sa deuxième année, dire quelques mots des veaux et de la manière de les élever : Il les a complètement oubliés.

M. de la Giraudière donne des préceptes aux enfans de huit à dix-huit ans sur la garde des troupeaux, et les instruit de leurs devoirs relativement à la propriété. Cette partie de son traité est écrite avec une grande facilité de style ; il n'est pas un agriculteur qui ne voulût voir ses bergers ou ses bouviers suivre à la lettre les enseignemens qu'il leur donne, sauf en deux points sur lesquels nous devons appeler l'attention des cultivateurs et celle de l'auteur : 1o le danger d'exposer à un soleil ardent des agneaux nouvellement tondus n'est pas assez nettement signalé. 2o Il a paru à votre section que si les agneaux pouvaient sans danger, ainsi que le dit l'auteur, paître l'herbe aqueuse et chargée de rosée, ce ne pouvait être que lors qu'ils étaient encore nourris en partie du lait de leurs mères ; mais que cette assertion devait être regardée comme dangereuse pour la santé des agneaux. Dès que l'allaitement a cessé, le même régime hygiénique ne doit-il pas avoir le même résultat pour la mère et pour l'agneau devenu adulte?

C'est une idée heureuse que d'avoir fait connaître dans les écoles primaires les divers délits ruraux et forestiers auxquels les enfans se livrent si facilement et cependant sans aucun profit personnel ; leur nombre décroîtra

d'autant plus que la répression deviendra plus assurée et plus forte, lorsque les magistrats ne pourront plus croire soit à l'ignorance de la loi, soit au défaut de discernement.

Mais les récoltes diverses ne sont pas seulement exposées aux dommages qui viennent de l'homme ou des animaux domestiques, et M. de la Giraudière a cru devoir consacrer un des douze chapitres de son livre à traiter des animaux nuisibles et des chasses qu'on peut leur faire. Beaucoup de personnes pourront mettre à profit quelques-uns des moyens de défense qu'il indique. La jeunesse des écoles lira et étudiera cette partie de l'ouvrage avec intérêt. Parmi les animaux dont l'auteur n'a point parlé se trouvent les taupes, les chenilles et le hanneton; ils ont été oubliés et non point amnistiés par M. de la Giraudière, car ils ne causent pas des dégâts moindres que ceux contre lesquels il a cherché à nous prémunir.

Il eût été désirable qu'une distinction eût été faite entre ces oiseaux, ennemis avides de nos récoltes et ces oiseaux innocens à becs fins qui viennent au contraire au secours de l'homme par la destruction des insectes. Qu'ils soient considérés comme des hôtes amis lorsque des réglemens de police ne viennent pas les protéger.

Dans la 8e année, l'auteur, s'adressant à des enfans de quatorze ans et au-dessus, traite pour la première fois des instrumens d'horticulture, de la greffe et du jardinage; il décrit heureusement certains outils de jardinage et dit en quels cas il doit en être fait usage; il s'étend avec complaisance, et dans un style qui a de l'éclat, sur l'heureuse transformation des fruits sauvages en fruits savoureux, au moyen de la greffe. Toutefois il nous a paru qu'il supposait chez ses lecteurs des connaissances préalables sur le règne végétal, que la plupart n'auront pas acquises, et auxquelles nul n'aurait pu mieux que lui les initier avec fruit.

Déjà, l'auteur, après avoir dit qu'il entendait s'adresser, par inadvertance sans doute, à des enfans de huit à

douze ans, avait donné, sur la manière de planter les mûriers et d'élever les vers à soie, un véritable petit traité scientifique ayant un mérite réel, mais qui évidemment ne s'adapte ni aux connaissances acquises ni aux facultés pécuniaires de ceux auxquels il s'adresse; il suppose en effet que ses lecteurs de huit à douze ans possèdent toute l'arithmétique, qu'ils savent même quelles méthodes sont employées par MM. Camille Beauvais et Darcet pour ventiler les magnaneries, et qu'ils se reporteront aux tableaux synoptiques de M. Brunet de la Grange et aux ouvrages de M. Regnaut des Cévennes.

Dans les quatre dernières années, l'auteur ne s'adresse plus à des écoliers, mais à des jeunes gens de seize ans et même à des hommes prêts à être pour leur compte à la tête d'exploitations agricoles.

Ses préceptes sur l'art de gouverner les chevaux et les bœufs sont loin d'être suffisans. En traitant de la race chevaline, il ne tient pas assez compte de l'influence des origines sur les produits, et il accorde au contraire une part trop large à la diversité de nourriture, sur les formes et les allures des poulains âgés déjà de deux ans. Supposant que les chevaux sont presque toujours malades par excès de travail, il n'indique pour moyens hygiéniques que deux choses : l'eau blanche et le repos.

Il regarde comme inutile en quelque sorte de parler du mulet, parce que cette race serait devenue fort rare et ne se trouverait même plus à Paris; aussi ne lui accorde-t-il que douze lignes.

Nous pensons au contraire que cet animal, qui joint la force et l'adresse à la sobriété, mérite d'être et est en effet mieux apprécié. Il est notoire que les individus de race asine, capables de servir d'étalons aux jumens, se maintiennent à des prix très-élevés; que les départemens du Midi de la France élèvent et vendent à l'Espagne beaucoup de muletons; le gouvernement en a acheté un assez grand nombre pour l'Afrique; et l'on supplée dans les colonies

au travail des esclaves par l'emploi des mulets. Aussi, à l'exception de quelques éleveurs riches, beaucoup de propriétaires du Limousin soumettent-ils à des étalons de race asine des jumens même de sang distingué.

Nous pensons également que M. de la Giraudière n'a pas consacré assez de soins et d'espace à traiter de la race bovine, soit qu'on la considère comme propre au labourage, soit qu'on la considère sous le rapport de la boucherie.

D'après les calculs de l'auteur, la charrue à deux oreilles, usitée en Sologne, n'exigerait habituellement qu'un effort constant de 200 kilog. (page 173), et ainsi, dit-il, quand huit bœufs sont attelés à une pareille charrue, traçant son sillon, chaque bœuf fait un effort de 25 kilog. pendant huit ou dix heures de suite, ce qui est un travail assez pénible.

S'il en était réellement ainsi, il faudrait sans hésiter proscrire l'emploi du bœuf au labourage; un seul cheval avec un seul conducteur pourrait faire un travail au moins égal à celui de huit bœufs et deux hommes, puisqu'on n'a jamais calculé en mécanique la force d'un cheval au-dessous de 250 kilog.

Nos calçuls, fondés sur nos expériences personnelles, ne s'accordent point avec ceux de notre collègue; il en résulte que la force de traction de deux bœufs du Berry, marchant d'accord, équivaut à celle de deux chevaux ordinaires de Beauce; que leur labour n'est pas moins bon; que la quantité de leur travail n'est inférieure que de 16 à 20 pour cent dans les terres de consistance moyenne, et de 25 à 30 pour cent dans les terres fortes.

Après avoir traité des animaux destinés à la culture, M. de la Giraudière décrit les instrumens à l'usage de l'agriculteur; tout ce qui concerne les charrues est expliqué avec clarté, méthode et avec tous les détails que demandait ce sujet important; il a pensé néanmoins que des figures lui auraient été indispensables pour bien faire connaître soit la charrue Valcourt, soit des ustensiles de jardinage. Nous regrettons qu'il n'ait pas jugé à propos de joindre quelques planches à

à son traité, ainsi qu'on en rencontre dans l'*Almanach de France*, ouvrage à 50 c. L'auteur est plus facilement compris quand des images parlent aux yeux, en même temps que ses paroles s'adressent à l'intelligence.

Peut-être M. de la Giraudière a-t-il recommandé d'une manière trop générale la charrue usitée en Sologne, à double versoir, et qu'il appelle charrue à tête de vache; son emploi ne doit jamais être exclusif, mais alterné avec celui des autres charrues à un seul versoir.

Deux pages sont consacrées à tous les autres instrumens aratoires; à l'exception de la herse il n'en est guère parlé que pour les nommer; il suppose les uns connus des élèves, les autres trop dispendieux ou l'attribut spécial d'une agriculture trop perfectionnée pour en faire l'objet de ses instructions. Sans pousser les jeunes gens vers des innovations imprudentes, il eût été bien de leur parler avec quelques détails de quelques instrumens nouveaux d'un usage reconnu avantageux.

Tout ce qui se rapporte aux divers terrains est bien traité, et beaucoup de bonnes choses ont été dites en peu de pages. Peut-être l'auteur a-t-il été trop concis relativement aux engrais, à leur mode d'action, à leur efficacité comparative. Plutôt que de renvoyer à la *Maison rustique du 19e siècle* et autres ouvrages, ou aux leçons de chimie de M. Payen, il eût été facile à l'auteur d'expliquer en peu d'espace tout ce que ce sujet offre d'essentiel à connaître pour ceux auxquels il adresse ses leçons.

Deux fois, au cours de ses instructions, M. de la Giraudière a soulevé et discuté la question de savoir si en Sologne les prairies artificielles doivent être le commencement ou la conséquence d'une agriculture perfectionnée. Il paraît y attacher une grande importance, et se décide pour cette dernière opinion. Voici sa conclusion : « Le fermier qui « dans son bail de neuf ans veut jouir promptement n'a « d'autres ressources que d'acheter des pailles, des chau- « mes, des foins et des joncs d'étang, de les faire consom-

« mer dans sa cour ou sous ses bestiaux ; il commencera à « recueillir le fruit de ses travaux au bout de trois ans; est-« il plus pressé de jouir, qu'il achète des fumiers tout « faits. »

Nous pensons que le moyen indiqué n'est pas de nature à être adopté par ceux auxquels il s'adresse, lors même qu'il n'excéderait pas leurs facultés pécuniaires. Tout ce qu'on peut espérer d'un fermier ayant un bail de neuf ans, c'est qu'il emploie avec sagacité, pour augmenter ses engrais, les ressources qu'offre la propriété même. C'est en diminuant la culture des terres épuisées, en défrichant des terres qui sont moins avides de fumier, en cultivant des racines dans des terrains nouvellement livrés à la charrue, qu'il pourra atteindre ce but.

Dans son 12e livre, qui termine son ouvrage, l'auteur donne des notions et présente des tableaux modèles de comptabilité.

Rien n'est plus difficile que de se rendre le compte exact des profits et pertes que donne chaque nature de produits dans une exploitation rurale, même pour ceux qui peuvent avoir des commis aux écritures. Aussi les conseils de l'auteur aboutissent-ils à cette théorie (page 225) : « Que les fer-« miers doivent en définitive, après avoir étudié les nou-« veaux modes de comptabilité, en adopter ou en imaginer « un qui leur convienne, qu'ils doivent surtout avoir un « ou plusieurs livres-journaux sur lesquels ils relèveront à « tête reposée tous les comptes et tous les tableaux dont ils « auront besoin. »

Il résulte des tableaux rédigés par M. de la Giraudière, d'après des notes exactement tenues, 1° qu'en Sologne un hectare de luzerne cause la première année un déficit de 104 fr., mais qu'il donnera pendant les neuf années suivantes un produit annuel, net et invariable de 254 fr.; 2° qu'un hectare de trèfle occasionnera la première année une perte de 13 fr., que la deuxième année il fournira autant que la première et donnera un bénéfice net de 200 f.;

il ajoute qu'il en serait probablement de même la troisième année si on le conservait.

Nous pensons qne de tels résultats ne peuvent jamais être atteints dans une culture faite en grand, et que notamment le trèfle, de sa nature bisannuel, sera loin de donner à la deuxième année de récolte autant qu'à la première, et qu'il est certain que son produit sera presque nul à la troisième année de récolte.

Nous trouvons aussi deux tableaux relatifs à la dépense et au produit d'un troupeau de race commune et d'un troupeau de race mérine. Il en résulte que la Sologne, qu'on était accoutumé à regarder comme un pays éminemment pastoral, ne présenterait qu'un bénéfice si peu important pour l'entretien et l'élève des bêtes ovines pour chaque troupeau composé de 184 bêtes, qu'il compenserait à peine les risques des mortalités extraordinaires.

Il est même à remarquer que si, à la place des prix indiqués par M. de la Giraudière, qui porte le kilog. de laine à 4 fr. et le prix d'acquisition de chaque brebis mérinos à 50 f., nous prenons pour base les prix des trois dernières années, qui feraient diminuer de moitié et les frais d'acquisition et les produits en argent, il n'y aura plus que de la perte pour les propriétaires de troupeaux mérinos. Espérons un meilleur avenir.

Enfin M. de la Giraudière termine son ouvrage par de sages conseils aux cultivateurs qui veulent entrer en ferme. D'un bail avantageux ou fait sans prévoyance dépend souvent l'avenir heureux ou malheureux d'une famille entière. Nous regrettons de n'avoir pas trouvé au nombre des considérations qui doivent fixer l'attention de ceux qui vont contracter bail, l'avantage pour eux d'avoir des baux à long terme.

Messieurs, nous vous avons entretenus des sujets traités dans l'ouvrage de M. de la Giraudière; nous devons maintenant vous énumérer quelques-uns des sujets qu'on y cherche vainement; ainsi il n'a pas nommé les abeilles, ces ou-

vrières si intelligentes et si disciplinées; le règne végétal y est surtout mal partagé; ainsi les céréales, base de la nourriture de l'homme et des animaux domestiques, n'y sont l'objet d'aucune instruction spéciale. Il ne s'y trouve pas un mot sur la culture de la pomme-de-terre, cet aliment si général, si indispensable, non plus que sur celle des turneps, des topinambours, si dignes d'être encouragées, et des autres racines qu'on doit cultiver comme récoltes sarclées; rien sur les plantes textiles; aucunes notions sur les assolemens, les défrichemens par la charrue ou l'écobuage ne s'y rencontrent. Les prairies naturelles deviennent-elles plus productives favorisées par les irrigations? en quels cas peut-on convertir utilement les prés en champs et les champs en prairies? c'est ce que l'auteur ne dit pas. Nous eussions désiré enfin y trouver quelques réflexions morales sur cette fécondité de la terre toujours la même, sur les métamorphoses de la végétation, et sur cet ordre admirable des saisons qui appellent de la part de l'homme une reconnaissance incessante envers la providence.

D'où proviennent ces lacunes que la section a cru devoir signaler dans l'ouvrage d'un collègue si habile, si ce n'est de ce qu'il s'est renfermé pour son travail dans des bornes trop étroites, et de ce qu'il a écrit son livre, ainsi qu'il l'avoue lui-même dans sa préface, fréquemment interrompu par les exigences d'une agriculture pratique et les devoirs de fonctions administratives. Qu'il veuille bien revoir son œuvre déjà recommandable sous plusieurs rapports, livré à la solitude et à la méditation du cabinet, et il naîtra de cet examen une nouvelle édition qui méritera certainement les éloges de la section sans restriction. Ainsi se trouvera accomplie une mission digne de lui, parce qu'elle sera éminemment utile aux classes laborieuses; ce qui lui donnera en même temps de nouveaux titres à la reconnaissance publique.

MÉMOIRE SUR L'INTRODUCTION, L'ÉLÈVE, L'ENGRAISSEMENT ET LA CONSOMMATION DES BESTIAUX EN FRANCE;

Par M. A. Perrot.

Séance du 2 juillet 1841.

Messieurs,

Depuis plusieurs années, la cherté de la viande de boucherie va croissant à Paris et dans les principales villes du Midi surtout; les prix se sont encore accrus en 1841. On accuse l'agriculture d'impuissance à produire la quantité de bestiaux nécessaire à l'alimentation de la France; la corporation des cinq cents bouchers privilégiés de la capitale sollicite, avec son approbation, comme remède, l'introduction en franchise des bestiaux étrangers. Un amendement en ce sens a été proposé à la loi de finances; beaucoup de voix se sont élevées pour le soutenir; le gouvernement, en promettant de mettre la question à l'étude, de faire une enquête, a obtenu l'ajournement d'une résolution qui pouvait compromettre gravement les intérêts agricoles.

Nous avons pensé que dans cet état de choses nous devions entrer dans l'examen des questions d'économie politique qui s'y rattachent, questions d'une haute gravité, et pour les classes agricoles qui produisent, et pour les villes qui consomment une partie notable des produits de nos campagnes.

En première ligne, il appartient aux sociétés qui s'occupent d'agriculture, et aux membres des comices, qui en sont les véritables représentans, d'émettre une opinion à cet égard; il est temps enfin que les classes agricoles, qui composent les deux tiers de la population totale de la

France, sur lesquelles repose la sécurité de l'état, qui font la force des armées, apprennent à connaître et à discuter leurs intérêts comme les autres industries. S'agit-il de l'introduction des fers étrangers, d'imposer un droit sur le sucre indigène, aussitôt les divers intérêts industriels compromis réclament de toutes parts et très-haut, la presse reproduit leurs raisons et leurs doléances, et les chambres accordent à grand' peine une partie de ce que demande le gouvernement.

S'agit-il au contraire de débattre les intérêts généraux de l'agriculture : les sociétés qui s'occupent de la science agricole, et qui devraient être comme les chambres consultatives des grands intérêts du sol, n'élèvent pas la voix ; les cultivateurs, éminemment patiens et résignés, attendent silencieusement la solution des questions qui touchent à leurs intérêts essentiels; aussi vingt-cinq années de paix n'ont-elles apporté aucun allégement sensible aux charges qui grèvent la propriété rurale, l'agriculture en masse a-t-elle été oubliée en quelque sorte au budget de la dépense de l'état, et reçoit-elle encore aujourd'hui des encouragemens qui égalent à peine les primes données par exemple à la pêche de la morue.

Viennent cependant les temps de guerre, l'heure des grands sacrifices aux besoins, aux périls de la patrie; à qui, Messieurs, pensez-vous qu'on s'adressera, qu'on puisse en effet s'adresser avec le plus de confiance? n'est-ce pas encore à l'agriculture, si négligée, si mal partagée durant la paix?

Loin de nous, Messieurs, d'accuser le gouvernement de partialité en faveur des diverses industries, de mauvais vouloir envers les classes agricoles; cela n'est pas, cela ne peut pas être; je suis convaincu au contraire qu'il est plutôt animé, à leur égard, de sentimens de prédilection ; mais il subit la condition du gouvernement parlementaire, qui est d'accorder davantage aux intérêts les mieux défendus.

Nous avons, Messieurs, en France, des congrès de mu-

siciens, parfois des congrès scientifiques; mais l'Allemagne a de plus que nous des congrès agricoles; on y vient deloin et en grand nombre pour discuter les intérêts généraux de l'agriculture; on s'y fait gloire d'y publier le résultat d'innovations heureuses; les déplacemens favorisent, multiplient les observations; les discussions d'hommes spéciaux préparent les meilleures solutions des problèmes d'économie politique; les princes qui gouvernent encouragent ces congrès, et leurs plus habiles conseillers n'y font pas défaut; ils participent à leurs travaux; aussi l'agriculture, honorée, éclairée, dégrevée, y est-elle parvenue à un haut degré de prospérité.

Si nous sommes toujours les premiers pour la civilisation, si nous marchons après l'Angleterre dans les entreprises industrielles, nous sommes, il faut bien l'avouer, à quelques exceptions près, au dernier rang de la grande famille européenne en fait d'agriculture. Serait-ce, Messieurs, que notre climat est moins heureux, ou notre sol naturellement moins fertile; notre sol n'est pas moins bon, et notre position géographique, en nous protégeant le plus ordinairement contre les ardeurs brûlantes de l'été et les rigueurs d'hivers prolongés, nous permet de cultiver un plus grand nombre de plantes, d'employer aux travaux champêtres une somme de temps plus considérable; et je ne sache pas que le cultivateur en France ait jamais été accusé d'avoir moins d'aptitude que chez les autres peuples.

Les causes de notre infériorité relative tiennent 1° au séjour prolongé des riches propriétaires dans les cités, et à la difficulté pour eux de rencontrer en France, ainsi qu'on en trouve communément en Allemagne, des *aides* ou *gérans* fidèles et instruits dans l'administration des propriétés rurales;

2° A l'ambition qui chez nous pousse le jeune homme ayant des connaissances à chercher considération et fortune partout ailleurs que dans la culture du sol même;

3° A l'élévation du prix de la main-d'œuvre, qui s'ac-

croît en raison du développement de l'industrie, du morcellement de la propriété, du nombre d'hommes enlevés à la production pour le service des armées et les travaux de guerre, aux vices de notre régime hypothécaire, aux charges publiques qui grèvent directement les propriétaires, et leur enlèvent, dans cet arrondissement, du quart au cinquième de leurs revenus, indépendamment des taxes indirectes qui les atteignent de toutes parts.

Tandis que nous avons dépensé toute notre activité à fonder, détruire et relever des lois politiques, à faire des révolutions ou de dispendieuses conquêtes, à créer des armées et des remparts, l'Allemagne s'est occupée de son bien-être matériel; se reposant, après l'invasion, sur les princes qui la gouvernent, du soin de défendre son honneur et ses intérêts, elle a fait des progrès immenses dans les pratiques agricoles; elle a fondé, propagé des associations hypothécaires, qui ont mis le crédit à la portée des propriétaires d'immeubles, fait baisser pour eux l'intérêt de l'argent, et avancé l'amortissement de leurs dettes; en même temps ses princes ont exigé des impôts minimes, accordé de grands encouragemens aux agriculteurs.

Quand les circonstances ont été différentes en France et en Allemagne, est-il raisonnable de reprocher aux agriculteurs français leur impuissance à produire aux mêmes prix que nos voisins d'outre-Rhin.

Supposons un instant que les cent millions de contributions que supporte chaque année la propriété rurale, au delà de ce qu'elle paierait si elle était taxée comme en Allemagne, aient été abandonnés aux contribuables depuis vingt ans, ou employés en améliorations agricoles, et il n'y aura pas de nation qui n'ait été égalée, surpassée même.

Nous ne sommes pas, Messieurs, de ceux qui désirent que les relations entre les peuples soient hérissées de prohibitions, et nous souhaitons au contraire que, dans un prochain avenir, les dernières préventions de nation à na-

tion s'effacent, et qu'on puisse arriver à la liberté entière, absolue du commerce en Europe. Il naîtrait sans doute de cet état de choses une grande perturbation dans l'industrie, dans les capitaux, dans les fortunes immobilières; mais du moins serait-il possible de voir, à côté de grandes plaies pécuniaires, arriver de grands résultats, de voir en quelque sorte l'Europe ne former qu'une seule et grande famille confédérée pour le bonheur commun, et où la France pourrait regagner en influence morale et civilisatrice ce que d'autre part elle perdrait en valeurs matérielles.

Mais tant que nous ne pourrons pas espérer de voir se réaliser cette utopie, il y aura nécessité de nous défendre par des droits protecteurs. Ceux qui ont été établis en 1822 n'ont passé dans notre législation qu'après un mûr et profond examen.

15 fr. pour un taureau, 25 fr. pour une vache, 50 fr. pour un bœuf, 6 fr. pour un veau, 5 fr. pour un mouton (1).

Est-ce là, Messieurs, trop accorder à l'élève et à l'engraissement des bestiaux en France? Ce tarif, en supposant le bœuf étranger qui passe notre frontière pour être livré à la consommation, égal en pesanteur au bœuf vendu sur les marchés de Sceaux et de Poissy, de 1822 à 1834, produira en moyenne 350 kilog. de viande nette; chaque demi-kilog. ou livre supportera donc un droit de 7 c. seulement; et si la Suisse et l'Allemagne nous envoyaient des bœufs égaux en poids à la grande espèce des bœufs de la vallée d'Auge et du Cotentin, qui donnent jusqu'à 620 kilog. de viande et 80 kilog. de suif, chaque demi-kilog. ne serait plus affecté que d'un droit inférieur à 4 c.

Les moutons supportent un droit proportionnellement

(1) Agneau, 30 c.; porc gras, 12 fr.; porc maigre, 2 fr.; cochon de lait, 40 c.; viande fraîche, 8 fr. les 100 kilog.; vache maigre et génisse, 12 fr. 50 c. (Loi du 27 juillet 1822.)

Au tarif fixé par cette loi, un 10e doit être ajouté comme charge extraordinaire.



moins élevé, et de 5 c. au plus par demi-kilog. de leur poids.

Remarquez que dans ces deux hypothèses nous ne faisons porter aucune portion du droit d'entrée sur le cuir ni sur la laine.

Si la modération des droits qui frappent les bœufs destinés à la consommation est incontestable, abaissera-t-on du moins le tarif sur les bœufs en raison de leur maigreur; mais la maigreur n'a pas de caractère précis, tranché; elle varie suivant les habitudes ou les ressources d'un pays; un bœuf maigre en Sologne sera sans doute trouvé maigre partout; mais un bœuf maigre en Allemagne, où le grand nombre des bestiaux et l'abondance des fourrages permettent d'en exiger moins de travail et de leur donner une meilleure nourriture, serait probablement considéré comme pouvant être livré à la consommation par beaucoup de nos bouchers; la maigreur est aussi variable suivant les espèces; comment la reconnaître sur un bœuf de la race de Durham, sur un mouton de Disley ou de Newkent?

Enfin un animal peut cesser d'être maigre et n'être pas encore gras à fond, mais seulement en chair et fleuri sur les côtes, pour me servir de l'expression à l'usage des bouchers.

La loi qui, pour régler l'introduction, ferait une distinction entre les bœufs gras et les bœufs maigres serait certainement mauvaise, car elle serait nécessairement tracassière et ferait dépendre le degré de protection due à l'agriculture française, des connaissances peu ordinaires ou des préjugés de quelques commis à la douane.

Elle irait d'ailleurs contre le but qu'on se proposerait; car, du momeut où l'étranger ne serait plus conduit par son intérêt à ne faire entrer que des bestiaux ayant le plus de valeur possible, au lieu de nous amener ce qu'il a de meilleur chez lui, il nous enverrait ce qu'il aurait de pire, et nos progrès agricoles en seraient ralentis.

Ce n'est pas de mauvais bestiaux ou de bêtes maigres

dont la France a besoin; n'a-t-on pas vu souvent la Belgique, et même en 1840 l'Angleterre, venir acheter sur nos marchés des bestiaux amaigris? ne voyons-nous pas chaque année, aux portes d'Orléans et de Paris, dans la Beauce, le pays Chartrain et l'Ile-de-France, des milliers de moutons vendus pour la peau seulement; c'est un malheur pour la consommation générale, il est amené par le prix trop élevé des fourrages, l'impossibilité de lutter contre les nombreux troupeaux de moutons allemands qui sillonnent nos campagnes depuis les frontières de l'Est jusqu'à Paris, et par le mode de perception des droits d'octroi, qui favorisent l'introduction de ces derniers au détriment de nos races indigènes (1).

La loi de 1822 ne saurait donc être ni abrogée, ni modifiée, soit quant à la quotité des droits perçus, soit quant au mode de perception; elle n'est réellement, à l'égard de l'étranger, qu'une équation au profit de l'état, avec les charges plus lourdes que supportent les propriétaires de biens ruraux en France; et il y aurait autant d'injustice à accorder aujourd'hui l'entrée en franchise des bestiaux de l'étranger, qu'il y en aurait à exonérer certains départemens des charges publiques.

Peut-on vouloir que du moins l'agriculteur fixe *à priori*, en quelque sorte, le jour où la protection d'un tarif cessera de lui être nécessaire; ce terme arrivera, et il faut l'espérer, à une époque assez rapprochée; mais il est impossible

(1) Une réduction des droits d'entrée de 25 fr. sur les bœufs maigres aurait également pour effet certain de faire évacuer sur la France le rebut des troupeaux étrangers. Supposons en effet qu'un bœuf, cessant d'être employé au labourage, doive consommer, avant d'être livré à la boucherie, 2,000 kilog. de fourrages, le bénéfice de l'étranger ne sera-t-il pas le même, qu'il le livre en France, soit maigre en payant 25 fr. à la douane, soit gras, en payant 50 fr., s'il peut arriver à ce dernier résultat en dépensant 25 fr. de moins que le cultivateur français; pour obtenir cet avantage, indépendamment d'un engrais précieux, il lui suffira de payer 65 c. de moins le quintal de fourrages, et cette différence entre les prix de la Suisse et de l'Allemagne et ceux de France est souvent dépassée.

de le faire entrer dans des calculs de prévision ; il n'en est pas de l'agriculture comme de certaines industries dont les produits sont invariables ; il y a alors un type connu qu'on peut imiter ou reproduire avec des matériaux identiques ; mais les pratiques agricoles se perfectionnent chaque jour, et la terre n'est pas une mine qui soit toujours la même ; elle rend à raison des avances qu'on lui fait. Les nations entrées les premières dans les voies du progrès ne rétrograderont point ; si on peut se flatter de les suivre de plus près, il est difficile de les surpasser ou même de les atteindre, à moins d'être placé dans des circonstances aussi favorables. Il appartient au gouvernement et aux chambres de hâter ce moment, en dégrevant la propriété rurale ; les sommes qui ne seront point enlevées à l'agriculture deviendront autant de capitaux productifs qui augmenteront la richesse nationale.

Si, par l'effet d'une impatience immodérée, les états voisins étaient appelés à prendre et prenaient en effet une part trop importante à l'alimentation de nos villes et notamment de la capitale, en viande de boucherie, ne serait-il pas à craindre que les marchés ne fussent plus garnis avec autant de constance et de régularité; que les éleveurs, constitués en perte sans chance de profit, ne se livrassent à une autre industrie ; que l'étranger, assuré du placement de ses produits et de la nécessité de son concours, élevât ses prétentions, ou que ses bestiaux ne fussent frappés chez lui d'un droit à l'exportation ? — Ne pourrait-il pas arriver encore que la raison politique venant à dominer l'intérêt pécuniaire, leur introduction ne fût prohibée dès les premiers bruits de guerre, et que l'approvisionnement des places fortes ne fût ainsi rendu impossible?

Il n'est pas non plus donné de prédire le temps où les prix redeviendront ce qu'ils étaient en 1822, époque à laquelle le demi-kilogramme de viande de boucherie n'avait à Paris qu'une valeur moyenne de quarante-cinq centimes.

Il est de la nature de toutes les choses qui sont dans le

commerce, de changer de valeur avec le temps. Si, par l'effet d'une progression constante, les biens ruraux augmentent de plus en plus de valeur; si les biens de ville augmentent également; si le propriétaire parisien loue ses hôtels, ses appartemens et ses boutiques à un taux bien supérieur à ce qu'il était il y a vingt ans, doit-on s'étonner qu'il se rencontre aussi un accroissement de prix pour les denrées de première nécessité? Il y a une cause commune qui agit lentement, mais avec constance, sur toutes choses, c'est la dépréciation de l'argent.

Une autre cause influe sur la hausse des produits agricoles, c'est le renchérissement de la main-d'œuvre; et elle entre pour des sommes tellement importantes dans les exploitations rurales, qu'elle devient un obstacle grave à l'abaissement de valeur des produits. Presque tous les économistes regardent et posent comme axiome que le prix de la main-d'œuvre est en raison du prix des denrées de première nécessité. Sans examiner si cette proposition est parfaitement juste dans les arts industriels, nous nous croyons autorisé à dire qu'elle est fausse à l'égard de nos agriculteurs. On conçoit qu'elle soit vraie là où le travail est fait par des hommes esclaves ou serfs de la glèbe, les salaires sont alors calculés sur les besoins stricts de la vie; si, par des circonstances extraordinaires, la somme nécessaire à ces besoins est dépassée, il faut bien que le prix de la main-d'œuvre augmente; il y a là une raison d'humanité, il y va aussi de l'intérêt du propriétaire ou du maître. Cette proposition peut encore être vraie jusqu'à un certain point en Allemagne, parce que sur chaque propriété rurale importante résident un certain nombre de familles prolétaires, ayant comme condition de leur habitation et de leurs travaux des prix déterminés pour plusieurs années.

Mais en France les propriétaires, qui exploitent par eux-mêmes, et les fermiers, stipulent avec des hommes libres qui la plupart du temps n'ont pas leur habitation sur la propriété, qui possèdent fréquemment des bestiaux à eux-

mêmes ou à cheptel, qui sont locataires et souvent propriétaires d'une certaine étendue de terrain. La récolte est-elle peu favorable, le prix des denrées s'élève-t-il, ils entrent plus facilement en service ou louent leur travail à la journée, ou à forfait, à des conditions moins onéreuses; l'année est-elle abondante et les denrées sont-elles à bas prix, ils s'inquiètent moins de l'avenir; leur liberté complète leur plaît, quelquefois l'oisiveté; ils se livrent plus volontiers à des travaux d'amélioration qui constituent pour eux un capital productif; ceux qui ne possèdent rien, devenant plus recherchés, deviennent aussi plus exigeans, et la main-d'œuvre augmente.

La vie animale est en ce moment à un prix bien moins élevé qu'il y a dix-huit mois et un an, et cependant il en est peu d'entre nous qui aient éprouvé de la baisse dans le prix des travaux.

Il est enfin un élément puissant de hausse ou de baisse sur les produits agricoles et notamment sur le prix des bestiaux, supérieur à la volonté et à l'industrie de l'homme, c'est la clémence ou l'intempérie des saisons, l'intempérie, qui peut devenir une cause de ruine pour beaucoup de cultivateurs, tandis que la clémence de la saison ne saurait les enrichir; s'il y a abondance, les prix s'avilissent; s'il y a rareté, pénurie chez nous, comme nos marchés sont ouverts à toutes les nations, moyennant de faibles droits, les productions étrangères y affluent et empêchent que les denrées ne s'élèvent en raison du produit moindre de nos récoltes. Les variations de prix sont donc fréquentes et forcées pour les produits agricoles, et il n'y a nul moyen de déterminer à l'avance le maximum ou le minimum de leur valeur, le prix de revient enfin, ainsi que cela peut avoir lieu souvent dans les arts industriels.

Mais serait-il vrai, Messieurs, que la production des bestiaux en France serait moindre en 1841 qu'en 1822, qu'elle rétrograde en quelque sorte, parce que le poids moyen des bœufs aurait diminué sur les marchés de la capitale? Serait-

il vrai que l'agriculture est impuissante plus que jamais à fournir la viande de boucherie destinée à son alimentation, parce que les vaches y arrivent en bien plus grand nombre et que les veaux y sont devenus généralement d'un poids moindre?

Est-il vrai, enfin, de dire que les prix de la viande de boucherie, dans la capitale, sont si élevés que la classe ouvrière s'y voit dans la nécessité d'en consommer moins que par le passé, et peut à peine s'en procurer?

Ces reproches sont partis de haut (du ministère de l'agriculture et du commerce), plutôt, il est vrai, sous la forme de premières impressions que comme le résultat d'une conviction raisonnée : sont-ils fondés? non, Messieurs, l'agriculture n'est pas demeurée stationnaire; si peu favorisée, elle n'a pas pris un essor rapide, elle a fait et continue de faire des progrès, même dans l'élève des bestiaux; que l'on compte combien il en existait en 1822 et combien il en existe aujourd'hui, et l'on reconnaîtra qu'en général la quantité s'en est accrue; que notamment le nombre des troupeaux mérinos et des vaches est bien plus grand qu'il y a vingt ans. Quand le prix des toisons est descendu à ce point que l'agriculteur ne participe plus que pour 8 à 9 fr. dans le prix d'un habit confectionné avec une laine aussi belle que celle d'Espagne, peut-on lui reprocher de n'avoir point concouru au bien-être matériel de la société?

Si les prix des bestiaux sont arrivés, dans les premiers mois de 1841, à un taux inaccoutumé, ne croyez pas que les bénéfices se soient élevés dans la même proportion; cette hausse a cessé, et nos éleveurs sont encore tout froissés des pertes qu'ils ont éprouvées à la fin de 1840. Pour arriver à des calculs justes en économie agricole, ne faut-il pas écarter les années de disette ou d'abondance extraordinaire?

N'était-il pas tout naturel que dans une année où les prairies avaient manqué de produire, où le fourrage s'était élevé jusqu'à vingt centimes le kilog., on s'empressât de livrer à la boucherie, sans les engraisser à fond, des bes-

tiaux dont la possession constituait chaque jour une perte nouvelle? Il ne faut pas chercher ailleurs la cause de la différence en moins dans les poids du deuxième semestre de 1840 et des premiers mois de 1841, et l'on doit plutôt s'étonner qu'elle n'ait pas été plus sensible.

Si les vaches affluent sur les marchés de la capitale, ce n'est pas qu'elles y arrivent directement des pays de production; elles trouveraient facilement acheteurs avant d'y parvenir lorsqu'elles ne sont pas vieilles; mais c'est qu'il règne chez les laitiers des environs de Paris une épizootie contre laquelle l'école vétérinaire d'Alfort n'a encore trouvé aucun remède, et qui n'épargne aucune bête dans les étables où elle pénètre, ce qui oblige les laitiers à les livrer toutes à la boucherie dès qu'il y en a une seule attaquée; c'est encore parce que le morcellement des propriétés, dans le rayon de l'approvisionnement de la capitale, a mis un grand nombre de vaches entre les mains de la petite propriété, et qu'il faut bien qu'elle trouve des débouchés dans sa banlieue.

La cause est encore au changement qui s'est récemment opéré dans le commerce du laitage pour Paris. Par suite de la rapidité et de la facilité des communications nouvelles, les fermiers des arrondissemens de Pontoise, de Corbeil et des arrondissemens voisins, qui nourrissaient les plus beaux veaux, sont devenus laitiers; les arrondissemens qui viennent ensuite, en s'éloignant de Paris, ont alors adopté le genre de production que ceux-ci avaient abandonné, et c'est ainsi que de proche en proche la réaction s'est étendue jusque dans l'arrondissement d'Orléans, et que le Gâtinais vient maintenant acheter à Châteauneuf, pour les engraisser, des veaux de 3 à 8 jours, à un prix aussi élevé qu'à un mois il y a quelques années.

La petite propriété, en la possession de laquelle se trouve une grande quantité de vaches, s'est aussi livrée à l'engraissement des veaux; mais ne pouvant leur donner habituellement que le lait d'une seule mère, elle est obligée, dès qu'il

devient insuffisant, de les livrer à la boucherie plus tôt que le fermier.

Les faits qui ont été signalés sont donc dus à des causes qui sont loin d'accuser l'agriculture d'impuissance, et il n'importe même pas à sa prospérité qu'elle fournisse des bestiaux d'un poids énorme, mais plutôt qu'elle produise des animaux d'un engraissement facile ; aussi l'Angleterre, dont l'agriculture est si avancée, ne produit-elle que des bœufs d'un poids moyen, inférieurs à ceux qui ont alimenté la capitale même en 1841.

En présence des graves conséquences qu'on avait tirées de faits qui s'expliquent si facilement, en voyant dans nos campagnes la viande de boucherie demeurer aux mêmes prix depuis quelques années, et la consommation s'accroître au lieu de diminuer, l'on est tout d'abord tenté de trouver de l'exagération dans cette assertion nouvelle que le prix de la viande est arrivé au-dessus de la portée de la classe ouvrière de Paris.

Paris n'est-il plus cette ville où le travail à façon est si habilement fait et si bien rétribué, où le travail de l'homme de journée est le plus lucratif? n'est-ce plus au profit de Paris que les communications rapides sont établies ; son approvisionnement ne pèse-t-il pas à plus de trente lieues aux habitans des autres cités ? Situé au milieu des pays les plus fertiles en blé, le pain y est à bas prix. Comment la viande ; qui n'entre dans l'alimentation de ses habitans avec le pain que dans la proportion d'un à cinq, serait-elle au-dessus de la portée des classes ouvrières? Supposons le pain à 20 cent. et la viande à 50 cent. le 1/2 kilo, l'ouvrier parisien dépensera pour 50 kilogrammes de pain, 20 francs, et pour 10 kilogrammes de viande, 10 francs, en tout 30 fr. — Supposons au contraire le pain à 10 centimes et la viande à 70 centimes, il dépensera 10 francs pour 50 kilogrammes de pain, 14 francs pour 10 kilogrammes de viande, en tout 24 francs ; il aura donc encore à son profit une dépense moindre de 6 francs ou d'un cinquième. Ces deux hypo-

thèses représentent, à peu de chose près, les prix : la première, tels qu'ils existaient il y a dix-huit mois; la seconde, tels qu'ils existaient le 1er mai 1841 ; sa position est donc véritablement améliorée.

Mais combien ne paraîtra-t-elle pas plus favorable si, au lieu de supposer, comme nous venons de le faire, les classes ouvrières disputant à l'opulence des morceaux d'élite, nous prenons pour base les prix des 2e et 3e qualités. — Si, au lieu de calculer, d'après les données fournies pour les cinq premiers mois de 1841, saison où le bétail engraissé à l'étable coûte bien plus qu'engraissé dans les herbages, nous ajoutons aux cinq mois de 1841 les sept derniers mois de 1840, afin d'avoir pour terme de comparaison le prix d'une année entière, dans la première hypothèse nous descendons aux prix de 58 centimes pour la 2e qualité, et de 52 centimes 1/2 pour la 3e qualité le 1/2 kilogramme. — Dans la seconde hypothèse nous reviendrons presque, j'en suis convaincu, aux prix de 1834, qui étaient, pour la 2e qualité, de 0—47, et pour la 3e, de 0—40.

Remarquez que dans aucun cas nous ne faisons entrer en compte les issues des bestiaux ; cet élément de la consommation a bien été négligé dans la statistique faite pour la consommation de Londres par M. Mac-Cullock, mais uniquement par cette raison qu'elle venait en compensation de la viande exportée par les nombreux bâtimens de marine qui partent de la Tamise.

Maintenant, pour avoir la valeur de la viande de boucherie telle qu'elle est pour les producteurs, et chargée en même temps d'un bénéfice raisonnable en faveur des bouchers hors barrières, n'est-il pas juste de la dégrever d'une somme égale au montant du droit perçu pour la viande qui entre dépecée dans Paris, et qui est de 9 centimes 9 dixièmes, c'est-à-dire environ 10 centimes par demi-kilogramme ?

Sans ce droit, la viande de boucherie des 2e et 3e qualités serait donc à meilleur marché à Paris que dans la plupart de nos campagnes, pour lesquelles il n'y a qu'un seul prix.

Mais les plus récens calculs, nous disent les économistes et les cinq cents bouchers de la ville de Paris, établissent que la consommation de la viande de boucherie est en décroissance dans la capitale, et moindre qu'avant la révolution.

La consommation de l'habitant de Paris est supérieure à la consommation de l'habitant même des villes d'Allemagne et ne serait inférieure que de 11 kilogrammes à celle de l'habitant de Londres, qui paie le pain bien plus cher que le Parisien.

Mais lorsqu'il s'agit de l'alimentation, ne faut-il pas comprendre aussi dans la consommation la viande de porc, bien qu'elle ne soit pas débitée par les bouchers qui la croient contraire à la santé publique ; et il s'est consommé jusqu'à 90,000 porcs en 1840 à Paris.

Si nous ajoutions enfin ce qui est dépensé en viande par l'habitant de Paris hors des barrières, dans ses jours de grande consommation, nous arriverions à une moyenne bien plus élevée que celle fournie par des tableaux statistiques, créés sans bases fixes pour les poids, tableaux qui n'enfantent souvent que des erreurs et des mécomptes quand on les adopte comme des vérités supérieures à l'examen.

Qu'on cesse donc de vouloir nous apitoyer sur ce que les Parisiens se voient forcés de faire une plus grande consommation en viande de porc, qu'on affecte de regarder comme moins saine. Sous notre climat, et quand la moyenne de la consommation de cette viande doublerait, elle ne s'élèverait pas encore annuellement à 20 kilogrammes par individu. Il n'y a donc nul danger de voir reparaître la lèpre. Toutes nos classes agricoles, autant par goût que par nécessité, ne mangent-elles pas de la viande de porc presque exclusivement ; ont-elles cessé de l'emporter en force et en santé, et la médecine a-t-elle professé qu'il y avait là une cause de dégénérescence.

Ce n'est pas nous aussi, Messieurs, qui verrons avec la presse périodique quelque conséquence à tirer de ce qu'il a

été saisi de la chair de cheval chez plusieurs restaurateurs de la capitale. De tous temps ce genre de fraude a été pratiqué ; la viande de boucherie fût-elle au prix de 30 centimes le demi-kilogramme, il y aurait encore pour les fraudeurs un appât plus élevé et moins sévèrement réprimé que pour les liquides ; la chair de cheval, ne coûtant que 3 centimes, ne représenterait encore que le dixième de la valeur de la viande de boucherie.

La capitale, sous le rapport de la vie animale, comme sous le rapport des arts, des modes et des plaisirs, serait un pays privilégié, si ce n'étaient les droits élevés de l'octroi et du fisc; et cependant c'est elle qui, frappant des droits énormes sur toutes les productions agricoles, à l'exception du blé, appelle à son profit, et au détriment des agriculteurs, l'abolition à la frontière de droits modérés.

Si le mal a été exagéré, si l'on a vu la cause du mal et le remède là où ils n'étaient pas, nous aussi, Messieurs, nous pensons qu'il y a quelque chose à faire, et de la part du gouvernement et de la part des villes en général, pour favoriser l'élève, l'engraissement des bestiaux et la réduction du prix de la viande.

Que le gouvernement ne se contente plus d'envoyer à Grignon ou à Roville moins d'un élève par million de population agricole ; qu'il crée dans diverses parties de la France des institutions d'agriculture pratique sur une échelle assez large pour que chaque comice puisse y envoyer annuellement un sujet ; qu'il prépare ainsi aux jeunes hommes sans fortune les moyens d'utiliser leurs talens, et aux propriétaires ruraux des aides précieux, même dans l'intérêt général.

Qu'il dirige vers l'agriculture, qui moralise et fortifie, plutôt que vers des établissemens industriels, qui dépravent souvent les mœurs en détruisant la santé, ces nombreux enfans abandonnés dont les départemens sont surchargés ; l'occupation ne manquera pas plus que la terre à leurs

bras : ce sont surtout ceux qui sont privés du bonheur de la famille qu'il faut attacher au sol.

Qu'il essaie enfin des colonies agricoles, soit comme moyen d'expier certaines peines, soit du moins en faveur des condamnés libérés, qui s'engageraient à passer dans une colonie tout ou partie du temps de la surveillance.

Que la ville de Paris donne aux autres villes un exemple utile, en révisant ses réglemens sur la boucherie ; que tout en assurant un bénéfice légitime aux bouchers, elle accorde aux éleveurs des moyens de défense contre leur monopole.

Qu'elle n'appelle plus sur ses marchés seulement les bestiaux de l'étranger et de nos provinces les plus fertiles, au préjudice des bestiaux de la Sologne, du Berry, d'une partie de la Champagne et de plusieurs autres contrées, qui aujourd'hui en sont véritablement exclus.

Qu'elle ne laisse pas subsister plus long-temps à ses portes un tarif qui, frappant de droits égaux le bœuf de 1400 demi-kilogrammes, et celui de 300 demi-kilogrammes, prend aux uns moins de 4 centimes et aux autres 13 centimes, ce qui constitue une choquante iniquité.

Faut-il donc tant de temps et d'étude pour faire mieux : que la ville de Paris établisse pour les bestiaux le même mode de pesage que pour les voitures de roulage ; qu'elle se base sur des calculs assez larges en sa faveur relativement au poids des différentes sortes d'abats (1). Quelques bascules plus sensibles que celles existantes pour les voitures, pouvant contenir trois ou quatre bœufs ou une

(1) Les bouchers distinguent trois sortes d'abats : 1° la peau et les cornes ; 3° le suif qu'ils appellent abat blanc ; 3° toutes les autres issues qu'ils appellent abat rouge.

La valeur des abats compense à Paris les divers droits d'octroi et les frais des bouchers.

De sorte que ceux-ci n'ont plus guère à faire supporter, à la viande qu'ils livrent à la consommation que leurs déboursés à Sceaux et à Poissy, l'intérêt de leurs avances et le bénéfice légitime de leur industrie.

vingtaine de moutons, et un enclos aux barrières destinées à l'introduction, suffiraient pour arriver à une amélioration certaine.

S'il y avait avantage, ce serait, non plus en faveur des plus gros bestiaux, mais bien en faveur de ceux qui auraient comparativement moins de déchet; ce serait une prime utile en faveur des espèces et des formes les plus propres à l'engraissement, perfectionnement si étudié en Angleterre, si négligé en France.

La ville de Paris veut-elle faire un autre bien à elle-même en même temps qu'à l'agriculture; qu'au lieu d'élever pour l'industrie les enfans dont elle a la tutelle, elle les rende à l'agriculture en échange de l'émigration qui s'y fait journellement dans son sein aux dépens de nos campagnes.

Veut-elle faire encore quelque chose de réellement et directement utile en faveur de ses classes ouvrières? qu'elle forme, comme à Brême, à Hambourg, des établissemens où la famille laborieuse puisse trouver à bon compte des alimens sains; car la viande ne coûte pas seulement au consommateur ce qu'il la paie au boucher, mais encore la valeur du combustible et d'un temps productif employé à sa préparation.

Que l'on ne puisse plus dire qu'en France, pour avoir droit à un patronage charitable, ou à la bienfaisance, *il faut avoir été prisonnier, être enfant abandonné, ou indigent.* Faire quelque chose de confortable en faveur des classes laborieuses et gênées sans être indigentes, n'est-ce pas le meilleur moyen de prévenir la honte et la plaie du paupérisme?

En conséquence, nous estimons:

1° Que la libre introduction des bestiaux ne saurait être admise dans les circonstances actuelles, sans porter un préjudice grave à l'agriculture;

Que la loi du 27 juillet 1822, lui offrant une protec-

tion à peine suffisante, ne doit éprouver aucune modification;

Que la diminution de prix que subirait la viande de boucherie par l'abrogation de la loi de 1822 ne saurait être supérieure à la somme perçue par la douane à la frontière; qu'il en résulterait seulement une réduction de prix de 7 centimes par demi-kilogramme de bœuf, en estimant les bœufs d'Allemagne et de Suisse au poids moyen de 350 kilogrammes, qui a été celui des bœufs entrés à Paris de 1820 à 1834, et que cette réduction serait à peine de 5 centimes par demi-kilogramme de mouton.

Qu'encore bien que l'agriculteur français ait à lutter contre des agriculteurs appartenant à des nations plus avancées en pratique agricole, plus favorisés par le climat en ce qui concerne la production des fourrages, et ayant la main-d'œuvre à meilleur compte, la diminution progressive des droits perçus sur les bestiaux étrangers deviendra possible trois ans après que les contributions qui pèsent sur l'agriculture en France auront été ramenées au niveau des charges supportées par la propriété dans les pays dont les bestiaux entrent en concurrence avec les bestiaux français, et qu'un meilleur système hypothécaire aura mis en France, ainsi qu'en Allemagne, le crédit à la portée des propriétaires fonciers.

Que les communes rurales ne souffrent pas de la rareté des bestiaux destinés à la boucherie; que la consommation de la viande de boucherie et de la viande de porc est en état de progression; que le nombre des bestiaux, malgré la réduction qu'a dû amener la pénurie des fourrages en 1840, est en ce moment supérieur et de beaucoup à ce qu'il était en 1822, époque à laquelle furent fixés les droits d'entrée aujourd'hui perçus.

Qu'il ne faut faire entrer dans le calcul pour avoir le prix moyen de la viande à Paris, ni le prix si bas

des issues, ni le prix si élevé de certains morceaux de choix; que c'est seulement le prix résultant des morceaux à partir du deuxième choix qui doit être mis en comparaison avec le prix des campagnes situées hors du rayon de consommation de Paris; que ce prix pour l'arrondissement rural d'Orléans doit être porté à 80 centimes le kilogramme pour la viande de boucherie, et de 80 c. à 1 franc pour la viande de porc, suivant les saisons.

Que pour décider si une denrée est à la portée de la classe ouvrière, il ne faut pas seulement considérer le prix de cette denrée, mais encore le prix des autres denrées de première nécessité, et le prix de la main-d'œuvre.

Qu'il ne faut pas seulement consulter, pour déterminer des prix moyens, le prix de plusieurs années, mais encore écarter soit les prix trop bas, soit les prix trop élevés résultant de circonstances exceptionnelles.

Qu'enfin c'est dans l'abaissement des divers droits d'octroi, dans la perception au poids plutôt que par tête, à l'entrée des villes, dans une meilleure organisation de la boucherie, et dans un calcul plus exact du bénéfice des bouchers, qu'il faut chercher un rémède à la cherté de la viande, dont la capitale et d'autres villes se plaignent si vivement.

RAPPORT, au nom de la section des arts, sur l'huile de graines de citrouille (1);

Par M. Fougeron.

Séance du 20 août 1841.

Messieurs,

Vous avez renvoyé à votre section des arts, à laquelle vous avez bien voulu m'adjoindre, l'examen de l'huile extraite des semences de la *Citrouille des vaches*, cultivée dans le département du Loiret. L'échantillon remis par M. Vergnaud était accompagné d'une lettre dont il demande l'impression dans vos Mémoires; je viens présenter à la Société l'opinion de la section des arts à ce sujet et faire connaître les expériences qui ont servi à la motiver. Ces expériences ont été faites dans le laboratoire et avec le concours de M. Mérijot, pharmacien.

L'huile de citrouille a une couleur rouge foncé avec un reflet verdâtre; sa saveur d'abord douce devient légèrement âcre et se rapproche de celle de l'huile de noix un peu

(1) Au mois de mars dernier, un des membres de la Société, M. Vergnaud, lui adressa un échantillon d'huile de graines de citrouille obtenue de la variété de cette cucurbitacée, connue et cultivée dans le département de la Sarthe sous le nom de *Citrouilles des vaches*.

Extraite à froid, cette huile, lorsqu'elle est récente, disait M. Vergnaud, dans sa lettre d'envoi, peut remplacer pour l'usage de la table et pour la cuisine la meilleure huile de noix, à laquelle elle est peut-être préférable, et elle a sur toutes les autres huiles l'avantage d'éclairer mieux et avec plus de durée.

Chargée par la société de l'examen de cette huile, sa section des arts lui a fait le rapport suivant.

vieillie. Ce goût provient évidemment, ainsi que la saveur pyrogénée qui l'accompagne, du mode de préparation qui a été employé pour l'obtenir ; ce goût de feu prouve que les semences ont été, non-seulement chauffées, mais encore légèrement torréfiées pour faciliter l'expression de l'huile qu'elles renferment.

L'éther sulfurique, à la température ordinaire, la dissout entièrement ; la solution prend une couleur jaune verdâtre.

L'alcool, à la même température, est presque sans action. Deux grammes de cette huile traités à froid par vingt grammes d'alcool d'une pesanteur spécifique de 0,840, n'ont pas paru se dissoudre ; seulement l'alcool s'est coloré en rouge brun. Décantée et mêlée à de l'eau distillée, la solution est devenue laiteuse et ne s'est pas éclaircie par le repos. Soumise à l'évaporation, elle a laissé pour résidu quelques stries jaunâtres ayant les caractères de l'huile primitive ; d'où l'on est porté à croire que cette dernière ne contient ni huile volatile ni résine.

L'essence de térébenthine la dissout complétement.

Agitée avec une solution de soude caustique pour en former un savon solide, cette huile a paru se combiner assez bien ; le savon, de jaune verdâtre qu'il était d'abord, est devenu d'un blanc jaunâtre après avoir été exposé pendant soixante-douze heures à une température de + 20 °. Une plus longue exposition à l'air l'a rendu plus dur, mais sans lui faire acquérir la consistance ferme des savons du commerce ; ce savon se dissout d'ailleurs en entier dans l'eau distillée et produit une mousse épaisse par l'agitation.

L'huile, traitée par la potasse caustique, n'a pas paru entrer en combinaison, car ce mélange, malgré une longue agitation, est resté liquide et sa couleur n'a pas changé ; repris le lendemain et agité encore pendant deux heures, il n'a pas pris plus de consistance que la veille.

Parties égales de cette huile, d'axonge et de litharge, traitées convenablement, ont fini par se combiner ; l'em-

plâtre qui en est résulté était blanc-grisâtre et de consistance molle; une longue exposition à l'air ne lui a pas procuré la dureté de l'emplâtre simple, préparé avec l'huile d'olives.

Une partie d'huile de citrouille, mêlée avec la douzième partie de son poids de nitrate acide de mercure, préparé à froid, d'après le procédé de M. Poutet, et agitée toutes les dix minutes pendant deux heures, n'a éprouvé que fort peu d'action; mise dans un endroit frais, elle n'a laissé déposer que trois ou quatre petites paillettes cristallines, et l'huile qui surnageait était encore liquide.

Soumise à un froid de — 11°, elle est restée fluide et coulait presque aussi facilement qu'à la température ordinaire; l'expérience a été répétée avec un autre mélange frigorifique qui a atteint — 16°, l'huile alors a pris de la consistance et a fini par se solidifier entièrement.

Agitée avec le 50e de son poids d'acide sulfurique à 66°, l'huile est devenue d'une couleur verte foncée; après un assez long contact et lorsque la réaction a été jugée suffisante, on a battu le tout avec trois fois son poids d'eau; l'albumine carbonisée par l'acide sulfurique, s'est précipitée, mais la portion d'huile qui s'est rassemblée à la partie supérieure de l'éprouvette, n'était pas entièrement décolorée et gardait la plus grande partie de sa nuance première.

Le charbon animal a agi d'une manière sensible sur la partie colorante; la filtration a donné une huile d'une couleur jaune-ambrée et qui avait perdu une partie de son odeur et de sa saveur.

Essayée avec plusieurs couleurs pour connaître le parti que la peinture pourrait en retirer, elle n'est devenue légèrement siccative qu'après l'avoir broyée avec le sous-carbonate de plomb; mais mélangée avec le vermillon, les noirs, les laques, elle est restée grasse même après plusieurs jours d'emploi.

Trois grammes d'huile de citrouille ont été soumis à la combustion d'une veilleuse, comparativement avec un

poids égal d'huile d'olives et d'huile à quinquet et dans des circonstances tout-à-fait semblables. Ces deux dernières huiles ont donné une flamme blanche, éclatante, tandis que la première n'a fourni qu'une flamme pâle et une clarté peu sensible. La durée de la combustion a offert une différence remarquable; car les trois grammes d'huile d'olive et d'huile à quinquet ont exigé une heure et quinze minutes pour leur entière combustion, et l'huile de citrouille a demandé une heure et cinquante-cinq minutes; cette différence tient sans doute à ce que l'huile expérimentée, contenant une assez grande quantité de carbone, se soumet difficilement aux lois de la capillarité.

Les expériences qui précèdent ont été faites sur l'huile fournie par M. Vergnaud; on a cru devoir en répéter une partie avec de l'huile extraite à froid et par simple expression.

Soixante grammes de semences du *cucurbita pepo* ont été privées de leur enveloppe et pilées dans un mortier de marbre à l'aide d'un pilon de bois; l'expression entre deux plaques de fer échauffées par l'eau bouillante a laissé écouler quinze grammes d'une huile rouge-verdâtre, inodore et de saveur douce; elle différait donc de l'huile précédemment examinée par une couleur moins rouge, mais plus verdâtre, par une saveur assez agréable et surtout par l'absence de ce goût pyrogéné déjà signalé.

On ne peut calculer la quantité d'huile que renferment les semences de cette cucurbitacée sur une seule expérience, car le linge qui enveloppait la masse à exprimer a retenu une assez grande quantité du produit. Le marc, soumis à l'action de l'eau bouillante, n'a donné que quelques gouttes huileuses qu'il n'a pas été possible de recueillir et d'apprécier.

L'huile obtenue ainsi ne s'est pas entièrement décolorée par l'acide sulfurique. Sa combustion a produit un éclat plus vif que celui qui avait été signalé précédemment, mais il était loin cependant d'égaler la clarté fournie par l'huile d'olives.

RÉSUMÉ.

L'huile de citrouille en se combinant avec les bases alcalines ne donne naissance qu'à des savons mous; elle ne peut donc entrer en concurrence avec les huiles que le savonnier emploie dans ses travaux.

Le peintre ne l'accueillera pas plus favorablement, car elle n'est pas siccative; il ne pourrait l'employer qu'après l'avoir mélangée avec l'essence de térébenthine et dans des couleurs dont la céruse et la terre d'ombre formeraient la base, et encore n'est-il pas certain que la dessication deviendrait complète?

Si on veut la faire servir à l'éclairage, il faudra de toute nécessité la dépurer avec soin par l'acide sulfurique; la plus longue durée de sa combustion la fera-t-elle préférer aux autres huiles qui brûlent plus vite, mais éclairent mieux? C'est ce dont il est très-permis de douter.

Reste donc l'usage alimentaire : il est certain que préparée nouvellement et avec soin, sa saveur est douce et comparable à celle de l'huile de noix récente; mais elle ne se placera qu'après les huiles de qualité secondaire et notamment après l'huile d'œillette.

Il ne faudrait pas croire, d'après ces conclusions, que l'intention de la section des arts est de vouloir entraver la culture de la citrouille des vaches; bien loin de là, elle désire au contraire la voir s'étendre et se multiplier, puisque cette plante offre le double avantage de pouvoir augmenter les ressources pour la nourriture des bestiaux et de fournir un produit huileux assez abondant pour compenser les frais d'extraction (1).

---

(1) Voir, pour la culture et les produits de cette plante, le mémoire de M. Vergnaud, inséré dans les Annales de la Société, tome XI, p. 38.

TABLE DU TOME III.

B.

Pages.

S.

T.

ERRATA.

Page 150, ligne 15, au lieu de : *ces derniers termes en fin*, lisez : *en derniers termes enfin.*

Page 218, ligne 15, au lieu de : *toutes les céréales et même presque toutes, et peut-être toutes les graminées*, lisez : *toutes les céréales, presque toutes et peut-être toutes les graminées.*

